VOYAGE
D'UNE FRANÇAISE
EN SUISSE
ET
EN FRANCHE-COMTÉ.
DEPUIS LA RÉVOLUTION.

Nos patriæ fines & dulcia linquimus arva.
VIRG. Eclog. I.

TOME II.



LONDRES.

M, DCC, XC,

BRITISH MUSEUM

VOYAGE

EN SUISSE,

ET

EN FRANCHE-COMTÉ.

LETTRE XXXI.

SOLEURE n'étant qu'à ſept lieues de Berne, qui ſe font en quatre heures, ſur un beau chemin, nous n'employâmes qu'une journée à ce voyage. Nous eûmes aſſez de tems pour voir ſa poſition & ſes édifices; mais nous en manquâmes pour connoître ſa conſtitution & ſon origine que j'ai étudiées depuis dans différens voyageurs. Les fortifications, auxquelles on a travaillé long-tems, ſont régulieres & ſolides.

Soleure, bâti au pied du Jura, eſt diviſé par l'Aar en deux parties, auxquelles on

communique par deux ponts. L'un eſt deſtiné aux voitures, l'autre aux gens à pied, auxquels il ſert auſſi de promenade. Il eſt fermé par une grille de fer, qui conduit ſur une terraſſe ſituée au bord de la riviere, & orné de maiſons de grande apparence.

Cette ville eſt une des plus jolies de la Suiſſe. Ses rues ſont larges, droites, belles, & aboutiſſent à des places aſſez conſidérables; décoration qui n'eſt point ordinaire dans les villes des autres cantons. On y trouve, ainſi qu'à Berne, un ruiſſeau & beaucoup de fontaines. Dans le nombre des édifices on diſtingue l'hôtel-de-ville orné de peinture qui repréſente pluſieurs batailles des Suiſſes, la monnoie, la bibliotheque publique & l'hôtel de l'ambaſſadeur de France; il appartient aux Cordeliers, qui ont à Soleure une maiſon riche & conſidérable. Nous remarquâmes auſſi la maiſon où ſe raſſemblent les différentes tribus, & la belle habitation de MM. de Roll, poſſédée ci-devant par MM. de Bezenval.

La paroiſſe principale, dédiée à S. Urs, a été rebâtie depuis peu: elle paſſe à juſte titre pour la plus belle des treize cantons. A la nobleſſe de l'architecture, elle réunit des décorations de bon goût; le portail eſt

ſuperbe ; il eſt précédé d'une terraſſe ; on y parvient par un vaſte perron orné de deux fontaines faiſant jet d'eau : cette jolie décoration ne nuit point à la nobleſſe de l'enſemble. La peinture des voûtes me fut fort vantée : mais le jour étoit ſombre, & je ne pus les diſtinguer ; il en fut de même des tableaux du chœur, que l'on m'aſſura être eſtimés, ainſi que le travail de la chaire & des confeſſionnaux.

Dans le nombre des monumens que cette égliſe renferme, on remarque celui des fils de Berthold duc de Zeringuen, qui périrent l'un & l'autre par le poiſon. Ils furent les derniers de leur race.

On dit le peuple de Soleure dévot, au point de ſe mettre à genoux dans les rues, quand l'angelus ſonne : je n'en ai point été témoin.

L'égliſe & la maiſon occupée autrefois par les Jéſuites, méritent d'être vues. Louis XIV, prince magnifique, qui éterniſoit ſon regne par pluſieurs établiſſemens utiles, voulant étendre ſa ſplendeur au-delà de ſes états, contribua par des largeſſes à leur conſtruction.

Le canton peut avoir douze lieues de longueur, ſur une largeur irréguliere. On y

trouve du fer, du plomb, du cuivre, du marbre & de l'albâtre. Le conſeiller Waller a un cabinet d'hiſtoire naturelle, très-riche en pétrifications; on y voit un ourſin pétrifié avec ſes pointes, qui eſt connu des amateurs.

On montre auſſi aux étrangers la ſalle de ſpectacle : elle eſt nouvellement bâtie ; on n'en fait uſage qu'une partie de l'année.

Soleure contient environ cinq mille habitans, dénombrement peu conſidérable pour ſon enceinte. Ses fortifications ſont régulieres, & ſes foſſés profonds. Les remparts ſervent de promenade; la vue en eſt très-agréable. Le ſol qui l'environne eſt fertile en grains & en fruits; on y cultive auſſi quelques arpens de vigne. Les montagnes produiſent du bois & des pâturages. Les chevaux, le bétail & la tannerie font ſon principal commerce. Le canton exporte un tiers des grains qu'il produit, les deux autres ſuffiſant à ſa conſommation. Les greniers de la ville ſont toujours bien fournis. C'eſt à la ſociété patriotique établie à Soleure, que le canton doit ſes ſuccès dans l'agriculture. Cette inſtitution a pour objet de maintenir l'union & l'accord parmi les individus, & de répandre les lumieres des différens membres ſur les objets qui intéreſſent l'inſtruction ou le bien général.

L'origine de Soleure eſt ſi ancienne, que l'on croit qu'elle fut brûlée par ſes habitans, du tems de Jules-Céſar : époque malheureuſe, où ils tenterent de ſe refugier dans les Gaules. Des inſcriptions, des reſtes de bains publics, des médailles que l'on trouve encore, ainſi qu'une tour, reſte d'une fortereſſe bâtie par Dioclétien, prouvent aſſez, dit l'auteur du Dictionnaire de la Suiſſe, que ce lieu fut habité & fréquenté par les Romains.

On y voit auſſi des reſtes de moſaïques, genre de peinture ſi fort à la mode dans les premiers ſiecles. Elle nous vient de Perſe, diſent quelques auteurs. Sans doute l'Ecriture ſainte eſt leur autorité ; elle dit que le roi Aſſuérus fit faire un pavé de marbre ſi bien travaillé, qu'il imitoit la peinture. D'autres aſſurent que cet art prit naiſſance à Conſtantinople ; que non-ſeulement les édifices, mais que les maiſons particulieres en étoient décorées, & que de là il s'eſt répandu dans les différentes parties de l'Europe.

Soleure fut encore ravagé par les Huns & les Goths ; il dut ſa troiſieme exiſtence à une reine de Bourgogne, qui y fonda en l'an 930 la collégiale de S. Urs ; car Soleure

faiſoit alors partie de ce royaume, & ſes rois y faiſoient de fréquens ſéjours, y étant appellés par ſa ſituation agréable.

Cette opinion n'eſt pas généralement reçue; d'autres hiſtoriens rapportent la fondation de S. Urs à Berthrade, femme de Pepin le Bref & mere de Charlemagne. Elle mourut en 783, ce qui donne à la fondation près de deux cents ans de plus. De ces différentes chronologies, j'ignore quelle eſt la bonne; M. Coxe n'en fait pas mention.

Quand Soleure eut paſſé ſous la domination des empereurs, ils y tinrent des dietes, & y donnerent des tournois, exercice militaire, où la valeur s'uniſſant à l'amour, ajoutoit un nouveau prix à cette galanterie. Leur origine inconnue remonte au neuvieme ſiecle. Les François, les Allemands & les Anglois s'en diſputent l'honneur; pluſieurs hiſtoriens, même parmi les étrangers, l'accordent aux premiers. Hélas! dans ce tems que nous nommions barbare, les François aimoient leur roi, la gloire & leur maîtreſſe: rarement on trompe l'un, quand on eſt fidele à l'autre. Aujourd'hui que ſont-ils? Qu'eſt devenue leur valeur aſſoupie dans un long re-

pos ? Sans les délices de Paris, mille fois plus dangereux que ceux de Capoue ne le furent aux légions romaines, ſans l'argent des Anglois & de M. le duc d'Orléans, le régiment des Gardes ſe ſeroit-il déshonoré, & auroit-il entraîné par ſes conſeils l'armée la plus conſidérable & juſqu'alors la plus brave de l'Europe ?

Mais où m'emportent des regrets ſuperflus ? Dioclétien, des empereurs, des tournois devoient-ils me ramener au ſiecle de Louis XVI ? Hélas ! aucune penſée n'eſt étrangere à celle qui nous affecte. On peut s'en écarter, mais on y revient ſans ceſſe.

Soleure obtint, ſous la domination des empereurs, la permiſſion d'élire un conſeil. Dans le treizieme ſiecle, l'empire étant reſté vingt-trois ans ſans chef, la république ſe forma à l'inſtar des cantons, dont elle étoit voiſine. Rodolphe Ier, en parvenant à la couronne impériale, approuva la forme de ſon gouvernement ; & en lui accordant de nouveaux privileges, il contribua à ſa liberté & à ſon indépendance.

En 1318, après la défaite des Autrichiens à Morgarten, le duc Léopold fit le ſiege de

Soleure. Mais la générosité des habitans envers son armée, lui fit conclure la paix avant la fin de la campagne. Voici ce qui donna lieu à cet heureux événement. Un pont construit sur l'Aar fut emporté par une crue d'eau, au moment où il étoit surchargé de soldats ennemis. Ces malheureuses victimes de l'imprudence de leurs chefs, furent sauvées en partie par les assiégés, qui se souvinrent qu'ils étoient hommes & freres avant d'être ennemis & guerriers. Belle maxime, que les nations paroissent avoir oubliée !

Dans le quatorzieme siecle, l'ambition des ducs de Kibourg troubla son repos ; ils essayerent en vain de surprendre la ville : inquiets de leurs projets, les habitans firent alliance avec une partie des cantons. En 1481, ils entrerent dans la ligue générale, & depuis ils n'eurent plus que la cause commune à défendre.

Haller y prêcha la réforme ; mais son éloquence ne produisit d'autre effet, que de diviser les opinions. Une guerre civile s'allumoit ; le canon pointé sur les partisans de la réformation alloient en délivrer les catholiques, quand l'avoyer Wenger, pour prévenir le carnage, se plaça devant la bouche

du canon. Sa valeur & ſon humanité firent leur effet. Les partiſans de Haller ſortirent de la ville, où ils furent remplacés par différens émigrans catholiques.

Le gouvernement eſt ariſtocratique & fondé ſur les mêmes principes que celui de Lucerne. Les places de la république ſont très-lucratives ; elles ſont confiées aux nobles qui ſont pris, par égale portion, dans les onze tribus qui partagent la ville. On peut entrer à vingt ans au grand-conſeil, & à vingt-quatre au ſénat. A la mort d'un avoyer, il eſt d'uſage qu'un banneret lui ſuccede ; ce qui ne pourroit avoir lieu ſans l'approbation du peuple. Les places vacantes du ſénat ſont remplies par des membres du grand-conſeil, & ceux-là ſont choiſis par le ſénat dans la tribu dont étoient les prédéceſſeurs.

Après la capitale, Olten eſt la ſeule ville qui ſe trouve dans le canton.

Olten eſt bien bâti. Son baillif a le titre d'avoyer ; il préſide les deux conſeils, & il jouit du droit d'en nommer les membres. Ces conſeils relevent de ceux de Soleure, qui éliſent l'avoyer. On voit à Olten un pont de bois conſtruit ſur l'Aar, qui a près de quatre cents pieds de longueur ; le droit

de péage en eſt conſidérable. On trouve près de cette ville, les eaux de Junkerbrun, très-ſalutaires contre la dyſenterie.

Le bailliage d'Ornek, un des douze qui diviſent le canton, doit moins ſa célébrité à l'agréable poſition & à la force de ſon château, qu'à la victoire que ſix mille Suiſſes remporterent près de ſes murs, ſur quinze mille Autrichiens, le 22 juillet 1499. Trois mille Autrichiens y périrent, ainſi que le comte Henri de Furſtenberg qui les commandoit. Leurs membres épars furent ramaſſés par les Suiſſes, & portés dans une chapelle dédiée à ſainte Marie-Madeleine. Cet acte de piété, digne de celui d'humanité que je vous ai conté, érigea la chapelle en un monument qui éterniſe la gloire & les vertus de cette brave & généreuſe nation.

LETTRE XXXII.

PRÉFÉRANT la route de Geneve à celle de Neuchatel pour rentrer en France, nous allâmes exprès à Morat, lieu ſi célebre depuis le ſiege que cette ville ſoutint contre Charles le Hardi, dernier duc de Bourgogne.

Adrien de Bubenberg qui y commandoit, fit une ſi belle défenſe, que les Suiſſes confédérés eurent le tems de la ſecourir. A peine le ſiege fut-il levé, qu'ils livrerent au duc ce fameux combat, où la plus grande partie de ſon armée reſta ſur le champ de bataille. On ſait qu'elle étoit ramaſſée de tous côtés, & compoſée d'Italiens, de Lombards, & d'un grand nombre de gens ſans aveu.

Près de la ville, on a élevé un monument quarré, que l'on appelle chapelle, ou oſſuaire des malheureuſes victimes de l'ambition du duc. Les os des vanicus y furent dépoſés; on les y voit encore aujourd'hui. Il ſeroit à deſirer que les princes tourmentés par le vain deſir de la gloire, contemplaſſent de ſemblables monumens, qui excitent des regrets même parmi les vainqueurs, en ſuppoſant que cette paſſion laiſſât encore à leurs cœurs quelque accès à la pitié.

On aſſure que cet oſſuaire diminue chaque jour, les habitans du Pays-de-Vaud enlevant des os pour compoſer des remedes. J'ignore quelle peut être leur propriété.

Le projet de Charles le Hardi étoit de former un royaume de ſes états : ils comprenoient le duché & le comté de Bourgo-

gne, l'Artois, la Flandre & une partie de la Hollande. Il vouloit y joindre la Lorraine & quelques cantons Suiſſes. Charles fut engagé dans cette guerre par Sigiſmond le Simple, duc d'Autriche, qui cherchoit des alliés pour reprendre ſur les Suiſſes, les poſſeſſions qu'il avoit perdues ou cédées. L'Alſace, le Sundgau, le Briſgau & quelques villes foreſtieres furent les vins du marché, que Charles eut ſoin de ſe faire livrer d'avance. Ils étoient cenſés répondre d'une ſomme conſidérable que Charles avoit prêtée à Sigiſmond, auquel il avoit encore promis ſa fille Marie en mariage. Sigiſmond paya les 80000 florins dont il étoit débiteur. Charles les prit, garda les gages, & ne donna point ſa fille.

Louis XI, jaloux du duc de Bourgogne, offrit ſa médiation à Sigiſmond, qui de ſon côté ſollicitoit l'alliance des Suiſſes : il fit un traité avec eux, malgré Charles, qui les engageoit à garder la neutralité. Furieux de leur audace, il eſſaya, mais vainement, de les punir. Battu par les Suiſſes dans un combat qu'ils lui livrerent ſous les murs de Granſon, défait enſuite à Morat, ainſi que nous l'avons vu, le duc de Bourgogne fut

obligé de renoncer à ſa vengeance & à ſes projets ſur la Suiſſe. Son ambition inquiete le porta à troubler le repos du duc de Lorraine, qui n'étant point aſſez fort pour ſe défendre, ajouta à ſon armée huit mille Suiſſes qu'il prit à ſa ſolde. Celle de Charles, qui pour lors n'étoit pas mieux compoſée que lorſqu'elle combattoit devant Morat, fut entiérement défaite près de Nancy, où ce perturbateur du repos public, trahi d'ailleurs par le comte de Campobaſſe, perdit enfin la vie.

Des inſcriptions allemandes & latines conſacrent la défaite & la valeur du duc de Bourgogne à Granſon & à Morat. Pourquoi faut-il que les qualités qui caractériſent les héros, dégénerent preſque toujours en fureur guerriere, dont le ſang humain eſt le prix? Des médailles éterniſent la mémoire de cet événement, que Voltaire a chanté avec cette grace & cette énergie qu'il ſavoit ſi bien allier. Les Suiſſes célebrent encore par des fêtes & des réjouiſſances publiques, une victoire à laquelle il dûrent leur entiere liberté.

Morat, ſitué à quatre lieues de Berne & de Fribourg, eſt un des bailliages que les cantons gouvernent en commun : ſon lac,

qui peut avoir deux lieues de longueur ſur moitié de largeur, eſt parallele à celui de Neuchatel, dans lequel il ſe décharge par le ſecours d'une petite riviere que l'on nomme la Broye. Parmi ſes nombreux poiſſons, on diſtingue le ſalut, dont la groſſeur eſt conſidérable. Ce poiſſon, dont il eſt parlé dans le Dictionnaire de la Suiſſe, doit avoir un autre nom. Je l'ai cherché inutilement ſous celui-là, dans l'Encyclopedie & dans le Dictionnaire de Valmont de Bomar.

Morat, bâti ſur le lac, eſt dans une plaine charmante & bien cultivée. La ville eſt très-jolie, mais elle n'eſt point aſſez habitée. Les particuliers ſont trop riches pour ſe livrer au commerce, & ſans lui tout languit. On y a conſtruit un bel hôpital richement fondé.

Morat doit ſon origine à Berthold comte de Maurienne, & ſes murs à Conrad roi des Romains. Elle embraſſa la réforme en 1530. Comme on y parle indifféremment l'allemand & le françois, l'office ſe célebre dans ſes deux paroiſſes, dans chacune de ces langues.

Le baillif, ayant titre d'avoyer, y fait ſa réſidence dans un grand château. Il eſt à remarquer que les conſeils de Berne & de Fribourg nomment alternativement à ces

places, dans les quatre bailliages qu'ils gouvernent par indivis. Pour éviter toute uſurpation, le baillif en exercice eſt ſoumis aux ordres du canton, dont il n'eſt pas le repréſentant.

Morat a deux conſeils. Le petit eſt élu par le grand, & celui-là par le peuple: uſage qui ſans doute avoit lieu quand il faiſoit partie des domaines du duc de Savoie; car il n'eſt pas à préſumer que deux cantons ariſtocratiques aient établi des juriſdictions à la nomination du peuple. Les Suiſſes fideles obſervateurs du droit des gens, ne le violent jamais; & c'eſt à cela que l'on doit la variété qui exiſte, non-ſeulement d'un canton à un autre, mais de bailliage à bailliage, dans la même république.

A une lieue & demie de Morat ſur le chemin de Berne, on trouve Avenches, ville célebre autrefois, qui n'offre plus que des ruines pour témoignage de ſon ancienne ſplendeur. Quelle leçon pour les conquérans! Quel vaſte champ de réflexion pour les hommes!

L'origine d'Avenches, autrefois l'*Aventicum* des Romains, eſt ſi ancienne qu'elle ſe perd dans la nuit des tems; quelques auteurs la

rapportent à Veſpaſien; d'autres croient qu'il n'en fut que le reſtaurateur. M. Coxe paroît adopter le dernier avis. Elle fut, diſent d'autres, & Tacite eſt leur autorité, capitale de toute l'Helvétie. Aujourd'hui les habitans exiſtent dans une petite partie de ſa vaſte enceinte. La charrue a paſſé ſur le reſte, & c'eſt de ſon produit qu'ils ſubſiſtent, les champs abondant en bleds & en tabac.

On croit qu'Avenches fut une des villes que les Helvétiens ruinerent quand ils quitterent leurs foyers, pour entreprendre une expédition dans les Gaules. Le baron de Pufendorff dit qu'ils y furent entraînés par Orgetorix, le plus diſtingué des Helvétiens par ſes biens & ſa naiſſance. Ce peuple, trop nombreux pour la partie de terre qu'il occupoit alors, & ne pouvant s'étendre, ſe diſpoſoit à l'entrepriſe, quand les deſſeins d'Orgetorix ſur la royauté ſe découvrirent. On ſe ſaiſit de lui, & il fut obligé, ſelon la coutume, d'entrer en priſon pour être jugé. Le feu étoit le ſupplice qui lui étoit deſtiné, quand on apprit ſa mort. Il paroît qu'il ſe la donna lui-même.

Quand les émigrans furent munis de chariots, de bêtes de ſomme & de vivres pour

troi

trois mois, ils ſtimulerent leur courage, en s'ôtant tout eſpoir de retour. Ils brûlerent en conſéquence douze villes, quatre cents villages, & les proviſions qu'ils ne pouvoient emporter.

Céſar, inſtruit de leur projet, partit de Rome & ſe rendit dans la Gaule ultérieure. Arrivé à Geneve, il en fit rompre le pont. Les Helvétiens lui envoyerent demander le paſſage. L'empereur, quoique déterminé à le refuſer, mais voulant gagner du tems, fit attendre ſa réponſe, profitant du délai pour faire faire par ſes légions & les troupes de la province, un retranchement de dix-neuf mille pas, avec un mur de ſeize pieds de haut, garni de forts. Son intention étoit de défendre le paſſage, s'ils s'obſtinoient à le tenter ; ce qu'ils entreprirent inutilement, ayant été repouſſés de tous côtés.

Un chemin étroit par la Franche-Comté, leur offroit une reſſource : ils traverſerent donc cette province, & ravageoient déjà le territoire d'Autun, qui pour lors en faiſoit partie, quand les plaintes des habitans en avertirent Céſar. L'empereur, touché du malheur de ſes alliés, partit à la tête de ſes légions. Il atteignit les Helvétiens au moment

où ils traverſoient la Saone ſur des ponts de bateaux. Ceux qui étoient encore ſur les bords, furent mis en fuite ou taillés en pieces. Non-ſeulement Céſar ne vouloit pas que ce peuple belliqueux s'établît trop près des provinces qu'il avoit ſoumiſes, mais il avoit à ſe venger de lui, ce même peuple ayant défait Caſſius, & fait paſſer ſes ſoldats ſous leur joug.

Céſar ayant fait jeter un pont ſur la Saone, joignit bientôt le reſte des fuyards, qui furent défaits après avoir ſoutenu de vigoureux combats. Ils ſe retirerent, au nombre de cent trente mille, ſur le territoire de Langres; mais l'empereur ayant fait dire aux habitans que, s'ils leur donnoient des vivres, il les traiteroït eux-mêmes en ennemis, ces malheureux, privés de ſecours, envoyerent des députés au général Romain, pour lui demander la paix. Céſar vint les joindre, & le premier article du traité fut, qu'ils rendroient les armes & les eſclaves Romains qui s'étoient retirés parmi eux.

L'empereur ne voulant pas qu'un auſſi beau pays reſtât ſans habitans & ſans culture, craignant d'ailleurs que, s'il demeuroit ſans défenſe, les Germains ne vinſſent à s'en ſai-

ſir, leur ordonna de retourner chez eux, & d'y rebâtir ce qu'ils avoient brûlé ; pourvoyant d'ailleurs à leur ſubſiſtance, dont ils étoient prêts de manquer.

On trouva dans le camp des Helvétiens un état écrit en lettres grecques, renfermant le nombre, l'âge & le ſexe des émigrans : il ſe montoit à trois cents ſoixante-huit mille individus. Quatre-vingt-douze mille portoient des armes. Cent dix mille ſeulement revirent leur patrie.

Céſar aida les Helvétiens à rebâtir leurs cités. Avenches devint une colonie floriſſante : on en juge par ſon enceinte, " dans „ laquelle on a découvert des fondemens „ de murs, des inſcriptions, des débris „ d'architecture ſculptés en marbre, des „ moſaïques, des reſtes d'amphithéatre, des „ médailles, &c. „ (*a*) On y voit encore une colonne de marbre, d'une grande hauteur, que l'on regarde comme le reſte d'un portail de quelque édifice.

Nous vîmes cette belle moſaïque, trouvée par un cultivateur en labourant ſon champ. Elle ſervoit de pavé à des bains publics. En

(*a*) Dictionnaire de la Suiſſe.

l'examinant, on y trouve des danſeurs, des dauphins, un enlevement, &c. Le milieu, qui eſt creux, devoit ſervir d'écoulement aux eaux. Elle eſt dépoſée dans une grange, & abandonnée au manque de ſoin des payſans; ce qui ajoute chaque jour aux ravages du tems. Ce morceau d'une dimenſion prodigieuſe, eſt fait pour orner les plus beaux cabinets ; mais il n'eſt point apprécié, dit M. Coxe, par les Bernois, qui ont ſouffert que des étrangers en emportaſſent des fragmens. Il me ſemble que cela ſuffiſoit pour inſpirer aux dépoſitaires, au défaut de goût, l'eſprit de propriété néceſſaire pour défendre & conſerver leur bien.

Dans le jardin du baillif on trouve les reſtes de l'amphithéatre, dont la forme eſt bien conſervée, ainſi que le ſouterrain où on lâchoit les animaux deſtinés à combattre les hommes. Le cœur humain eſt un labyrinthe, dont on ne peut ſuivre les routes. Comment tant de cruautés pouvoient-elles exiſter dans des ſiecles où les arts & les lettres étoient portés ſi loin ? Car alors les Romains y donnoient des loix & y conſtruiſoient des édifices.

D'anciens portiques, de hautes colonnes, des corniches, des bas-reliefs, prouvent à

chaque pas aux curieux voyageurs la ſplendeur dont cette ville a dû jouir.

LETTRE XXXIII.

ENFIN nous partîmes de Berne, & nous arrivâmes à Fribourg, après ſix heures de marche. Cette ville, bâtie ſur une montagne eſcarpée, préſente un amphithéatre en demi-cercle. Elle eſt habitée par beaucoup de nobleſſe ; & la ſociété, dit-on, y eſt douce, quoique nombreuſe. Le luxe y eſt inconnu, les ſciences & les arts n'y furent jamais cultivés. Eſt-ce à leur ignorance que les Fribourgeois doivent la conſervation de leurs anciens uſages, la vie ſimple, les mœurs pures & l'économie frugale du vieux tems, qui entretiennent parmi eux l'union, la paix, & l'aiſance ?

La ville eſt mal bâtie, & d'un accès difficile. Ce ſeroit, je crois, la derniere de Suiſſe où je voudrois demeurer ; elle eſt peu commerçante, & le peuple a un air d'indolence que l'on eſt toujours fâché de trouver. Sa population eſt évaluée à ſix mille ames, & celle du canton à ſoixante & douze mille. Sa

longueur peut être de douze lieues, ſur huit de largeur. La riviere de Sane paſſe au pied de la montagne ; ſon lit eſt reſſerré par une double chaîne de rochers. Le côté oppoſé à la ville eſt moins ſauvage ; il offre des champs fertiles, de belles prairies & de vaſtes forêts : on y cultive de la vigne, mais en petite quantité.

La religion catholique a toujours été la dominante ; c'eſt actuellement la ſeule que l'on y ſouffre. On compte dans ſon enceinte onze couvens & deux paroiſſes.

Depuis que les Bernois ont chaſſé l'évêque de Lauſanne de ſon ſiege, il a fait, ainſi que ſes ſucceſſeurs, ſa réſidence à Fribourg, où ils jouiſſent au plus de deux mille écus de rente, y compris les bénéfices qu'ils tiennent du roi de France. Le doyen de la collégiale ayant conſervé ſes droits, les fonctions des évêques ſe bornent à ordonner des prêtres & à diſtribuer des bénédictions.

L eportail de la cathédrale, monument du treizieme ſiecle, eſt couvert de figures burleſques qui ſont ſenſées repréſenter le jugement dernier. Ce que l'on eſt convenu d'appeller figures de diables, chargent dans des hottes, des hommes faiſant la

grimace, que l'on eſt auſſi convenu d'appeller damnés : le tout prend le chemin des enfers.

Des étangs ſitués ſur la montagne derriere Fribourg, fourniſſent d'eau un aqueduc qui ſe termine au milieu de la ville. On en reconnoît l'utilité dans les cas d'incendie, & l'agrément dans tous les tems, pour entretenir la propreté. Ses eaux, lâchées abondamment une fois par ſemaine, entraînent avec elles la boue & les ordures. L'aqueduc fait ornement à une petite place qui eſt l'unique de la ville. On y trouve un tilleul iſolé, mais ſi conſidérable qu'il donne de l'ombre à pluſieurs bancs poſés autour de lui. Il fut planté en 1476 par un ſoldat, à ſon retour de la bataille de Morat.

Je vis ſur la même place une petite cage élevée ſur un piédeſtal : j'en demandai l'uſage & le nom ; on me répondit qu'elle ſe nommoit tourniquet, & que l'on y expoſoit les citoyens qui s'étoient rendu coupables de quelques légers délits. C'eſt chez ce peuple humain, ſoumis & paiſible, preſque les ſeuls que l'on ait à punir.

La langue françoiſe ſe parle excluſivement à Fribourg, excepté dans un fauxbourg, où

l'on ne connoît que l'allemande ; bizarrerie qui ſouvent empêche les habitans de commercer enſemble, au défaut d'interprete. Les payſans ne s'entendent pas mieux : dans certains villages, on ne parle qu'un allemand corrompu, tandis que d'autres ne connoiſſent qu'un patois que l'on nomme françois.

Fribourg fut bâti en 1179, par Berthold IV, duc de Zeringuen, pere de celui qui fonda la ville de Berne. Ces princes étoient gouverneurs pour l'Empire, des provinces qui avoient fait partie de l'ancien royaume de Bourgogne. L'origine de ces fondations avoit pour objet de diminuer le pouvoir des grands barons, qui contrarioient ſans ceſſe l'autorité des ducs, & qui exerçoient ſur leurs vaſſaux tous les droits de la féodalité. Les privileges accordés à ces villes naiſſantes, les peuplerent bien vîte ; les chartres de Cologne ſervirent de modele à celles que Fribourg reçut lors de ſa conſtitution.

A l'extinction des ducs de Zeringuen, Berne devint libre, ſous la protection immédiate de l'Empire. Fribourg conſerva plus longtems des maîtres ; il fut l'héritage d'une ſœur de ſon fondateur, mariée au comte Ulrich de Kibourg. Il fit en 1243 avec Berne une

premiere alliance, qui fut rompue & renouvellée dans les treizieme & quatorzieme ſiecles ; car ces villes, qu'une pareille origine & qu'un même intérêt devoient animer, furent ſouvent ennemies & rivales.

Les héritiers du comte Ulrich ayant vendu Fribourg à Rodolphe comte de Habsbourg, le même qui parvint à la couronne impériale, la ville devint libre ſous la protection de l'Empire. Les Fribourgeois, malheureux, ou peu inſtruits dans l'art de la guerre, furent plus d'une fois battus, ſoit par les Autrichiens dans leurs démêlés avec les Suiſſes, ſoit par les Bernois dans des querelles particulieres. Rodolphe d'Erlach, général des troupes Bernoiſes, les défit en différentes occaſions ; il brûla même un des fauxbourgs de la ville. Les mauvais ſuccès des armes des vaincus eurent plus d'empire ſur leurs eſprits que la raiſon, puiſqu'ils éteignirent du moins en apparence des ſentimens de rivalité qui, dit-on, ſubſiſtent toujours.

Des querelles entre les habitans & les magiſtrats, où les ducs d'Autriche] & de Savoie prirent parti, déſolerent long-tems Fribourg. Le peuple, pour acquitter la dette publique, menaça de s'emparer des biens

des citoyens les plus riches, plutôt que de continuer à payer les impôts. Le duc Albert d'Autriche, inſtruit des troubles, ſe rendit à Fribourg; mais au lieu de rétablir l'ordre, il profita du moment pour ſatisfaire ſon avarice. Il créa un nouveau conſeil, après avoir caſſé l'ancien, dont il avoit fait empriſonner les membres : il ne les relâcha qu'après les avoir rançonnés. Les troubles continuant dans le canton, à l'inſtigation du duc, les bourgeois prirent les armes, pour défendre le nouveau conſeil contre la fureur des payſans, qui s'étoient introduits dans la ville. Le duc Louis de Savoie & la régence de Berne ſervirent de médiateurs.

Albert n'ayant plus de crédit, mais voulant jouer un rôle, & méditant une nouvelle infamie, fit annoncer ſon retour à Fribourg, par Halhvyl ſon lieutenant. Un repas ſplendide devoit, ſelon l'émiſſaire, ſceller la réconciliation. Après avoir emprunté toute l'argenterie de la ville, il ſortit accompagné des principaux citoyens, qui croyoient aller au-dévant du duc. Mais bientôt un détachement qu'il avoit poſté, l'entoura : devenu le plus fort, il n'héſita point à déclarer aux Fribourgeois, que le duc, par un acte qu'il leur remit,

renonçoit à tous droits ſur eux ; mais que pour payer le ſacrifice, il garderoit l'argenterie que l'on avoit raſſemblée par ſes ordres. C'eſt à ce prix & par cette ſupercherie, qu'en 1449 ce canton devint libre.

La tranquillité n'eſt pas toujours une ſuite de l'indépendance ; les troubles continuerent entre les citoyens & les habitans de la campagne ; le conſeil & les bourgeois ſe mirent ſous la protection du duc Louis de Savoie ; à quelque tems de là un traité entre Berne & Fribourg acheva de rétablir la tranquillité. Dans les guerres de la maiſon d'Autriche contre les Suiſſes, la république fournit des troupes, ce fut par où commença ſon alliance avec les autres cantons.

Pendant la guerre des Suiſſes contre Charles le Téméraire, les Fribourgeois ſecouerent définitivement le joug des ducs de Savoie. Ils partagerent la gloire des combats de Granſon, de Morat & de Nancy.

Le gouvernement de Fribourg eſt ariſtocratique, ainſi que celui de Berne. Il exiſte cependant quelques différences qui reſtreignent ſon autorité.

Le petit-conſeil, compoſé de vingt-quatre membres, fait partie, ainſi que celui des ſoi-

xante du grand-conſeil, ou conſeil des deux cents. C'eſt en ce dernier que réſident l'autorité & le pouvoir législatif. Soixante & onze familles nobles ou patriciennes ont ſeules le droit d'y entrer. Elles ſont diviſées en quatre quartiers ; chacun fournit un banneret & un nombre égal de conſeillers. Pour entrer au grand-conſeil, il faut avoir vingt ans, & être adopté par une des treize tribus qui diviſent la bourgeoiſie ; un citoyen peut être à la fois de pluſieurs tribus. A trente ans on paſſe dans le conſeil des ſoixante : c'eſt dans ſon ſein que l'on prend les ſujets néceſſaires pour compléter le petit-conſeil.

Les deux avoyers alternent & préſident d'année en année. Les premieres places de la république après eux ſont celles du lieutenant, du commiſſaire-général, des tréſoriers & des bourguemeſtres. Les élections ſe font au haſard. Les noms des prétendans ſont placés ſéparément dans une boîte caſée ; les électeurs y jettent leur boule ; & celui qui en réunit le plus grand nombre, l'emporte ſur ſes compétiteurs. Ces précautions me paroiſſent ſuperflues, dans une république où les places ſont réſervées à un nombre circonſcrit de familles.

En 1782, les bourgeois, las d'un gouvernement dans lequel ils n'avoient aucune part, ſe ſouleverent & voulurent dépoſer les magiſtrats. Les conſeils n'étant pas les plus forts, promirent de partager l'autorité. Une place d'adminiſtrateur de l'hôpital vint à vaquer; on y nomma un bourgeois. Les mécontens prirent ce poſte peu important, pour un garant de ceux qu'ils croyoient occuper à l'avenir. Satisfaits, ils ſe calmerent: les magiſtrats ne vouloient que gagner du tems; ils avoient porté leurs plaintes au conſeil de Berne, qui trop intéreſſé à ſoutenir celui de Fribourg, lui prêta des ſecours qui intimiderent les bourgeois; les élections ſe firent ſelon l'uſage, & les plébéiens trompés ſe plaignirent, mais n'oſerent rien entreprendre.

La bourgeoiſie, contre l'uſage des gouvernemens ariſtocratiques, s'aſſemble tous les ans le 24 juin, pour prêter ſerment d'obéiſſance & de fidélité aux magiſtrats; elle ſe réunit encore pour la nomination d'un avoyer, d'un chancelier, d'un bourguemeſtre & du principal curé.

Fribourg entretient pour ſa garde quatre compagnies bourgeoiſes, indépendamment d'onze régimens de milice. C'eſt le canton

qui, proportion gardée, a le plus de troupes au ſervice de France : il en retire d'ailleurs des ſubſides conſidérables. L'adminiſtration du canton eſt confiée à des baillifs, qui doivent leur commiſſion au haſard, leur nomination ſe faiſant de la maniere indiquée plus haut. Ils ne reſtent que cinq ans en place, & leurs déciſions en affaires criminelles ſont portées de leurs cours baillivales au petit-conſeil.

Les croix de S. Louis ſont plus communes à Fribourg, que dans la plupart de nos villes de provinces. L'enterrement de Mad. de Diesbach me mit à même d'en juger ; ſon convoi étoit ſuivi de l'avoyer, de l'évêque, d'un nombre conſidérable de magiſtrats, & de toute la nobleſſe. Le corps n'entra point à l'égliſe ; il fut dépoſé dans un caveau dont la porte eſt ſituée à l'extérieur : il n'étoit accompagné ni de prêtres, ni de flambeaux ; aucun chant lugubre ne ſe fit entendre ; le cortege en deuil aſſiſta à un ſervice très-court, où les dames de la ville, couvertes de robes noires & de crêpes, s'étoient rendues ſéparément ; elles en ſortirent de même, en obſervant de mettre une diſtance entre elles & les hommes.

Le ſilence qui accompagnoit le convoi, le rendoit plus auguſte que les chants de nos prêtres, dont l'accent n'eſt jamais d'accord avec les paroles. Et comment pourroit-on exiger d'eux une modulation convenable à la choſe, dans un pays où les enterremens font un objet de luxe, & leur produit une affaire de ſpéculation pour les miniſtres des autels? Bourſaut auroit pu leur faire dire, ainſi qu'à Boniface dans le Mercure galant:

Je ſerois bien fâché que l'on ne mourût pas.
Je ne puis être heureux qu'à force de trépas.

Nous trouvâmes à Fribourg beaucoup de François: les uns n'y étoient qu'en paſſant; les autres y reſtoient par raiſon, étant partis trop précipitamment pour ſe pourvoir d'argent, & ſur les frontieres de France on n'en laiſſoit plus paſſer. Obligés de vivre d'économie, cela leur étoit plus facile à Fribourg qu'ailleurs, où l'on peut être nourri & logé à l'auberge à raiſon de trois livres de France par jour.

Le faſte y eſt tellement inconnu & la ſimplicité ſi grande, que l'hiver les premieres ſociétés s'aſſemblent pour danſer, dans une grande ſalle de l'auberge où nous étions

deſcendus. Les frais du bal & du ſoupé s'y font en commun ; l'on s'amuſe, & l'on ne ſe ruine point. Les plus légers plaiſirs ſont pour eux des fêtes que les François blaſés ne peuvent apprécier, & dont ils entendent le récit avec dédain & pitié. Ces détails vous paroîtront minutieux ; mais ils ſervent plus qu'on ne penſe à faire connoître l'eſprit du peuple chez lequel on voyage.

Les François avoient autant à ſe louer des procédés de la république, que des politeſſes des particuliers. Les étrangers ne peuvent s'arrêter dans une ville de Suiſſe, ſans en avoir demandé la permiſſion, mais encore ſans la faire renouveller de tems à autre. Les conſeils, pour éviter cette formule aux François refugiés, leur avoient fait dire, qu'étant fort aiſes de les voir & deſirant de les conſerver, ils les diſpenſoient à l'avenir des formes gênantes auxquelles ils s'étoient ſoumis.

LETTRE XXXIV.

En revenant de l'enterrement de Mad. de Diesbach, je trouvai à l'auberge un François qui attendoit mes enfans. Sa figure étoit noble, ſes yeux d'une extrême vivacité avoient quelque choſe d'étrange; ſes cheveux mal peignés, retomboient demi-bouclés ſur ſon front; il avoit un habit fort ſimple, une cravatte noire, en tout un maintien trop négligé: ce qui n'empêchoit pas qu'à ſon enſemble on ne le reconnût pour un homme de bonne compagnie; il s'exprimoit d'ailleurs avec grace & eſprit. En attendant le retour de mes enfans, je crus devoir lui tenir compagnie. Nous n'eûmes point à chercher pour ſoutenir la converſation: elle tomba directement ſur l'Aſſemblée nationale; il avoit été témoin des grands événemens qui détruiſent la monarchie, ſans rendre la France heureuſe.

Il me raconta qu'étant logé très-loin du fauxbourg S. Antoine, il étoit ſorti de chez lui le 14 juillet, jour de la priſe de la Baſtille, ſans ſe douter des horreurs qui ſe commettoient. Arrivé au cloître Notre-Dame,

bientôt le tocſin & la générale l'inſtruiſirent du danger qui menaçoit les fideles ſujets. La tour de Notre-Dame, en lui offrant un aſyle, dans un moment où les rues n'étoient pas ſûres, lui procura la vue d'un ſpectacle dont l'horreur & la ſingularité ne peuvent ſe décrire.

Figurez-vous, me diſoit-il, les rues de Paris remplies de peuple pouſſant des cris qui ſe faiſoient entendre, malgré les tambours, le tocſin & le canon, qui partoient de toutes parts. Les paſſages obſtrués s'ouvroient d'eux-mêmes, pour faire place au convoi qui conduiſoit aux pieds de la Baſtille le canon ſurpris à l'hôtel-de-ville & aux Invalides, où un ordre de la cour ou beaucoup de prudence empêcherent M. de Sombreuil de le défendre.

D'après ce que mon hiſtorien a recueilli depuis, il paroît que le fort n'a point été pris d'aſſaut, ainſi que les folliculaires ſe ſont plus à le publier; & que M. de Launay n'eut d'autre tort avec le peuple, que d'être gouverneur d'un château que les chefs de la révolution redoutoient.

Il me dit que le peuple, déjà inquiet des troupes & de l'appareil de guerre qui envi-

ronnoient Paris, éclata ſans ménagement à la nouvelle du départ de M. Necker. Les ſpectacles furent fermés ; le tocſin ſe fit entendre dans toutes les paroiſſes, pour inviter les citoyens honnêtes à ſe défendre. Les ſoldats en patrouille, du régiment de Royal-Allemand, venoient d'être aſſaſſinés ; les barrieres brûloient, on enfonçoit des portes par l'eſpoir d'y trouver du bled.

Les bourgeois, pour ſe défendre contre la populace, coururent alors aux armes. La cocarde nationale fut arborée. Pendant deux jours que dura le déſordre, les motions les plus vives furent faites à l'Aſſemblée nationale en faveur de la liberté, & contre les nouveaux miniſtres du roi.

Enfin les têtes exaltées au dernier point, le peuple s'empare d'un bateau chargé de poudre, court aux Invalides, prend vingt canons & vingt mille fuſils ; un cri général ſe fait entendre : *à la Baſtille ! à la Baſtille !* On s'y porte en foule. On ne vouloit d'abord que des armes, bientôt les rebelles eurent de plus grandes vues ; ils demandent le gouverneur, qui préſente le pavillon blanc, tandis qu'on s'empare du premier pont. Le ſuccès encourage, on frappe les chaînes du ſecond

à coups de haches. Avant de tirer ſur ces inſenſés, M. de Launay fait crier qu'on ne leur fera point de mal, s'ils veulent ſe retirer. Sourds à ces paroles de paix & altérés de ſang, ils pourſuivent leur entrepriſe. Le canon ſe fait entendre ; mais M. de Launay perdant la tête, ne mit en uſage pour la défenſe du château, qu'une partie de ſes reſſources.

Maîtres du ſecond pont, les aſſaſſins le furent bientôt du malheureux gouverneur ; ſa tête fut coupée & promenée ſur la fatale pique, avec cet écriteau : *De Launay, gouverneur de la Baſtille, perfide & traître envers le peuple.* Le lieutenant & le géolier eurent le même ſort, ainſi qu'une partie de ceux qui ſurvécurent à l'attaque. Leurs têtes furent portées en triomphe au Palais-Royal, devenu la caverne de ces monſtres ſanguinaires.

M. le marquis de la P... (je ſus enfin ſon nom) ne quitta ſon poſte élevé, que quand la nuit eut dérobé aux hommes une premiere ſcene d'horreurs, que le tems ne bannira point de leur mémoire. Entouré de curieux, dont les ſentimens n'étoient pas auſſi purs, leur joie perçoit à meſure qu'ils s'appercevoient des ſuccès de la canaille. Il ſe vit contraint, pour éviter un nouveau danger, de diſſimuler la

rage dont un homme comme lui, ne pouvoit manquer d'être animé, non pour la deſtruction d'une maiſon de force, mais pour l'inſulte faite au roi en aſſaſſinant ſes officiers.

Le marquis de la P... ne pouvant ſortir de Paris, quoique muni de paſſe-ports, fut obligé d'y laiſſer ſes voitures, & de prendre la diligence pour ſe rendre en Dauphiné, où il trouva ſa mere & ſes enfans, qu'il conduiſit en Suiſſe. A peine y étoit-il arrivé, qu'il apprit que ſept de ſes habitations, ſoit en Bourgogne, en Franche-Comté, ou en Dauphiné, venoient d'être ravagées par les dévaſtateurs des châteaux, foudoyés par les uſurpateurs de l'autorité.

J'appris que M. de la P... ſi maltraité dans cette erreur populaire, avoit toujours été l'ami de l'humanité; que ſon caractere & ſon eſprit d'originalité l'avoient rendu célebre, ainſi que ſon attachement pour les ouvrages du Créateur, qu'il étendoit juſques ſur les plus vils inſectes.

Au moment de la révolution, le marquis s'occupoit à peupler une petite isle, ſituée ſur une de ſes terres; il donnoit aux particuliers qui venoient l'habiter, une maiſon, des champs & des loix. Elles conſiſtoient à

ſe nourrir de végétaux ; il exigeoit encore que, ſous aucun prétexte, on ne ſe livrât à la deſtruction. Il permettoit la chaſſe des inſectes, des ſouris & des animaux nuiſibles, ou dangereux, à condition qu'ils ſeroient pris vivans, dépoſés dans un vaſe, ou dans une cage, & que l'on pourvoiroit à leurs beſoins, juſqu'à ce qu'ils fuſſent tranſportés ſur le rivage, où l'on les remettroit en liberté.

M. de la P... ne borne pas là, la ſingularité ; ſes goûts & ſes moindres actions s'en reſſentent ; s'il ſe promene, c'eſt avec un grand bâton ferré, qui l'aide à franchir de larges foſſés ; on en offre de ſemblables à ſes hôtes, qui rarement en font uſage. Il eſt très-bon nageur, ainſi que ſon fils ainé : quand des étrangers ſe promenent avec eux ſur l'eau, on fait chavirer la nacelle, & ces meſſieurs s'empreſſent à ramener à bord les ſubmergés, qui ſe ſeroient bien paſſés de cette preuve d'adreſſe.

L'eſcarpolette eſt encore un de ſes plaiſirs : elle eſt peu élevée, & placée au-deſſus d'une piece d'eau ; de maniere que le jeu ſert à la fois d'exercice & de bain : divertiſſement qui ne convient point à tout le monde. Au

ſurplus, je répete qu'à ces ſingularités près, que l'on n'eſt point obligé de partager, M. de la P... eſt aimable, & fait pour être recherché en ſociété.

On ne vient point à Fribourg, ſans aller à l'hermitage que l'on trouve à une lieue de la ville ; c'eſt la curioſité du pays. Sa poſition eſt une des plus agréables & des plus extraordinaires du monde. Il eſt ſitué dans une chaîne de rochers perpendiculaires & hauts de trois à quatre cents pieds. A quarante toiſes environ au-deſſus de l'eau, le rocher, dont le ſommet eſt couvert de bois, s'avance ſur la riviere : c'eſt là où l'hermite a creuſé dans le roc, ſa chapelle & ſes appartemens. Ce travail l'occupa trente ans. Tout immenſe qu'il eſt, il l'auroit encore agrandi, s'il ne ſe fût noyé, le jour de la S. Antoine, en paſſant au bac quelques écoliers qui venoient l'aider à célébrer la fête de ſon patron. Ces malheureux enfans eurent le même ſort que lui.

M. Coxe eſtime la longueur de l'hermitage à quatre cents pieds. Le tuyau de cheminée de la cuiſine en a quatre-vingt-dix ; l'élévation du clocher eſt proportionnée. Quelle patience ! Ne fait-elle pas regretter qu'un

homme capable de mettre à fin une auſſi longue entrepriſe, ne ſe ſoit point occupé de travaux plus utiles à la ſociété? Mais ce ſont les circonſtances qui font les hommes. La ſolitude & l'ennui ont peut-être enfanté autant de projets, que le génie & le deſir de la célébrité.

L'hermite actuel, qui jouit des travaux de ſon prédéceſſeur, loge dans ſon palais un vieux ſoldat, avec lequel il partage ſes aumônes, dit ſes prieres, bavarde & oublie avec lui le beſoin de s'occuper, que l'ancien hermite ſentit ſi bien, & qui peut-être ne l'auroit pas tourmenté, s'il avoit eu un compagnon, ainſi que ſon ſucceſſeur.

Nous partîmes de Fribourg après-dîné, & nous arrivâmes de bonne heure à Bulle, petite ville qui faiſoit autrefois partie du comté de Gruyeres. Un de ſes comtes la donna au chapitre de Lauſanne, qui la vendit au canton de Fribourg. C'eſt la réſidence d'un baillif : il habite un vieux château, bâti par S. Boniface, évêque de Lauſanne. Un hôpital que la ville a conſtruit à ſes frais, prouve que même dans les plus petites cités, les pauvres ne ſont pas oubliés.

Les habitans de Bulle furent de tout tems

grands amateurs de muſique. La plus fameuſe auberge de cette ville eſt ſans contredit la plus mauvaiſe que nous ayons trouvée dans cette longue route ; elle ſe nomme la Mort ; elle a pour enſeigne un ſquelette buvant un verre de vin : allégorie ſi fine, que j'eus beſoin de me la faire expliquer.

Depuis cinq heures juſqu'à neuf, je parcourus les jolis environs de Bulle. Un chemin charmant, bordé de bois & des prairies, me conduiſit à Gruyeres. Cette petite ville eſt ſituée ſur une colline au pied des montagnes : un château conſidérable le domine ; il fut long-tems la réſidence de ſes comtes, qui poſſédant le pays en ſouveraineté, y donnoient des loix & y faiſoient battre monnoie.

Après cinq cents ans connus de poſſeſſion, Michel, le dernier de ſes comtes, dont la fortune étoit dérangée par les guerres qu'avoient ſoutenues ſes prédéceſſeurs contre les Bernois, les Fribourgeois & les Valaiſans leurs voiſins, conſomma ſa ruine au ſervice de la France, qui ne lui paya pas la ſolde de cinq mille ſoldats, qu'il avoit levés pour elle. Abandonné de ſes débiteurs, tourmenté par ſes créanciers, le comte leur abandonna

ſes domaines, que les cantons de Berne & de Fribourg acheterent & ſe partagerent. Gruyeres reſta au dernier.

Les meilleurs fromages de la Suiſſe ſe font dans le bailliage de Gruyeres; leur réputation eſt telle, qu'ils prêtent leur nom à tous ceux de la contrée. C'eſt le ſeul commerce du pays.

LETTRE XXXV.

En partant de Bulle, nous arrivâmes à Vevay, après ſix lieues de route, terminée par une deſcente longue & difficile. Cette ville, la plus conſidérable du Pays-de-Vaud après Lauſanne, peut contenir trois mille habitans. On a remarqué qu'elle étoit preſque toujours exempte de brouillards, quand même ils couvrent le lac & ſes environs? Je ne ſais à quoi l'on attribue cette prédilection.

Vevay eſt bâtie ſur les bords du lac de Geneve. Une jolie place, de belles maiſons, des jardins, une promenade agréable, des habitans riches & affables, une ſociété douce & un climat tempéré, font préférer ce ſéjour

aux étrangers. Dans le moment actuel, les François y abondent. Son commerce, relativement à ſes forces, eſt conſidérable ; il conſiſte en fromages, en horlogerie & bijouterie qui s'y fabriquent : il y a auſſi une manufacture de chapeaux eſtimée, & pluſieurs tanneries.

Je dus à M. Ramond, traducteur de M. Coxe, une ſenſation dont juſques là je n'avois pas eu l'idée. Voici comme il s'explique dans une note, page 148 du ſecond volume.

" Avant de quitter Vevay, que celui qui
„ eſt fait pour éprouver certaines ſenſations,
„ monte vers ſon égliſe, qui eſt placée ſur
„ une hauteur, d'où elle domine la ville,
„ le lac, & les ſombres rochers de Meillerie;
„ qu'il viſite ſon cimetiere ombragé d'arbres
„ antiques, & qu'aſſis au pied de ſes murs,
„ il attende le coucher du ſoleil & le cal-
„ me du ſoir, pour jeter encore un regard
„ ſur le tableau admirable qui s'offre à ſa
„ vue. „

A l'heure indiquée par M. Ramond, je me rendis ſeule ſur la terraſſe qui entoure l'égliſe. La beauté de ſes aſpects ſurprit d'abord mes ſens; mais bientôt, en apperce-

vant les triſtes rochers de Meillerie, un ſentiment mélancolique s'empara de mon cœur. Je me rappellai Julie, ſon amant, leurs amours, le déſeſpoir dont Saint-Preux laiſſa par-tout des traces ſur ces montagnes arides. Mon ame, en proie à des chagrins cuiſans, partagea ſes maux comme s'il les ſentoit encore.

Je le ſuivis dans tous les événemens de ſa vie, ou plutôt de ſon amour, ou de ſon erreur. Je le voyois aux pieds de la ſenſible Julie, ivre de ſes faveurs, cueillant ce baiſer *âcre* qui fit le tourment de ſes jours, condamné à vivre loin de ce qu'il adoroit, renonçant à ſes droits ſur ſon cœur, prêchant près d'elle des devoirs qu'il brûloit de lui faire oublier, inſtruiſant des enfans dont il avoit ſéduit la mere; l'ami d'un homme confiant, eſtimant aſſez l'humanité & ſa femme pour rapprocher d'elle le ſeul mortel qu'elle eût aimé!

Je voyois le lac; je croyois voir Clarence, ſes boſquets, le petit Marcellin échappant à ſa mere, tombant dans le lac; Julie s'y précipiter, reparoître avec lui; je la voyois, victime de ſon amour maternel, expirant dans les bras de ſa couſine, de ſon époux;

ſerrant ſes enfans dans les ſiens pour la derniere fois. Je voyois le déſeſpoir de tous ces infortunés, celui de la fidelle Fanchon Anet, que rien ne pouvoit conſoler. Je la vis prendre avec ſes amis ſon dernier repas, dont elle fit les honneurs, malgré ſa foibleſſe; enfin je la vis payant à la nature, le tribut auquel tous les êtres ſont ſoumis....

Mon cœur, ſerré au ſouvenir de cette ſcene de douleur, qui peut-être n'exiſta pas, mais oppreſſé d'ailleurs de ſes propres chagrins, attendoit ce moment pour éclater. Suffoquée par mes ſoupirs, des larmes me ſoulagerent. Aſſiſe ſur une tombe, appuyée contre un arbre, ce fut dans cette poſition, tenant à la main le portrait de l'homme qui me fut le plus cher, que j'attendis dans la demeure des morts, que les ombres de la nuit, en couvrant la terre, fiſſent diſparoître les objets touchans dont mes yeux ne pouvoient ſe laſſer.

Tout finit: les chauves-ſouris, en planant autour de ma tête, & les cris des oiſeaux de nuit en m'avertiſſant qu'il étoit tems de me retirer, mirent fin à cette ſcene qui, je l'avoue, me laiſſa des regrets. Elle avoit cette teinte romaneſque qui plait aux malheureux, & mon cœur n'y fut jamais inſenſible.

Le lendemain, je voulois aller à Clarens, ſitué près de Vevay, & vis-à-vis les rochers de Meillerie. Je n'abandonnai ce projet qu'après m'être fait répéter pluſieurs fois, qu'on n'y trouvoit pas la plus légere trace des deſcriptions de Jean-Jaques. Le tems a-t-il détruit le château, les boſquets, où en imagination j'avois ſuivi la veille ſon heroïne? ou l'auteur nous auroit-il trompés? On trouve dans ſes Confeſſions le paſſage ſuivant, fait pour confirmer que les héros de ce roman n'ont jamais exiſté.

« Je dirois volontiers à ceux qui ont du
» goût & qui ſont ſenſibles : allez à Vevay,
» viſitez le pays, examinez les ſites, prome-
» nez-vous ſur le lac, & dites ſi la nature n'a
» pas fait ce beau pays pour une Julie, pour
» une Claire & pour un Saint-Preux : mais
» ne les y cherchez pas. »

Près de Vevay on trouve le château de Chillon, bâti au milieu du lac, par Amé duc de Savoie. Des rochers qui s'élevent, lui ſervent de fondemens. Ce château gothique & très-fort, communique à la terre ferme par un pont-levis ; il ſervit long-tems de réſidence aux baillifs, qui la tranſporterent à Vevay dans le courant de ce ſiecle. Ce châ-

teau eſt, ainſi que Clarens & Meillerie, célebre par les amours de Julie & de Saint-Preux.

A un quart de lieue de cette ville étoit ſitué le château de la Tour-de-Peil, dont il ne ſubſiſte plus que les tours & quelques pans de murailles. Il fut détruit par les Suiſſes pendant la guerre qu'ils ſoutinrent en 1476, contre les Bourguignons & le duc de Savoie, auquel le Pays-de-Vaud appartenoit pour lors. Du haut des terraſſes qui environnent ces ruines & qui ſont baignées par les eaux du lac, on jouit de pluſieurs points de vue très-agréables.

LETTRE XXXVI.

La route de Vevay à Lauſanne, à en juger par quelques échappées de vues, ſeroit délicieuſe, ſi deux murs, entre leſquels on voyage, ne privoient d'une côté de la vue du lac, & de l'autre des rochers en amphithéatres que l'induſtrie des Valaiſans a rendu fertiles, en les couvrant de terre ſoutenue de diſtance en diſtance par de petits murs. Ce long eſpace, jadis ſauvage & inculte,

offre aujourd'hui d'abondantes récoltes en vin : il y a des cantons dont l'arpent ſe vend juſqu'à 10000 livres : j'ignore quelle en eſt la meſure ; ce vignoble ſe nomme Lavaux. Le chemin d'ailleurs eſt dur & aſſez mauvais.

Beaucoup de maiſons de campagne nous annonçoient l'approche de la ville, tandis que pluſieurs wiſckis, menés par des femmes, nous indiquoient aſſez que les environs étoient la retraite d'un grand nombre de François. Nous vîmes auſſi des voitures découvertes, d'une forme inconnue ; on les nomme corbeilles : elles en ont la forme & la grace.

Lauſanne eſt ſi ancien, que ſon origine eſt perdue. Quelques auteurs la rapportent à Valerius Aurelianus, qui le bâtit des ruines d'Arpentine, ou d'Ar entras, ville qui s'étendoit juſques ſur les bords du lac, & qui n'eſt plus aujourd'hui qu'un village au-deſſous de Lauſanne, connu ſous le nom de Vidy. Ne pouvant vous dire avec certitude quel fut le fondateur de Lauſanne, je me bornerai à vous apprendre que cette ville ſuivit le ſort du Pays-de-Vaud, dont

elle

elle eſt la capitale. Elle eut les mêmes révolutions & les mêmes maîtres.

Depuis la deſtruction de l'empire romain, elle a appartenu ſucceſſivement aux Francs, aux Bourguignons & aux empereurs d'Allemagne. Dans l'onzieme ſiecle, les ducs de Zeringuen en devinrent gouverneurs : à la mort du dernier, elle étoit franche & libre. Les évêques, en ſe ſubſtituant à leur place, lui conſerverent ſes privileges. Malgré les efforts de ces chefs de l'égliſe, les ducs de Savoie s'emparerent du Pays-de-Vaud; ils étoient ſecondés par une partie des ſeigneurs, qui reçurent en échange des titres pour jouir paiſiblement de leurs fiefs.

Les ducs, dans des partages, démembrerent le pays, que les Suiſſes réunirent en reprenant à Charles II, duc de Savoie, ce qu'il en avoit conſervé, quand il manqua à ſes engagemens envers la république de Geneve, dont les cantons de Berne & de Fribourg étoient protecteurs. Les Bernois, pour prix de leurs ſervices, garderent le Pays-de-Vaud, dont ils bannirent la religion catholique.

Le ſiege épiſcopal, qui y avoit été tranſféré lors de la deſtruction d'Avenches, fut

tout-à-fait renverſé ; les évêques ſe refugierent à Fribourg, ainſi que je l'ai déjà dit. Les baillifs hériterent de leurs revenus & de leur palais. A chaque mutation, le nouveau baillif prête ſerment au conſeil & aux bourgeois, de conſerver à la ville ſes droits & ſes privileges; engagemens auxquels les évêques étoient également ſoumis.

Le Pays-de-Vaud eſt diviſé en douze bailliages. La ville de Lauſanne, ſituée autrefois au pied de la montagne de Jorat, ſur laquelle elle eſt bâtie aujourd'hui, dut en partie ſon accroiſſement aux peres du concile, qui en quittant Basle en 1449, vinrent s'y établir. Sa poſition, qui, dit-on, eſt plus belle que ne fut celle de Jéruſalem, ſon climat doux, la bonté du ſol fertile en vin & en bled, attirerent le ſurplus des habitans, que l'on évalue à huit mille. A en juger par d'anciens dénombremens, il paroît qu'elle fut plus conſidérable. On attribue cette perte à un réglement qui exclut la nobleſſe des emplois publics, & qui ne lui permettant point de commercer ſans déroger, ne lui laiſſe d'autre reſſource que le ſervice étranger.

La Suiſſe n'ayant point d'armée ſur pied,

l'on auroit tort d'en conclure que les puiſſances qui l'entourent, pourroient profiter de ſa ſécurité. Ce peuple n'eſt point énervé par la diſſolution des mœurs ; la lutte, la courſe & l'arbalête ſont ſes récréations & ſes jeux familiers. Les hommes qu'elle fournit aux armées étrangeres, y ſont inſtruits dans l'art de la guerre, qu'ils enſeignent à la jeuneſſe inſcrite, claſſée, & toujours prête à prendre les armes.

Les progrès ſenſibles du luxe ſont encore regardés comme une cauſe de la dépopulation de Lauſanne. A meſure qu'il s'introduiſit, les mariages diminuerent, non-ſeulement parmi les nobles, mais dans le peuple.

La ville eſt bâtie ſur trois collines faiſant partie du mont Jura. La pente des rues eſt rapide & fatigante : il y en a, où l'on parvient à l'aide d'eſcaliers couverts, ce qui eſt commode contre les influences de l'air. L'inégalité du terrein, dit M. Coxe, eſt un inconvénient bien racheté par la beauté des points de vue. Je lui demande la permiſſion de n'être pas de ſon avis. C'eſt à merveille pour les étrangers ; mais les habitans, qui ne ſont pas toujours en contemplation ſur les merveilles de la nature, aime-

roient mieux, je crois, un ſol plus uni, & des ſites moins romantiques.

Les ſciences & les lettres ſont cultivées depuis long-tems à Lauſanne. Elles doivent leurs ſuccès à un college, ou univerſité, établi lors de la réforme. Les revenus du chapitre ſervirent à le fonder. Le nombre des profeſſeurs s'accroît chaque jour. Il y en a pour le latin, l'hébreux, le grec, l'éloquence, les belles-lettres, la théologie, la philoſophie, les mathématiques & le droit. La république de Berne y a fondé depuis peu une chaire de médecine en faveur de M. Tiſſot. Dans le nombre des ſavans qui s'y diſtinguerent, on remarque Geſner & Crouſaz. C'eſt la patrie & la réſidence de Mad. de Montaulier, à qui l'on doit la traduction du charmant roman de Caroline.

Mad. de Montaulier n'eſt pas la ſeule femme à Lauſanne, qui s'occupe de l'étude des lettres; on m'a aſſuré qu'il y en avoit une douzaine qui travailloient à l'envi pour obtenir de la célébrité. Elles ſe raſſemblent, dit-on, tous les ſamedis, pour ſe communiquer l'ouvrage de la ſemaine. Il eſt à craindre que tant de prétention à l'eſprit, ne nuiſe à celui qui plait en ſociété; il eſt

à craindre encore que cela n'entretienne le pédantiſme, dont les habitantes du Pays-de-Vaud ont toujours été accuſées. Je les invite donc à écrire : c'eſt un plaiſir, c'eſt quelquefois un beſoin ; mais je les engage à ne jamais en parler. Il y a tout à gagner à laiſſer deviner ce dont nous ſommes capables, & ſouvent à perdre quand nous l'affichons ; car il eſt rare que l'enſeigne tienne parole.

Le college a une bibliotheque. Je crois que l'on en trouve une autre à l'hôtel-de-ville. Le portail de ce monument gothique eſt décoré de deux colonnes de marbre jaſpé. Les ſciences & les arts utiles ne ſont pas les ſeuls que l'on cultive : l'académie, ou manege, qui jouit d'une juſte célébrité, y attire grand nombre d'étrangers.

Les rues ſont irrégulieres ; mais les maiſons ſont bien bâties en pierres griſes, les ſeules que l'on emploie dans les villes du Pays-de-Vaud. L'hôpital eſt beau ; on le dit mal adminiſtré ; il ſert auſſi de maiſon de correction. J'entrai par ignorance dans un corridor, où les gens de la maiſon doivent ſeuls pénétrer. J'apperçus par des trous quarrés, fermés de grilles, de petites chambres ſervant

de prisons aux réfractaires : j'y vis un homme qu'à ses occupations je reconnus pour un cordonnier : on me dit qu'il étoit détenu pour avoir épousé une seconde femme, sans avoir obtenu de divorce avec la premiere.

Il y a peu de malades dans cette maison de charité; ce que l'on attribue à la salubrité de l'air où la ville est située, à la bonté des eaux, & à l'aisance dont le peuple jouit.

La république entretient à ses frais une école, où les enfans des deux sexes apprennent à lire, à écrire, leur religion, & un métier. On regrette de ne pas trouver dans cette ville une école de dessin; institution si nécessaire aux jeunes gens qui se destinent aux arts mécaniques.

La cathédrale, ou l'église Notre-Dame, est dans la partie la plus élevée de la ville: le vaisseau en est superbe; l'architecture, simple & noble; des pilastres soutiennent autour de la nef, plusieurs rangs de galeries élevées les unes sur les autres. Elle est d'ailleurs ornée de plusieurs monumens.

Les premiers que j'apperçus, furent les tombeaux du pape Félix VII & de quelques évêques; je vis ensuite sur un monument sans faste, une longue épitaphe de M. de

Wattewille, ancien baillif. Plus loin, une urne en marbre blanc, marque le lieu où la ducheſſe de Courlande eſt enterrée. La place où repoſent les cendres de la princeſſe Orlow, eſt également remarquable par un mauſolée ſimple & noble en marbre noir; les ornemens & figures y contraſtent par la couleur. On arrive enſuite à celui de la comteſſe de Valmol, Hanovrienne. Celui-là eſt d'une grandeur prodigieuſe : ſi jamais il s'acheve, & que les ornemens ſoient dignes du mauſolée, ce ſera un des plus beaux de l'Europe. On dit qu'ils ſe travaillent en Italie.

Quelques rangées d'arbres forment la promenade du Mont-Benon: elle eſt vantée par la beauté de ſes vues; un bois qui domine la ville, en offre une autre aux promeneurs, également agréable.

Le commerce n'eſt point auſſi conſidérable à Lauſanne, que ſa poſition ſemble l'annoncer; il conſiſte en orfévrerie & joaillerie; l'art de l'imprimerie y eſt très en vigueur, & l'on doit à ſes preſſes des ouvrages conſidérables: on y trouve un cabinet littéraire bien fourni.

Lauſanne a trois conſeils: le grand nomme aux places vacantes du petit, & celui-là pro-

cede aux élections des deux autres ; elles ſe font à la pluralité des voix. Le conſeil moyen, ou conſeil des ſoixante, juge les cauſes dont la valeur n'excede pas 2000 liv. Un quatrieme tribunal juge en premiere inſtance les procès criminels ; ils ſont portés enſuite au petit-conſeil, & décidés par un nombre de propriétaires que l'on prend dans la rue du Bourg, rue la plus conſidérable de la ville, où ils jugent en plein air : uſage fort étrange, & dont j'ignore l'origine. Dans le cas où ces juges prononcent une ſentence de mort, il faut encore qu'elle ſoit confirmée par le conſeil de Berne.

La queſtion n'eſt point abolie à Lauſanne : ſans doute cette coutume barbare ſubſiſte, parce que ſans l'aveu du criminel les loix ne peuvent rien contre lui. Deux avocats plaident devant la cour pour & contre l'accuſé. Les juges donnent leurs opinions motivées, & les bourgeois prononcent.

Le peuple paroît à Lauſanne, plus vif, plus gai & plus animé que dans les autres villes de Suiſſe. On le dit avide de bals, de comédies & de toutes eſpeces de plaiſirs. Le ſilence eſt banni de ſes rues ; les uſages des habitans ſont rapprochés des nôtres, & le François n'y

eſt point dépayſé. Le mouvement qui a lieu dans les rues eſt occaſionné en partie par les voitures & les étrangers qui y abondent. La ville ſert de paſſage & de communication aux provinces du nord de la France, avec une partie de l'Allemagne, de la Savoie & de l'Italie.

La bonne compagnie eſt nombreuſe & très-affable pour les étrangers. M. Tiſſot, qui en attire un grand nombre, a décidé les dames de la ville à les recevoir une fois par ſemaine, dans un ſallon conſacré à cet uſage. Non-ſeulement cela leur procure un jour de diſſipation, mais cela les met à même de faire connoiſſance avec les habitans d'un pays où pluſieurs font un long ſéjour.

L'habitude que les hommes ont contractée de fréquenter les clubs, qu'ils nomment cercles, nuit à la ſociété: elle eſt toujours triſte, quand leur nombre n'eſt pas proportionné à celui des dames.

Les femmes du peuple portent de grands chapeaux de paille à forme ronde, qui ſe prolongent dans la partie ſupérieure, en s'amincifſant à la maniere chinoiſe. C'eſt par cette élévation ridicule qu'elles les prennent pour les poſer ſur leurs têtes.

LETTRE XXXVII.

Le lac, ſitué à une demi-lieu de Lauſanne, eſt un but de promenade extrêmement agréable ; la pente qui y conduit eſt douce, & le chemin bordé de maiſons & de jardins très-étendus. Il aboutit à un port nommé d'Ouchy, où tout annonce l'aiſance : les maiſons y ſont bien bâties, les ouvriers & les matelots, proprement habillés.

Le lac, connu aujourd'hui ſous le nom de lac de Geneve, dans le moyen âge ſous celui de Léman, & plus anciennement ſous celui de Lauſanne, peut avoir dix-huit lieues de longueur ſur trois & demie dans ſa plus grande largeur. La différence qui ſe trouve dans les rapports des perſonnes qui l'ont meſuré, empêche que l'on ne prononce ſur ſes juſtes proportions. Sa profondeur eſt inégale : à Meillerie elle eſt eſtimée à mille pieds, & près de Geneve elle eſt peu conſidérable. La hauteur de ſes eaux varie depuis le printems juſqu'en ſeptembre ; elles augmentent conſidérablement par la fonte des neiges qui habitent éternellement les hautes Alpes, où il ne

pleut point pendant l'hiver. Leur fonte, lente & ſucceſſive, entretient la plupart des ſources des fleuves de l'Europe. Dans les jours orageux on voit les eaux du lac s'élever ſubitement de cinq à ſix pieds, s'abaiſſer avec la même rapidité, & augmenter de nouveau.

Le Rhône, en ſortant des Alpes, traverſe la vallée qui les ſépare du mont Jura; il ſe jette dans le lac, où ſes eaux bourbeuſes ſe dépouillent de leur limon; elles en ſortent très-pures quand elles traverſent la ville de Geneve. La terre & le ſable que le fleuve charie en ſortant des montagnes, ſe dépoſent à ſon embouchure; les vagues les agitent, & elles ſont pouſſées par les vents du couchant ſur le rivage, dont ils élevent les bords ſenſiblement.

Dans le nombre de ſes excellens poiſſons, on diſtingue la truite, la perche, le ferrat & l'ombre-chevalier. On y trouve auſſi, mais depuis ce ſiecle ſeulement, la moteila ou motelle, petit poiſſon gras comme l'éperlan, ayant la peau viſqueuſe & ſans écaille, le corps tortueux, la tête plate. Il eſt d'ailleurs très-vorace, & aſſez eſtimé, quoique ſa chair ſoit viſqueuſe, ainſi que ſa peau. M. de Bomare n'en parle point; c'eſt l'Encyclopédie qui m'a appris à le connoître. Le fond du lac,

dit M. de Sauſſure, eſt trop pur & ſes eaux trop claires pour qu'il ſoit très-poiſſonneux ; mais en revanche ils y ſont ſalubres & pleins de ſaveur. On trouve ſur ſa ſurface une grande variété de canards, le grebe & beaucoup d'oiſeaux, dont quelques-uns ſont peu connus en France.

Quelle célébrité M. Tiſſot n'auroit-il pas pu donner à une ſource d'eaux froides & ſavonneuſes, qui ſe trouve à Lauſanne, ſi ce médecin eût préféré ſes intérêts ou ceux de ſa patrie à la vérité ! Son avis y auroit fait accourir. Au lieu de cela, il convient qu'elles ne méritent pas la peine d'être priſes. Je ſais bien qu'on auroit pu les analyſer ; mais que peut la juſteſſe d'un rapport, contre l'empire de la mode ? Le chymiſte auroit paſſé pour un ſot, jaloux détracteur du mérite ; & en dépit de ſes talens, le charlatan triompheroit. Dieu nous en préſerve en médecine ! J'ai vu le tems où l'on auroit ajouté : & en politique.

Je ne paſſai point à Lauſanne ſans voir ce célebre médecin, que j'avois connu & conſulté à Paris. Je dois placer au nombre des plus grands plaiſirs que j'ai eus dans mon voyage, celui de converſer avec lui. Son

génie vaſte & profond lui a permis de cultiver différentes ſciences, ſans nuire à celle dont il fait profeſſion. Les voyages, la révolution de France, la culture des lettres à Lauſanne furent les différens objets ſur leſquels il m'entretint. M. Tiſſot paſſe la belle ſaiſon à la campagne, d'où il revient chaque matin pour viſiter ſes malades. Je dînai avec lui chez une de mes compatriotes, que des raiſons de ſanté retenoient à Lauſanne.

Nous employâmes le reſte de ce jour à la promenade du lac : de jolis bateaux nous inviterent à la continuer ſur l'eau. A peine eûmes-nous gagné le large, que nous découvrîmes une quantité prodigieuſe de villages & de maiſons de campagne qui le bordent; elles le ſont à leur tour, d'un côté par les montagnes du Chablais, & de l'autre par la chaîne que l'on nomme Jura. Elle a près de quatre-vingt lieues de longueur ſur ſeize de largeur; elle traverſe la partie occidentale de la Suiſſe, le Pays-de-Vaud, la république de Geneve, & borne à l'orient la province de Franche-Comté.

En ſuivant la direction du ſoleil couchant, les bateliers nous arrêterent au pied de la maiſon de campagne qu'a occupée l'abbé de

Bourbon. Ce nom, cher à mon cœur, en me rappellant le ſort malheureux des princes qui le portent, & la fin prématurée de ce jeune prélat qui mourut à Naples de la petite vérole, (*a*) me coûterent encore plus d'un ſoupir.

Au retour, nous dîmes aux matelots de nous mettre à terre. Le haſard les fit aborder devant une prairie plantée d'arbres fruitiers. Nous ſuivîmes le verger ; il nous conduiſit à une maiſon de campagne où, en qualité d'étrangers, nous oſâmes entrer. Les bâtimens nous parurent peu conſidérables, mais conſtruits avec grace. Les cours n'étoient point vaſtes, mais elles étoient propres, couvertes d'un ſable fin & tapiſſées de clématites, dont les fleurs bleues ſur un fond verd produiſoient un charmant effet.

Nous trouvâmes dans le jardin, un vieillard occupant ſes jardiniers à ſoigner des plantes exotiques, variées & nombreuſes. Mon goût pour la botanique me valut une diſſertation ſur le geranium de Lauſanne, que le

---

(*a*) Il la prit en ſoignant de la même maladie une femme pour laquelle il avoit conçu une violente paſſion. L'abbé de Bourbon étoit fils de Louis XV & de Mlle. Romans.

vieillard me montra. C'eſt, à ce qu'il me dit, le réſultat de ſes combinaiſons; il provient de greffes de différens geraniums, dont le triſté, je crois, eſt la ſouche. La fleur en eſt pourpre, veloutée & nuée des couleurs les plus vives. Ce vieillard, dont j'ignore le nom, je ſais ſeulement qu'il eſt françois & qu'il paſſe les hivers dans ſa patrie, nous invita à faire le tour de ſes jardins, & à nous arrêter à Surinam. C'eſt ainſi qu'il nomme un pavillon ſitué au midi, formé de treillages & ombragé par les grandes feuilles du jaſmin de Virginie.

Pour regagner la ville, nous prîmes un chemin moins agréable que celui qui nous avoit conduits au lac. Nous nous arrêtâmes devant un café, pour prendre des glaces, afin de rentrer le plus tard poſſible à l'auberge, où nous nous trouvions fort mal. Le maître eſt un ivrogne, le ſommelier n'eſt point attentif, les chambres y ſont mal-propres & incommodes. Son enſeigne eſt au Cerf.

Le lendemain nous retournâmes au port, pour traverſer le lac : nous allions à Evian, où étoit une partie de la cour de Turin. C'eſt un plaiſir que le prince & la princeſſe de Piémont ſe procurent alternativement avec

le duc & la ducheſſe de Chablais, malgré la diſtance de cette ville à Turin, qui doit être de près de cinquante lieues; mais c'eſt un prétexte pour changer de place, & un objet de diſſipation, dont les princes ont grand beſoin.

Evian, ville du duché de Chablais, n'eſt ſéparée de Lauſanne que par le lac; elle eſt bâtie ſur ſes rives, & appuyée contre les montagnes de Savoie. Une ſource d'eaux froides & ſavonneuſes, dont M. Tiſſot fait peu de cas, mais plus cependant que de celle qui ſe trouve à Lauſanne, y attire les princes de Piémont & quelques étrangers.

La cour n'y a point d'habitation; elle loue la maiſon de Mad. la marquiſe de Blonet, qui eſt très-agréable pour un particulier. Le duc & la ducheſſe de Chablais, dont c'étoit le tour cette année, une dame d'honneur, quelques hommes & un détachement de Gardes-du-Corps compoſent la cour & le cortege. L'étiquette y eſt le même qu'à Turin : il faut, pour être admis près de Leurs Alteſſes, avoir été préſenté au roi.

Un détachement de la troupe de comédie de Geneve vient s'y établir pendant la ſaiſon

des

des eaux, qu'un Anglois nommé Becfort, rendoit cette année très-brillante.

Il avoit déjà donné pluſieurs fêtes; une nouvelle étoit annoncée pour le ſurlendemain, & celle-là devoit ſurpaſſer les autres. Elle ſe donnoit dans un bois de châtaigniers, illuminé, orné de guirlandes, de chiffres & de deviſes. Une ſalle de verdure étoit planchéiée pour faciliter la danſe; différentes tables couvertes en même tems, devoient ſervir d'entr'acte à ce plaiſir fatigant. Une incommodité ſurvenue au duc, en retardant la fête, nous priva d'en jouir : nous étions à Geneve, quand elle eut lieu. Nous ſûmes que les Françoiſes refugiées dans le Pays-de-Vaud s'y étoient rendues, ainſi que des dames de Geneve & de Lauſanne : ce qui avoit rendu la fête très-brillante.

La ſource eſt à une demi-lieue d'Evian, près du bois de châtaigniers : un chemin de terre y conduit, ainſi que le lac. La ducheſſe s'y rend tous les matins dans un bateau, accompagnée de muſiciens. Le ſoir elle y retourne, & ſouvent on danſe dans une ſalle, conſtruite pour mettre les buveurs à couvert du ſoleil & de la pluie.

En côtoyant le lac l'eſpace de douze lieues,

nous arrivâmes à Genevé, non ſans rencontrer pluſieurs villes ſur la route ; la premiere que nous trouvâmes, fut Morges, jolie ville, bâtie ſur une langue de terre qui s'avance dans le lac : un port, un quai & des halles pour mettre les marchandiſes à couvert, la rendent aſſez floriſſante ; elle le deviendroit davantage, ſi un chemin direct conduiſoit à Yverdun : il ſerviroit de communication aux deux lacs.

L'égliſe, nouvellement bâtie, eſt une des plus belles du Pays-de-Vaud. Morges a ſes conſeils & ſon baillif, dont le reſſort eſt fort étendu : la petite ville de Saint-Prez en dépend ; on y trouve des eaux minérales & des antiquités romaines. Le territoire de Morges, fertile d'ailleurs, produit le meilleur vin de la Suiſſe.

Nous traverſâmes enſuite la petite ville de Rolle, chef-lieu d'une baronnie. Elle fait partie du bailliage de Morges ; elle eſt ſituée de même ſur les bords & au niveau du lac, dans l'endroit où il eſt le plus large. Thonon, ville de Savoie, & capitale du Chablais, borde l'autre rive.

Rolle, qui n'eſt fermé ni de portes, ni de murs, eſt très-bien bâti ; ſa rue principale

eſt alignée & d'une grande largeur ; la ville eſt, dit-on, bien habitée. MM. de Rolle y font leur réſidence dans un château vaſte, mais ancien. On trouve près de Rolle, des eaux minérales dont j'ignore la réputation.

La ville de Nyon, très-vantée par les voyageurs, me plairoit moins que les précédentes. Elle eſt bâtie ſur une montagne eſcarpée : elle m'a paru déſerte, & par conſéquent triſte : on n'y compte que ſeize à dix-ſept cents habitans. De ſes remparts qui ſont bordés d'un côté par une haute muraille, & de l'autre par une rangée d'arbres, on jouit d'une vue variée & très-étendue. Le château, où réſide le baillif, réunit les mêmes avantages ; il domine le grand chemin, le lac, & des vallées très-peuplées.

Des inſcriptions, & des antiquités, dont on trouve des traces, ne laiſſent aucun doute que cette ville n'exiſtât du tems de la république romaine. On voit à l'une des portes de la ville, des reſtes de colonnes ; un buſte antique, adapté à l'extérieur du mur de l'égliſe, avec une inſcription qui ſubſiſte, mais dont les caracteres ne ſont plus liſibles. On trouve encore d'autres traces d'anciens monumens, ſi légeres à la vérité, qu'elles ne

peuvent plaire qu'à de vrais amateurs de l'antiquité.

La maiſon occupée autrefois par les Jéſuites, ſert de college. Lors de la réforme, Berne abandonna à la ville le revenu dont jouiſſoient différentes maiſons religieuſes. Les bois qui ſe vendent en partie pour l'approviſionnement de Geneve, les pâturages & les châtaignes ſont les principales productions du bailliage. Le commerce conſiſte en tanneries, chamoiſeries, poteries, & faïance qui s'y fabrique ; on y trouve même une manufacture de porcelaine, établie depuis dix ans, dans un fauxbourg ſitué au bas de la montagne : les ouvriers qu'on y emploie, ſont tirés de France. Ils y font de jolis camaïeux ; mais ils ne réuſiſſent pas également dans les payſages, ni même dans les fleurs, dont les couleurs ſont variées. On y exécute en biſcuit & en miniature, le tombeau de Mad. Langhans, dont nous avions vu l'original à Hindelbanck près de Berne.

Nyon eſt le ſéjour actuel de M. Leſpinas, ancien inſtituteur du duc de Gloceſtre. Cet Anglois eſt connu par ſa profonde ſcience en phyſique expérimentale. C'eſt auſſi la demeure de M. Schmith qui, dit-on, y cul-

tive les lettres avec ſuccès ; peut-être un jour ſes productions viendront-elles juſqu'à nous.

Les baronnies de Prangin & de Copet dépendent de ce bailliage : on trouve dans l'une & dans l'autre, un beau château, & quelques inſcriptions romaines. Prangin a des eaux ſulfureuſes, connues en médecine.

La ville de Copet eſt bâtie ſur le lac, à deux lieues de Geneve. Quand les Bernois conquirent le Pays-de-Vaud, MM. de Saluces ſoutinrent contre eux, dans le château qui domine la ville, un ſiege très-opiniâtre ; mais n'étant pas les plus forts, leur habitation devint la proie des flammes. Elle a été rébâtie depuis avec magnificence. Cette baronnie appartient aujourd'hui à M. Necker, miniſtre de France & adminiſtrateur général de ſes finances. A M. Necker, né dans une république, imbu de ſes principes, auteur de la révolution actuelle, qu'il a préparée ; trompé par ſes ſuites, trop honnête homme pour la ſoutenir, mais trop foible en politique, pour en arrêter les progrès. C'eſt donc au tems à nous rendre le repos & notre roi : alors les ouvriers ſans ouvrage, les valets ſans condition, le commerce ſans activité, les pauvres ſans ſecours ne pourront plus douter qu'ils

n'aient été trompés. Le peuple mourant de faim apprendra à connoître ſon erreur, & il ſera convaincu, mais trop tard, que l'égalité ne peut exiſter dans un grand état ; que c'eſt aux dépens du luxe & des gens riches, que vivent les quatre cinquiemes des habitans que le hafard a jetés ſur la partie du globe que nous habitons.

Le vignoble de Copet produit des vins rouges que l'on préfere aux blancs : c'eſt le ſeul territoire du Pays-de-Vaud, où ils aient la préférence.

Nous trouvâmes auſſi Verſoi ſur notre route ; cette ville fut projetée & même commencée ſous le miniſtere de M. le duc de Choiſeul. Elle eſt ſituée ſur les bords du lac, à une petite diſtance du village & de la riviere, qui lui ont donné leur nom. Son territoire fait partie du pays de Gex, qui appartient à la France, & qui eſt compris dans le gouvernement de Bourgogne. L'argent ayant été prodigué pour élever les fondations de cette ville, on ne peut rapporter l'état languiſſant où elle ſe trouve, qu'à l'ingratitude du ſol où elle eſt placée. Ce ſont des landes incultes, que l'induſtrie & la main des hommes auroient peine à fertiliſer.

Il ſeroit poſſible auſſi que cette ville naiſſante, entourée de républiques, ſoumiſe à un gouvernement monarchique & à un culte intolérant, n'ait dû qu'à des entraves de liberté, un nombre inſuffiſant d'émigrans, pour la rendre floriſſante. Le moment cependant étoit favorable; car il paroît que les motifs qui déterminerent cette fondation, étoient la poſſibilité & le deſir de la peupler des fugitifs de Geneve, dont le nombre fut conſidérable en 1767, époque où l'on y travaille avec le plus de zele.

Geneve étoit alors en proie à une guerre inteſtine que les partiſans de Jean-Jaques ſuſcitoient entre le peuple & les magiſtrats, à l'occaſion d'Emile, du Contrat ſocial, & des Lettres de la montagne, ouvrages que les chefs de la république venoient de condamner, à l'imitation de la France, de la Suiſſe & de quelques autres états. (*a*)

Le projet étoit d'établir à Verſoi un port, des manufactures & tout ce qui pouvoit concourir à ſon agrandiſſement. Berne &

(*a*) En 1754, Jean-Jaques avoit déjà envoyé à l'académie de Dijon un diſcours ſur l'inégalité des conditions, qui irrita le conſeil de Geneve, ſans plaire au peuple.

Geneve, dit-on, s'en alarmerent. Seroit-ce à ce motif que l'on doit attribuer l'abandon d'une telle entrepriſe? On n'y trouve juſqu'à préſent qu'une rue, quelques belles maiſons & fort peu d'habitans. (a)

En traverſant la ville & ſur-tout le village de Verſoi, nos yeux furent frappés d'une quantité prodigieuſe d'énormes cocardes nationales, ſigne de cette fameuſe liberté. Une femme chargée par le receveur du recouvrement d'un péage établi à Verſoi, nous prouva qu'elle en ſavoit faire uſage, en nous demandant trois fois plus qu'on ne lui devoit.

LETTRE XXXVIII.

En approchant de Geneve, le lac ſe rétrécit & les maiſons de campagne ſe multiplient ſur ſes deux rives au point d'en être couvertes comme en Hollande, ſur-tout depuis

(a) Voltaire avoit été l'un des plus zélés partiſans de la fondation de Verſoi. Quand le projet fut abandonné, il en plaiſanta dans des vers charmans qu'il envoya à Mad. la ducheſſe de Choiſeul. Je ne les tranſcris point; ils ſont avec ſes œuvres dans les mains de tout le monde.

la Haye juſqu'à Harlem. Celle de M. de Sauſſure s'y fait remarquer par ſon élégante ſimplicité.

Le territoire dépendant de la république n'a pas plus d'une lieue quarrée; il eſt ſitué ſur les confins de la Savoie, de la France, de l'Allemagne & de la Suiſſe. La population eſt évaluée à quarante-un mille habitans, en y comprenant celle de la capitale, qui en emporte vingt-cinq mille. C'eſt la ville la plus peuplée de la Suiſſe & l'une des plus floriſſantes de l'Europe, quoiqu'une trentaine de villages au plus compoſent les dépendances de la république.

La liberté, ſa poſition & ſur-tout l'activité des citoyens pour le commerce, concourent à ſes richeſſes que des guerres étrangeres n'épuiſent jamais. Trop foible pour attaquer, trop petite pour être partagée, les puiſſances qui l'environnent, ſont ſes amis & ſes protecteurs. Si quelques intérêts les diviſent, la neutralité la ſauve des horreurs qui l'environnent. L'impartialité de ſes jugemens, dit M. d'Alembert, dans les querelles des rois ont pu quelquefois contribuer à faire ceſſer les hoſtilités & à avancer la paix. Mais avant de parler de l'état actuel de la république,

remontons à ſon origine & aux différens maîtres auxquels elle a appartenu, avant d'être libre & indépendante.

Les Allobroges, puiſſante nation des Gaules, réuniſſoient au Dauphiné, Geneve & la Savoie : les Romains vainqueurs du monde, ſoumirent les Allobroges avec le reſte des Gaules. Jules-Céſar fit de Geneve, une place d'armes ; & pour s'oppoſer au projet d'émigration des Helvétiens, détaillé ci-devant, il fit faire un retranchement qui s'étendoit depuis le mont Jura, en ſuivant la rive gauche du Rhône, juſqu'à un défilé que l'on nomme la Cluſe.

Geneve, protégé par la colonie romaine établie à Nyon, prit de la conſiſtance ſous les ſucceſſeurs de Céſar. Quelques auteurs croient que le chriſtianiſme y fut prêché dès le troiſieme ſiecle, & qu'il s'y établit dès lors un ſiege épiſcopal, rempli par des ſuffragans d'Arles, & de Vienne en Dauphiné.

Victime des invaſions des peuples du nord, qui ſe diſputoient cette ville après la retraite des Romains, elle fut ſouvent livrée aux ravages & aux déſordres qu'entraîne la guerre. Les empereurs d'Allemagne en reſterent maîtres. Honorius l'ayant cédée aux rois des

Bourguignons, quelques-uns y firent leur réſidence. Les François s'en emparerent vers le milieu du ſixieme ſiecle ; mais leurs rois guerriers, incapables de donner des loix aux provinces qu'ils ſubjuguoient, les virent bientôt tomber dans l'anarchie. Geneve reſta près de trois cents ans dans cet état de combuſtion, ſous des princes féroces ou imbécilles.

Vers la fin du huitieme ſiecle, Charlemagne entreprit le voyage d'Italie, pour combattre Didier roi des Lombards, qui depuis ſon regne ne ceſſoit de ſuſciter des diviſions dans la famille de l'empereur, qu'il vouloit retenir dans ſes états : il craignoit que ce prince, libre de tout ſoin, ne s'oppoſât à ſon projet de conquérir le reſte de l'Italie, que le pape Etienne IV n'étoit pas en état de défendre. Charles, que de petits obſtacles n'arrêtoient pas, part, paſſe le mont Cenis, joint ſon ennemi qu'il fait priſonnier, & trouve dans Etienne un allié reconnoiſſant, qui l'aide à s'emparer de la couronne, que la captivité de Didier laiſſoit vacante.

Charlemagne, en paſſant à Geneve lors de cette expédition, s'empara de la ville, dont il fit le quartier général de ſon armée. Ce

monarque, né pour le bonheur de ſes ſujets & pour celui des peuples qu'il conquit, en devint le législateur ; car dans ces tems d'ignorance, de barbarie & de féodalité, ce prince étoit convaincu qu'il ne falloit que de la force pour vaincre ; mais que des loix étoient néceſſaires pour gouverner.

A ſa mort, la ville de Geneve redevint dépendante des petits royaumes qui diviſoient la France. Lors de leur extinction en 1032, elle fut réunie à l'empire germanique. Conrad II, ayant hérité de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, il s'y fit ſacrer. Ses ſucceſſeurs, occupés d'affaires importantes, ou trompés par la négligence de leurs repréſentans, la laiſſerent inſenſiblement ſecouer le joug ; elle employa, par prudence ou par crainte, trois cents ans à ſe déclarer impériale.

Les évêques, que l'ambition tourmentoit déjà, gouvernerent la ville, après avoir obtenu des empereurs les titres de princes & de ſouverains. Les armoiries qu'elle prit alors, & qu'elle a conſervées, étoient l'emblême de ſa conſtitution mixte ; elles ſont compoſées d'un aigle impérial, & d'une clef ſymbole du pouvoir de l'égliſe. Celui-ci étoit ſi étendu que les évêques faiſoient battre monnoie,

ordonnoient des corvées, créoient des péages, des lots & ventes ſur les maiſons, des droits ſur les productions & les marchandiſes ; ils confiſquoient juſqu'aux biens des criminels, qu'ils faiſoient condamner par leurs juſtices.

Les communes, fatiguées d'une autorité quelquefois abuſive, s'aſſemblerent & parvinrent, non ſans difficulté, à créer des conſeils. Ce fut vers l'an 1526, qu'ils acheverent de s'établir, époque où s'accréditoient les opinions des réformateurs. Berne les avoit adoptées : la ville de Geneve, ſon alliée, ſuivit le même exemple. Les évêques, ſans fonctions & ſans puiſſance, tranſporterent leurs titres & leur grandeur à Annecy, où ils réſident toujours.

A peine cette translation étoit-elle achevée, qu'ils ſe liguerent avec les ducs de Savoie. Ils porterent à différentes repriſes le trouble & l'alarme dans le ſein de la ville. L'alliance des cantons, & plus encore celle de la France, la délivrerent de ſes puiſſans ennemis. Henri IV, qui lui avoit fourni des troupes, reçut bientôt d'elle le même ſervice ; & ces ſecours, quoique foibles, ne lui furent pas inutiles, dans les guerres civiles auxquelles la ligue donna lieu.

Calvin, connu par ſon goût pour les lettres, & auſſi bon juriſconſulte que hardi théologien, donna, ainſi que l'avoit fait Mahomet, un recueil de loix civiles & religieuſes à cette république naiſſante : il voit été appellé par les magiſtrats. Le peuple le ſanctionna, & depuis on n'y connut pas d'autres loix fondamentales. (*a*)

Sur les biens du clergé, on préleva les frais néceſſaires à l'entretien du nouveau culte; le reſte, d'après les conſeils de Calvin, fut employé à la fondation d'établiſſemens utiles à l'humanité, & aux progrès des ſciences ; tels qu'un hôpital, un college & une académie. Les Genevois prouverent qu'ils en étoient dignes par leur application à l'é-

---

(*a*) On lit dans l'hiſtoire de la réformation de la Suiſſe, que pour prévenir le grand changement qui étoit prêt d'éclater, des prêtres ſubornerent en 1536 une ſervante à Geneve, & la déciderent à empoiſonner trois des principaux acteurs de la réforme. Le poiſon ne s'étant pas trouvé aſſez fort, ils en mirent un plus violent dans le pain & le vin deſtinés à la communion publique des nouveaux réformés. Ce crime, dont le but étoit de faire triompher leur égliſe, ayant encore été ſans effet, la connoiſſance que l'on en eut ne ſervit qu'à avancer leur perte.

tude, & par les progrès rapides qu'ils firent. Théodore de Beze fut le premier recteur de l'académie ; il y enſeigna la théologie conjointement avec Calvin. Depuis, Geneve a produit des ſavans en tout genre. Les arts & le commerce y languirent plus long-tems. Les citoyens ne purent s'y livrer, que quand les ducs de Savoie, rebutés du mauvais ſuccès de leurs entrepriſes, renoncerent entiérement à leur projet.

Charles-Emmanuel fut le dernier qui troubla leur repos, en eſſayant, en 1602, de prendre la ville par ſurpriſe. Les Genevois repouſſerent l'ennemi, & firent pendre treize des principaux officiers ; " croyant, dit M. d'A-
» lembert, pouvoir traiter comme des voleurs
» de grand chemin, des hommes qui avoient
» attaqué leur ville ſans déclaration de guerre.
» Cet exemple, ajoute-t-il, ſervit de leçon
» à ſes ſucceſſeurs ; & depuis ce tems la ville
» n'a ceſſé de ſe peupler, de s'enrichir & de
» s'embellir dans le ſein de la paix. »

Depuis que d'Alembert a fourni l'article Geneve à l'Encyclopédie, cette ville fut vivement troublée par des guerres inteſtines, auxquelles le Contrat ſocial donna lieu. L'auteur, dans ſes Lettres ſur la montagne, accuſe

les magiſtrats de ce déſordre que, pour ſe diſculper, il nomme artificieux. Hélas ! le tems n'a que trop prouvé que les dernieres révolutions d'Europe n'auroient point eu lieu ſans ſes ouvrages. Que n'exiſte-t-il encore ! Son cœur nous vengeroit de ſes écrits, & au moins nous jouirions de ſes regrets. Car, ſi l'on en croit ſes Confeſſions, il aſſure, page 21 du ſecond volume, " que quand il fit à Paris
„ l'anti-deſpote & le fier républicain, il ſen-
„ toit, en dépit de lui, une prédilection
„ ſecrette pour cette même nation qu'il trou-
„ voit ſervile, & pour le gouvernement qu'il
„ affectoit de fronder.

„ Ce qu'il y avoit de plaiſant, ajoute-t-il,
„ étoit qu'ayant honte d'un penchant ſi con-
„ traire à mes maximes, je n'oſois l'avouer ;
„ & tandis que je raillois les François de
„ leurs défaites, le cœur m'en ſaignoit plus
„ qu'à eux. „

Il termine cet aveu, en convenant qu'il fut ſûrement le ſeul " qui, vivant chez une
„ nation qui le traitoit bien & qu'il adoroit,
„ ſe ſoit fait chez elle un faux air de la dédai-
„ gner. „ Enfin ſon penchant étoit ſi fort, qu'il avoue que les perſécutions qu'il a éprouvées depuis, n'ont pu le vaincre. Quel amour !

Et

Et qu'auroit produit de plus la haine ?

Que ne peut-il voir une petite eſtampe qui repréſente un homme ficelé de la tête aux pieds, comme une carrotte de tabac, tenant du bout des doigts une légende ; on lit au bas ces mots : je ſuis libre ! oh ! comme je ſuis libre ! Qu'auroit-il dit, en reconnoiſſant ſous cette alluſion le chef d'une monarchie ſi puiſſante naguere, & que des inſenſés, nourris de lectures dangereuſes, qu'ils ont mal digérées, ont rendu, pour le malheur commun, la vivante image de cette caricature ?

Ce fut en 1763, que les troubles de Geneve éclaterent, tems où les amis de la démocratie, échauffés par les écrits du citoyen de Geneve, réveillerent une querelle qui avoit pris naiſſance au commencement du ſiecle. Il étoit queſtion dès lors de limiter la prépondérance de quelques familles dans les conſeils. Berne & Zuric envoyerent des troupes ; les chefs des factieux furent punis, & l'on appaiſa le peuple en changeant quelque choſe à la forme des élections.

Un plan de fortifications, commencé en 1660, dont la dépenſe avoit fait augmenter les impôts, fut critiqué en 1730. L'auteur

ayant rendu ſon mémoire public, échauffa vivement les eſprits ; & la liberté de la preſſe ayant entretenu la fermentation, les magiſtrats furent en proie à de juſtes alarmes. Ils porterent l'affaire au grand-conſeil, qui confirma l'impôt pour dix ans ; mais cette déciſion ne ramena point la paix. Les diſcours, les écrits, les menaces continuerent & augmenterent la haine. Le peuple prit la licence pour le bonheur & la liberté ; il ſe plut dans ſon aveuglement ; & comme il lui falloit des ſuites, il crut voir, dans de ſages précautions que l'état prenoit pour ſa défenſe, le projet de le ſoumettre à main armée.

On fit un crime aux magiſtrats, d'avoir fait enclouer des canons ſitués dans un baſtion voiſin d'un quartier habité par le peuple. On les accuſa de faire tranſporter ſecrétement des munitions. Les mécontens s'emparerent des portes, & exigerent du conſeil la dépoſition de ſix membres qui leur déplaiſoient.

A l'aide de ce ſacrifice, la paix eut encore l'air de ſe rétablir ; mais la haine & les partis ſubſiſterent. En 1737, les bourgeois qui ſoutenoient celui des magiſtrats, ſur une légere diſcuſſion obtinrent que l'arſenal leur ſeroit ouvert. Le parti populaire profita de l'occa-

ſion, & tous deux ſe trouverent armés & en préſence ; quelques coups de fuſils furent tirés. Un ſyndic patriote & éloquent parvint à les calmer ; mais les démocrates ne mirent bas les armes, que quand on leur eut abandonné la garde des portes & dés poſtes intérieurs.

Des députés de Berne & de Zuric furent appellés ; & quoique les deux partis brûlaſſent de ſe rapprocher, leur médiation ne put ſuffire : le parti populaire craignoit leurs principes ariſtocratiques. Par une contradiction étrange, ils demanderent à la cour de France, état très-monarchique pour lors, des pléni-potentiaires qui réglaſſent avec ceux des cantons, leurs droits & les pouvoirs des conſeils. Le traité fut approuvé, quoiqu'un des articles défendît, ſous peine de mort, de prendre les armes contre la volonté des magiſtrats, & qu'il interdît aux compagnies bourgeoiſes, la liberté de s'aſſembler à volonté.

" Ce fut à cette époque, dit l'auteur du „ Dictionnaire de la Suiſſe, que le beſoin „ de ſociété fit inſtituer les cercles, dans leſ- „ quels les citoyens alloient ſe délaſſer de „ leurs travaux. Les diſcuſſions politiques „ devinrent plus habituelles encore, & la

„ correſpondance facile entre les cercles, fit „ adopter des principes d'intérêt commun. „

Cela me rappelle que, quand le gouvernement de France laiſſa, contre ſes principes, établir les clubs dans la capitale, des gens ſages effrayés de la licence qui commençoit à régner, ne concevoient pas que le miniſtre de Paris eût favoriſé ces établiſſements anti-politiques, & imités d'une nation rivale. Jamais ils ne plûrent au roi; Sa Majeſté, diſent les mémoires ſecrets, ſembloit prévoir le danger de ces repaires de mécontens, de frondeurs, ſpéculant ſans ceſſe ſur les opérations du gouvernement. Les folliculaires Boyer, Barthe & Artaud y compoſerent des nouvelles à la main, dont ils firent commerce: oubliant qu'ils étoient ſous l'influence de la police, bientôt leurs écrits devinrent des ſatyres; à cette infraction des loix impoſées aux clubs, ſe joignirent les propos, les critiques & les projets de toutes eſpeces, qu'enfantoient les membres qui s'y trouvoient réunis. Enfin un ordre de la cour, provoqué par le baron de Breteuil, en ordonna la ſuppreſſion au mois d'août 1787.

Si cet acte de deſpotiſme fut une imprudence, la foibleſſe de M. de Villedeuil, qui

rempläça le baron au département de Paris, en fut une bien plus dangereuſe. Montrer à l'ennemi qu'on le craint en lui prouvant de la ſupériorité, c'eſt à la fois le convaincre qu'en riſquant de nouvelles attaques, il finira par être vainqueur.

La honte de ſe faire reprocher la premiere infraction de la paix publique, impoſa ſilence aux eſprits les plus violens. Geneve profita de ce tems de calme pour ſe faire reconnoître libre & indépendant par la cour de Turin, pour limiter ſon territoire avec celui de France & pour acquitter la dette publique. A peine ces nobles travaux étoient-ils achevés, que les conſeils, au lieu d'en recevoir la récompenſe, ſe virent de nouveau en but à la fureur populaire. La ſentence portée contre Emile & le Contrat ſocial, fut le ſignal. "L'un „ de ces ouvrages, dit l'auteur du Dictionnaire „ de la Suiſſe, bleſſe le chriſtianiſme, tandis „ que l'autre établit la démocratie la plus „ illimitée. „ Le conſeil détermina en même tems que ſi Rouſſeau, fugitif de France pour la même cauſe, ſe retiroit à Geneve, il y ſeroit arrêté & mené devant le conſeil, pour ſtatuer ſur ſa perſonne ce qui ſeroit jugé con-

venable. Les Confeſſions de Jean-Jaques conſtatent l'exiſtence de ce décret.

M. Coxe rapporte en partie la diminution du pouvoir des magiſtrats, à cet acte de pouvoir arbitraire, qu'ils ont fait à l'inſtigation de la France. Effectivement, Jean-Jaques précédé par ſes écrits, perſécuté pour eux, ne pouvant conſerver d'aſyle, même dans les pays les plus tolérans, écrivit à ſes amis de Geneve, pour ſe plaindre du jugement du conſeil. Ils n'oſerent porter la même plainte, mais ils en accuſerent la forme. La réponſe ne les ayant pas ſatisfaits, ils agiterent juſqu'où pouvoit s'étendre l'autorité du ſénat, & ſi un nombre de citoyens ne pouvoit pas faire paſſer une propoſition contre l'avis des conſeils, &c.

Des queſtions ſi étranges partagerent les eſprits. Les Lettres écrites de la montagne parurent alors; elles acheverent d'échauffer les têtes; les réglemens du dernier traité furent enfreints, on ſe moqua de la réſiſtance des conſeils; le choix qu'il avoit fait des nouveaux ſyndics fut rejeté; les anciens, qui ne pouvoient reſter plus d'un an en place, furent continués malgré la loi.

Les trois puiſſances garantes du traité fu-

rent invoquées. Les plénipotentiaires arriverent; mais une imprudence qu'ils commirent, fit avancer l'inſtant de la révolution. Tandis que les repréſentans de la bourgeoiſie préſentoient un mémoire aux médiateurs, qu'ils étoient cenſés devoir examiner, ils prononcerent à la hâte en faveur des conſeils. Le peuple irrité, rejeta leur jugement, quand il fut préſenté au conſeil-général, en décembre 1766.

Les plénipotentiaires, forcés de quitter Geneve, ſe raſſemblerent à Soleure, où ils déclarerent que les magiſtrats étoient ſous la protection des puiſſances qu'ils repréſentoient: ce qui n'empêcha pas le peuple de les menacer & d'obtenir par violence un acte, où non-ſeulement ils renonçoient à leur autorité, mais qui les mettoit ſous la dépendance des factieux. La cour de France, vivement offenſée, envoya des troupes pour former un cordon ſur la frontiere. Les paſſe-ports devinrent néceſſaires; le commerce avec la France fut interdit aux rebelles; & ce peuple ſi riche, ſi libre, perdit pour un tems le repos & l'aiſance.

A ces troubles s'en joignirent d'autres: ils furent occaſionnés par les natifs. Pour

rendre leurs prétentions intelligibles, il faut que vous ſachiez que les Genevois forment quatre claſſes : les citoyens, les bourgeois, les habitans, & les natifs. Les deux premiers ſeuls ont part au gouvernement. Les enfans des étrangers reçus habitans, ſont appellés natifs. Ceux-ci, qui ſont en très-grand nombre, profiterent de l'occaſion pour améliorer leur ſort, en étendant leurs privileges, moins conſidérables que ceux des citoyens. Il faut encore vous dire que depuis les troubles, chaque parti, dans l'eſpoir de ſe les attacher, les avoit flattés de ſoutenir leur prétention: ils demandoient depuis long-tems à être admis à acquérir le droit de bourgeoiſie.

Lors de la premiere inſurrection, on avoit cru les contenir en conférant à bas prix ce titre à vingt-cinq, & en promettant d'en admettre ſucceſſivement cinq chaque année. Les natifs, enivrés de leurs ſuccès, oſerent tous prétendre à la même faveur : ſur le refus des magiſtrats, quelques-uns furent publiquement inſultés. Les bourgeois de leur côté, jaloux de leurs privileges, coururent aux armes; pluſieurs natifs périrent dans la mêlée. Les chefs, par déciſion du conſeil-général, furent bannis; & par une condeſcendance mal

placée, & que ſans doute la crainte inſpira, le même conſeil étendit les droits des autres mutins. C'eſt à cette époque que la France conçut l'eſpoir d'attirer à Verſoi pluſieurs familles fugitives, ou mécontentes; vous avez vu plus haut les raiſons qui ont nui aux ſuccès de cet établiſſement.

L'examen ou la compilation d'un code, qu'un édit avoit preſcrit en 1768, ranima la fureur des deux partis: elle ne fit que s'accroître, juſqu'en 1782, époque où la France, la Sardaigne & la république de Berne parvinrent, par leur médiation & par leurs troupes, à tout pacifier. Le parti populaire, en voulant mettre en vigueur le code, avoit pour but d'aſſervir de plus en plus les conſeils. Les amis de l'ordre, convaincus qu'en donnant trop d'autorité au peuple, on ébranle les fondemens d'un état, ſe ſouvenant à propos que les hommes pour être heureux doivent être gouvernés par d'autres hommes, ſoutinrent avec force la forme d'une conſtitution dont juſques là ils n'avoient eu qu'à s'applaudir.

Parmi le peuple, quelques-uns eurent le bon eſprit de ſentir que de tous les gouvernemens, l'anarchique eſt le pire; mais n'étant

pas les plus forts, ils furent battus, & virent traîner en priſon les magiſtrats dont le parti populaire croyoit avoir à ſe plaindre. Tout annonçoit la démocratie la plus illimitée, quand les troupes des puiſſances alliées entrerent dans la ville. Les hoſtilités ceſſerent, & après un long travail les plénipotentiaires propoſerent un plan de pacification, qui fut adopté, quoiqu'il rendît au gouvernement une grande autorité.

Depuis cette époque, l'ordre ſe rétablit, & les Genevois reſterent paiſibles, juſqu'à l'hiver dernier; la cherté du bled ſervit de prétexte. Les magiſtrats ſe trouverent de nouveau en but au parti populaire; la garde de la ville leur fut encore diſputée, & par accommodement ils réformerent ſix cents hommes, des douze cents qu'ils avoient enrégimentés en 1782. Les engagemens ſe renouvellent tous les mois, les ſoldats s'habillent à leurs frais; ils ſont payés par jour de ſervice à raiſon de dix ſols de France; ils reçoivent de plus une livre & demie de pain.

Au mois de février 1789, lors des derniers troubles, les citoyens ſe ſont rappellé qu'ils étoient, ainſi qu'en Suiſſe, nés ſoldats, & ils

ont mis une milice bourgeoiſe ſur pied. Ces nouveaux militaires, fiers de leur état & des grades qu'ils diſtribuent, ſe ſont preſſés d'en porter les marques. L'uniforme eſt noble & peu commun; l'habit eſt noir, les paremens, revers, doublure & collet écarlate; un petit galon d'or forme la boutonniere.

Selon M. d'Alembert, le gouvernement de Geneve avoit tous les avantages & aucun des inconvéniens de la démocratie. Les quatre chefs de la république, nommés ſyndics, ne peuvent reſter qu'une année en place, ni y revenir qu'après un intervalle de quatre ans. Ils font partie du petit-conſeil ou ſénat, compoſé en outre de vingt conſeillers, d'un tréſorier & de deux ſecretaires d'état. C'eſt dans ce conſeil que ſe prennent les délibérations, qui paſſent enſuite au conſeil des Deux-cents avant d'être ſoumiſes au conſeil-général, compoſé de tous citoyens ou bourgeois qui ont atteint l'âge de vingt-cinq ans. Les décrets acceptés retournent au petit-conſeil pour leur exécution. La haute police lui eſt confiée; il délibere le premier ſur les affaires politiques, économiques, & ſur les cauſes civiles & criminelles. Les places vacantes ſont priſes & nommées par le conſeil des Deux-cents.

Le conſeil dit des Deux-cents, ou grand-conſeil, eſt compoſé de deux cents cinquante membres. Il faut être avocat, marié, & avoir vingt-ſept ans, pour y être admis. On ne procede aux élections que quand il y a ſeize places vacantes. Le grand-conſeil préſente ſeize membres au petit, qui en nomme huit; le petit en déſigne un nombre égal, & le grand choiſit parmi les candidats, les huit autres magiſtrats qui doivent à l'avenir partager leurs fonctions. Elles ſe bornent à l'examen des différentes geſtions, au maintien de l'équilibre entre la recette & la dépenſe, à fixer les appointemens & les retraites des perſonnes attachées à la république. Le grand-conſeil a auſſi l'inſpection ſur les monnoies, les bâtimens publics, le commerce, les arts, les poids, les meſures, la police de ſon corps, celle des hôpitaux, de l'académie, du college & du culte religieux. (*a*)

La garniſon, les fortifications, qui ne méritent ce nom que du côté de la Savoie, puiſſance que la république a toujours le plus redoutée; l'artillerie, les caſernes, les arſenaux & tout ce qui a rapport à la guerre,

---

(*a*) Dictionnaire de la Suiſſe.

étoient confiés au conſeil militaire établi en 1782 : il étoit compoſé, du colonel, du lieutenant-colonel & du major du régiment de la garde de la ville, & de ſix membres du grand-conſeil. Ce département vient d'être ſupprimé, & ſes fonctions réunies au petit-conſeil.

Il y a encore le conſeil des Soixante, formé de membres pris dans le grand & le petit-conſeil ; il s'aſſemble rarement ; ſes fonctions ſe bornent à l'examen des cas extraordinaires, relatifs aux traités ou alliances avec les puiſſances étrangeres.

La ſouveraineté n'appartient particuliérement à aucun conſeil. Le titre de conſeil ſouverain a été donné long-tems au conſeil général. Il fut ſupprimé en 1782. C'eſt lui qui nomme chaque année dans la cathédrale les ſyndics, qui ſe prennent dans le petit-conſeil, qui choiſit lui-même huit de ſes membres : choix que le grand-conſeil doit approuver. Ils ſont enſuite préſentés au conſeil-général, qui a droit de rejeter les huit candidats & d'en demander d'autres : mais il eſt rare qu'il en uſe ; & pour l'ordinaire, les quatre ſyndics ſont nommés à la premiere préſentation.

Le produit des fermes, des domaines, des gabelles, des droits d'entrées, de tranſit, de péage, les dixmes, & les lots & ventes, compoſent les revenus de la république. Ils n'excedent pas annuellement la ſomme de 500,000 livres. On imagine bien que les places d'un état auſſi pauvre ſont peu lucratives. Ne pouvant être un objet de cupidité, il eſt à préſumer qu'elles ne ſont remplies que par des hommes généreux, qui ſe dévouent au ſervice de la patrie. La nobleſſe ni la fortune n'y donnent aucun droit, les cabales y étant défendues. Les banqueroutiers ou hommes flétris ne peuvent jamais y occuper de places.

Malgré l'ordre & l'économie d'une adminiſtration ſage, éclairée, & ſurveillée, des revenus auſſi modiques ne purent ſuffire à de nouvelles charges, telles que la ſolde du régiment que l'on mit ſur pied en 1782, pour la garde & le ſervice de la ville. Il fallut avoir recours à des impôts, & l'on créa celui des gardes. Comme il ne porte que ſur des objets de luxe, il ne trouva point de contradicteurs. Les loyers au-deſſus de deux cents cinquante livres de France, y ſont ſoumis, ainſi que les chevaux de carroſſe ou de ſelle. L'impôt

s'étend juſques ſur la vaiſſelle & ſur les domeſtiques : le premier eſt exempt ; le ſecond paie 36 livres, & la ſomme double pour le troiſieme, quatrieme, &c. Les denrées & marchandiſes à l'uſage des gens riches y ſont également aſſujetties.

Pour terminer cette longue lettre, je vais encore extraire M. d'Alembert : c'eſt lui qui m'apprend " que la juſtice criminelle s'exerce „ avec plus d'exactitude que de rigueur ; que „ la queſtion proſcrite en partie à Geneve, „ ſe donne à des criminels condamnés à „ mort, quand on croit la république intéreſſée à découvrir leurs complices. L'accuſé „ a droit de demander communication de la „ procédure, & de ſe faire aſſiſter de ſes parens & d'un avocat pour plaider publiquement ſa cauſe. Les ſyndics prononcent avec „ un grand appareil les ſentences criminelles „ dans la place publique. "

Le code civil eſt preſque tout tiré du droit romain, ce qui donne aux peres la liberté de diſpoſer de la moitié de leurs biens ; l'autre ſe partage également entre les enfans.

M. d'Alembert rapporte aux réglemens contre le luxe, l'avantage inappréciable des mariages heureux, auxquels on doit la grande

population. Le divorce y eſt admis dans les cas d'adultere ; mais il eſt précédé d'informations juridiques. Les diſpenſes n'y ſont point en uſage, & l'on n'envoie pas un numéraire conſidérable à une puiſſance étrangere, pour acheter le droit d'épouſer ſa niece : comme ſi l'argent rachetoit une mauvaiſe action. Les couſins-germains s'y épouſent ſans formalité ; les mariages entre parens plus près n'y ſont pas permis.

Les loix ſomptuaires interdiſent l'uſage des pierreries, du galon, de la dorure dans les appartemens & même autour des glaces : les miroirs ſeuls ſont exceptés. Les maiſons ſont tapiſſées de papier, même les plus belles. Tout y annonce l'aiſance, la propreté, mais jamais le luxe. Les dentelles y ſont également défendues : on commence à les tolérer pour les bonnets & autour des chapeaux des femmes, dont les parures ſont très-recherchées & où elles déploient beaucoup d'élégance.

LETTRE

LETTRE XXXIX.

Le clergé de Geneve eſt inſtruit, éclairé, tolérant, peu payé, intact dans ſes mœurs, & fort uni, quoiqu'il differe ſur des points de religion. " Quelques-uns, dit M. d'Alembert, „ ne croient plus à la divinité de Jéſus-Chriſt; d'autres, en admettant le purgatoire, rejettent l'enfer, comme contraire „ à la bonté, à la juſtice, à la clémence „ de Dieu, qui ne peut punir des fautes „ paſſageres, par une éternité de ſupplices.

Lorſque l'Encyclopédie parut, le clergé n'approuvant pas, ou craignant les effets de ce que d'Alembert avançoit ſur ſa croyance, s'empreſſa, par une déclaration qu'il rendit publique, de déſavouer ce qui pouvoit lui faire tort dans toute la chrétienté. La déclaration ſe trouve dans les œuvres de Jean-Jaques.

J'ai lu dans un manuſcrit fait en 1762, qui n'a point été imprimé, de l'abbé ***, docteur en Sorbonne, " que la religion de „ Geneve étoit moins faite pour le peuple „ que pour des philoſophes qui s'y conſa-

„ croient; qu'elle eſt trop ſublime, trop mé-
„ taphyſique, trop dégagée de tout objet
„ ſenſible, pour influer ſur les mœurs d'un
„ peuple, en remuant ſon ame & en s'em-
„ parant de ſon cœur. Elle reſſemble moins
„ à un culte qu'à l'école du Portique ou du
„ Lycée. L'intérêt eſt leur dieu, leur veau
„ d'or, &c. „ Il ajoute, d'après Paſchal, qu'une religion purement intellectuelle n'eſt pas faite pour le vulgaire.

Il dit encore " que la *tétricité* de la doc-
„ trine de Calvin eſt fort adoucie par l'*ar-*
„ *minianiſme*, qui friſe de près le *ſotinianiſme*.
„ Les arminiens d'aujourd'hui croient que
„ la doctrine de la trinité n'eſt pas néceſſaire
„ au ſalut; que Jéſus-Chriſt n'eſt pas égal
„ à ſon Pere; que l'on doit tolérer tous les
„ chrétiens, pour ne faire qu'une ſeule reli-
„ gion. Comme il y a de vieux miniſtres
„ attachés aux anciennes formes, (c'eſt toujours lui qui parle, & qui ajoute que)
„ l'inſtruction particuliere permet une façon
„ libre de penſer ſur la révélation, le péché
„ originel, les peines & les récompenſes,
„ &c. que l'inſtruction publique ne combat
„ pas. „

L'amour de l'argent, dont le docteur en

Sorbonne accuſe les Genevois, me rappelle une ſortie dans le même genre, que Voltaire s'eſt permiſe contre cette ville & ſes habitans, dans le premier chant de la Guerre de Geneve. C'eſt ainſi qu'il s'exprime :

Au pied d'un mont (*a*) que les ans ont pelé,
Sur le rivage où, roulant ſa belle onde,
Le Rhône échappe à ſa priſon profonde,
Et court au loin, par la Saone appellé,
On voit briller la cité Genevoiſe,
Vieille cité turbulente & fournoiſe.
On y calcule, & jamais on n'y rit;
L'art de Barême eſt le ſeul qui fleurit.
On hait le bal, on hait la comédie;
Du grand Rameau l'on ignore les airs ;]
Pour tout plaiſir, Geneve pſalmodie
Du bon David les antiques concerts,
Croyant que Dieu ſe plait aux mauvais vers.
Des prédicans la morne & dure eſpece
Sur tous les fronts a gravé la triſteſſe.

La rétribution d'un paſteur n'excede point la modique ſomme de 1200 liv. & le caſuel n'y eſt point en uſage. Les Genevois, pour entrer dans ce monde, ne paient aucun droit; ils n'ont également pas beſoin de paſſe-port pour en ſortir. La préſence des prêtres n'eſt

(*a*) Montagne de Saleve, qui fait partie des Alpes.

pas néceſſaire aux funérailles; elles ſe font ſans appareil, dans un cimetiere hors de la ville. Rien ne révolte plus la raiſon qu'un pompeux cortege, reſte de vanité, que celui qui en eſt l'objet ſemble vouloir emmener chez les morts.

Le culte luthérien eſt permis à Geneve, il ſe célebre publiquement dans une égliſe qui lui eſt conſacrée. Les calviniſtes ont cinq temples : deſirant d'aſſiſter à leur office, je me rendis le dimanche matin à l'égliſe principale. Je fus placée dans un banc réſervé à la nobleſſe étrangere. Ils ſont tournés du côté de la chaire. Ces égliſes, comme vous ſavez, n'ont point d'autels, d'images, ni de luminaire.

Un étudiant qui ſe deſtine au miniſtere, ayant un habit noir & les cheveux longs, monta en chaire, pour y lire les commandemens de Dieu. Les expreſſions dont il ſe ſervit en commentant le neuvieme, prouvent la pureté des mœurs de ce peuple ; une entre autres, qui quoique françoiſe, n'eſt point uſitée parmi nous, lui échappa ſans qu'il en parût embarraſſé & ſans exciter le plus léger ſourire. Ses auditeurs conſerverent juſqu'à la ſortie de l'égliſe le reſpect & la décence que nous

portons ſi rarement dans la maiſon de Dieu.

L'étudiant fut remplacé par un miniſtre en robe & en rabat. Après une belle priere que l'on peut nommer acte de contrition, il publia des bans; les noms de baptême des contractans ont preſque tous été pris dans l'ancien teſtament. Les aſſiſtans chanterent en mauvais vers françois deux verſets du pſaume 37.

Le paſteur annonça le texte du prêche, qu'il diviſa en deux points. Le premier eut pour objet les miracles & la charité de Jéſus. Dans le ſecond il s'étendit ſur ſon amour pour ſa mere & pour ſes freres. Le ſermon fut terminé par une invitation au pardon des injures. Ce diſcours, que je ne cite point comme un chef-d'œuvre d'éloquence, fut noble, court & ſimple.

On invoqua enſuite l'Être ſuprême en faveur des chefs de la république, de la nobleſſe & des princes alliés. Le célébrant récita l'oraiſon dominicale en françois à deux différentes repriſes. Après avoir dit, *délivrez-nous du mal*, il ajouta: car c'eſt à toi qu'appartiennent dans tous les ſiecles, le regne, la puiſſance & la gloire. Le crédo qu'il répéta auſſi à haute voix, n'a d'autre changement que *l'égliſe univerſelle*, au lieu de *l'égliſe catholique*, que

nous assurons être la seule, & à laquelle on veut que nous croyions. L'office dura une heure. On y assiste debout, assis, mais jamais à genoux.

Les juifs ne sont point soufferts à Geneve; moins, je crois, pour la différence du culte, que pour leur profession, dont on craint le danger.

On estime que la seule partie de l'horlogerie occupe un cinquieme des habitans de la ville : l'orfévrerie & la bijouterie y sont traitées avec soin. Les marchands sont amplement fournis de bijoux, aussi variés par les formes que par leur espece. La draperie & les cuirs y ont été de tous tems des branches importantes de commerce. Depuis la réforme l'imprimerie & la librairie sont devenues de nouveaux objets d'industrie.

Les fabriques de toiles peintes y sont multipliées : on va voir exprès celle de M. Fazy. Sa maison satisfait, dit-on, sur tous les points la curiosité des étrangers. Je n'y ai point été : on m'a dit qu'elle étoit située au bord du Rhône; que les Alpes & une partie de la ville lui servoient de point de vue, & que six à sept cents ouvriers trouvoient à s'y occuper habituellement.

La banque eſt une eſpece de commerce qui occupe beaucoup les Genevois ; ils ont en outre des ſommes exorbitantes placées ſur la France, dans les différens emprunts qui depuis dix ans ont été créés pour ſon malheur : ce qui les tient dans une agitation continuelle depuis l'état déplorable de nos finances. Auſſi n'attendent-ils point la poſte pour être inſtruits des événemens ; ils leur ſont apportés par des couriers extraordinaires, dépêchés par leurs amis.

Geneve a des greniers publics, ainſi que les villes capitales de Suiſſe : ſi un approviſionnement pour huit mois prévient les craintes des citoyens contre la diſette, il ne les raſſure pas également ſur le prix du pain, qui eſt toujours plus cher à Geneve & de moindre qualité, que celui qui ſe vend ſur les frontieres de Savoie ; mais l'importation n'en eſt pas permiſe.

La république n'eſt pas riche, & la vente du pain eſt pour elle un objet de ſpéculation, dont le pauvre ſeul eſt la victime, étant obligé de l'acheter en détail chez les boulangers, qui le vendent en raiſon du profit qu'y fait la chambre des bleds ; tandis que les citoyens aiſés en font ſéparément leur

proviſion. Les gouvernemens les plus ſages ne ſont donc point exempts d'abus!

" La ville de Geneve, dit M. d'Alembert, (& comme il ſeroit difficile de dire auſſi bien, je me borne à le copier) „ eſt bâtie „ ſur deux collines, à l'endroit où finit le lac. „ La ſituation en eſt agréable : on voit d'un „ côté le lac, de l'autre le Rhône ; aux en- „ virons, une campagne riante, des côteaux „ couverts de maiſons de campagne, & à quel- „ ques lieues, les ſommets toujours glacés „ des Alpes, qui paroiſſent des montagnes „ d'argent, lorſqu'ils ſont éclairés par le ſo- „ leil dans les beaux jours. Le port de „ Geneve ſur le lac avec ſes jetées, ſes bar- „ ques, ſes marchés & ſa poſition entre la „ France, l'Italie & l'Allemagne, la rendent „ induſtrieuſe, riche & commerçante. Les „ rues ſont éclairées la nuit ; on a conſtruit „ ſur le Rhône une machine à pompe fort „ ſimple, qui fournit de l'eau juſqu'aux quar- „ tiers les plus élevés. Elle a pluſieurs beaux „ édifices ; les maiſons ſont bâties en pierre, „ ce qui prévient les incendies, auxquels „ on apporte d'ailleurs un prompt remede, „ par le bel ordre établi pour les éteindre. „

A cette élegante deſcription je me permet-

trai de joindre quelques mots de critique ; en disant que les maisons qui sont très-hautes, sont généralemeut bâties sans plan de façade & sans alignement ; que les arcades placées dans le quartier marchand, sont commodes pour les habitans, mais qu'elles produisent à la fois l'effet le plus triste & le plus désagréable ; elles rétréciſſent les rues, qui sans elles seroient fort larges. Elles s'élevent jusqu'aux toits & sont soutenues par une grande quantité de piliers de bois désagréables à l'œil : des boutiques sont établies dessous.

Si leur effet déplait, le voyageur peut s'en dédommager, en se transportant à la promenade de la Treille. Elle est dominée d'un côté par une quantité de jardins & de maisons superbes ; réunion que je ne vis pas sans étonnement. C'est dans une de ces belles habitations que demeure M. de Saussure, si connu par son estimable ouvrage sur les glaciers & par sa science profonde dans l'histoire naturelle, dont il a un très-beau cabinet. M. de Saussure étant absent, nous ne pûmes le voir.

De la Treille on descend dans une promenade plus considérable, pratiquée dans un bastion : elles sont l'une & l'autre situées dans

l'intérieur de la ville, & l'on y jouit de la plus belle vue du monde. Plain-palais & le Pré-l'évêque ſont deux autres promenades que l'on trouve hors des portes. C'eſt près des deux premieres que l'on a conſtruit, il y a peu d'années, une jolie ſalle de ſpectacle. Juſques là on n'avoit point ſouffert des comédiens dans l'intérieur de la ville : une troupe qui venoit de s'y établir lors de la diſcuſſion entre Jean-Jaques & d'Alembert, fut diſperſée par les partiſans du premier, qui préalablement incendierent la ſalle, bâtie en bois & ſituée dans un baſtion.

Les Genevois juſques là n'avoient toléré que des bateleurs, des charlatans & des acteurs de farces auſſi groſſieres que révoltantes. Sans doute chez un peuple vertueux, les ſcenes indécentes ſont moins à redouter que le tableau des paſſions peint avec chaleur & éloquence. Cependant, comme depuis long-tems les avis étoient partagés à ce ſujet, pour contenter tout le monde, on n'avoit trouvé d'autre expédient que de laiſſer établir un ſpectacle dans un village nommé Chatelaine, éloigné de Genève d'une demi-lieue.

Lorſque l'on tranſporta pour la ſeconde

fois cet établiſſement dans la ville, il fut pécédé de longs & violens débats. Les partiſans du ſpectacle engagerent M. d'Alembert à vanter dans ſon article Geneve, l'utilité d'un ſpectacle " pour former le goût des ci-
„ toyens & leur donner une fineſſe de tact,
„ & une délicateſſe de ſentiment qu'il eſt,
„ dit cet auteur, très-difficile d'acquérir ſans
„ leur ſecours. On pourroit, ajoute-t-il,
„ par de ſéveres loix, bien exécutées, ſur
„ la conduite des comédiens, parer aux in-
„ convéniens de la diſſipation, du libertinage
„ & du goût pour la parure, que ces troupes
„ amenent ordinairement avec elles. „

Jean-Jaques a réfuté M. d'Alembert par une lettre auſſi longue qu'éloquente, où il détaille le danger que les ſpectateurs peuvent trouver même dans nos meilleures pieces. Après avoir fait la critique de pluſieurs, il appuie ſur l'aſcendant que les femmes ont ſur les hommes dans les tragédies, ainſi que dans les comédies.

Je ne peux me refuſer au plaiſir de vous rappeller le trait ſuivant, que je choiſis à travers mille autres. " Dans le monde, dit-il, elles
„ ne ſavent rien, quoiqu'elles jugent de tout;
„ mais au théatre, ſavantes du ſavoir des

„ hommes; philoſophes, graces aux auteurs,
„ elles écraſent notre ſexe de ſes propres
„ talens; & les imbécilles ſpectateurs vont
„ bonnement apprendre des femmes, ce
„ qu'ils ont pris ſoin de leur dicter. „

Si quelque choſe me piquoit dans cette tirade peu courtoiſe, ce ſeroit de ſentir que l'auteur a dit vrai. Le but de ſa lettre eſt de prouver que, ſi les ſpectacles ſont utiles dans les grandes cités, où en diſſipant le peuple, ils préviennent de plus grands maux, ils ſont au contraire nuiſibles dans les villes moins conſidérables. Des ſcenes d'amour amolliſſent le cœur, changent les mœurs. La poſſibilité de ſe diſſiper en fait naître l'envie; bientôt elle ſe transforme en beſoin, & le ſpectacle détourne le citoyen de ſes occupations. Il faut y paroître décemment: de là le goût de la parure, &c. On peut conclure avec Jean-Jaques, que quand le peuple eſt corrompu, les ſpectacles lui ſont bons, & mauvais quand il eſt bon lui-même. D'Alembert n'a point laiſſé la lettre ſans réponſe. Il plaiſante le miſanthrope Jean-Jaques ſur la cauſe du fiel que par-tout il diſtille contre les femmes, de maniere à les venger, ſi des ſorties auſſi bruſques avoient pu les humi-

lier. Mad. de Stall, qui a cru pouvoir juger l'auteur & ſes ouvrages, dit en traitant l'objet qui m'occupe maintenant : *il croit à l'amour ; ſa grace eſt obtenue.*

Malgré les oppoſans, le ſpectacle s'eſt établi : le tems prouvera ſi les craintes de Jean-Jaques, en ſe réaliſant, feront plus de tort aux Genevois, qu'ils ne retireront de profit de l'accompliſſement des biens que leur a promis d'Alembert.

LETTRE XL.

L'ÉGLISE de S. Pierre eſt la plus ancienne, la plus conſidérable & la plus belle de la ville : la conſtruction eſt hardie ; les collatéraux m'ont paru trop étroits. Je ne ſais ſi c'eſt ma faute, ou la leur ; ce que je ſais bien, c'eſt que je manque de lumieres ſuffiſantes pour juger la queſtion. La façade en marbre brut a été reconſtruite à neuf : on dit que celle du Panthéon a ſervi de modele à l'architecte. Elle eſt ſimple & noble.

Ce temple fut élevé par les Romains, qui le dédierent à Apollon. On voit encore ſur un mur extérieur, la figure que les païens

prêtoient à ce dieu ; c'eſt tout ce que les flammes ont reſpecté, lorſque ce monument éprouva un incendie. Il ferme une chapelle gothique, dans laquelle on trouve un volume énorme de marbre noir, porté par des lions, que l'on nomme le tombeau du duc de Rohan, héros trop célebre ſous Henri IV & ſous Louis XIII, pour que vous ne me pardonniez pas de vous rappeller par une courte analyſe, les principaux traits de ſa vie.

Henri duc de Rohan obtint, des l'âge de ſeize ans, par la valeur qu'il montra au ſiege d'Amiens, des marques de tendreſſe & d'eſtime de la part de Henri IV. A la mort du roi, il ſoutint, comme chef des calviniſtes, pluſieurs guerres contre Louis XIII. Après la paix qui ſuivit la reddition de la Rochelle, inutile à ſon parti & déſagréable à la cour, le duc ſe retira à Veniſe, où il fut fait généraliſſime des troupes de la république : elle étoit en guerre contre les Impériaux. Bientôt Louis XIII, ou plutôt Richelieu, qui apprécioit les talens du duc, en l'envoyant en ambaſſade chez les Suiſſes & Griſons, privèrent les Vénitiens de ſes ſervices.

Les Suiſſes, d'accord avec la France pour

ſoumettre les peuples de la Valteline, (*a*) dont la révolte étoit ſoutenue par les Eſpagnols & les Impériaux, confierent leur armée & les troupes françoiſes à l'ambaſſadeur, qui joignit à ce titre celui de généraliſſime.

Sous un pareil chef, la guerre ne pouvoit être longue; tout rentra dans l'ordre: mais la France ne retirant point aſſez vîte ſes troupes, les Griſons s'en alarmerent. Le duc, mécontent d'ailleurs de ſa patrie, fit un traité particulier avec eux, & ſe retira à Geneve. Mais ſon caractere actif ne lui permit pas de reſter oiſif, tandis que ſon ami le duc de Saxe-Weimar ſe battoit contre les troupes de l'empereur: il ſe mit à la tête du régiment de Naſſau, où il fit des prodiges de valeur; mais ces prodiges lui coûterent la vie. Le duc fut bleſſé le 28 avril 1638, & mourut deux mois après. C'eſt pour lui que Voltaire fit ces quatre vers:

Avec tous les talens le ciel l'avoit fait naître.
Il agit en héros, en ſage il écrivit;
Il fut même grand homme, en combattant ſon maître,
Et plus grand lorſqu'il le ſervit.

Différens ouvrages eſtimés en littérature;

(*a*) Petit pays appartenant aux Griſons, ſitué au pied des Alpes, à l'entrée de l'Italie.

auroient ſuffi pour immortaliſer le duc de Rohan, tels que le Parfait Politique, les Intérêts des princes, un Traité du gouvernement des treize cantons, des Lettres & Mémoires ſur la guerre de la Valteline, &c.

La ducheſſe de Rohan, Bethune eſt ſon nom, mourut à Paris vingt-cinq ans après ſon màri; laps de tems conſidérable, mais ſans doute inſuffiſant pour éteindre ſon amour; puiſqu'elle ordonna qu'après elle, ſa dépouille terreſtre ſeroit tranſportée à Geneve, où le monument qu'elle avoit fait ériger à ſon mari, les réunit.

A une extrêmité de ce lourd monument, on a placé une mauvaiſe ſtatue du duc en marbre blanc. Il eſt aſſis, tenant un bâton de commandement à la main.

Pendant ſon ſéjour à Veniſe, il eut des relations avec un patriarche Grec, qui le mirent à même de traiter de l'isle de Chypre, appartenante au grand-ſeigneur. Cette acquiſition exigeant des ſommes conſidérables, il envoya à Paris la ducheſſe ſon épouſe, qui l'avoit ſuivi dans ſon aſyle, pour vendre ſes biens & pour en réaliſer le produit. Le marché de cette ſouveraineté, qui devoit le ſouſtraire à la domination de la France, & ſervir d'afyle

aux

aux proteſtans toujours perſécutés, étoit un ſecret important à cacher. La groſſeſſe de la ducheſſe en étoit un autre : s'ils fuſſent parvenus juſqu'au cardinal de Richelieu, on auroit craint que ce puiſſant miniſtre ne fît avorter le marché & enlever l'enfant dont Mad. de Rohan accoucheroit, ſi c'étoit un garçon, dans la crainte qu'il ne devînt un jour, ainſi que ſon pere, le ſoutien des réformés.

En conſéquence, la ducheſſe ſe rendit ſecrétement à Paris, accompagnée de ſa fille Marguerite & d'une ſeule femme-de-chambre. Elle y donna naiſſance, le 18 décembre 1630, à un enfant mâle qui fut nommé Tancrede. Pendant ce tems, le patriarche mourut, & la négociation en reſta là.

Le duc de Rohan ayant par la ſuite obtenu la permiſſion de reparoître à la cour, vit ſecrétement ſon fils, âgé de quatre ans pour lors. Nommé commandant des troupes françoiſes, le duc ſervit ſa patrie, avec laquelle il ſe brouilla de nouveau & pour jamais, avant de ſe retirer à Geneve.

Sa fille Marguerite, dépoſitaire du ſecret de ſes parens, tourmentée par une coupable avarice, ſe confia à des amis perfides, qui ſervant ſa cupidité, lui conſeillerent de faire

enlever le jeune Tancrede. Le crime réſolu, l'on gagna un nommé Préfontaine, chargé d'élever ce fils chéri au château de Breuil en Normandie. L'infidelle valet écrivit aux parens de Tancrede, pour leur apprendre ſa maladie; peu de jours après, une autre lettre leur annonça ſa mort. Le chagrin que cette fauſſe nouvelle fit reſſentir au duc languiſſant des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Rhinfeld, hâta ſes jours.

Tancrede, qu'on ne pouvoit trop éloigner, fut envoyé en Hollande. On le mit en penſion à Leyde, ſous un nom ſuppoſé, où il fit en partie ſes études. Sa ſœur épouſa, contre le vœu de leur mere, le comte de Chabot, qui en faveur de ce mariage, obtint des lettres-patentes qui érigerent ſes terres en duché-pairie.

Tandis que le ſort des enfans de la ducheſſe étoit ſi différent, on murmuroit tout bas que Tancrede n'étoit pas mort. Ce bruit, en s'augmentant, parvint bientôt aux oreilles de ſa mere, qui l'envoya chercher à tems à Leyde, ſa ſœur ayant chargé des émiſſaires de l'enlever de nouveau.

A peine la douairiere avoit-elle reconnu

publiquement ſon fils, qu'une diſpute s'éleva entre les deux ducheſſes. Mad. de Chabot ſoutenoit que c'étoit un enfant ſuppoſé, que ſa mere adoptoit pour la punir d'un mariage fait contre ſon conſentement. On trouve dans les Cauſes célebres les détails de cet étrange procès qui, à la veille d'être jugé, fut ſuſpendu pour jamais, Tancrede ayant été tué d'un coup de piſtolet, qu'il reçut en 1647 en ſoutenant la cauſe du parlement contre le parti des princes d'Orléans & de Condé. La France étoit alors en proie aux horreurs d'une guerre civile.

La ducheſſe éplorée fit d'abord enterrer ſon fils à Charenton; puis elle obtint de la république de Geneve, qu'il fût inhumé dans le tombeau de ſon pere, où il fut conduit. La haine de ſa ſœur, que rien ne pouvoit éteindre, l'y ſuivit encore. A peine ſa mere eut-elle fini ſa carriere, qu'elle ſupplia le roi d'écrire aux chefs de la république, pour les engager à enlever l'épitaphe ſimple & touchante, placée par les ordres de la ducheſſe de Rohan ſur le tombeau de ſon fils. C'eſt pouſſer loin la fureur & l'obſtination.

Théodore Agrippa d'Aubigné eſt enterré dans la même égliſe.

La bibliotheque eſt un vieux bâtiment qui, d'après le bibliothécaire, renferme quarante mille volumes. (MM. d'Alembert, Coxe, Bourrit, & autres, varient beaucoup ſur le nombre.) On y conſerve des manuſcrits précieux, dont quarante-quatre de Calvin, où ſe trouvent deux mille & quelques ſermons qu'il a prononcés, les comédies de Térence écrites ſur vélin, du neuvieme ſiecle. On nous montra auſſi un manuſcrit du ſixieme ſiecle, ſur du papier d'Egypte (c'eſt une eſpece d'écorce d'arbre). Il contient les ſermons de S. Auguſtin. On vante, comme unique dans ſon eſpece, une table aſtronomique, placée ſur les derniers feuillets du livre des quatre évangiles, écrit ſur vélin : il eſt orné de peintures.

M. Senebier, bibliothécaire, a fait un catalogue raiſonné, que l'on eſtime beaucoup. La bibliotheque s'ouvre certains jours de la ſemaine, & l'uſage en eſt libre aux citoyens; ce qui a contribué à répandre les connoiſſances utiles & agréables; car elles ne ſont point concentrées à Geneve dans un cercle d'hommes, comme dans les autres états d'Europe.

Les revenus attachés à la bibliotheque ſont peu conſidérables & ne pourroient ſuffire aux frais de ſon entretien, ſi les citoyens aiſés n'y contribuoient par des dons volontaires. Il eſt rare qu'un teſtateur ne diſpoſe pas d'une ſomme qui doit après lui augmenter le dépôt des connoiſſances humaines.

Le pourtour des ſalles eſt orné des portraits des bibliothécaires, de celui de Calvin, de Mayerne (*a*) peint par Rubens, & de ceux de quelques érudits. On y diſtingue celui du lord Stanhope, plus moderne. En liſant au bas ſes qualités écrites en langue angloiſe, que je traduiſis ſur-le-champ, ce qui n'étoit pas difficile, le bibliothécaire, petit homme, blême, froid, ſenſé & de beaucoup d'eſprit, me demanda ſi je ſavois l'anglois? Je répondis avec ce ton léger qui nous accompagne ſouvent, qu'il falloit bien ſavoir un peu de tout. Cette réponſe, qui n'étoit ni juſte, ni réfléchie, vouloit ſans doute dire que j'étois inſtruite ſur plus d'un point; mais M. Senebier, (car je crois que c'étoit lui)

(*a*) Mayerne, né à Geneve, fut en France médecin de Henri IV. Ayant enſuite paſſé en Angleterre, il le devint des rois Jaques & Charles premier.

accoutumé à juger les hommes & les choſes, appréciant mes connoiſſances à ma réponſe, me répondit: tant pis, madame; il faut ſavoir moins & le poſſéder mieux.

On garde à la bibliotheque, des tablettes en cire, de Philippe le Bel, où l'on dit qu'il faiſoit écrire la dépenſe de ſa maiſon. Elles ſont écrites en latin, d'un caractere courant & fort petit. On y trouve l'état de ſon écurie, & ce qu'elle coûtoit; les ſommes qu'il ſacrifioit au jeu; car dans ce tems là, les rois ne gagnoient jamais. Le jeu étoit pour eux, une occaſion de libéralité envers les courtiſans & les gens qui compoſoient leur maiſon, & non une affaire de cupidité ou de ſimple délaſſement. Le jour de la fête du roi d'Angleterre, cet uſage eſt toujours pratiqué à ſa cour.

On garde encore précieuſement à la bibliotheque un tableau en écorce d'arbre, dont le tiſſu eſt aſſez fin pour le diſputer à la plus belle mouſſeline. C'eſt un préſent de milady Montaigu, qu'elle fit en 1741, en paſſant à Geneve.

Ce monument eſt auſſi dépoſitaire d'une antiquité également eſtimée: c'eſt un bouclier d'argent, chargé de pluſieurs figures en

relief, un peu applaties ; on lit autour cette légende : *Largitas D. N. Valentiani Auguſti.*

Tout concourt à Geneve à former les hommes & le goût. Depuis quinze ans on y a établi une ſociété des arts, & une école gratuite de deſſin : les jeunes gens y reçoivent des leçons d'un talent ſi utile, n'importe l'état auquel on les deſtine. Une ſociété aidée du gouvernement y a établi un obſervatoire, auquel la géographie eſt redevable de quelques découvertes.

L'hôtel-de-ville, vieux & ancien bâtiment, n'a rien de remarquable que la rampe qui y ſert d'eſcalier. C'eſt une pente douce, revêtue de pointes de cailloux ſi ſerrés & ſi unis, que les pieds n'en ſont point fatigués. Sa largeur permet à une voiture d'y paſſer : c'eſt peut-être le ſeul bâtiment où l'on puiſſe arriver au comble en carroſſe.

Sur la façade de l'hôtel-de-ville on trouve deux inſcriptions : l'une y fut placée lors de l'abolition de la religion catholique ; le pape y eſt appellé l'ante-chriſt : expreſſion, dit M. d'Alembert, que le fanatiſme de la liberté & de la nouveauté s'eſt permiſe dans un ſiecle encore demi-barbare, mais peu digne aujourd'hui d'une ville auſſi philoſophe. Il l'invite

à ſubſtituer à ce monument injurieux & groſſier, une inſcription plus vraie, plus noble & plus ſimple.

L'autre, dont il ne parle point, a pour objet d'éterniſer la mauvaiſe foi & la défaite du duc Charles-Emmanuel de Savoie, dont vous avez vu les détails plus haut. On montre à l'arſenal, les échelles qui ſervirent à tenter l'eſcalade, lorſqu'il entreprit de ſe rendre maître de la ville, la nuit & en pleine paix. C'eſt tout ce qu'on y conſerve, les habitans s'étant emparés à pluſieurs repriſes, des armes qu'ils ont fini par garder.

La langue françoiſe eſt la ſeule dont on ſe ſerve à Geneve, où d'ailleurs quelques uſages paroiſſent ſe rapprocher des nôtres, ſoit par la quantité des voitures, par les airs des jeunes gens d'un certain ordre, ou par l'extrême recherche que les femmes affichent dans leur parure.

« Les mœurs, dit Jean-Jaques après un » voyage qu'il fit dans ſa patrie, inclinent » viſiblement vers la décadence, & nous » ſuivons de loin les traces des mêmes peu- » ples, dont nous ne laiſſons pas de craindre » le ſort. J'ai vu, dit-il, pendant le même » voyage des jeunes gens qu'il déſigne ſous

„ le nom de demoiſelles, en juſte-au-corps,
„ les dents blanches, la main potelée, la
„ voix flûtée, un joli paraſol à la main,
„ contrefaiſant aſſez mal-adroitement les
„ hommes. „

L'uſage des cravattes n'étoit point encore de mode; autrement, Jean-Jaques en auroit parlé. Je ne puis m'empêcher de citer à ce ſujet ce dont j'ai été témoin quelques jours avant mon départ de France. Au milieu d'un cercle de femmes, deux jeunes militaires en uniforme paſſerent plus d'un quart-d'heure à arranger réciproquement leurs cravattes, brodées & garnies de dentelle; ils y formerent mille plis avec une gravité & une patience dont je ne les aurois pas cru capables. Les dames applaudiſſoient; il faut avouer cependant que jamais elles ne pouſſerent ſi loin le ridicule. Je lâchai quelques ſarcaſmes contre ces marionnettes qui veulent paſſer pour des hommes, & contre les ſpectateurs qui s'en amuſoient. Il eſt des ridicules dont la guériſon appartient au mépris.

Cette délicateſſe apparente, qui, ſelon Jean-Jaques, fait craindre aux Genevois le vent, le ſoleil, la pouſſiere & la pluie, ne s'étend que ſur un très-petit nombre: ils

ſont en général forts, robuſtes, aimant la chaſſe, à laquelle ils s'exercent ſouvent.

D'après Jean-Jaques, les cercles ſont des appartemens loués à frais communs, " où „ l'on ſe réunit les après-midi, pour jouer, „ fumer, boire & s'enivrer. Quelquefois on „ y paſſe les nuits; mais ces inconvéniens „ qui dégradent l'homme, arrivent rarement, „ parce que le bourgeois eſt rangé, & aime „ à vivre dans ſa famille. Les femmes de „ leur côté ſe raſſemblent : un jeu de com- „ merce, un goûter & un babil intariſſable „ ſont les objets de leur réunion. „

Jean-Jaques fait grand cas des cotteries d'hommes, faites pour entretenir les mœurs républicaines. " L'habitude de la diſpute, „ où l'on ne ſe ménage point, & où l'on „ ne ſe tire point d'affaire par des calam- „ bourgs & des bons-mots, donne à l'eſprit „ de la juſteſſe & de la rigueur. Les hommes „ entre eux, diſpenſés de rabaiſſer leur idée „ à la portée des femmes, & d'habiller ga- „ lamment la raiſon, peuvent ſe livrer à „ des diſcours graves & ſérieux, ſans crainte „ du ridicule. Il ajoute que pluſieurs de ces „ cercles ſe tiennent hors de la ville, où „ l'on a des jardins pour ſe promener, des

„ cours ſpacieuſes pour ſe livrer à des jeux „ d'exercice, & un grand lac pour nager. „

Le Genevois aime extrêmement la campagne; on en juge par la quantité de maiſons qui couvrent le territoire. Tout bourgeois aiſé a ſa retraite champêtre, où il va chaque ſoir dans les beaux jours reſpirer un air frais, & quelquefois retrouver ſa maîtreſſe; car, ſoit décence, ſoit jalouſie, c'eſt là qu'ils les tiennent.

On trouve ſur le Rhône, qui diviſe la ville en deux parties inégales, des bains chauds & froids; la modicité de leur prix les rend à la portée de tout le monde: auſſi ſont-ils très-fréquentés. Les vents & le voiſinage du lac, couvrant par fois le fleuve de vagues, pour prévenir les accidens, on a placé des poteaux & des chaînes, après leſquels les baignans ſe tiennent en cas de beſoin. On voit dans une isle formée par ce fleuve, une vieille tour attribuée à Jules-Céſar: on a trouvé au pied une inſcription romaine.

Les hôpitaux ſont des établiſſemens admirables: non-ſeulement l'habitant malade y reçoit les ſoins que peut attendre l'humanité, d'un peuple doux, éclairé & bienfaiſant;

mais ce qui ne ſe trouve point chez toutes les nations policées, ce ſont les ſecours d'argent que les adminiſtrateurs diſtribuent ſecrétement chaque ſemaine aux indigens, en proportion de leurs beſoins. Ces charités, en les aidant à vivre chez eux, ne laiſſent aucun prétexte à la mendicité. Non-ſeulement ces maiſons ſont ouvertes aux Genevois, mais les étrangers y trouvent la même hoſpitalité. Les revenus, qui augmentent annuellement par des legs teſtamentaires, n'étant point encore proportionnés à ſes beſoins & à ſes charges volontaires, on y ſupplée par des collectes libres, qui ſont toujours très-abondantes. La bourſe françoiſe ſe remplit de la même maniere; elle eſt fondée pour le ſoulagement des refugiés. Le grand hôpital eſt auſſi le dépôt des enfans trouvés.

MM. Deluc, connus par des recherches ſur l'athmoſphere & par des lettres phyſiques & morales ſur les montagnes & ſur l'hiſtoire de la terre & de l'homme, ont, ainſi que M. de Sauſſure, un cabinet d'hiſtoire naturelle très-vanté; parmi un grand nombre de minéraux, on y trouve des laves du Véſuve, du mont Ethna & de l'isle de Lipari.

A la liſte que je vous ai donnée des richeſſes que la Suiſſe renferme en ce genre, il faut ajouter celles qui ſe trouvent près de Bex. Elles conſiſtent en albâtres & marbres variés, en gyps & talc. Dans les grottes naturelles, formées ſous les glaciers de Chamouni, l'on voit de beaux cryſtaux, des cailloux tranſparens, des échantillons de granite & même de porphyre. Le ſein des montagnes qui environnent Geneve, renferme, dit-on, des mines de toutes eſpeces. En ſuivant les torrens, on trouve par fois des pierres agatiſées & des améthyſtes. Les cabinets des amateurs ſont remplis de ces différens morceaux. Le plus précieux que poſſede M. Deluc, eſt une écreviſſe pétrifiée, qui a été trouvée dans le bailliage d'Ormont.

La baſe du Jura eſt en pierre calcaire; il y en a des morceaux arboriſés, & l'on y trouve en profuſion, des coquillages & des plantes marines pétrifiées.

Le canton de Glaris, que je n'ai point parcouru, eſt auſſi mis à contribution pour les cabinets d'hiſtoire naturelle. On y trouve des cryſtaux connus ſous le nom de diamans ſuiſſes, des poiſſons pétrifiés & minéraliſés, des mines d'antimoine, des pyrites ſulfu-

reuſes, de l'ochre, des pierres de jade, &c. des ſtalactites, des foſſiles, des plantes pétrifiées ſur des ardoiſes, des cailloux tranſparens, des ſilex, des agates & de l'albâtre.

J'invite les voyageurs à viſiter le cabinet de M. Jurine, chirurgien. Je dus à ſon extrême complaiſance, une des plus agréables matinées que j'aie paſſée. Je trouvai chez lui une jolie collection d'oiſeaux, de papillons, d'inſectes, & des herbiers très-précieux, quoiqu'il ſe ſoit borné aux plantes du pays. Mais elles ſont là, en plus grand nombre qu'ailleurs.

M. de Sauſſure en explique la raiſon, en diſant " que la vallée dans laquelle Geneve
» eſt ſitué, étant bordée au ſud-eſt par les
» Alpes, & au nord-oueſt par la chaîne du
» Jura, concentre en été une chaleur aſſez
» grande pour produire des plantes & des
» animaux qui, pour l'ordinaire, ne ſe trou-
» vent que dans des pays plus méridio-
» naux; tandis que d'un autre côté, en s'éle-
» vant ſur les montagnes, on y trouve les
» végétaux & les inſectes des pays ſepten-
» trionaux. »

Le climat eſt plus froid à Geneve qu'à Paris; ce que l'on attribue à la fonte des

neiges des montagnes & à l'élévation du ſol : il eſt d'ailleurs ſujet à de fréquentes variations.

Il ſeroit difficile de trouver un peuple plus affable, plus poli que le Genevois, pour les étrangers. Sans lettres de recommandation, n'y connoiſſant perſonne, j'y reçus mille obligeantes invitations, particuliérement de M. Salle, avec lequel je liai converſation ſur le balcon du foyer de la comédie. Il m'invita à aller à ſa campagne, où il retournoit après le ſpectacle. C'eſt, m'a-t-on dit, une des plus agréables du territoire. Je ne profitai point de ſa politeſſe : je n'avois plus qu'un jour à reſter ; il étoit conſacré à Ferney, & rien n'auroit pu m'y faire manquer.

J'avois vu, les jours précédens, la maiſon de M. Rilliet Faciot, les jardins de M. Sellon, qui renferment des plantes exotiques, & les délicieuſes campagnes que l'on nomme la Boiſſiere, le Plongeon, la Grange, &c. En parcourant ces jardins frais & paiſibles, j'étois étonnée que l'art ait pu prêter encore des charmes à la nature.

Dans une de ces campagnes, qui appartient à M. Tronchin le procureur-général, on trouve une collection de tableaux, moins

conſidérable que celle de ſon parent, mais auſſi bien choiſie : je remets à vous parler de celle-là dans ma premiere lettre.

LETTRE XLI.

Les Délices de M. Tronchin, ancien conſeiller d'état, ſe trouvant ſur la route de Ferney, nous fîmes demander la permiſſion de nous y arrêter. Ils ont appartenu à Voltaire : le propriétaire actuel étoit parent de ce célebre médecin que je regrette encore. Que de motifs pour deſirer connoître une habitation qui ſurpaſſe tout ce que ſemble annoncer ſon nom !

M. Tronchin étant amateur de peinture, on trouve chez lui un cabinet de tableaux originaux des meilleurs maîtres : c'eſt le ſecond qu'il a formé, ayant vendu le premier à l'impératrice de Ruſſie ; d'après les catalogues, on croit celui-là auſſi précieux que l'autre. Dans le nombre j'ai été frappé de la beauté des quatre évangéliſtes de Rubens, d'une Vierge de Raphaël, remplie d'expreſſion & de vérité, mais foible de ton. J'admirai encore un beau portrait de Philippe IV, roi d'Eſpagne ;

d'Eſpagne ; une ſuperbe tête de Doëner, peinte par lui ; une marine, chef-d'œuvre de Vanderfell ; Stratonice & Antiochus ; un repos d'Egypte ; l'éducation de la Vierge ; Judith & Holoferne ; Vertumne & Pomone, & différens morceaux de Téniers, de Claude Lorrain, de Wauvermance & de Rambrant.

N'ayant pu voir le cabinet du procureur-général, je ne le détaillerai pas ; mais je dirai que le propriétaire eſt auteur des Lettres écrites de la campagne en faveur du conſeil, & auxquelles les Lettres de la montagne ſervirent de réfutation. Cet ouvrage eſt appellé par ſon antagoniſte, " monument durable " des rares talens de ſon auteur, homme " d'eſprit, homme éclairé, très-verſé dans " les loix & le gouvernement de la répu- " blique. "

Ferney, à deux lieues de Geneve, eſt ſitué en France, dans le petit pays de Gex. On s'apperçoit facilement quand on quitte le territoire de la république, les maiſons de campagne faiſant place à des champs & à des bois. Voltaire étoit preſque ſeul propriétaire des maiſons de Ferney ; il les louoit à meſure qu'il les faiſoit bâtir. C'eſt par ce moyen qu'il eſt parvenu à augmenter le nombre des

habitans, que l'on portoit à douze cents lors de ſa mort; on n'y comptoit en 1759, quand il acheta cette terre, que huit chaumieres.

Le marquis de Florian y poſſede une habitation & de jolis jardins; il eſt oncle de l'aimable auteur de Galatée, de Numa, & d'Eſtelle; ouvrages remplis de morale douce, de ſenſibilité, de grace & de tableaux charmans: réunion rare, qui leur aſſure un ſuccès durable.

Le château de Ferney eſt iſolé; les appartemens, le ſallon, le billard, tout eſt en miniature; les jardins ſont ſecs & peu agréables; on a beau les parcourir, on n'y rencontre point de ces petites inſcriptions ſentimentales qui annoncent la demeure & le génie de la plupart des beaux eſprits du ſiecle. Ces meſſieurs reſſemblent à des marchands peu accrédités, qui croient en impoſer en multipliant les enſeignes: mais le vulgaire, qui peut s'y tromper, n'eſt pas long-tems leur dupe; & s'il regarde encore l'enſeigne, c'eſt pour ſe préſerver de la marchandiſe. En tout, cette habitation ne peut être comparée aux Délices, que Voltaire quitta pour elle.

En approchant de la chambre qu'il occupoit, je me ſentis à la fois émue & atteinte d'un ſaint reſpect, ſemblable à celui qu'un

François éprouvoit, quand pour la premiere fois il appercevoit le palais de ſes rois. Je me crus environnée du génie de Voltaire; ſes chefs-d'œuvres en tous genres ſe préſenterent à ma mémoire. Je croyois immortel l'auteur de la Henriade, de Zaïre & de Mérope, quand ſon tombeau me rappella au néant où cet homme univerſel eſt replongé. Je tombai aux pieds du monument. Là, le cœur ſerré, les larmes aux yeux, je rendis à ſa mémoire un hommage ſinon flatteur, du moins digne de l'objet.

C'eſt la ſeconde fois que j'éprouvai pour lui pareilles ſenſations. Quand j'apperçus, il y a deux ans, dans l'égliſe de l'abbaye de Sellier, une pierre d'un pied quarré, qui couvre & indique par un ſeul chiffre le lieu où ſes cendres demeurent, un froid mortel s'empara de mes ſens; la pâleur de la mort couvrit mon viſage; & ſans le ſecours de cet ami, dont je dois à jamais me paſſer!... je tombois ſur cette pierre: hommage de regret & de vénération, que peu de gens peut-être lui ont rendu!

Pour l'intelligence de ce que je viens de dire & de ce qui ſuit, il faut que vous ſachiez qu'après la mort de Voltaire, ſon cœur fu

tranſporté de Paris à Ferney ; que le marquis de Villette fit élever, dans la chambre qu'il occupoit, un tombeau ſurmonté d'une urne qui renfermoit ce dépôt précieux : il l'a fait enlever ſans dégrader le monument, quand il vendit ſa terre. On lit au bas de l'urne : *Son eſprit eſt par-tout, ſon cœur eſt ici.* Son eſprit eſt par-tout ! Eloge court, mais ſenti ; le ſeul, je crois, qu'on puiſſe ſe permettre ſur le compte de Voltaire. Sur le frontiſpice on trouve écrit en gros caracteres : *Mes mânes ſont conſolées, puiſque mon cœur eſt au milieu de vous.*

On voit dans la même chambre, où l'on n'a rien changé depuis qu'il a ceſſé de l'occuper, les portraits du roi de Pruſſe, de la célebre Uranie & de Leibnitz. Celui de l'impératrice de Ruſſie y eſt exécuté, ainſi que l'encadrement, en étoffe de ſoie brochée ; c'eſt l'ouvrage de la donatrice. On y trouve auſſi les portraits gravés, de Francklin, de Diderot, d'Helvétius, de Ganganelli, Leibnitz, Newton, Thomas, Jean-Jaques, Mairan, Corneille, Marmontel, Racine, Boileau, & celui du duc de Choiſeul : collection qui ſemble prouver le cas qu'il faiſoit des originaux.

L'eſcalier eſt dépoſitaire d'une caricature dont voici le ſujet. A gauche du tableau, on voit dans le temple de la Gloire, des buſtes placés entre des colonnes ; Voltaire ſur les marches, préſente la Henriade à Apollon, qui pour la recevoir, deſcend de ſon char, tenant d'une main une couronne de lauriers ; la Muſe de la poéſie s'avance, préſentant auſſi l'épître à Uranie. Les auteurs des Trois-ſiecles, de l'Année-littéraire, de l'Apologie de la S. Barthelemi, des premiere, ſeconde, troiſieme & quatrieme lettres à M. de Voltaire, & le P. Patouillet avec ſon mandement, tous placés à une diſtance convenable du temple, s'agitent à la vue de ces ouvrages, grincent des dents, & tombent à la renverſe dans un accès de rage : on diſtingue ſur chaque trait de leurs figures, l'envie, le déſeſpoir & toutes les paſſions qui naiſſent de la jalouſie.

Ce tableau, que ſûrement Voltaire n'ordonna pas, prouve que les gens qui l'approchoient, le connoiſſoient ſenſibles à cette ſorte de louange, qui ne paroiſſoit pas faite pour un eſprit comme le ſien. Hélas ! il n'en eſt point qui ne donnent quelque marque de foibleſſe ; c'eſt le cachet de l'humanité, dont en naiſſant nous avons reçu l'empreinte. Il

faut lui pardonner, à ce titre, le plaiſir qu'il prit à humilier ſes ennemis, l'importance qu'il attachoit à leur cenſure, l'acharnement avec lequel il parloit d'eux. Il ſembloit craindre que le venin qu'ils exhaloient n'altérât ce pur encens qu'on lui prodiguoit. Comme ſi le courſier dans ſa marche légere, non content de fouler en paſſant l'inſecte qu'il rencontre, s'arrêtoit pour l'écraſer & le réduire en poudre!

Ferney eſt de l'évêché d'Annecy: l'on y compte à préſent cinq cents communians & trois à quatre cents proteſtans. La paroiſſe, par ſa petiteſſe & ſa poſition, pourroit être regardée comme la chapelle du château. Ainſi que dans les égliſes réformées, on n'y voit point d'images; on a placé ſur le maître-autel, au lieu de tableau, une ſtatue de bois doré, de grandeur naturelle, qui ne reſſemble pas à l'idée que nous nous ſommes faite du Pere, du Fils & du S. Eſprit. C'eſt tout ſimplement un homme qui ne porte avec lui aucun caractere.

Quand on viſitoit ſon égliſe avec lui, il diſoit qu'il ne s'étoit pas conformé à l'uſage des pays catholiques, qui ornent leurs autels de la figure de Jéſus-Chriſt mourant; qu'il avoit préféré de le repréſenter triomphant

de la mort, au moment de ſa réſurrection : circonſtance plus glorieuſe à un Dieu, que l'opprobre de la croix. Il ajoutoit à ce commentaire, qu'au moins cette figure avoit l'air d'un Apollon.

C'eſt lui qui a fait reconſtruire l'égliſe; on lit ces mots, écrits en lettres d'or, ſur le frontiſpice de la porte : *Deo erexit. Voltaire.* Inſcription qu'il avoit grand ſoin de commenter en la montrant aux étrangers. Ce Dieu, leur diſoit-il, en l'honneur duquel j'ai érigé ce temple, eſt le Dieu de l'Indien, du Chinois, du Perſan, du Grec, du Muſulman, du Janſéniſte, du Luthérien, du Huguenot, du Catholique, du Cophte, du Jacobite, du Quaker, &c. le Dieu de l'univers, le Dieu de Voltaire : c'eſt par où il terminoit cette longue nomenclature.

C'eſt à Ferney que nous vîmes les premieres patrouilles; la milice bourgeoiſe venoit de s'y établir. Le tems prouvera, j'eſpere, à ces pauvres gens l'inutilité de leur ſervice; mais il ſera trop tard, quand la pauvreté leur deſſillera les yeux. Le peuple ne vit que par ſon travail, que ces occupations prétendues militaires interrompent. Il ne reſte point des heures entieres oiſif au corps de-

garde, ſans ſonger à boire. Ses ſouliers, ſon chapeau, ſon hàbit propre, qu'il ne portoit que les dimanches, s'uſent à faire la ronde. (*a*)

J'ai vu â Geneve des boutiques nouvellement établies, dont le commerce conſiſte dans la vente d'une multitude de cocardes blanches & rouges, dites à la réunion des trois ordres : décoration ſans laquelle les étrangers, ainſi que les nationaux, n'oſeroient ſe préſenter ſur les terres de France.

LETTRE XLII.

CAROUGE eſt ſitué à un quart de lieue de Geneve, ſur la bourbeuſe Arve, qui prend ſa ſource dans les glaciers de Chamouni. Cette petite ville, bâtie ſur le territoire de la Savoie,

(*a*) Depuis que ces lettres ſont écrites, le mal n'a fait que s'accroître, ſur-tout dans des villes, où des ouvriers manquant du néceſſaire, ont vendu leurs meubles, & juſqu'à leurs chemiſes, pour ſe procurer l'argent néceſſaire à l'achat d'un habit uniforme, quoiqu'ils ne fuſſent point ordonnés. Mais les riches en portoient, & les moins ſages parmi les pauvres eurent honte de leur miſere.

doit en partie ſon exiſtence aux troubles qui déſolerent Geneve. Le roi de Sardaigne jugea, qu'il lui ſeroit facile de la peupler & de l'enrichir avec une partie des émigrans de cette république, que le déſordre & la différence d'opinions chaſſoient de ſes murs. La politique étoit bonne; mais l'exécution trop lente, trompa en partie les eſpérances de Sa Majeſté : quelques familles bannies, ou dérangées dans leur fortune, furent les ſeules qui s'y refugierent.

Ses rues ſont larges, alignées & aſſez bien bâties; mais on n'en voit point d'achevées. Des jardins, des terrains vagues, en attendant des acquéreurs, donnent à cette ville un air triſte & découſu. Son commerce conſiſte en tannerie & horlogerie. La religion catholique eſt la dominante; mais elle n'y eſt pas excluſive, comme dans le reſte des états du roi. Son origine s'y oppoſoit : les calviniſtes & les juifs y ont des temples.

Carouge fut ma derniere viſite; enfin je partis de Geneve, mais à mon grand regret: tout m'en plaiſoit, juſqu'à l'auberge qui, à ce qu'on nous dit, n'étoit pas la meilleure; mais les François qui nous avoient devancés, ne nous ayant pas laiſſé de place aux Ba-

lances, nous fûmes trop heureux d'en trouver à l'hôtel de la Couronne, où la prévenance des hôtes ne nous laiſſoit rien à deſirer. Nous y mangeâmes de bonne viande de boucherie, & d'excellent poiſſon bien accommodé. Il eſt d'uſage de ſervir avec le bœuf, une ſalade de chicorée ſauvage, hachée extrêmement menue. Celles de laitue arrivent au ſecond ſervice, & avec elles des ſoucoupes qui ſervent à la diſtribution des crêmes, & des fruits rouges au deſſert: c'eſt un vieil uſage que l'intérêt des hôtes doit entretenir. L'écuyer tranchant ſe trouve à la table d'hôte, comme dans les autres villes de Suiſſe.

Nous reprîmes, en ſortant de Geneve, la route de Berne, que nous ſuivîmes juſqu'à Rolle, où nous trouvâmes celle d'Yverdun. Nous y arrivâmes après onze heures de marche, en paſſant par Aubonne, la Sarra, & Orbe.

La ville d'Aubonne, bâtie près du torrent de ce nom, eſt le chef-lieu d'une baronnie. Dans la liſte de ſes maîtres, on trouve les noms des comtes de Gruyeres, de Mayerne, dont j'ai déjà parlé, de Jean-Baptiſte Tavernier, célebre par ſes voyages, dans leſ-

quels il dit qu'il n'a vu aucun payſage comparable pour la beauté au Pays-de-Vaud, *ſi ce n'eſt en Arménie, dans un certain endroit ſitué autour d'un lac.*

Tavernier voulut s'y fixer à ſon retour de Perſe ; mais entraîné par différens événemens, le marquis du Queſne en devint poſſeſſeur. On voit encore dans l'égliſe, une épitaphe qu'il fit poſer en mémoire de ſon pere, connu dans l'hiſtoire de la marine, comme un de ſes plus célebres amiraux. La différence d'opinions religieuſes avoit engagé le marquis du Queſne à ſe refugier à Aubonne ; des procès l'en dégoûterent. Il ſe retira à Geneve, après avoir vendu au commencement de ce ſiecle ſa baronnie à la république de Berne. Le château, réſidence d'un baillif, eſt ſitué dans une belle poſition à une lieue du lac de Geneve. Cette ville d'ailleurs n'eſt intéreſſante, ni par ſa population, ni par ſon commerce ; ſon élévation en rend l'abord difficile. Sur l'un des angles extérieurs du temple d'Aubonne, on voit deux gladiateurs combattans avec l'épée & le bouclier. Ce morceau de ſculpture ſe reſſent des ravages du tems.

La Sarra eſt une autre baronnie, qui après

avoir eu des ſeigneurs particuliers, fut également réunie aux domaines de Berne. Le chef-lieu n'eſt qu'un village auquel on donne un plus beau nom.

En ſuivant la belle vallée de Romainmotiers, nous arrivâmes à Orbe, ville connue du tems des Romains, ſous le nom de *Dierba*. Elle étoit déjà floriſſante lors des premiers rois qui régnoient ſur les Francs, auxquels elle appartenoit alors ; on croit même que ceux de la premiere & de la ſeconde race y eurent un palais qu'ils habitoient par fois, & dont on trouve encore les ruines. Les Bourguignons, après s'être emparés de Grandſon, marcherent vers Orbe : les habitans ſe rendirent ; mais la garniſon du château ayant fait réſiſtance, la fortereſſe fut priſe d'aſſaut, & la garniſon paſſée au fil de l'épée : c'eſt à cette époque qu'il fut démoli.

Les rois de Bourgogne, à qui elle paſſa avec le Pays-de-Vaud, l'habiterent également comme maiſon de plaiſance. Les Suiſſes la prirent d'aſſaut dans la guerre qu'ils ſoutinrent contre Charles le Téméraire. Depuis, les cantons de Berne & de Fribourg la poſſedent par indivis. Elle forme un bailliage avec Échallens, mais ayant chacune leur

gouvernement & leurs conſeils ſéparés. Le baillif réſide à Échallens : il eſt nommé alternativement par les deux cantons. Son lieutenant demeure à Orbe ; il eſt élu par le peuple : cependant la nomination n'eſt pas libre, les cantons ſe réſervant le droit d'indiquer la perſonne qui leur convient.

La ville, ſituée ſur une colline fort élevée, eſt petite, mais bien bâtie ; on y conſtruit un bel hôtel-de-ville. Elle ne conſerve de ſes antiques forces, que quelques pans de murs. La religion proteſtante eſt la dominante ; mais le nombre des catholiques eſt conſidérable. Son territoire eſt fertile, ſur-tout en vin. La riviere, dont elle tire ſon nom, paſſe au bas de la montagne ; on la traverſe ſur un beau pont de pierre. Le pays qui l'entoure eſt ſuperbe, & la ville doit être agréable à habiter. C'eſt la réſidence d'un grand nombre de gentilshommes.

En paſſant à Orbe, il ne faut pas oublier de voir le jardin du docteur Venel : il eſt pratiqué ſur la pente de la montagne dans un eſpace de terrain aſſez circonſcrit ; le plan en eſt agréable, mais les arbres ſont jeunes encore. On y remarque une machine hydraulique fort ſimple, pratiquée dans un bateau

à demeure ſur la riviere, qui baigne le pied de la montagne.

Le docteur eſt très-grand anatomiſte; il s'attache ſur-tout aux maladies des enfans, ſoit pour les faire marcher, ſoit pour redreſſer leur taille. On raconte de lui des cures merveilleuſes; mais il ne faut pas que ces maladies ſoient trop anciennes. Le docteur a planté dans ſa cour qui fait partie du jardin, un arbre qui eſt de travers, malgré un tuteur qui ſemble le protéger; on a écrit ſur l'arbre en gros caractere : *il faut s'y prendre à tems*; alluſion facile à expliquer. On trouve dans la maiſon, qui eſt ſimple & commode, une collection en cire fort ſinguliere : ce ſont tous les membres des enfans que le docteur a redreſſés; ils ſont repréſentés d'abord en état de maladie, puis tels qu'ils étoient quand ils ſont ſortis de ſes mains. Il les prend en penſion chez lui, & les garde tant qu'il le croit néceſſaire à la perfection de la cure. Il a formé dans la ville, des ouvriers très-adroits, qu'il emploie à faire des corſets & des machines néceſſaires au redreſſement des ſujets qu'on lui confie.

On compte ſur les territoires d'Orbe & d'Echalens, 40,000 habitans. Echalens n'eſt

qu'un gros bourg, où les religions catholique & réformée ont un libre exercice. Par un eſprit de tolérance qui a peu d'exemples, le même temple ſert pour les deux cultes. Les uns ſortent du prêche quand les autres vont à la meſſe ; les miniſtres, les ſectateurs ſe rencontrent, ſe reſpectent & vivent en bonne intelligence. En ſortant d'Orbe, nous deſcendîmes dans une plaine qui s'étend juſqu'au lac d'Yverdun, & qui fut autrefois couverte de ſes eaux. Une partie eſt encore en marais aujourd'hui.

La ville d'Yverdun eſt une des plus conſidérables du Pays-de-Vaud, & ſon bailliage eſt très-étendu : il eſt formé par vingt-cinq villages, & par vingt terres nobles. Les Romains y entretenoient un préfet ou premier magiſtrat qui étoit à la tête de la ſociété des bateliers. On croit qu'ils en furent les premiers habitans ; cette ſociété ſubſiſte toujours & ſe conduit d'après ſes anciens réglemens. Pour faciliter & augmenter le commerce, on y a conſtruit un port.

Yverdun appartint ſucceſſivement aux rois de Bourgogne, aux ducs de Zeringuen & de Savoie. Un incendie & des inondations la réduiſirent preſque à rien dans le

quinzieme ſiecle. Elle fut' long-tems en proie au pillage & aux horreurs de la guerre, les Suiſſes & ſes ducs l'ayant pris & repris à différentes fois : ce qui avoit obligé les habitans à fuir un ſéjour de déſolation. Le duc Philippe de Savoie, qui s'en croyoit paiſible poſſeſſeur, leur accorda, en 1480, pour les engager à revenir & à reb âtir la ville, tous les ſecours & privileges qui dépendoient de lui.

En 1536, elle ſuivit le ſort du Pays-de-Vaud, en paſſant ſous la domination de Berne. Depuis cette heureuſe époque qui la mit à l'abri de toute incurſion, elle voit ſa population s'accroître, ainſi que ſon commerce. Il conſiſte dans l'entrepôt & la conduite des ſels & marchandiſes qui vont à Berne, Fribourg, Soleure, &c. & celles qui viennent de Piémont en Allemagne. On y fabrique des draps, de la mouſſeline, de la toile & des blondes de fil. Ses blanchiſſeries ſont en grande réputation.

Le territoire, renfermé dans le bailliage, produit peu de bled, du mauvais vin; mais il abonde en prairies, & l'on y nourrit beaucoup de beſtiaux,

Yverdun

Yverdun eſt ſitué près du lac & ſur la Thielle, qui ſe ſépare pour entourer ſes murs & qui ſe perd enſuite dans le lac. Si l'on en juge par les apparences, on croira cette ville humide & mal-ſaine, étant entourée d'eau, & placée à la tête d'un lac. En l'examinant avec ſoin, l'on trouvera que ces inconvéniens qui ſubſiſtoient autrefois, ont diſparu depuis que l'on a creuſé des foſſés qui, en raſſemblant les eaux, les empêchent de croupir dans les parties les plus baſſes de la plaine : elle eſt d'ailleurs bien aérée.

La ville eſt accompagnée de deux fauxbourgs, dont un eſt fort beau : on y communique par des ponts. Des tours & des murs preſque détruits, annoncent que l'enceinte de la ville fut autrefois plus conſidérable ; nous avons vu les cauſes qui ont concouru à ſa dépopulation, & preſque à ſa ruine entiere.

On trouve à Yverdun une petite place réguliere. Le temple en architecture moderne remplit un de ſes côtés ; un autre l'eſt par un château antique, réſidence du baillif ; le troiſieme par l'hôtel-de-ville, bâtiment conſidérable ſervant d'auberge. Le grenier public

& des maiſons particulieres rempliſſent le quatrieme.

Le baillif d'Yverdun, pour je ne ſais quelle raiſon, ne ſe rend jamais au temple, qu'il ne ſoit accompagné de deux gardes armés.

Les habitans de cette ville ont la réputation d'être auſſi polis que ſpirituels.

Yverdun a un bon college : auſſi pluſieurs auteurs aſſurent-ils que les lettres y ſont floriſſantes. On trouve à l'hôtel-de-ville une bibliotheque formée & entretenue par une ſociété de particuliers riches & généreux. On voit dans la même ſalle, des antiquités qui ont été trouvées en creuſant une cave en 1769: n'ayant pu les voir, je tranſcris ce qui a déjà été dit à ce ſujet. (*a*)

" En creuſant près d'un moulin, on dé-
„ couvrit pluſieurs ſquelettes bien conſer-
„ vés, dont le viſage étoit uniformément
„ tourné à l'orient. Ils étoient dans une
„ couche de ſable, ſans qu'il y parût au-
„ cun reſte de planche, ni de veſtige d'au-
„ cun tombeau. Ils avoient entre leurs jam-
„ bes, de petites urnes de terre ou de verre;
„ elles étoient accompagnées de petits plats

(*a*) Dictionnaire de la Suiſſe.

„ de terre, où il reſtoit encore des os de
„ volaille bien conſervés. Les fragmens de
„ ces plats ſont en terre rouge. Il s'eſt auſſi
„ trouvé à côté des ſquelettes, des médailles
„ en cuivre & en argent, du tems de Conſ-
„ tantin & antérieurs. Ces monumens ſont
„ dépoſés dans la bibliotheque publique.

„ On trouve encore dans cette ville, des
„ médailles, des inſcriptions, & une colonne
„ milliaire, avec cette inſcription bien con-
„ ſervée :

Imperatori, Cæſari,
Lucio, Septimo, Severo, Pio,
Pertinaci, Auguſto, Arabico, Adiabenico,
Partico, Maximo, Patri Patriæ, Conſuli.
Et Imperatori Cæſari, Marco Aurelio
Antonio Pio, Felici
Conſulibus. . . . . .
Urbs Aventicenſis Elvetiorum.

Cette nomenclature ne vaut pas la peine d'être traduite.

Les mendians ne ſont point ſoufferts à Yverdun; ce ſont encore des dons patriotiques & volontaires qui les ont écartés de ſes murs. Non-ſeulement les pauvres du bailliage ſont admis dans ſon hôpital anciennement fondé, mais ils reçoivent du produit de la

collecte libre, des ſecours ſuffiſans pour vivre chez eux.

Les environs de la ville offrent de tous côtés des promenades naturelles ; mais la plus agréable eſt ſans contredit celle qui ſe ttouve entre le lac & elle. La riviere de Thielle & un canal achevent de l'entourer. Sur les bords du canal, on a planté pluſieurs allées de peupliers d'Italie ; des ormeaux bordent le cours de la riviere, tandis qu'une ſuperbe & antique allée de maronniers cache les murs de la ville. Sa voûte épaiſſe, ſombre & d'un verd foncé, contraſte merveilleuſement avec la fraîcheur des autres arbres. La vue du côté du lac eſt libre, & la prairie qui remplit le vaſte intervalle des plantations, s'abaiſſe & ſe perd inſenſiblement dans ſes eaux. Les montagnes qui bordent en partie l'autre rive, ſont couvertes de villages & de maiſons de campagne. Dans la partie découverte, l'œil s'égare à l'infini & ſemble chercher les bornes que la nature lui impoſe, & que dans un autre endroit il voit ſi près de lui. C'eſt ſans doute cette belle vue que M. Coxe & d'autres voyageurs vantent comme unique en ſon genre, & qu'ils comparent à une vue de mer.

O vous, admirateurs de cette belle & riche

nature, je vous invite à la contempler ici! & vous, amans heureux, venez-y ſoupirer. Ce lieu ſera pour vous un ſéjour enchanté. Ne craignez pas qu'un bruit importun vous cauſe des diſtractions: je viens d'y paſſer deux heures ſans en entendre d'autre que celui produit par les vagues du lac & le cours de la riviere, auquel ſe mêle le ramage éloigné des oiſeaux perchés, ou voltigeans ſur les branches les plus élevées des maronniers; ils y chantent tour-à-tour l'amour & la liberté. Chantez, aimez comme eux: ſoyez fideles, & devez le bonheur à l'erreur de votre vie. Il ne ſera pas ſans nuage; mais ces nuages auront des charmes. L'orage n'eſt qu'un accident; il paſſe, le calme renaît, & le plaiſir marche avec lui. Pour vous, qui pleurez un amant, un ami, gardez-vous d'en approcher: le tems que j'y paſſai, m'a fait trop de mal.

*

LETTRE XLII.

Je ne quittai point Yverdun, ſans aller à la ſource d'eau minérale ſoufrée qui ſe trouve à cinq cents pas de la ville. Sa chaleur eſt temperée. Elle eſt, dit-on, ſouveraine pour les eſtomacs foibles & délabrés; on en ordonne auſſi l'uſage pour les maladies de peau & les rhumatiſmes. Elle eſt enfermée dans un bâtiment vaſte & commode.

Nous reprîmes la route d'Orbe, que nous quittâmes bientôt pour nous enfoncer dans les montagnes, où nous ne tardâmes point à trouver les limites de la France & de la Suiſſe. En parcourant les ſix lieues d'Yverdun à Jougne, nous trouvâmes quelques ſites verds & frais, qui nous rappellerent le canton de Schwitz & le chemin de Berne à Grindervald. Pour gagner Pontarlier, l'on ſuit des gorges étroites & ſauvages, & l'on paſſe au pied du château de Joux, priſon d'état, ſituée ſur la pointe d'un rocher environné de montagnes incultes, où l'herbe rare & courte nourrit à peine quelques chevres qu'on y voit errer.

Près de Joux on trouve le Frambourg, ſeconde barriere de France, où l'inquiſition de la ferme, mal néceſſaire, étoit en vigueur. Pour que l'on n'échappe point à ſa vigilance, on a conſtruit ſur le chemin une porte iſolée, dont la largeur eſt celle de la route; & la route eſt pratiquée à travers les montagnes. Les gardes de cette redoutable barriere ayant été mis en fuite, nous la trouvâmes ouverte, & la contrebande s'y faiſoit ſans le plus léger obſtacle.

François, comme on vous trompe! Eſt-ce en achevant d'épuiſer le tréſor royal, en le privant du produit de ſes plus importantes recettes, que vous croyez trouver l'aiſance & la liberté? Liberté, dont le mot vous tourne la tête & qui jamais ne fut plus loin de vous! Voyez quel en eſt le premier effet: l'eſprit de cabale, d'intrigue, de vengeance, de jalouſie anime des citoyens qui juſques là avoient été paiſibles. Pour prouver que les hommes ſont égaux, ils ſe nuiſent, ils ſe déchirent, ils paient des voix pour obtenir le commandement d'une triſte compagnie que l'on nomme garde nationale, & dont on verroit fuir une partie, ſi cette nation avoit beſoin d'elle pour la défendre. Que fera-t-on lors de la nomi-

nation d'emplois plus importans ? A Dieu ne plaise que je veuille offenser le corps ! Je crois à la bravoure des honnêtes gens qui le composent, à la témérité de quelques autres ; mais je crois auſſi à la lâcheté d'un grand nombre. Tous les hommes n'apportent pas en naiſſant les mêmes diſpoſitions. Auſſi Ariſtote diſoit-il que pour devenir habile homme en quelque profeſſion que ce ſoit, il faut que trois choſes y concourent, la nature, l'étude & l'exercice. Sentence que les intrigans de l'aſſemblée nationale paroiſſent avoir oubliée, en admettant aux premieres places de la magiſtrature & de la législation, des hommes qui ne s'en ſont jamais occupés & qui n'en ont pas la plus légere idée ; mais toute innovation a droit de plaire.

Vous allez vous récrier ſur la citation d'Ariſtote, & me demander depuis quand j'ai appris le grec. Je vous répondrai modeſtement que je n'en ſais pas le premier mot, mais que j'ai trouvé cette maxime, ainſi que beaucoup d'autres, dans un livre intitulé, l'Homme de cour, qui fut fait il y a cent ans & plus, par Balthaſar Gracian.

En paſſant au Frambourg, le tonnerre grondoit au loin ; mais le tems très-noir, ſembloit

annoncer un orage violent. Sans doute il eût été prudent d'arrêter ; mais nous étions ſi près de Pontarlier, que nous réſolûmes d'en franchir ſur-le-champ l'eſpace. Malgré la vîteſſe des chevaux & la volonté des poſtillons, nous ne pûmes éviter le danger : trois orages nous aſſaillirent à la fois. Un nuage que nous n'avions point vu, ſorti d'entre deux montagnes, s'approcha, s'étendit, obſcurcit l'air ; le tonnerre devint affreux, la foudre éclatoit ſur nos têtes, & tomboit autour de nous. Arrêter n'étoit pas ſûr ; fuir devenoit une témérité : c'eſt cependant le parti que nous prîmes. Nous arrivâmes à Pontarlier, accompagnés de ce ſublime cortege, au moment où la pluie la plus abondante ſembloit devoir ſubmerger le monde.

Pontarlier eſt ſitué dans une vaſte & belle plaine, & ſur les bords du Doux, dont la ſource ſe trouve à quatre lieues. La ville eſt petite, mais très-agréable. Elle fut incendiée cinq fois en partie : elle dût à la ſixieme, qui eut lieu en 1736 & qui ruina les trois quarts de ſes maiſons, un alignement général, & des façades uniformes, conſtruites en partie aux frais du gouvernement : ce qui la rend très-réguliere. Sept ans après, on a élevé ſur

une petite place que l'on forma alors devant l'égliſe de S. Benigne, une pyramide qui perpétue le ſouvenir de l'événement & les bontés de Louis XV, que l'on nomme à juſte titre le reſtaurateur d'une ville dont l'ancienneté eſt conſtatée, mais non ſon origine. De vieux monumens prouvent qu'elle exiſtoit au neuvieme ſiecle. Sa population eſt eſtimée entre cinq & ſix mille: elle a dû être plus conſidérable, ſi l'on en juge par trois grandes paroiſſes qui ſubſiſtent encore. Elle fut ſouvent inquiétée par les Hongrois: les guerres que ſes comtes eurent à ſoutenir contre Othon de Méranie contribuerent auſſi à la dépeupler.

On trouve à Pontarlier une jolie promenade, pluſieurs fontaines publiques, & un hôpital bien ſoigné; il eſt confié à une communauté de femmes connues ſous le nom d'Hoſpitalieres. Cette ville eſt le chef-lieu d'un bailliage peu conſidérable à la vérité, mais intéreſſant par les différens objets qu'il renferme; les habitans du Mont-d'Or en font partie. Ce mont eſt célebre par la bonté de ſes pâturages, ſes fromages en boîtes, & la vertu des ſimples qu'il produit, & dont on compoſe cet aſſemblage de fleurs choiſies, auxquelles

on donne le nom de vulnéraires ou thé ſuiſſe. On y vante le ſaut du Doux, les grottes de Rémonot & la fontaine ronde.

L'égliſe paroiſſiale de Rémonot eſt pratiquée dans les grottes. Le village étant ſitué ſur la montagne, pour parvenir à ce temple il faut deſcendre un eſcalier conſtruit dans une tour bâtie exprès. L'égliſe, qui ne reçoit de jour que par la porte, eſt ſombre, humide & ſûrement mal-ſaine; mais elle n'eſt ſujette à aucune réparation : en écartant la ſingularité, c'eſt, je crois, ſon ſeul mérite.

La fontaine ronde eſt ſituée à une lieue & demie de Pontarlier, dans une gorge étroite. Les montagnes qui l'entourent ſont couronnées par des ſapins; leurs pentes ſervent de pâturages. Le lit de la fontaine eſt d'une forme preſque circulaire, de trois toiſes de diametre. Dans le moment où cette fontaine intermittente eſt à ſec, l'on ne voit rien dans ſon baſſin qui indique une ſource; mais bientôt après, l'eau paroît entre les cailloux & chaſſe devant elle une multitude de bulles d'air. L'on entend alors le même bruit qui pourroit réſulter d'une chaudiere remplie d'eau en ébullition. Le lit augmente de la ſorte pendant quelques minutes, ſe vuide;

redevient à ſec, puis ſe remplit de nouveau; mais dans des intervalles de tems très-différens & qui varient depuis deux minutes & demie juſqu'à ſix, ainſi que l'a obſervé pendant huit heures de ſuite M. de Ch... officier de génie, qui a bien voulu me communiquer ſes remarques; & l'on peut s'en fier à lui. Cette fontaine intermittente n'eſt pas la ſeule de la province; on en trouve une ſemblable près de la petite ville d'Ornans.

LETTRE XLIII.

ENFIN nous arrivâmes à Beſançon le 28 d'août, à ſix heures du ſoir, quoique nous euſſions entendu parler en chemin, de l'orgie qui avoit eu lieu la veille, dans une promenade publique, où le comité dépoſitaire d'une partie de l'autorité, & des ſacrées volontés de l'auguſte Aſſemblée, imagina de régaler les troupes & la milice nationale; fête déplacée, où l'on employa l'argent qu'avoient produit les dons patriotiques, deſtinés à pourvoir aux premiers beſoins de ce corps. Quoique prévenus, dis-je, nous n'en fûmes pas moins conſternés à la vue des préparatifs

de ſupplices, que les nationaux de garde ne voulurent pas nous épargner.

Après avoir décliné nos noms, après avoir été reconnus, nommés par eux, deux fuſiliers ſe placerent à la tête des chevaux, & nous firent traverſer la ville au pas, pour nous conduire au comité, où, ſelon le nouvel uſage, chaque arrivant étoit interrogé. Ce comité ſe tient à l'hôtel-de-ville; & l'hôtel-de-ville étant ſitué ſur la place principale de Beſançon, nous vîmes un des théatres où les plus coupables de la révolte alloient, en perdant la vie, ſervir d'exemple aux ſéditieux. Un ſoldat d'artillerie, un de Piémont, un autre d'Enghien, & trois malheureux, tant étrangers, qu'habitans des fauxbourgs, ſervoient d'acteurs à ce funeſte drame. Le ſeul régiment de Dauphin cavalerie n'eut point de victime à offrir. Quoique les cavaliers euſſent pris part à la fête, ils n'en avoient pas eu à l'inſurrection : ce qui fait à la fois leur éloge & celui des chefs qui les commandent.

Pour arriver à ce nouveau tribunal, juge ſuprême, non des actions, mais de la penſée des hommes, mille fois plus ſévere que ne le furent l'inquiſition & le pouvoir arbitraire,

que je me garde bien de défendre, compoſé en partie d'artiſans, d'hommes ambitieux, qui en ſoutenant la cauſe de l'égalité, aſpirent, cabalent, & obtiennent les premieres places dont ils abuſent déjà. (*a*)

Ce fut, dis-je, à grande peine que nous perçâmes la foule pour nous rendre aux ordres du comité. Les troupes & la milice bourgeoiſe étoient ſous les armes, & occupoient une grande partie de la place; le peuple rempliſſoit le reſte. Pluſieurs potences étoient dreſſées; l'appareil du ſupplice, que quelques ſpectateurs avoient mérité, les rendoit ſilencieux, & leur donnoit un air de recueillement dont ils ne ſont pas toujours ſuſceptibles. La journée avoit été belle; mais des nuages qui ſe raſſembloient, cachoient en partie le ſoleil qui ne donnoit plus qu'une

---

(*a*) Cette municipalité proviſoire a été remplacée par une autre, dont on ne peut trop faire l'éloge. Le maire eſt un avocat d'eſprit & de mérite, ſimple, ſans faſte, & que l'hommage de ſes concitoyens n'enorgueillira pas. Il eſt attaché au parti démocrate, mais il l'eſt encore plus au bonheur public, & jamais il n'approuvera les moyens violens qui tendent à la deſtruction des empires, beaucoup plus qu'à leur régénération.

lueur pâle, faite pour ajouter à l'effroi. Une cloche connue ſous le nom de cloche de l'agonie, ſonnoit lentement & annonçoit l'arrivée des coupables, quand l'indulgent ſénat, après un long interrogatoire, voulut bien nous permettre de nous retirer & de gagner nos foyers.

Cette fête ſi funeſte avoit été imprudemment imaginée pour réconcilier les troupes réglées avec la milice nationale; une offenſe faite par un de ces derniers à un ſoldat d'Enghien, avoit été punie ſur-le-champ par la mort de l'agreſſeur. Quoique le colonel eût pris de ſages meſures pour tout pacifier, on craignoit d'autant plus les ſuites de cette affaire, qu'une partie de la garniſon avoit quitté ſes drapeaux depuis trois jours, & ſe livroit à tous les excès dans la ville & ſurtout dans les villages; les uns revinrent d'eux-mêmes, les autres furent ramenés par des détachemens. On crut appaiſer ce premier moment d'efferveſcence par une réjouiſſance publique. M. le marquis de Langeron, commandant de la province, eut l'imprudence de la permettre. Sans doute il n'en calcula pas les ſuites, & cette omiſſion fut bien funeſte.

La Franche-Comté perdit, pour ſon malheur, en 1788, le maréchal de Vaux, qui fut envoyé en Dauphiné pour appaiſer les troubles qui commençoient à s'y élever. M. de Langeron, âgé de ſoixante-huit ans, & livré à de violens accès de goutte, le remplaça. D'après les informations que j'ai priſes & la conduite qu'il a tenue pendant deux ans qu'il eſt reſté dans la province, on peut conclure qu'il eſt né avec un caractere droit, bon, mais foible & irréſolu; ce qui le rend incapable de prendre un parti important, d'après ſa ſeule volonté: auſſi attribue-t-on les fautes de ſon adminiſtration aux conſeils des gens dont il étoit entouré.

M. de Langeron conſerve les reſtes d'une excellente éducation; pluſieurs ſciences lui ſont familieres, & ſa mémoire locale même dans ſa vieilleſſe le ſert fidélement. La nature lui a refuſé du génie; mais l'uſage du grand monde & une part commune d'eſprit l'avoient fait paroître avantageuſement à la cour: on dit même que dans ſa jeuneſſe il fut aimable, mettant dans ſa maniere de conter, de la gaieté naturelle, qui devint factice avec l'âge. Il attachoit d'ailleurs de l'importance aux plus petites

choſes

choſes, & propoſoit à dîner avec autant de myſtere que s'il eût donné l'ordre en tems de guerre.

M. de Langeron, livré au parti populaire, ignoroit, ſans doute, que les agens de la cabale travailloient à corrompre les troupes & à les indiſpoſer contre leurs officiers; c'étoit aux conſeils de ces traîtres & à l'argent qu'ils diſtribuoient ſourdement, que l'on devoit l'inſubordination où elles ſe livroient depuis quelques jours.

Les convives de ce banquet fatal ſe rendirent vers onze heures à la promenade publique. Les tables étoient dreſſées & couvertes de pain, de viandes, de cervelats, de jambons. Un grand nombre de muids de vin, fournis par des communautés & des particuliers que l'on avoit mis à contribution, étoient rangés à proximité, de maniere à ſe vuider à diſcrétion. D'abord tout ſe paſſa dans le meilleur accord; l'ivreſſe vint à la ſuite; chaque arbre avoit à ſes pieds des témoins d'intempérance; une partie des ſoldats vautrés dans les ordures & les débris du feſtin, y reſterent juſqu'à ce qu'ils euſſent recouvré la raiſon. Ceux qui n'étoient

qu'à demi ivres, furent plus dangereux. Ils manquerent de vin ; & pour s'en procurer, ils dévaſterent les cuiſines & les caves de l'archevêque ; les couvens ne furent point épargnés. Le déſordre dura quarante-huit heures. Les brigands ſalariés par d'autres brigands, déployerent avec ſuccès les nouveaux principes & le bonheur qui devoit en réſulter, ſi la bienfaiſante Aſſemblée étoit ſecondée.

Le maſſacre des officiers fut réſolu ; celui de la nobleſſe & du parlement devoit terminer la fête ; hécatombe digne de nos nouveaux dieux. Déjà la populace ſuivoit la ſoldateſque effrénée de carrefour en carrefour ; la terreur ſe répandoit dans tous les quartiers. Ils étoient précédés & ſuivis de tambours, accompagnés de cris qui annonçoient au loin ce que l'on avoit à craindre. Ceux qui ſe nommoient autrefois bonne compagnie, aujourd'hui ariſtocrates, ſe tenoient enfermés dans leurs hôtels, en attendant le ſort commun, & ne regrettant que d'avoir trop vécu. L'hôtel du commandant, ſa tête même fut menacée ; les officiers qui ne pouvoient ſans danger ſe montrer dans les rues, ni même habiter leur quartier, lui ſervoient de garde.

M. de Caumartin de St. Ange, intendant de la province, entaché d'un double péché, comme homme de qualité & à titre de commiſſaire pour le roi, penſa perdre la vie. A peine étoit-il couché, que la foule ſe porta chez lui. Un homme puſillanime n'y ſeroit pas reſté; mais la force d'eſprit, le courage & la perſévérance n'abandonnerent jamais M. de St. Ange. Il avoit ordonné à ſes gens d'ouvrir à la premiere requiſition, & d'offrir à ces nombreux hôtes, les rafraîchiſſemens qui étoient le plus de leur goût.

Déjà ils prenoient le chemin des caves, quand des cris redoublés ſe firent entendre. On demandoit M. l'intendant : leurs cris aigus, perçant juſqu'à l'appartement où il repoſoit, l'eurent bientôt éveillé. Son premier mouvement fut de s'offrir à la multitude : il s'approchoit par un corridor étroit qui ſert de dégagement, quand ſon valet-de-chambre placé à l'autre extrêmité, le reconnut à ſa marche. Cet homme occupé du danger de ſon maître, promit à la foule d'aller le chercher, ſi elle vouloit lui promettre de reſter dans la cour pendant ſon abſence. Le marché conclu, il ſe retourna, prit ſon maître dans ſes bras, & en le cou-

qu'à demi ivres, furent plus dangereux. Ils manquerent de vin ; & pour s'en procurer, ils dévaſterent les cuiſines & les caves de l'archevêque ; les couvens ne furent point épargnés. Le déſordre dura quarante-huit heures. Les brigands ſalariés par d'autres brigands, déployerent avec ſuccès les nouveaux principes & le bonheur qui devoit en réſulter, ſi la bienfaiſante Aſſemblée étoit ſecondée.

Le maſſacre des officiers fut réſolu ; celui de la nobleſſe & du parlement devoit terminer la fête ; hécatombe digne de nos nouveaux dieux. Déjà la populace ſuivoit la ſoldateſque effrénée de carrefour en carrefour ; la terreur ſe répandoit dans tous les quartiers. Ils étoient précédés & ſuivis de tambours, accompagnés de cris qui annonçoient au loin ce que l'on avoit à craindre. Ceux qui ſe nommoient autrefois bonne compagnie, aujourd'hui ariſtocrates, ſe tenoient enfermés dans leurs hôtels, en attendant le ſort commun, & ne regrettant que d'avoir trop vécu. L'hôtel du commandant, ſa tête même fut menacée ; les officiers qui ne pouvoient ſans danger ſe montrer dans les rues, ni même habiter leur quartier, lui ſervoient de garde.

M. de Caumartin de St. Ange, intendant de la province, entaché d'un double péché, comme homme de qualité & à titre de commiſſaire pour le roi, penſa perdre la vie. A peine étoit-il couché, que la foule ſe porta chez lui. Un homme puſillanime n'y ſeroit pas reſté; mais la force d'eſprit, le courage & la perſévérance n'abandonnerent jamais M. de St. Ange. Il avoit ordonné à ſes gens d'ouvrir à la premiere requiſition, & d'offrir à ces nombreux hôtes, les rafraîchiſſemens qui étoient le plus de leur goût.

Déjà ils prenoient le chemin des caves, quand des cris redoublés ſe firent entendre. On demandoit M. l'intendant : leurs cris aigus, perçant juſqu'à l'appartement où il repoſoit, l'eurent bientôt éveillé. Son premier mouvement fut de s'offrir à la multitude : il s'approchoit par un corridor étroit qui ſert de dégagement, quand ſon valet-de-chambre placé à l'autre extrêmité, le reconnut à ſa marche. Cet homme occupé du danger de ſon maître, promit à la foule d'aller le chercher, ſi elle vouloit lui promettre de reſter dans la cour pendant ſon abſence. Le marché conclu, il ſe retourna, prit ſon maître dans ſes bras, & en le cou-

vrant de ſon corps, il le reconduiſit chez lui, ſans qu'il fût apperçu. M. de St. Ange eſt d'une taille ordinaire, mais très-mince ; & ſon valet-de-chambre eſt chargé d'un embonpoint proportionné à ſa grandeur. Ce fidele ſerviteur lui remit la clef du jardin, en le forçant à s'éloigner.

A peine étoit-il ſorti de ſon appartement, que le peuple impatient s'y porta ; le lit encore chaud, lui fit croire que celui qui l'avoit quitté n'étoit pas loin ; les perquiſitions les plus exactes furent faites. Heureuſement on oublia la grille du jardin : autrement, c'en étoit fait de M. de St. Ange, le projet étant de lui couper la tête & de la promener en triomphe ; non pour le punir de torts que perſonne ne lui reproche, mais pour ſe conformer à l'uſage ; chaque ville devant s'immortaliſer, quand dans ſes murs on auroit aſſaſſiné de ſang-froid ce que l'on nomme ennemi de la patrie ; & un intendant, chargé du pouvoir exécutif, ne pouvoit être épargné.

Qu'on ſe repréſente la poſition de M. de St. Ange, fuyant ſeul, au milieu de la nuit, expoſé à être arrêté devant chaque corps-de-garde, non-ſeulement parce qu'il étoit ſans

feu, ce qui ſuffit dans une ville de guerre ; mais ſon coſtume & ſa marche préciptée étoient faits pour donner des ſoupçons. Par l'indulgence des ſentinelles, auxquelles il déclina ſon nom & les dangers qu'il couroit, il arriva chez M. de Langeron en bonnet de nuit, en redingotte blanche, les jambes nues, en caleçon & avec une ſeule pantoufle.

Les ſéditieux, convaincus de l'inutilité de leurs recherches, caſſerent des glaces, quelques meubles, bûrent, couvrirent d'immondices le lit & les fauteuils du commiſſaire du roi, & ſe remirent à ſa pourſuite.

Enfin le troiſieme jour le déſordre ceſſa. La cavalerie, qui n'avoit point quitté ſes draapeaux, aida la milice nationale à diſperſer ces dangereux attroupemens ; moyen qu'on auroit pu employer plus tôt. M. de Langeron ne ſavoit encore comment s'y prendre, quand le comte Louis de Narbonne, commandant d'une partie des milices de la province, entreprit ſans ſon ſecours, de tout pacifier. Il montra autant de courage que de prudence, & ſon généreux dévouement lui acquit des droits à la reconnoiſſance publique. Il parvint à rétablir l'ordre, ſans qu'il en coûtât

d'autre ſang, que celui qui fut verſé ſur les échafauds.

Dans une province où les eſprits ſont auſſi diviſés, même dans chaque ordre, M. de Narbonne ne doit pas ſe flatter de réunir tous les ſuffrages: les amis du roi ne peuvent s'accoutumer à voir un homme de ſon nom, que tant de motifs attachent à la cour, négliger ſon régiment pour donner tous ſes ſoins au nouveau corps qu'il commande. Ils lui reprochent d'être partiſan de la nouvelle conſtitution, comme ſi cela ſe pouvoit ! La partie raiſonnante des démocrates eſt de l'avis contraire, & ne lui accorde pas une pleine confiance, étant perſuadée qu'il conſerve dans le cœur les ſeuls ſentimens dignes de lui. D'autres le regardent comme un politique ambitieux, qui ſe défend d'adopter un parti, & qui veut ſuſpendre l'opinion générale juſqu'à la fin de la révolution, afin d'être en meſure & de pouvoir en profiter, quel que ſoit le côté qui triomphe. Les impartiaux, qui forment le petit nombre, mais qui ſont les plus juſtes, le jugent par ſes actions & non d'après ſes projets: ils conviennent que, dans des momens de ſubverſion, l'on eſt trop heureux

que des gens modérés veuillent bien ſe charger de conduire les autres, ne fût-ce que pour éloigner de cet emploi des gens dangereux; ils conviennent également que c'eſt à lui que l'on doit la paix qui regne dans leurs murs depuis quelques mois, malgré les efforts que l'on a faits pour la troubler.

Dans les émeutes ſa modération a égalé ſon courage: il s'eſt toujours placé entre le peuple & ceux qu'il vouloit frapper. La bonté de ſon cœur s'eſt plus d'une fois manifeſtée, & il ne peut ſe réſoudre à punir. Sa politeſſe & ſa libéralité ſont auſſi faciles à louer; amis & ennemis, tous s'accordent à dire qu'on ne peut l'égaler; & les charités qu'il diſtribue en pain & en argent, n'ont pas peu contribué à maintenir l'ordre. Ces bienfaits n'ont pas été l'affaire d'un moment; il y a huit mois que je ſuis dans cette ville, & ils n'ont point encore diſcontinué.

Revenons à M. de St. Ange, auquel on perſuada difficilement que la ville ne ſeroit en paix que quand il l'auroit quittée. Ce motif le décida. Comme on ne pouvoit ſortir ſans aller au comité, où l'on examinoit les perſonnes & les paſſe-ports, & qu'il eût été imprudent de braver les factieux qu'il

auroit pû rencontrer, il ſe couvrit d'un habit d'officier, après avoir coupé ſon toupet, que juſques là il avoit porté très-long. Sous ce déguiſement, il ſortit à la tête d'un détachement fidele, qui étoit cenſé veiller à la ſûreté de la ville, en écartant de ſes murs les brigands qui auroient pu s'en approcher. Ses voitures avoient pris les devants; elles le conduiſirent à Lauſanne, où enfin il put reſpirer librement.

Depuis ſa nomination en Franche-Comté, ſes jours ont été marqués par mille tracaſſeries: avec un peu de politique il en auroit, je crois, évité une partie; car il ne ſuffit pas d'avoir raiſon, il faut encore en convaincre les autres, & cela n'eſt pas toujours facile à un homme en place, qui ſe trouve par fois contrarié par d'autres autorités. S'il cede, ſa douceur paſſe pour foibleſſe; on en abuſe, & inſenſiblement il perd une partie de ſes prérogatives. Dans le cas contraire, la réſiſtance paſſe pour hauteur, prétentions déplacées; on met de l'amour-propre à le vaincre, les corps ſe liguent, & la guerre commence. C'eſt ce qu'a éprouvé M. de St. Ange, que ſans doute la province regrettera.

LETTRE XLV.

QUOIQUE la Franche-Comté n'occupe qu'une ſurface de quarante-deux lieues de longueur ſur vingt-ſix de largeur, c'étoit une des premieres intendances du royaume; on y comptoit quatorze villes. Comme frontiere, l'intendant avoit avec les Suiſſes de fréquentes relations qui ajoutent à l'importance de ſa place. A titre de province étrangere, elle jouiſſoit de grands privileges; les aides & la gabelle n'y furent jamais connues: le peuple des campagnes, franc de ces impôts déſaſtreux, y vivoit dans une douce médiocrité, inconnue à la plupart des payſans de l'intérieur: ce qui épargne bien des peines à l'adminiſtrateur, qui doit être affligé de ne pouvoir éloigner la miſere dont il eſt ſouvent témoin.

La Saône, le Doux, l'Ognon & la Mance, contribuent à fertiliſer la province. Son ſol irrégulier offre des beautés qui lui ſont particulieres. Peliſſon, qui accompagna Louis XIV lorſqu'il la conquit, en fit la deſcription dans les termes ſuivans:

« Une agréable variété de plaines, de „ collines, de vallons, de bois, de prai- „ ries, de terres cultivées, de rivieres, de „ fontaines & d'étangs, rend la campagne „ de cette province délicieuſe : la même „ variété ſe trouve en ce qu'elle porte ; car „ il n'y a rien de néceſſaire à la vie, dont „ elle ne ſoit fertile : d'où vient que les „ écrivains l'ont appellée l'abrégé de la „ France & celui de tous les pays, qui ſe „ peut le plus aiſément paſſer des autres. „

Ses récoltes en bleds la nourriroient pendant dix-huit mois, ſans la facilité qu'elle a de s'en procurer en Champagne & en Lorraine, ce qui fait qu'elle en exporte en Suiſſe beaucoup plus que ſon ſuperflu. La pomme de terre & le bled de Turquie s'y cultivent avec ſuccès. Le peuple fait une bouillie que l'on nomme gaudes, avec la farine de turquie, détrempée d'eau ou de lait : elle eſt agréable au goût & très-nourriſſante.

Les vignobles ſont un objet conſidérable, plus par la quàntité de vin qu'ils produiſent, que par leur qualité. Dans le nombre, on diſtingue les vins blancs d'Arbois & de Château-Châlons. Les premiers ſont mouſſeux & très-liquoreux. Les ſecònds plus froids

ſe diſtinguent par un goût de pierre à fuſil; ils acquierent beaucoup de qualité en vieilliſſant.

La mine de fer étant commune, les forges y ſont très-multipliées : auſſi le fer eſt-il le principal commerce de la province; non-ſeulement il ſuffit à ſa conſommation, mais on en exporte dans les provinces méridionales, en Forez & au Mont-Cenis, pour la fonte des canons. Les mines y ſont plus riches & d'une qualité ſupérieure à celles des autres provinces. Le reſte du commerce eſt d'ailleurs peu important; l'on n'y trouve point de manufactures conſidérables : il conſiſte en fromages, en bœufs gras & en chevaux. On y fabrique dans la montagne, avec les ſapins qui y croiſſent, une grande quantité de ſeaux, de cuveaux & autres uſtenſiles de cuiſine.

Les villages ſont bien bâtis, couverts de tuiles & ornés de fontaines. Si ces renſeignemens ne ſuffiſent point aux voyageurs pour les reconnoître, les clochers revêtus de tuiles plates, peintes en différentes couleurs & rangées de maniere à imiter le point d'Hongrie, fixeront leur incertitude.

L'inſurrection arrivée dans la capitale de

la Franche-Comté, & les dangers qu'a courus M. l'intendant, m'ont conduite naturellement à parler de la province qui lui étoit confiée, & qu'un nouveau régime va régler. Entraînée dans cette tâche, il faut, pour la remplir, remonter à ſon premier âge, faire un court extrait des révolutions qu'elle a éprouvées, & des différens maîtres qui l'ont poſſédée. Cet ouvrage eſt d'autant plus pénible, que je ne connois aucun voyageur qui l'ait entrepris, & que c'eſt la lecture fatigante d'antiques hiſtoires de la province, qui peuvent me fournir les renſeignemens dont j'ai beſoin. Je réclame donc votre indulgence. Si vous me la refuſez, convenez du moins que jamais je n'y eus plus de droits: il ne faut, pour vous en convaincre, que jeter les yeux ſur les in-quarto poudreux, dans la lecture deſquels je vais me plonger.

LETTRE XLVI.

LA Franche-Comté, nommée dans le moyen âge comté de Bourgogne, & dans le premier Séquanie, comprenoit avec ce qui compoſe aujourd'hui la province, la principauté de Montbelliard, une partie de la Breſſe, du Bugey, & l'évêché de Basle. Ses bornes étoient le Rhin, les Voſges, la Saône, le Rhône & le mont Jura.

Aucun auteur n'oſant fixer l'époque où une colonie vint s'y établir des bords du Pont-Euxin, vous n'attendez pas de moi que je décide la queſtion, & vous vous contenterez de ſavoir que les Séquanois furent les premiers Celtes qui s'établirent dans les Gaules. On croit que la Séquanie fut habitée en même tems que l'Italie; c'eſt à un éloignement moins conſidérable & à la bonté du territoire, qu'ils accorderent la préférence.

Inquiet & belliqueux comme doit l'être un peuple mal affermi, il donna ſouvent des preuves de courage & de valeur. Ses ſuccès remontent à ſix cents ans avant Jéſus-Chriſt; il ſe lia enſuite avec les Germains, ſes premiers

ennemis, pour faire des incurſions en Italie : il eut la plus grande part à la priſe de Rome. M. Dunod, un des hiſtoriens de la province, aſſure d'après Strabon, que les Germains n'en euſſent point impoſé à la république romaine, ſi les Séquanois n'euſſent fait partie de leur armée.

Les Eduens, qui habitoient la partie des Gaules connue ſous le nom de pays d'Autun, étoit un peuple ambitieux, qui pour obtenir une prépondérance momentanée, ſacrifia ſa tranquillité future : il ſe lia d'autant plus facilement avec les Romains, que ces habiles politiques cherchoient l'occaſion de pénétrer dans les Gaules. Les provinces qu'ils ſoumirent en combattant pour les Eduens, devinrent leur proie.

Les Séquanois, meilleurs calculateurs, ne pardonnerent point à leurs voiſins une imprudence dont ils ſentoient qu'ils pouvoient devenir victimes. Une difficulté qui s'éleva pour un péage établi ſur la Saône, fut le prétexte qui occaſionna entr'eux une guerre ſérieuſe, qui décida du ſort de ces peuples. Les Séquanois ayant pris à leur ſolde quinze mille Germains, attaquerent les Eduens qu'ils vainquirent. Ceux-là, voulant prendre leur

revanche, entrerent bientôt en Séquanie, ſoutenus d'un grand nombre d'alliés. Ils ne doutoient pas de la victoire; mais une armée de Germains, commandée par Arioviſte leur roi, partagea avec les Séquanois la gloire de leur défaite.

Après avoir ſoumis les Eduens, leur pays fut réuni à celui des Séquanois; les vainqueurs, à l'aide des Germains, continuerent leurs entrepriſes; les peuples qui bordoient la rive droite de la Saône, furent bientôt ſoumis. Mais ce fut à tant de ſuccès que les Séquanois dûrent la perte de la liberté.

Arioviſte, prince ambitieux, ne vit pas plus tôt les hoſtilités finies, qu'il demanda pour prix de ſes ſervices, le tiers de la province qu'occupoient les Séquanois: il leur en accordoit autant, & leur demandoit le reſte qu'il vouloit peupler de cent vingt mille Allemands, auxquels il avoit fait paſſer le Rhin, pour appuyer ſes prétentions.

Les Séquanois, convaincus qu'ils ne pouvoient éviter le joug que leur préparoit Arioviſte, qu'en ſe ſoumettant à en porter un autre, convoquerent les états-généraux des Gaules. Le réſultat de leurs délibérations fut d'envoyer des ambaſſadeurs aux Romains.

pour leur donner la province : préſent d'autant plus agréable, que Céſar campoit alors avec ſon armée près des murs d'Autun, où il battoit les Helvétiens ; ſuite de la malheureuſe tranſmigration qu'ils avoient projetée en Saintonge. Céſar avança à grandes journées aves ſes légions, vers l'armée d'Arioviſte. Un combat fameux, donné près de Dampierre, village ſitué au confluent du Doux & de la riviere de Porentru, délivra la Séquanie des entrepriſes de ces dangereux voiſins.

Jules-Céſar, pour prévenir le repentir de ce peuple qui auroit pu regretter ſon indépendance, & pour s'oppoſer en même tems aux projets d'Arioviſte, qui menaçoit d'aſſiéger Beſançon, s'empara de la citadelle, où il laiſſa une forte garniſon : précaution utile, mais qui n'empêcha pas les Séquanois de s'unire aux Gaulois, quand ils entreprirent d'expulſer les Romains ; entrepriſe téméraire, qui les rendit plus malheureux, Céſar pour les punir, les ayant privés du premier rang qu'ils tenoient dans les Gaules.

Les Séquanois s'attacherent alors tellement à leurs maîtres, qu'ils en devinrent par la ſuite les plus fermes ſoutiens. Ce furent eux

qui

qui défendirent Veſpaſien, contre Julius Sabinus, qui s'étoit fait proclamer empereur; ils mirent en pieces ſon armée, ce qui empêcha les provinces Gauloiſes de ſe déclarer en ſa faveur. Veſpaſien, pour reconnoître d'auſſi importans ſervices, joignit à leur vaſte province, Avenches, Nyon & d'autres villes faiſant partie du territoire des Helvétiens, que Céſar avoit ſoumis.

En l'an 406, d'autres ennemis s'offrirent à combattre les Séquanois. Les Alains, les Sueves & les Vandales accoururent du fond de la Scandinavie, connue aujourd'hui ſous les noms de Suede, de Norwege & de Finlande, pour aſſiéger Beſançon. Ces peuples fatiguerent long-tems l'Europe de leurs fréquentes incurſions. Leurs forces réunies ne purent rien contre les Séquanois, qui en les obligeant de lever le ſiege, s'acquirent une nouvelle gloire.

Un demi-ſiecle s'étoit à peine écoulé depuis ces derniers ſuccès, quand les Bourguignons tournerent leurs armes contre eux, ſans autre motif que celui de s'agrandir. Beſançon capitula & garda ſes franchiſes & immunités; mais la Séquanie perdant juſqu'à

ſon nom, ne fut plus regardée que comme une province du royaume de Bourgogne.

Sous le regne de Rodolphe II, prince ambitieux, qui cherchoit au loin de nouvelles conquêtes, le comté de Bourgogne fut ravagé par les Hongrois, qui après avoir pris la ville de Beſançon, la livrerent au pillage: ce malheureux événement eut lieu en 937.

Sous le regne de Rodolphe III, le comté de Bourgogne ſe ſéparant du royaume, redevint une province à part; en vain le comte Renaud qui la gouvernoit, voulut l'affranchir de la domination impériale. Il paroît que c'eſt à cette époque que les habitans du comté de Bourgogne, adoptant trop facilement l'eſpoir de l'indépendance, changerent le nom de leur province, contre celui de Franche-Comté. Une campagne malheureuſe, où les troupes de Renaud furent défaites, força le comte à rendre à l'empereur l'hommage qu'il exigeoit. Quelques auteurs rapportent le changement de nom du comté de Bourgogne, à l'exemption de tailles & de toutes impoſitions, dont les Francs-Comtois jouiſſoient dès lors, ne devant à leur ſouverain qu'nn ſervice militaire.

Renaud, dont la maiſon étoit montée à l'inſtar de celle des rois, ayant un connétable & de grands officiers, fut à la fois libéral, faſtueux, & le bienfaiteur du peuple qu'il gouvernoit.

Fréderic & Otton, fils & petit-fils de Renaud, animés du même eſprit que leur pere, rendirent les Francs-Comtois heureux.

Otton I ne laiſſa en mourant, qu'une fille mariée à Otton II, duc de Méranie, auquel le comté de Bourgogne ſembloit appartenir de droit. Pour le malheur de ſes habitans, Etienne, comte d'Auxone, parent d'Otton, imaginant que la ſouveraineté ne devoit point paſſer à des femmes, lui diſputa cette partie de ſon héritage. La guerre s'alluma; elle fut prolongée par la diverſité des avis. Les nobles n'étant pas d'accord ſur les droits des prétendans, fournirent des ſecours au gré de leur opinion; la diviſion ſe mit entre eux; les querelles particulieres ſe mêlerent à la générale; les ſeigneurs pour ſe défendre, conſtruiſirent dans leurs domaines, des châteaux forts, dont quelques-uns ſubſiſtent encore; les ruines des autres atteſtent que le nombre fut conſidérable.

Un projet d'alliance entre les enfans des

comtes, ſuſpendit les hoſtilités. Mais ils étoient l'un & l'autre trop aigris & trop ambitieux pour s'occuper long-tems de moyens pacifiques. Ils rompirent toutes négociations & ſe livrerent de nouveau aux fureurs de la guerre: les ſuites en furent ſi fâcheuſes pour Otton, que la comteſſe ſon épouſe fut obligée d'engager à Thiébaud, comte de Champagne, le comté de Bourgogne pour une ſomme de 15000 marcs d'argent qu'il lui prêta.

Après une guerre de dix-huit ans, les deux partis conclurent une alliance que la raiſon avoit commencée, & que le tems & le malheur purent ſeuls finir. Alix, fille d'Otton de Méranie, épouſa en 1230 Hugues de Châlons, petit-fils du comte d'Auxone; lequel comte, en faiſant hommage des terres qu'il poſſédoit en Franche-Comté, au duc de Méranie, le reconnoiſſoit ſouverain de la province qu'ils s'étoient ſi long-tems diſputée.

Otton III, fils du duc de Méranie, mourut en 1248, ſans enfans. Sa ſœur Alix, veuve du comte d'Auxone & femme de Philippe de Savoie, hérita du comté de Bourgogne. A ſa mort il paſſa à ſon fils Otton IV, prince

belliqueux, qui fut juſqu'en Sicile cueillir des lauriers. A ſon retour, prenant parti dans des querelles qui lui étoient étrangeres, il attira la guerre dans ſes états, l'empereur Rodolphe ſoutenant l'évêque de Basle, contre lequel Otton s'étoit ligué avec les comtes de Ferrette & de Montbelliard. L'empereur aſſiégea Beſançon à la fin du treizieme ſiecle; la ville ne fut point priſe, mais ſes habitans ſouffrirent des ravages qu'avoit eſſuyé ſon territoire. Otton IV fut tué en Flandre, en 1302, en combattant pour Philippe le Bel. Sa fille Jeanne, mariée à Philippe le Long, hérita du comté de Bourgogne à la mort de Robert ſon frere unique. Il eût dès lors appartenu à la France, ſi pour prévenir les réclamations de l'Empire, duquel il relevoit, Philippe le Long n'eût, en mariant ſa fille Jeanne de France à Eudes IV, fils de l'empereur, reconnu le comté de Bourgogne comme fief de l'Empire.

Eudes, qui poſſédoit déjà le duché de Bourgogne, réunit de nouveau les deux provinces, qui ſe trouverent bientôt en proie aux malheurs de la guerre. Les réclamations d'Iſabelle mariée à Guignes VIII, dauphin de Viennois, & de Marguerite de France, comteſſe de Flandre, ſœurs de la ducheſſe,

de Bourgogne, y donnerent lieu. Elles redemandoient des terres ſituées dans le comté de Bourgogne, qu'elles regardoient comme faiſant partie de leur dot.

Les avis ſe trouvant partagés, ainſi que dans la guerre précédente, les ſeigneurs armerent les uns contre les autres ; les châteaux du duc furent brûlés : il marcha vers Beſançon, dont les habitans lui étoient oppoſés. Il remporta ſur eux devant S. Ferjeux, une victoire mémorable qui ſuſpendit les hoſtilités, mais qui ne les termina pas. La guerre dura onze ans. Philippe de Valois & l'archevêque de Beſançon en furent les médiateurs. Les princeſſes obtinrent les domaines qu'elles avoient demandés.

A la mort d'Eudes IV, Philippe du Rouvre, ſon petit-fils, hérita des deux Bourgognes. Jean duc de Normandie, ſon plus près parent, fut régent de ſes états. Jean, à la mort de Philippe de Valois, monta ſur le trône des François, ſans renoncer à la régence des deux Bourgognes : ce fut à ce titre qu'il convoqua les barons du comté, à venir au ſecours de la France contre les Anglois. Le nombre d'hommes que chacun devoit fournir étoit déſigné ; c'eſt ainſi que les comtes

régnans levoient leurs armées. Les barons à leur tour convoquoient les hommes d'armes dont ils avoient beſoin, & ces hommes d'armes étoient pris parmi les gentilshommes. Quatorze barons ayant bannieres, & trois cents cinquante gentilshommes, qu'ils armoient chevaliers quand ils s'en étoient rendus dignes par quelque exploit militaire, marcherent avec Jean dans cette guerre malheureuſe, lorſqu'il fut fait priſonnier à la bataille de Poitiers.

Les deux Bourgognes ſe reſſentirent de ſes malheurs. Les Anglois tenterent de ſurprendre Beſançon. Ils avoient, dit don Grapin, franchi le premier mur à la porte de Charmont, lorſqu'ils furent repouſſés : ils payerent cher leur témérité. Deux ans après, les mêmes ennemis furent défaits près du village de Chambornay, par Jean de Vienne qui commandoit les Francs-Comtois. Le même Jean de Vienne devint maréchal de Bourgogne & amiral de France : il rendit en ces qualités des ſervices importans aux rois Charles V & Charles VI.

La mort prématurée de Philippe du Rouvre, en laiſſant ſes états ſans maître, les expoſa à de nouveaux troubles.

La comteſſe de Flandre, après avoir obtenu les ſeigneuries d'Arbois, Quingey & autres lieux pour l'augmentation des 5000 livres de dot qu'on lui avoit promiſes, s'établit à Arbois. Elle eut, dit l'hiſtorien Dunod, pendant la minorité de Philippe du Rouvre ſon petit-neveu, dont elle étoit l'héritiere préſomptive, la principale part au gouvernement; elle conſerva toujours à la cour de France autant de crédit que de conſidération. Cette princeſſe étoit bonne, affable, généreuſe, d'un génie droit, ſupérieur, & d'une éminente vertu.

Le roi Jean, qui étoit auſſi parent par ſa mere, de Philippe du Rouvre, conteſta à la comteſſe de Flandre l'héritage de ſon neveu. Mais les grands du comté de Bourgogne, dont l'avis étoit alors prépondérant, ayant reconnu la comteſſe pour leur ſouveraine, Jean ſe contenta du duché, dont il étoit légitime héritier.

Jean ne renonçant point au projet de réunir les deux Bourgognes, donna le duché à ſon fils Philippe le Hardi, qu'il vouloit faire épouſer à Marguerite de Flandre, petite-fille & héritiere de la comteſſe. Mais ce mariage éprouva de grandes difficultés.

Le comte de Flandre, pere de Marguerite, mécontent du roi Jean qui, malgré la foi des traités, lui retenoit les villes de Lisle, Douai & Orchies, passa secrétement en Angleterre, & y résolut le mariage de sa fille avec le duc d'Yorck, fils du fameux Edouard III. Heureusement pour la monarchie françoise, ce projet de mariage ne se réalisa pas. Charles V, convaincu par les événemens malheureux qui se succéderent sous le regne de son pere, que ces redoutables ennemis le feroient encore davantage, s'ils devenoient possesseurs d'une souveraineté enclavée dans ses états, obtint d'Urbain V, qu'il n'accorderoit qu'après un délai, les dispenses dont le duc d'Yorck avoit besoin pour épouser Marguerite.

La comtesse, qui prévoyoit les malheurs que cette alliance attireroit à un peuple qu'elle aimoit, & qui ne pouvoit d'ailleurs abandonner les intérêts du monarque Français, auquel le sang l'unissoit, mit à profit les délais du pape, pour obtenir de son fils, en dépit de ses engagemens, qu'il terminât le mariage de sa petite-fille avec le prince Français. Le comte, jusques là inflexible, ne put se refuser aux larmes, aux prieres d'une

mere. Marguerite épouſa le due de Bourgogne, & pour cette fois les projets d'Edouard ſe trouverent déçus.

Les deux Bourgognes encore une fois réunies ſe prêterent un mutuel ſecours. Leurs forces ſuffirent pour vaincre de nombreux ennemis, & elles dûrent à l'harmonie qui régnoit entre elles, l'augmentation de leur puiſſance, de leurs richeſſes : avantage qu'on ne peut trouver qu'au ſein de la paix.

Sous Charles le Belliqueux ou le Téméraire, la Franche-Comté fut pillée & ravagée par les Autrichiens, tandis qu'il ſatisfaiſoit au loin ſon humeur ambitieuſe & guerriere. Il attaqua à différentes fois & ſans motifs plauſibles, les Suiſſes ſes voiſins, qui n'ayant pu obtenir la paix qu'ils ſollicitoient, combattirent l'armée du duc qu'ils défirent à Morat & à Granſon, ainſi que vous l'avez vu plus haut. Il y perdit ſon artillerie, trente mille hommes & ſes bagages. M. Dunod rapporte que les hommes d'armes du comté de Bourgogne, qui avoient ſuivi Charles, y furent très-mal traités : pluſieurs familles s'étant éteintes alors, on croit que le nombre des morts en fut conſidérable.

Le duc de Lorraine profita de la circonſ-

tance pour reprendre Nancy, dont Charles s'étoit emparé. Déſeſpéré de ces revers, il y courut, l'aſſiégea de nouveau, & périt avec la plus grande partie de ſes troupes dans un combat que lui livra le duc de Lorraine le 5 janvier 1477.

A la mort de Charles, Louis XI laiſſa entrevoir trop tôt le deſir de réunir à la France, les Pays-Bas & la Franche-Comté: pour y parvenir, il falloit marier le Dauphin avec Marie fille unique de Charles; union trop bien aſſortie pour qu'elle ne réuſsît pas, ſi Louis en calmant ſon caractere impétueux, ne ſe fût preſſé de commander en maître dans des provinces qui ne lui appartenoient pas.

La nobleſſe, effrayée de la domination dont elle étoit menacée, engagea Marie à épouſer Maximilien duc d'Autriche; le mariage ſe fit. Les troupes du roi de France, chaſſées du duché & comté de Bourgogne, ne tarderent pas à y revenir, pour venger l'affront fait à leur maître. Dôle fut aſſiégé, mais ſans ſuccès, graces à la courageuſe réſiſtance de ſes habitans. Moins heureuſe deux ans après, la ville fut priſe, pillée, brûlée en partie, ſes fortifications raſées, & la plu-

part de ſes citoyens maſſacrés. Quelques villes du comté ayant éprouvé le même ſort, la province étoit ſoumiſe, à l'exception de Beſançon. Les habitans, craignant pour leurs foyers, appaiſerent Louis en ſe donnant volontairement. Ce fut le terme des hoſtilités; la paix ſe conclut entre la France & l'Autriche en 1482, aux conditions que Marguerite, fille du duc d'Autriche & de Marie de Bourgogne, épouſeroit Charles VIII, alors Dauphin.

Les fiançailles ſe firent, la jeune princeſſe fut élevée à la cour de France ſous le nom de Mad. la Dauphine. Le Dauphin prit poſſeſſion du comté de Bourgogne, qu'elle apportoit en dot; la cérémonie ſeule manquoit à cette union, qui ne s'acheva pas. Charles VIII, en dépit de ſes engagemens, épouſa en 1491 Anne de Bretagne, qui de ſon côté étoit promiſe à Maximilien d'Autriche, pere de Marguerite & veuf de Marie de Bourgogne. Cette double inſulte & violation des traités les plus ſacrés, livra la Franche-Comté aux horreurs de la guerre; elle dura trois ans; ce ne fut qu'à cette époque que Marguerite d'Autriche, retenue en France, ſans raiſon, ſans prétexte, fut renvoyée à ſon pere.

Marguerite avoit un frere, à qui Maximilien donna le comté de Bourgogne. A ſa mort, il repaſſa à Marguerite qui le gouverna juſqu'en 1530, époque où Charles-Quint ſon neveu en hérita. Il paroît qu'il préféra cette province à toutes celles qui compoſoient ſes vaſtes états. Beſançon lui dut l'augmentation de ſes privileges. Les habitans, remplis d'amour & de reconnoiſſance pour un maître qui ſavoit allier la magnanimité, la bravoure & l'humanité, lui éleverent une ſtatue qui ſubſiſte toujours.

En 1556, tems où Charles-Quint avoit atteint le plus haut point de gloire, ſoit qu'il appréciât la grandeur, ou que par une ſage politique, il voulût s'épargner des revers que les hommes long-tems heureux finiſſent par éprouver, il abdiqua l'empire & ſe retira dans le monaſtere de S. Juſt dans l'Eſtremadure ; il y termina ſes jours, après s'être livré ſans diſtraction, à la pratique des vertus qu'il avoit connues ſur le trône.

Philippe II, héritier de l'empire, mais non des qualités de ſon pere, lui ſuccéda. Sous ſon regne, les Comtois eurent à ſe défendre contre les François & les Lorrains, qui firent de ſanglantes incurſions dans la

province. Beſançon fut menacé. Tremblecourt, le chef des ennemis, enivré de ſuccès, oſa propoſer aux habitans de le prendre pour protecteur, à la place du roi d'Eſpagne. Philippe, inſtruit à tems du danger que couroit une de ſes provinces, envoya une armée commandée par le connétable de Caſtille, qui reprit les places dont Tremblecourt s'étoit emparé. Ce téméraire y perdit la vie, ainſi que la plus grande partie de ſes ſoldats.

Henri IV, informé de la défaite des François, marcha vers Gray, où il vouloit ſurprendre le connétable; mais le général averti des projets du roi, s'avança à la tête d'une armée formidable. Henri, inſtruit à ſon tour, ſe tint d'abord ſur la défenſive; mais ſon bouillant courage ne lui permettant de s'en rapporter qu'à lui, il ſut à la découverte, ſuivi de trois cents cavaliers. Il rencontra près de Fontaine-Françoiſe, un corps conſidérable d'Eſpagnols (*a*), commandé par Ferdinand de Velaſco & le duc de Mayenne.

(*a*) Le préſident Hainault porte le nombre à dix-huit mille, tandis que M. Dunod n'en compte que douze cents. Quelle erreur ! & quelle foi peut-on ajouter à l'hiſtoire ?

La prudence, la valeur & les talens militaires du roi lui ſauverent la vie & lui acquirent la gloire d'avoir mis en fuite ſes nombreux ennemis.

Le monarque, dit le préſident Hainault, manda à ſa ſœur : " Peu s'en faut que „ vous n'ayez été mon héritiere. „ Selon d'autre hiſtoriens, Henri aſſuroit que, dans les différentes occaſions où il s'étoit trouvé, il avoit combattu pour la victoire, mais que dans celle-ci il avoit combattu pour la vie.

Beſançon, dit Dom Grapin, fut menacé d'un ſiege, pour lui avoir refuſé le paſſage : la ville n'échappa à ce danger, que par une forte contribution. " Henri, continue le même „ auteur, prit quelques petites villes, qu'il „ rendit bientôt après. Poligny compoſa pour „ vingt mille écus, ſomme conſidérable, que „ les bourgeois ne purent payer entiérement. „ L'argenterie des égliſes fut offerte pour la „ ſûreté du reſte. „ Mais le prince ſe conduiſant comme le plus zélé papiſte, refuſa les otages & ſe contenta de la parole des habitans. Le jour où Henri arriva devant Poligny, un orateur lui fit un diſcours qui peint l'amour des Francs-Comtois pour leurs maîtres,

« Si c'eſt, diſoit-il, une contribution que
» Votre Majeſté exige, nous ſommes prêts de
» la donner, pour ſauver l'honneur de nos
» femmes & la vie de nos enfans; mais ſi c'eſt
» un ſerment de fidélité qu'elle exige, nous
» ſommes diſpoſés de nous enſevelir ſous les
» ruines de notre ville, plutôt que de manquer
» à celle que nous avons jurée à notre ſou-
» verain. »

O peuple ſoumis & fidele! qu'avez-vous fait de vos vertus? Que vos enfans n'en ont-ils hérité! On ne les verroit point ſervir la barbare fureur des tyrans qui nous oppriment, & qui ne ſavent oppoſer aux gens ſenſés qui les déſapprouvent, que le fer & la flamme, qu'ils placent dans vos mains, & qui ſont les précurſeurs de leurs décrets.

Henri fit une treve avec Mayenne & les Eſpagnols, en 1574. Théodore de Beze & Farel, intrépides apôtres de la religion réformée, la prêchoient avec ſuccès à Beſançon, quand Maximilien II, à la priere de l'archevêque, bannit par un édit les citoyens qui avoient changé de religion: il eſpéroit par là diminuer le nombre des proſélytes. Montbelliard, qui déjà étoit ſéparé du comté de Bourgogne, Geneve & le comté de Neuchatel

ſe

ſe peuplerent aux dépens d'une cité où la tolérance n'étoit plus admiſe. Soit que les émigrans regrettaſſent leur patrie, ſoit qu'ils vouluſſent s'en venger, ils ſe liguerent avec leurs hôtes pour ſurprendre Beſançon. La marche étoit combinée, & l'on devoit s'emparer au même inſtant de ſes différentes portes. C'en étoit fait de la ville ; ſans les habitans du val de Morteau, qui inſtruits de la marche de ceux de Neuchatel, & ſoupçonnant une trahiſon, les devancerent & les attendirent armés au paſſage du Doux, que leur valeur ne permit point à l'ennemi de forcer.

Les conjurés de Montbelliard arriverent à l'heure de nuit dont ils étoient convenus ; déjà ils s'emparoient du canon poſé ſur le rempart de la porte qu'on leur avoit livrée, quand l'alarme ſe fit entendre. Le canon de l'arſenal fut oppoſé à celui que l'on venoit de ſurprendre ; les citoyens s'armerent ; les uns tiroient ſur l'ennemi par leurs fenêtres, tandis que les autres commandés par l'archevêque & le gouverneur, les forcerent à ſortir de la ville. La herſe de la porte par où ils ſe précipitoient, s'étant trouvée baiſſée, la plupart furent maſſacrés. Les autres n'échapperent qu'en ſe jetant dans le Doux, qu'ils

paſſerent à la nage. D'autres encore furent faits priſonniers & condamnés à mort, ainſi que les citoyens convaincus d'avoir eu part à la conſpiration.

La mémoire de cet événement ſe perpétue par une proceſſion générale, qui a lieu tous les ans le 21 de juin.

Le regne d'Iſabelle, princeſſe Eſpagnole, qui apporta en dot le comté de Bourgogne à l'archiduc Albert d'Autriche, fut heureux. Mais à peine étoit-il fini, que Louis XIII, qui s'étoit emparé de la Lorraine, projeta de réunir également le comté de Bourgogne à la France. Le prince de Condé mit le ſiege devant Dole; mais la bravoure des François & les talens du général, ne purent rien contre l'intrépide défenſe qu'oppoſerent les aſſiégés. Le duc de Lorraine, qui commandoit ſon armée réunie à celle des Bourguignons, s'approcha des ennemis devant Dole; il remporta ſur eux une victoire mémorable, & les força à lever le ſiege qui duroit depuis trois mois.

Ce fut à cet avantage remporté ſur les François, que la Franche-Comté dut les fléaux qui s'y multiplierent, & qu'elle auroit évités, en ſe réuniſſant alors à la nation qui devoit la ſoumettre.

L'armée Lorraine, après la victoire, ſe répandit dans la province, où elle vécut de pillage, ainſi que vingt mille Impériaux qui ne tarderent point à y paroître. Ils devoient, en ſe réuniſſant au duc Charles de Lorraine, porter la guerre en France. Aux troupes françoiſes qui avoient pu s'y maintenir, ſe réunirent celles que commandoient le cardinal de la Valette & le duc de Saxe-Veimar, tous deux alliés de Louis.

Amis & ennemis dévaſterent la province; la famine ſuivit le déſordre & la licence; citoyens & ſoldats, tous s'en reſſentirent. Elle fut telle, dit M. Boyvin, auteur du ſiege de Dole, que le duc Charles & ſon armée " furent obligés de vivre de la chair des chevaux, & de déterrer pour les manger, des animaux domeſtiques, morts de maladie & à moitié pourris. " D. Grapin rapporte que, dans les cas d'amputation, le chirurgien ne demandoit en paiement que le membre qu'il venoit de couper, dont il faiſoit ſa nourriture.

La peſte, ce mal affreux, vint ſe joindre aux autres fléaux; il fallut dix années pour en débarraſſer la province; la guerre & les dévaſtations durerent plus long-tems encore.

Depuis la mort d'Iſabelle, arrivée en 1633.

juſqu'à la paix de Munſter, qui eut lieu en 1648, on évalua la dépopulation de la Franche-Comté à neuf dixiemes.

Après ces époques de malheurs & de déſolatioh, dix-ſept années s'étoient à peine écoulées, quand Philippe IV termina ſes jours. Charles II monta en 1665 ſur le trône de ſon pere. Peu de tems avant, Marie-Théreſe d'Autriche ſa ſœur, en épouſant Louis XIV, avoit apporté en dot la Franche-Comté à la France. Sur le refus que Charles fit de mettre le roi en poſſeſſion des biens de ſa femme, Louis XIV à la fleur de ſes ans, peu accoutumé aux obſtacles, qu'il ſavoit tous vaincre, marcha en Franche-Comté à la tête d'une armée formidable. Il y arriva en janvier 1668. Beſançon, qui en faiſoit partie alors, (*a*) fut pris en deux jours par le prince de Condé qui commandoit ſous le roi. Le maréchal de Luxembourg, auſſi heureux, s'emparoit en même tems de Salins ; Dole & Gray ſe rendirent, & en moins d'un mois la province fut ſoumiſe.

(*a*) L'empereur donna, en 1554, Beſançon en échange de Franckendal, ville d'Allemagne, renfermée dans les états de l'électeur Palatin.

Les puiſſances de l'Europe, jalouſes de Louis, firent entre elles, des alliances qui inquiéterent la cour de France, & qui déciderent le traité de paix ſigné à Aix-la-Chapelle, le 2 mai 1668. Louis, par ce traité, garda les conquêtes qu'il avoit faites dans les Pays-Bas ; mais il céda la Franche-Comté à l'Eſpagne, malgré l'avis de M. de Turenne, auſſi habile politique qu'il étoit fameux guerrier.

La cour de Madrid, étant entrée dans la confédération preſque générale que les princes de l'Europe avoient formée contre Louis, éprouva une des premieres l'effet de ſon reſſentiment. Pluſieurs armées furent miſes ſur pied ; le duc de Noailles commanda celle que l'on deſtinoit à reprendre la Franche-Comté : elle entra dans la province le 13 février 1674. Les villes de Gray & de Veſoul furent ſoumiſes auſſi promptement qu'elles l'avoient été par le prince de Condé ſix ans auparavant ; le maréchal de la Feuillade s'empara de Salins.

Le roi, que l'éloignement & le danger ne retenoient pas à la cour quand la gloire l'appelloit ailleurs, ne tarda point à ſuivre ſes généraux. Il arriva pour aſſiéger Beſançon,

dans les premiers jours de mai. Le 15 la ville capitula, & ſept jours après la citadelle ſe rendit; Dole & les autres villes en firent autant; celle de Faucogny s'aviſant ſeule de réſiſter, fut priſe d'aſſaut. Un nouveau traité de paix entre les puiſſances belligérantes, ſigné à Nimegue, le 17 ſeptembre 1678, aſſura à Louis XIV la poſſeſſion de la Franche-Comté, qui depuis reſta paiſiblement attachée à la France.

Louis, pour faciliter la conquête de cette province, ne négligea aucun moyen : tandis qu'il gagnoit la nobleſſe, lui promettant des régimens, des abbayes, des places à la cour, il faiſoit diſtribuer aux Suiſſes près de deux millions, pour les décider à refuſer aux troupes de l'empereur & du roi d'Eſpagne, le paſſage à travers leurs états; de maniere que la province fut vendue autant que conquiſe: ce qui épargna à la fois le ſang des habitans & celui des vainqueurs.

Louis XIV fidele, ainſi que ſes ſucceſſeurs, aux traités qu'il fit avec les Francs-Comtois, lorſque les principales villes de la province capitulerent, en les aſſimilant au gouvernement françois, ne les obligea point à partager le fardeau des impôts; ils continuerent à jouir

de leurs franchiſes; un abonnement y tient encore lieu de tailles & de vingtiemes; la capitation ſeule s'y paie, comme dans toutes les villes du royaume.

LETTRE XLVI.

POUR remplir ma tâche, il faut terminer l'hiſtoire abrégée de la Séquanie, ou comté de Bourgogne, par un détail ſuccint de la religion, du caractere & des mœurs de ſes habitans, depuis l'époque où ils vinrent du nord de l'Europe, s'établir ſous un ciel plus doux.

Parmi les peuples qui compoſoient les Gaules, & qui tous étoient indépendans les uns des autres, la valeur & le courage y firent tenir le premier rang aux Séquanois; cet éloge fut terni par le manque de prudence; on leur reprocha d'avoir par fois adopté des querelles ou des opinions qu'ils n'avoient point aſſez réfléchies. Ils étoient faciles à ſéduire, quand on employoit la priere. La franchiſe & l'ingénuité furent leurs vertus favorites; ce qui ne les empêcha point d'être querelleurs, emportés, cruels même envers

leurs ennemis, auxquels ils coupoient la tête après les avoir tués. Ces marques ſanglantes de victoire étoient attachées aux portes de leurs maiſons, ainſi que les chaſſeurs l'ont pratiqué depuis, en expoſant à la vue des paſſans, les oiſeaux de proie ou les pattes des timides habitans des forêts.

Malgré ces marques de férocité, ils étoient ſuſceptibles d'attendriſſement, au point de répandre des larmes à la vue & même au récit de quelque événement malheureux. Les vaincus qui leur demandoient grace, étoient ſûrs de l'obtenir.

Après le culte des dieux, ils reconnoiſſoient celui des femmes, partageant entre les divinités & elles leurs reſpects & leurs adorations; en dire du mal étoit un crime défendu par les loix.

Les femmes étoient vertueuſes, leurs occupations ne ſe bornoient pas aux ſoins du ménage & à celui d'alaiter leurs enfans. Ces auguſtes fonctions qu'elles ne confioient point à d'autres, ne les empêchoient pas de remplir des places importantes dans l'état. C'étoit au conſeil ſuprême des femmes, que la paix ou la guerre étoient décidées; épouſes ou meres, ſans doute leur régne fut pacifique!

C'étoient encore elles qui régloient les conteſtations qui s'élevoient entre les juges, chargés de prononcer ſur le ſort des coupables. Les affaires publiques, diſent pluſieurs auteurs, eurent d'heureux ſuccès, tant que ce tribunal ſubſiſta.

Les Séquanois étoient ſouverains dans le pays qu'ils habitoient. Ils ne nommoient de roi que quand un beſoin preſſant l'exigeoit; il n'eût même pas été prudent de prétendre à ce titre, que l'on déféra à Catamantalede, auquel les Romains donnerent le titre d'ami, quand ils s'emparerént du pays habité par les Allobroges & les Auvergnats.

Les Druides, jaloux de toute eſpece de pouvoir, parvinrent à détruire celui des femmes pour s'en emparer. Ces hommes ambitieux étoient à la fois juges, pontifes, théologiens, médecins, philoſophes & poëtes. Le gouvernement étoit alors entiérement ariſtocratique. Les nobles & eux, nommoient chaque année un ou deux magiſtrats qui, ainſi que les conſuls romains, étoient chargés du pouvoir exécutif. Les Séquanois ayant par la ſuite adopté les uſages romains, eurent un ſénat compoſé de décemvirs & de décurions. Il s'aſſembloit à Beſançon dans

un édifice public, nommé Capitole. Il étoit préſidé par un préfet romain, qui gouvernoit la province, conjointement avec un commandant portant le titre de duc, qui réſidoit à Olins, ancienne fortereſſe.

Le préſident portoit l'habit militaire & ſe faiſoit précéder par cinq licteurs. Son pouvoir étoit très-étendu; il embraſſoit le commerce, la police, l'inſpection des bâtimens. Il décidoit du droit des gens, puniſſoit les malfaiteurs, nommoit les tuteurs, les curateurs, les arbitres, & autoriſoit les émancipations. Il avoit au-deſſous de lui deux aſſeſſeurs ou hommes de loix, qu'il étoit obligé de conſulter avant de prendre un parti définitif. Etranger à la province, il ne pouvoit, ni en ſortir, ni contracter, ni acquérir. L'adminiſtration changea ſous les rois de Bourgogne: Gondebaud y donna des loix, & envoya pour les maintenir, des gouverneurs portant le titre de comtes.

La religion des Séquanois fut d'abord douce & ſimple; ils croyoient à l'immortalité de l'ame & à un dieu de paix, qu'ils ne diviſoient pas. Ils l'aimoient & ne nuiſoient point à leurs freres. Le culte reſſembloit à la croyance; il ſe bornoit à recevoir

chaque année de la main du pontife le gui de chêne, auquel on avoit une confiance aveugle; c'étoit la figure qu'ils prêtoient à leur dieu : plus orgueilleux, nous lui avons donné la nôtre ! Les temples leur étoient inconnus, ils offroient par-tout des hommages à la divinité. L'uſage barbare d'immoler des victimes fut, ainſi que dans les Gaules, établi parmi eux. Sous la domination romaine, ils changèrent leur culte pour adorer les dieux du paganiſme. Ils bâtirent un panthéon ſur le mont Cœlius, où eſt aujourd'hui la citadelle.

Vers l'an 212, la religion catholique y fut prêchée par S. Ferréol & S. Fergeux, tous deux apôtres & martyrs de leur dogme.

L'uſage des bains froids ſe conſerva long-tems parmi les Séquanois : il n'en fut pas de même de leurs ſimples vêtemens; ils firent ſuccéder aux peaux des animaux, dont ils ſe couvroient, des habits de toile & de laine, à l'imitation des Gaulois.

Leur nourriture étoit le gibier & le poiſſon qu'il ſe procuroient par leur adreſſe. Le porc avec le laitage & des fruits, couvroient encore leurs tables frugales.

La jeuneſſe, toujours active, s'accoutumoit

par des exercices d'adreſſe, aux fatigues de la guerre; elle prévenoit par la ſobriété & un mouvement continuel, un embonpoint, qu'ils redoutoient autant que la publicité d'un ridicule peut l'être parmi les François.

Voici le portrait phyſique qui nous reſte d'eux. Les Séquanois étoient grands & bien faits, portant la tête haute. Ils avoient la peau blanche, les cheveux blonds & les yeux bleus; leur regard étoit farouche & menaçant.

Même encore aujourd'hui, leur taille eſt plus élevée qui ne l'eſt celle des habitans de l'intérieur de la France; la différence ſurtout eſt frappante parmi les montagnards, quoique l'on aſſure qu'elle diminue ſenſiblement depuis pluſieurs générations.

" Les Francs-Comtois, dit M. Dunod, à la
„ fin du ſeizieme ſiecle, cherchoient princi-
„ palement dans les mariages, les bonnes
„ mœurs, la ſanté & la beauté. Les gentils-
„ hommes, auxquels les grands biens n'é-
„ toient pas néceſſaires, n'épouſoient que
„ des femmes de leur condition, & s'aſſu-
„ roient par l'égalité de ces alliances, des
„ places pour leurs enfans dans les monaſ-
„ teres nobles, qui ſont en grand nombre

„ dans le comté de Bourgogne. Les femmes, „ quoique diſtinguées par leur naiſſance ou „ par les emplois de leurs époux, s'appli- „ quoient au gouvernement de leur ménage, „ paroiſſoient rarement dans les compagnies „ d'hommes, n'y mangeoient qu'avec leurs „ maris, & n'exigeoient ni riches habits, „ ni équipages. Ainſi les familles ſe ſoute- „ noient long-tems avec un bien médiocre, „ mais ſolide, parce qu'il conſiſtoit en fonds „ de terre, diviſés avec proportion entre les „ habitans du pays. „

Après la guerre & les fléaux qui marcherent à ſa ſuite, & dont j'ai rendu compte plus haut, pour repeupler la province preſque inhabitée, on fut obligé d'admettre indifféremment les étrangers & gens ſans aveu qui ſe préſenterent; ce qui n'avoit pas lieu auparavant, ne conférant alors des lettres de citoyen que ſur des témoignages authentiques, que celui qui les demandoit, étoit de famille ſans reproche, & lui-même bon catholique & de bonnes mœurs. A cette époque, elles changerent entiérement, ainſi que le caractere des habitans. " Ils ſont, dit M. Peliſſon, „ rudes & groſſiers en plu- „ ſieurs endroits, plus polis en d'autres,

„ bruſques preſque par-tout, portés à la
„ médiſance, à la raillerie & à la bonne
„ chere; & ſi opiniâtres, que les Italiens
„ ont mis en proverbe, *obſtiné comme un*
„ *Bourguignon*; faciles à être menés par la
„ douceur, mutins quand on les gourmande,
„ ſinceres, officieux, hardis, très-attachés
„ à la religion, dont les moindres traditions
„ leur ſont des loix inviolables. „

On aſſure que le peuple conſerve encore ſon ancien caractere. On reproche aux Comtois d'avoir peu de goût pour les ſciences, & de négliger également les arts, quoiqu'ils aient reçu de la nature les diſpoſitions néceſſaires pour réuſſir dans les unes & dans les autres. Ils voyagent peu, aiment leurs foyers, & ſont ſujets, quand ils s'éloignent, à la maladie du pays. Auſſi manquent-ils de cette galanterie qui tient à l'uſage du grand monde. Quand on eſt accoutumé à leur franchiſe, elle eſt préférable, dans la ſociété habituelle, à cette extrême politeſſe, qui n'eſt ſouvent que le maſque de la fauſſeté.

L'accent franc-comtois eſt inſupportable parmi le peuple; la bonne compagnie n'en eſt point entiérement exempte: il y a des mots & des conſtructions de phraſes ignorés ail-

leurs, & auxquels il eſt facile de les reconnoître. En général, notre langue ne s'y parle point purement, & l'on s'y permet de mauvaiſes liaiſons & des fautes qui ne ſont point uſitées dans les provinces qui avoiſinent la capitale. D'anciens auteurs aſſurent cependant que la proximité de la France a fait adopter depuis long-tems aux habitans ſa langue & ſes habillemens.

Si l'eſprit brillant & léger, que donnent des demi-connoiſſances, n'eſt pas répandu en Franche-Comté, on y trouve en revanche, du bon ſens & des perſonnes profondément inſtruites. Le caractere eſſentiel de la nation, dit M. Dunod, conſiſte dans un ſens droit & une ſolidité de jugement, qui la rend propre aux fonctions de la magiſtrature & aux négociations.

Le pédantiſme eſt étranger parmi eux; ſous une enveloppe ſimple, ils obligent ſans oſtentation, & paroiſſent auſſi unis en famille que dans la ſociété; ils ſont ſuſceplibles d'une longue amitié, quoique peu démonſtratifs.

Les femmes ſont élégantes, d'une tournure agréable, & j'en connois de parfaitement aimables. Avec quel plaiſir je les nommerois, ſi je ne craignois de leur déplaire!

La nobleſſe de Franche-Comté formoit un corps conſidérable avant cette malheureuſe révolution. La plupart étoient riches, & les autres au moins à leur aiſe; ce qu'ils devoient à l'uſage peut-être injuſte des ſubſtitutions, & de léguer par teſtament à l'ainé des mâles, la plus grande partie des biens de la maiſon, en réduiſant les cadets & les filles à leur légitime, & ſouvent au célibat. De tous tems elle s'eſt diſtinguée par ſa bravoure, ſa magnificence & ſon adreſſe dans les fêtes, les joûtes, les tournois & les différens exercices de chevalerie, en uſage autrefois. Peu de provinces peuvent ſe vanter d'avoir fourni à l'hiſtoire autant de noms célebres.

Les terres étoient très-ſeigneuriales : les redevances, les quarts de four, les lods & ventes & la main-morte formoient des objets conſidérables, qui tous ne provenoient pas, ainſi que beaucoup de gens le croient, d'un reſte de féodalité. La plupart des redevances & fours bannaux doivent leur origine à l'humanité des ſeigneurs, qui lorſque les communautés furent ravagées, bâtirent des maiſons & des fours; dont ils donnerent la jouiſſance, en payant un cens, ſoit en argent, ſoit en denrée.

A l'égard de la main-morte, on a remarqué que les communautés qui y ſont ſujettes ſont plus riches & plus peuplées que les autres. La raiſon en eſt ſimple : les habitans ne pouvant s'abſenter plus d'un an & jours, ſans que le ſeigneur s'empare de leurs biens, & étant obligés, pour conſerver le droit de ſuccéder les uns aux autres, de vivre ſous un même toit, les familles ne ſe ſéparent point ; & c'eſt dans leur union, qui fournit des bras à l'agriculture, qu'elles trouvent la richeſſe. Les hommes étant nés libres, cette coutume paroît affreuſe : c'eſt à eux à ſavoir jouir, & l'on ne doit point les y forcer, aux dépens du plus précieux des biens, qui ſans contredit eſt la permiſſion de diſpoſer de ſoi & de ſon héritage. " Cependant, dit M. Du-
" nod, la condition des ſerfs n'étoit pas ſi
" mauvaiſe qu'on le penſe ; car ils n'avoient
" point de procès à ſoutenir, ni de char-
" ges à ſupporter, qu'envers leurs ſeigneurs
" qui étoient pour l'ordinaire de francs &
" loyaux chevaliers, qui ſe piquoient de
" probité, de modération, & qui pour con-
" ſerver leurs terres peuplées, accordoient
" des privileges & des franchiſes à leurs
" ſujets. "

La main-morte fut établie dans le comté de Bourgogne, ſous les Romains, qui ne connoiſſoient que deux ſortes de perſonnes, les libres & les eſclaves. Les premiers poſſédoient tout, les autres rien ; ils appartenoient à des maîtres qui les employoient à leurs ſervices particuliers, à la culture de la terre & à l'exercice des arts mécaniques. Les hommes libres étoient les ſeuls qui ſerviſſent à la guerre, parce que l'on ne mettoit point entre les mains du peuple, des armes qui auroient pu le rendre formidable en les diſtraiſant de la culture des terres & du genre d'occupation auquel il étoit livré. La politique eſt bien changée dans ce ſiecle malheureux !

Les ſeigneurs jugeoient eux-mêmes les difficultés de leurs ſujets, & ils l'étoient à leur tour par le comte, ou roi de Bourgogne. Il y avoit alors tant de ſimplicité & ſi peu de loix & de praticiens, que trois jours par an de plaids, ou d'aſſiſes, ſuffiſoient pour juger les procès & régler les affaires importantes d'une province.

Les ſeigneurs établirent dans leurs domaines, des baillifs & des prévôts, auxquels ils confierent la baſſe juſtice. Bientôt l'ambi-

tion, la pareſſe & l'ignorance des grands leur firent dépoſer également la haute; de là vint l'établiſſement des bailliages. Il y en a quatre principaux en Franche-Comté, que l'on diſtingue ſous les noms d'Amont, d'Aval, de Dole & de Beſançon, dans leſquels ſont compris les autres petits bailliages. On ſuit dans la province le droit romain, non tel que l'apporta Jules-Céſar, mais d'après la réforme qu'en fit Juſtinien: on conſerve auſſi quelques loix de Gondebaud, roi de Bourgogne.

L'établiſſement des états de Franche-Comté remonte à la plus haute antiquité; la nobleſſe, le clergé & le tiers y formoient trois chambres; la premiere éliſoit un préſident dans ſon ſein: tous gentilshommes & nobles poſſédans fiefs avoient droit d'y entrer. L'archevêque de Beſançon préſidoit de droit la ſeconde, dans laquelle les curés n'étoient point appellés. Elle étoit compoſée des abbés, des prieurs, des députés des chapitres, & des recteurs des différens hôpitaux. Le lieutenant-général du bailliage de Veſoul étoit le préſident né de la chambre du tiers, laquelle étoit formée par quatorze maires & vingt prévôts. Les états s'aſſembloient à

Dole, tous les trois ans environ, par ordre du ſouverain. Le gouverneur de la province & le premier préſident du parlement en faiſoient alors l'ouverture. Quand ils étoient ſéparés, leur puiſſance réſidoit dans une commiſſion intermédiaire, compoſée de trois membres de chaque ordre.

En 1674, quand la province ſe trouva ſoumiſe pour la ſeconde fois à Louis XIV, la commiſſion intermédiaire refuſa de continuer ſes fonctions & de prélever dans la province, au lieu d'une ſomme de 200,000 liv. qu'elle payoit annuellement à ſes ſouverains, ce qui, avec le produit des domaines & des ſalines, compoſoit leurs revenus, celle de 814,000 liv. à laquelle elle étoit portée pour ſubvenir aux frais de la guerre. La commiſſion imaginant que la Franche-Comté ſeroit encore rendue à l'Eſpagne, refuſa de prélever cette augmentation d'impôt, dans l'intention de plaire à ſes anciens maîtres.

Louis XIV, ennemi des lenteurs & des délais, voulant être obéi, chargea M. le Camus de Beaulieu, qu'il venoit de nommer à l'intendance de Franche-Comté, de travailler à la répartition de cette cotte royale, dont ſes ſucceſſeurs ne ceſſerent d'être char-

gés. Ce fut ce faux calcul qui fit perdre à la province un de ſes plus beaux droits, celui de s'impoſer elle-même.

Sous la domination de l'Eſpagne, la milice de la province étoit compoſée de vingt-cinq compagnies de deux cents hommes chacune, auxquelles on ajoutoit dix cavaliers, dont la moitié étoient arquebuſiers, & l'autre cuiraſſiers. Ces vingt-cinq compagnies formoient trois régimens. Le gouverneur de la province nommoit les colonels, & ceux-là les capitaines, ainſi du reſte, chaque grade étant chargé de la promotion des officiers inférieurs. Cette milice, entretenue par la province, étoit à ſa ſolde quand elle étoit commandée. Chaque communauté étoit obligée d'avoir un ancien militaire pour apprendre l'exercice à la jeuneſſe. Dans les beſoins preſſans on pouvoit doubler & tripler la milice; mais il n'étoit pas ſi facile de trouver les fonds néceſſaires à ſa ſubſiſtance.

La garde des villes & châteaux forts étoit confiée à des compagnies payées par les ſouverains; elles étoient aux ordres du gouverneur de la province, & commandées par des officiers ſubalternes à ſa nomination.

On compte en Franche-Comté cinq cha-

pitres nobles : réunion unique en France, qui en donnant un état aux demoiſelles de condition, leur aſſuroit une aſſance honnête. Il faut, pour être admis dans ceux de Château-Châlons & Baume-les-Dames, faire preuve de huit quartiers de nobleſſe paternelle & maternelle. Il n'en faut que moitié pour entrer à Lons-le-Saunier, à Migette & à Montigny.

Avant d'obtenir un canonicat à S. Claude, on doit prouver ſeize quartiers; on en exige autant au chapitre de Baume-les-Meſſieurs. Les preuves de celui de Lure ſont moins conſidérables.

Pour être admis dans la confrairie de S. George, il faut prouver, indépendamment des ſeize quartiers, huit ancêtres portant le nom de l'aſpirant. Cette aſſociation d'origine très-ancienne, fut rétablie en 1390, par Philibert de Mollans, qui ayant rapporté de la Paleſtine des reliques de ce ſaint, aſſembla des gentilshommes qui fonderent une chapelle, & firent des ſtatuts qui ſervirent de baſe à leur établiſſement.

Le ſerment comprend fidélité à Dieu & au Roi; le devoir de ſe ſoutenir mutuellement, & d'empêcher qu'il ne ſoit fait aucun tort aux

veuves & enfans des chevaliers décédés; ils ſoutiennent également les intérêts des chapitres nobles de la province; ils admettent parmi eux deux eccléſiaſtiques de chacun de ces chapitres, qui indépendamment des premieres preuves, ſont obligés de fournir celles exigées par les ſtatuts de l'ordre.

Ils nomment parmi eux, & au ſcrutin, un préſident : ils ſe raſſemblent, à moins d'empêchement légitime, tous les ans, le premier dimanche après la fête de leur patron, dans une ſalle des Carmes de Beſançon. Le tems qu'ils tiennent chapitre eſt employé à défendre les intérêts dont ils ſont chargés, à faire des réceptions, à examiner des titres & à diſpoſer de leur foible revenu, qui pour l'ordinaire eſt employé à titre de prêt, à ſecourir la nobleſſe indigente. Chaque chevalier, lors de ſa réception, donne cent écus à la caiſſe commune.

L'aſſociation de S. George n'eſt pas autoriſée par lettres patentes : quand ils ſe réuniſſent, ils invitent le gouverneur, ou en ſon abſence le commandant de la province, d'aſſiſter à leurs ſéances, afin qu'il ſoit témoin qu'ils ſe conforment en tout à leur ſerment.

La marque diſtinctive des chevaliers, eſt

un S. George d'or en relief, attaché à la boutonniere de l'habit, avec un ruban moiré, de la couleur de la livrée du ſouverain auquel la province appartient.

La confrairie de la Croix, ou des pénitens noirs, réunit toutes eſpeces de citoyens: une bonne réputation & dix écus ſuffiſent pour y être admis. Elle a près de cinquante mille livres de rentes, qui ſont employées au ſoulagement des pauvres. Ils ont des proceſſions particulieres, où ils paroiſſent couverts d'une eſpece de ſac noir, ſurmonté d'un capuchon qui ſe termine en pointe ſur la poitrine, où ils portent une grande croix d'étoffe rouge. On n'entrevoit même pas leurs yeux, ſous cette maſcarade ridicule.

LETTRE XLVII.

La poſition de la capitale de la Franche-Comté eſt une des plus extraordinaires que je connoiſſe. Environnée de tous côtés par des montagnes, dont elle n'eſt ſéparée que par le Doux, ſon enceinte très-circonſcrite, n'a pu s'étendre. Elle étoit partagée autrefois en ville haute, & ville baſſe: cette derniere

ſeule ſubſiſte aujourd'hui. L'autre occupoit une partie de la montagne où eſt la citadelle.

Elle eſt actuellement ſéparée par la riviere. Les quartiers de Battant & de Charmont, abandonnés aux citoyens les moins aiſés, ſont ſitués en-deçà du pont; & on les prendroit pour des fauxbourgs, ſi l'on pouvoit donner ce nom à des rues compriſes dans les fortifications.

Un courant d'air rend ſa poſition très-ſalubre, & la préſerve, dit-on, de maladies épidémiques. Le vent du nord s'y fait ſentir plus qu'ailleurs; il arrive avec impétuoſité, entre les montagnes, ſe briſe contre celle de la citadelle qui leur fait face, & reflue ſur la ville avec la même violence.

Située dans une gorge, la ville eſt plus longue que large; elle eſt percée de trois grandes & belles rues, qui ſont droites ſans être parfaitement alignées. Les rues tranſverſales ſont rares & étroites, défaut eſſentiel dans une grande ville. Elle eſt bien bâtie, & l'on y trouve beaucoup d'hôtels. La pierre que l'on emploie eſt de marbre, ſuſceptible d'être poli; elle ſert également pour les cheminées & deſſus de tables.

Les maiſons occupent en profondeur un

terrain conſidérable; mais comme il eſt précieux, on y conſtruit pluſieurs corps de-logis; ce qui rend les jardins rares & petits : il faut en excepter ceux des maiſons religieuſes ; & comme elles ſont très-multipliées, elles occupent une grande partie de l'emplacement enfermé dans les murs de la ville.

Avant que le canon fût en uſage, la citadelle entourée de rochers à pic, devoit être imprenable ; mais trois montagnes qui la dominent, l'expoſent à être foudroyée par le feu des ennemis. Ses bâtimens ſont en bon état ; le puits eſt curieux par ſa profondeur, ainſi que les citernes qui ne tariſſent jamais. En parcourant la terraſſe qui l'entoure, on découvre la ville, la riviere, des prés, des bois, des maiſons de campagne, & le fort Griffon, qui ſert auſſi à la défenſe de Beſançon. La citadelle, où l'on parvient facilement en carroſſe à l'aide d'une rampe plantée d'arbres, fut, ainſi que les fortifications, commencée par les rois d'Eſpagne, & achevée ſous Louis XIV, par le maréchal de Vauban. On voit encore dans la citadelle, des bâtimens que conſtruiſirent les Eſpagnols : il eſt facile de les reconnoître à la forme des tuyaux de cheminées, & à leurs galeries extérieures.

Les corps-de-gardes & les fontaines publiques ſervent d'ornement à la ville; dans le nombre des anciennes, on remarque celle en bronze de Charles-Quint. L'empereur, de taille coloſſale, eſt à cheval ſur un aigle romain; l'eau coule abondamment par les deux becs de l'animal, dans un vaſte baſſin. Ce morceau d'architecture conſerve & mérite ſon ancienne réputation.

Dans la même rue, on trouve celle du duc d'Albe. C'eſt avec les attributs de Neptune que le ſculpteur s'eſt plû à le repréſenter; ceux de Jupiter, la foudre à la main, ne lui conviendroient-ils pas mieux? On voit par l'inſcription, qu'elle fut faite en 1565, époque où la Franche-Comté appartenoit à l'Eſpagne. Quoique Beſançon fût alors ville impériale, elle avoit de fréquens rapports avec le duché de Bourgogne, qui dépendoit auſſi de l'Eſpagne; ce qui la mettoit en relation avec les gouverneurs de Flandres. Cette province poſſédée par le même maître & étant moins éloignée que Madrid, ceux qui la gouvernoient étendoient leur domination ſur les deux Bourgognes, le roi d'Eſpagne ne s'étant réſervé que le droit d'y envoyer de

nouvelles loix, d'assembler les états, de nommer les gouverneurs, & de disposer des bénéfices d'une certaine valeur.

Besançon est dépourvu de places publiques, si nécessaires à l'ornement des grandes villes: celle des casernes mérite seule ce nom; mais elle est isolée, & ne contribue point à l'agrément des habitans. Les pavillons occupés par l'infanterie sont beaux; celui de la cavalerie est dans le plus pitoyable état.

La ville a conservé pour armes, l'aigle romain: il est écartelé de sable sur un fond d'or, tenant dans chaque serre une colonne de gueule; sa devise est *Utinam*. Les colonnes furent ajoutées en mémoire de celles qui subsistèrent long-tems sur la montagne de la citadelle, servant de piédestaux aux dieux du paganisme.

On trouve à Besançon deux anciens édifices: l'un est le palais Granvelle, & l'autre l'hôtel-de-ville; la statue de Charles-Quint sert d'ornement à celui-là; il est noir, les salles en sont vastes, mais elles n'offrent rien de curieux. C'est où s'assemblent le parlement & les autres juridictions. Sur le frontispice de la porte on lit ces mots: *Deo & Cæsari fidelis perpetuò*,

Le palais Granvelle fut commencé par le chancelier, & fini par le cardinal de ce nom. Les différens rôles que ce dernier a joués à la cour de Charles-Quint ſon maître, le rendirent célebre dans ſa patrie, dont il étoit archevêque, & où il voulut ſe retirer, après avoir rempli les fonctions d'ambaſſadeur & de chancelier. A peine y étoit-il, que des ordres de Philippe II l'en tirerent pour le charger de nouvelles négociations. Il mourut à Madrid en 1586. Le cardinal réuniſſoit à un eſprit juſte, pénétrant & ſolide, à des vues ſûres & étendues, autant de fermeté que de prudence. Son aménité & ſes vertus ſociales le rendirent auſſi cher à ſes amis, que ſes talens l'avoient fait rechercher de ſes maîtres.

Son palais, enfumé comme l'hôtel-de-ville, eſt bâti intérieurement ſur quatre faces qui ſe communiquent par des arcades lourdes & de mauvais genre. La façade réunit trois ordres d'architecture. Malgré cette prodigalité, il eſt aiſé de juger que jamais elle ne fut de bon goût, ni conſtruite ſur d'exactes proportions. La ville abandonnoit ce palais à titre de logement au gouverneur de la province, qui diſpoſoit des apparte-

mens ſelon ſon gré. La nouvelle municipalité, en s'en emparant, a fort contrarié les amis du feu maréchal de Duras, qui s'y trouvoient logés. Le jardin, dont on a fait un petit cours, eſt d'un grand agrément pour les habitans. Situé au milieu de la ville & au midi, c'eſt la promenade des enfans & des déſœuvrés; en un mot, c'eſt le Palais-Royal de Beſançon. On y trouve un café, des bouquetieres, de jolies femmes, des amoureux, des politiques, & un cadran ſolaire.

L'archevêché & l'hôtel du commandant ſont d'anciens édifices qui n'offrent rien de curieux. Le commandant a une maiſon & un jardin charmant ſur un baſtion de la ville: les autres baſtions ſont également abandonnés aux officiers de l'état-major.

L'intendance, ſituée dans un quartier neuf, eſt un hôtel moderne du meilleur goût. Le ſallon de forme ronde réunit la grace à la juſteſſe des proportions. Un joli jardin qui communique à la promenade publique, par une grille & un pont d'une jolie ſtructure, ne laiſſoit rien à deſirer pour l'agrément à l'homme en place qui l'occupoit. Les rues qui y aboutiſſent, bâties depuis douze ans, offrent une réunion rare de belles maiſons.

On compte à Beſançon cinq hôpitaux. L'hôpital général, bien aéré & encore mieux adminiſtré, eſt un des plus beaux de la France : il fut conſtruit au commencement du ſiecle ; ſes revenus ſont conſidérables, peu de particuliers oubliant d'en faire mention dans leur teſtament. Indépendamment des malades, on y reçoit des vieillards, des incurables & des enfans de pauvres habitans, qui pour l'ordinaire en ſortent bons ſujets. Les ſœurs ſont des filles bien nées, qui joignent à une bonne éducation, des connoiſſances relatives à leur état. Auſſi la pharmacie, qui dans ces maiſons ſe traite ſouvent par routine, s'y fait d'après l'étude de la chymie ; ce qui donne de la célébrité à leurs remedes.

On porte annuellement à l'hôpital des enfans trouvés, trois cents de ces petits infortunés. Depuis quinze ou vingt ans on aſſure que le nombre s'en eſt accrû de plus des trois quarts. Le libertinage a-t-il fait des progrès ? la miſere eſt-elle plus grande ? On peut, je crois, conclure que l'une & l'autre de ces cauſes y ont une égale part.

La maiſon eſt bien bâtie ; mais les ſalles ne ſont point aſſez vaſtes, & l'on y reſpire

une mauvaiſe odeur. Ses revenus étant peu conſidérables, les enfans y ſont mal nourris. Il ſeroit à deſirer que les amis de l'humanité verſaſſent ſur elle une partie de leurs bienfaits.

On m'avoit vanté un morceau d'architecture, placé ſur le fronton de la porte : je l'ai trouvé au-deſſous de ſa réputation. La Charité y eſt préſentée ſous les traits d'une femme ; elle étend les bras pour recevoir dans ſon ſein de petits orphelins ; on lit au bas le verſet d'un pſaume, qui ſignifie : Mon pere & ma mere m'ont abandonné, le Seigneur a pris pitié de moi.

L'hôpital de S. Louis, autrefois réſervé pour les maladies provenant du libertinage, eſt devenu militaire depuis deux ans. Cette translation a eu lieu, au moment où les malades ont ceſſé d'être au compte du roi, pour être à celui des régimens. Cette maiſon de douleur eſt confiée à des hommes gagés ; & pour la propreté & pour la douceur, le ſervice des femmes eſt préférable.

Belleveau, ou la maiſon de force, eſt un grand établiſſement qui paroît bien ordonné. Graces à M. de Caumartin de St. Ange, qui n'a ceſſé d'y prodiguer ſes ſoins depuis qu'il

eſt

eſt intendant de la province. Des cours différentes & de fortes grilles y ſéparent les ſexes. Chaque priſonnier a ſon lit, & les malades ne ſont point confondus dans la même infirmerie ; ce qui préſerve ces infortunés de joindre à leurs maux ceux de leurs voiſins. Dans la ſalle deſtinée aux traitemens des maladies honteuſes, je fus ſaiſie d'un ſentiment d'horreur, en appercevant grand nombre de filles qui n'avoient pas plus de douze à quatorze ans. Il faut que leur penchant au vice ſoit bien grand, ſi cette premiere leçon ne les corrige pas.

Le pain de la maiſon eſt bon, & la nourriture ſolide ; les repas ſe prennent dans des réfectoires qui ne ſervent que pour cet uſage. Il en eſt de même des ſalles deſtinées au travail ; de maniere que, n'étant pas conſtamment habitées, elles perdent en l'abſence de leurs hôtes, l'odeur déſagréable que la maladie & la pauvreté exhalent ; d'ailleurs la plus grande propreté paroît y régner. Le produit de l'ouvrage diſtribué avec équité, eſt un ſtimulant, qui en banniſſant la pareſſe, fournit à la miſere quelque adouciſſement.

Le cinquieme hôpital ſe nomme S. Jean-l'Aumônier : on y admet des vieillards indi-

gens de l'un & de l'autre ſexe : les places vacantes ſont à la nomination de la municipalité.

Les priſons ſont en bon état, quoiqu'anciennes ; étant bâties dans un terrain trop étroit, elles ne ſont point aérées. L'humanité de Meſſieurs du parlement les a plus d'une fois engagés à faire des demandes au gouvernement, afin d'obtenir des fonds pour leur agrandiſſement.

La ſalle de ſpectacle eſt iſolée, & ornée de colonnes à l'extérieur; ſa forme eſt circulaire ; quatre rangs de loges ſont élevés graduellement, de maniere à ce que les premieres faſſent ſaillie ſur les ſecondes, ainſi du reſte. Les quatriemes ſont pratiquées dans la colonnade qui ſe trouve ſous le ceintre.

Une galerie régnante au-bas des premieres, produit un mauvais effet, elle rétrécit le parterre, & nuit à la grace de l'enſemble. Le théatre eſt ſpacieux, & l'avant-ſcene d'une largeur ſi prodigieuſe, qu'elle doit embarraſſer les acteurs. La ſalle eſt très-ornée, les décorations & le plafond ont été peints avec ſoin. Les troupes ſont généralement mauvaiſes. Les directeurs ont peine à ſe ſoutenir, malgré l'abonnement des quatre

régimens qui y ſont en garniſon ; ce qui produit un fonds de 1200 livres par mois.

Quelques acteurs de Paris viennent par fois conſoler les habitans, de la monotonie du ſpectacle. Mlle. Saint-Val l'ainée en a fait derniérement les délices ; il ſeroit difficile d'avoir un plus bel organe & de dire mieux : elle eſt peut-être trop maniérée ; mais il faut convenir que, ſi ce défaut frappe d'abord, bientôt on s'y accoutume, & qu'il n'appartient à perſonne autant qu'à elle, de peindre & d'exprimer les paſſions.

Elle quitta cette ville, pour ſe rendre à Geneve, où elle étoit attendue. En paſſant à Jougne, la milice nationale, qui y fait les fonctions des employés de la ferme, non pour s'oppoſer à la contrebande, mais pour empêcher le numéraire de ſortir du royaume, s'eſt permis de fouiller ſa voiture. Douze cents louis, une couronne & le manteau royal l'ont fait prendre pour la reine. Elle avoit beau décliner ſon nom ; ſon ton tragique ne perſuadoit pas. Les eſprits du pays, fertiles en expédiens, s'aviſerent de la confronter avec une mauvaiſe gravure de la reine, que l'un d'eux poſſédoit. La différence d'embonpoints alloit décider la queſtion,

quand on aviſa que la révolution pouvoit avoir fait perdre à la ſouveraine une partie du ſien. Ce ne fut qu'en montrant de vieilles adreſſes, que l'impératrice de théatre obtint la permiſſion de tranſporter ſon trône où bon lui ſembloit.

LETTRE XLVIII.

La promenade de Beſançon, non la plus grande, mais la plus agréable du royaume, a été pratiquée, il y a environ vingt ans, dans un terrain humide & bas, qui ſervoit aux Romains pour exercer les troupes, & qui conſerve encore le nom de Chammars ou Champ-de-Mars. On la doit à la libéralité des riches habitans, qui ſe cottiſerent à cet effet. Elle eſt ſituée en-deçà des murs, avantage précieux dans une ville de guerre, & précédée par pluſieurs allées d'antiques tilleuls, formant des voûtes épaiſſes, que leur proportion rend majeſtueuſes. La promenade, de forme irréguliere, eſt baignée d'un côté par le Doux; le reſte eſt entouré de beaux canaux où coule un bras de la riviere: elle eſt encore encadrée par une

eſpece de rempart ou allée très-exhauſſée, dont le talut eſt orné de jolis gazons. Des boulingrins & beaucoup d'allées formées par des ormeaux, des tilleuls, des frênes & des platanes d'orient, qui conſervent juſqu'à la fin de l'été le plus beau vert, font de cette promenade un ſéjour enchanté.

On trouve, dans une allée plantée en arbuſtes étrangers, une voliere remplie de mille oiſeaux ; à côté le paon ſe perche près du harras ſur le catalpa & le ſorbier, réfléchiſſant leurs ſuperbes couleurs dans les eaux limpides du canal qui bordent leur enceinte : il eſt lui-même couvert de cignes & de canards de différentes eſpeces, auxquels on a pratiqué des retraites ſur de petites isles créées exprès.

De jolis bâtimens iſolés produiſent un bon effet. L'un ſert de corps-de-garde, l'autre eſt habité par le concierge, dont les fonctions ſe bornent à empêcher qu'on ne dégrade la promenade, qui eſt peignée comme le jardin le mieux ſoigné. Plus loin on trouve un café, & plus loin encore des bains chauds très-fréquentés. Ses environs ſont pittoreſques : d'un côté l'on voit couler les eaux limpides, quoique vertes, de la ri-

viere; elle eſt coupée par des écluſes formant des caſcades. Le Doux eſt borné de l'autre côté par la montagne de Chaudane, qui a cent toiſes au-deſſus du niveau de la riviere: elle eſt richement habillée de taillis & de buiſſons épais. Cette montagne eſt connue également ſous le nom de *Collis Dianæ*, ou mont de Diane: elle fut, dit-on, conſacrée à cette déeſſe. Roſemont, dédié au ſoleil, eſt moins élevé que la premiere; il ſe trouve à ſa droite; plus bas encore on en apperçoit une autre, derriere laquelle le Doux ſemble fuir. On voit à gauche les rochers arides & pelés, ſur leſquels la citadelle eſt bâtie: ce qui offre un de ces contraſtes dont j'étois ſi ſouvent émerveillée pendant mon ſéjour en Suiſſe. La ville & ſes fortifications ſe trouvent en perſpective des autres côtés.

En paſſant l'eau, on arrive dans un jardin, dont l'induſtrie & le travail obſtiné du propriétaire méritent des éloges. Situé au pied de Chaudane, il a formé des terraſſes qui ornent ſa propriété; enſuite il a pratiqué des allées irrégulieres dans les brouſſailles qui, à force d'être coupées, n'offrent plus qu'un joli taillis. A des diſtances rapprochées, on

trouve des bancs de mouſſe & de gazon, où l'on jouit en ſe repoſant, d'une vue agréable & variée. Cet homme, en rendant le ſommet de la montagne acceſſible, a trouvé le ſecret de s'enrichir, en travaillant pour le plaiſir des autres. Rarement il ſe paſſe un beau jour, ſans que des ſociétés bourgeoiſes, attirées par l'eſpoir de la liberté & le plaiſir de la promenade, ne viennent faire des parties chez lui.

On compte à Beſançon ſept paroiſſes & dix-ſept couvens, dont huit de filles, qui ne ſont d'aucune reſſource pour l'éducation des jeunes perſonnes. On préfere ceux de Dijon, où la plupart ſont envoyées. Il eſt d'ailleurs néceſſaire de les éloigner, pour leur faire perdre en partie l'accent comtois, dont le ſoin des meres ne peut les défendre.

On voit dans l'égliſe des Carmes, une deſcente de croix du Bronzin, peinte ſur bois : c'eſt un tableau de famille de la maiſon de Granvelle. On y compte quatorze ou quinze figures : la compoſition m'a paru belle ; mais le coloris, terni & ſans vigueur, n'y répond pas. Il eſt peut-être bien hardi de prononcer ſur un morceau dont la réputation eſt faite depuis long-tems. Mais

je crois qu'elle fut exaltée dans l'origine, & que ſa célébrité s'eſt tranſmiſe ſans que perſonne ait oſé s'élever contre une opinion généralement reçue.

La cathédrale eſt un beau morceau d'architecture gothique; le chœur n'a rien de remarquable, qu'un baldaquin en bois ſculpté, porté ſur quatre colonnes torſes également en bois. On y trouve une chapelle moderne, revêtue en marbre varié & poli, ornée de cinq tableaux : deux de Natoire, fort médiocres, & deux de d'Etroy, dont on eſtime le deſſin; mais le coloris eſt ſi mauvais, qu'on doit leur préférer les eſquiſſes du peintre. Au ſurplus, ils vaudroient mieux, qu'ils ſeroient également éclipſés par une aſcenſion de Carle Vanlo, placée ſur l'autel. La compoſition en eſt belle : la ſérénité & une douce joie répandues ſur la figure principale, la rendent l'emblême de la béatitude; on pourroit peut-être lui deſirer un peu plus de nobleſſe. Dans l'eſſor que Jéſus prend vers le ciel, il paroît détaché du tableau, & ce doit être un grand mérite.

Dans un enfoncement à droite de la chapelle, on trouve un tableau ſur bois, de Fra-Bartholomeo, repréſentant un ſuperbe

S. Sebaſtien ; ſa vue élevée , s'arrête ſur la Vierge aſſiſe ſur une gloire. La perſpective d'un payſage placé au-deſſous d'elle, m'a paru admirable. S. Jean-Baptiſte, S. Bruno & un magiſtrat revêtu d'une robe écarlate, qui paroiſſent ſur le devant du tableau, offrent auſſi des beautés par la variation des teintes, & par les draperies dont ils ſont couverts.

Cette chapelle porte le nom du S. Suaire : c'eſt là où l'on croit conſerver le morceau unique, que pluſieurs égliſes ſe diſputent. M. Chifflet, qui en a fait l'hiſtoire, dit qu'il fut apporté de Flandre. Il dit auſſi, & paroît prouver qu'en 1718, le chapitre en ſubſtitua un autre, la toile où étoit peint le premier, étant entiérement uſée.

Ce linceul, ſoigneuſement enfermé, eſt montré tous les ans, le jour de quaſimodo & le dimanche qui ſuit la fête de l'aſcenſion : afin que l'on en jouiſſe ſans préférence, on le déploie à trois différentes repriſes ſur la tour de la cathédrale : pendant ce tems, un nombre conſidérable d'Allemands & de Suiſſes, mêlés avec les habitans de la province, couvrent un côté de la montagne de la citadelle. Là ils ſont acteurs ou témoins des

miracles que ſa vue opere ; car beaucoup de malades ne demandent point d'autre remede. Les poſſédés ſur-tout, après avoir hurlé & éprouvé pluſieurs convulſions, reprennent, diſent-ils, leur état naturel, & le peu de bon ſens que la nature leur a accordé.

Puiſſant étendard, que ne flottez-vous ſur les combles du manege royal! Jamais il ne s'offrit de miracle plus digne de vous. Avec quel doux attendriſſement les François ne verroient-ils point les contorſions de Mirabeau, Lameth, Barnave, Chapelier, &c. quand l'eſprit diabolique qui les anime fuiroit leur enveloppe à jamais maudite, pour s'en retourner ſur les ſombres bords, qu'ils n'auroient pas dû quitter!

Dans une chapelle dédiée à S. Epiphane, ſe trouve un petit tableau rempli de mérite: c'eſt un ſépulcre ; Madeleine, proſternée, laiſſe entrevoir une figure céleſte ; celle d'un Capucin s'y fait auſſi remarquer. On y vante la mort de Saphire, qui n'a point de coloris, & dont l'ordonnance m'a paru très-diffuſe ; ce qui me fait douter qu'il ſoit du Tintoret, ainſi qu'on ſe plait à le dire. On garde dans la ſalle du chapitre un beau crucifix du Treviſan,

L'archevêque eſt prince du S. Empire; il partage la ſouveraineté de Mandeure avec le prince de Montbelliard, ſans cependant avoir rien de commun. Ils ont chacun leur château, leurs ſujets & leur religion. Les archevêques de Beſançon ont, dans leur maiſon, des titres d'officiers à la maniere des princes. Le prince de Beaufremont porte celui de grand-chambellan; le marquis de Choiſeul la Baume, celui de grand-maréchal, & le marquis de Marneſia celui de grand-échanſon.

Les chanoines s'habillent en violet, ainſi que les évêques; quand ils officient, ils ont également la mitre, & ils la portent ſur leurs armes.

L'égliſe de la Madeleine vient d'être rebâtie; ſon portail n'eſt point achevé; elle eſt grande & belle; ſa voûte, trop élevée, eſt ſoutenue par des colonnes d'ordre corinthien de juſte proportion; elles ſont poſées deux à deux ſur des piédeſtaux, dont elles auroient pu ſe paſſer; elle eſt d'ailleurs dépourvue de tout ornement.

Celle de S. Pierre, également neuve, mais beaucoup plus petite, eſt de très-bon goût; ſa forme eſt preſque celle de la croix

romaine. On y voit une belle chapelle que l'on doit à la pieté de Mad. la comteſſe de Ligneville. Un Chriſt renverſé ſur les genoux de ſa mere, y tient lieu de tableau. Ce morceau de ſculpture a été fait par Breton, natif de Beſançon, qui après avoir obtenu différens prix à Rome, s'eſt retiré dans ſa patrie. On eſt fâché qu'il ſoit exécuté en pierre de Tonnerre, tandis que le ſarcophage qui ſert d'autel, les marches, le pavé, la baluſtrade, les pilaſtres & le couronnement ſont en marbre de différentes couleurs.

On trouve du même ſculpteur à S. Maurice, autre paroiſſe, deux anges en marbre blanc, qui décorent le maître-autel. Quoique beaux tous deux, celui de la droite eſt infiniment ſupérieur; le ſeul reproche qu'on pourroit lui faire, ſeroit d'avoir les mains trop potelées, le reſte de ſon corps n'étant pas bourſoufflé, ainſi qu'on a l'habitude de peindre ces envoyés de Dieu. Dans la même égliſe on conſerve un joli tableau ayant pour ſujet la nativité de Jéſus. Les amateurs de peinture verront avec plaiſir dans la chapelle de l'hôtel-de-ville, un crucifix d'Albert Durer; les égliſes des Jéſuites, de S. Antoine & des Cordeliers en poſſedent

chacune un fort beau, à travers un grand nombre de mauvais.

La ville eſt ſéparée de la citadelle par un monument antique, que l'on nomme porte Noire. Les auteurs ne s'accordent point ſur ſon origine. Si l'on en croit M. Dunod, ce fut un arc de triomphe élevé en l'honneur de Criſpus Céſar, qui délivra Beſançon des Allemands ſes ennemis les plus redoutables. Il croit auſſi que ce prince né dans les Gaules, reçut en partie ſon éducation dans les écoles de cette ville, fameuſes alors. Il paroît que de ſon tems on reconnoiſſoit encore dans les figures, qui toutes étoient grouppées, des rapports qui confirmoient ſon opinion; ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'elles ſont tellement mutilées aujourd'hui, que même avec l'explication, il eſt impoſſible d'y rien diſtinguer.

Une inſcription trouvée en l'honneur de Marc-Aurele, fait préſumer au même hiſtorien qu'il fut auſſi le bienfaiteur de la ville. Il dit que ce fut lui qui fit faire le canal ou aquedue qui y conduiſoit les eaux venant d'Arcier: ce ſeroit auſſi lui qui auroit fait couper le rocher qui s'oppoſoit à leur paſſage dans un lieu qui ſert d'entrée principale à la ville, & que l'on nomme porte Taillée,

On voit encore à Arcier & ſur le chemin qui y conduit, des veſtiges de cet ouvrage bien digne des Romains. Les ſources d'Arcier ſont étonnantes par le volume d'eau qu'elles fourniſſent; elles ſortent d'un rocher preſque au pied d'une montagne, où elles ſe ſont creuſé un baſſin ; la montagne qui les enferme eſt richement habillée. Le Doux coule à cent pas à travers des prairies & de riches campagnes. Des villages, des bois & des montagnes qui ſe trouvent ſur ſon autre rive, rappellent des vues ſuiſſes, dont Arcier eſt la miniature. L'abondance de ſes eaux y a fait établir trois manufactures: la premiere, au compte du roi, eſt un moulin à poudre ; la ſeconde, un laminoir de cuivre, & la troiſieme une papeterie. Les montagnes qui bordent le chemin de Beſançon à Arcier, ſont intéreſſantes pour les botaniſtes, étant couvertes d'une grande variété de plantes.

Une fontaine trouvée à Brégille, remplace les eaux d'Arcier, dont le canal ſans doute exigeoit de fréquentes réparations, dans une longueur de deux lieues. Celles-ci ne ſont ſéparées de la ville que par le Doux. Cette fontaine jaillit aux pieds d'une montagne; la ſource en eſt enfermée ; elle arrive ſous

terre juſqu'au bord de la riviere, & le chemin eſt court: un joli pont de bois, à l'uſage des piétons, lui ſert d'aqueduc; rendue à l'autre bord, ſes eaux ſe diſtribuent par des canaux dans les différens quartiers de la ville.

Brégille & ſes environs ſont couverts d'un grand nombre de maiſons de campagne.

Les arts ſont extrêmement négligés à Beſançon; on m'a dit que juſqu'en 1760 ils y étoient preſqu'entiérement ignorés. Mad. de la Corée, intendante de la province, femme aimable, ſpirituelle & remplie de talens, y attira des muſiciens & quelques autres artiſtes. On y établit des concerts entretenus aux frais des amateurs: des redoutes raſſemblerent auſſi la bonne compagnie: juſques là on ne ſautoit qu'au bruit que faiſoient deux ou trois ménétriers aveugles.

Les bals & les concerts, en rendant les femmes moins ſédentaires, & en leur inſpirant le goût de la parure, ont inſenſiblement relâché les mœurs, qui généralement paroiſſent encore bonnes. Si l'on en juge par le nombre des enfans, les ménages doivent être unis; on en compte communément depuis ſix juſqu'à dix & quelquefois plus.

Quand le maréchal de Lorge vint com-

mander dans la province, c'étoit, je crois, en 1740, on citoit comme une choſe curieuſe, une glace placée ſur la cheminée du ſallon du tréſorier des troupes. J'ai entendu conter à une vieille demoiſelle, dont le pere étoit conſeiller au parlement, qu'elle avoit mangé à la table de ſes parens ſur des aſſiettes de bois, qui ſervent encore dans quelques cuiſines pour hacher des herbes. Il ne reſte plus que le ſouvenir de cette ſimplicité : les appartemens ſont beaux, agréablement meublés, les tables bien ſervies, les femmes miſes avec goût; le nombre des carroſſes eſt conſidérable, & la ville paroît fort animée.

Le culte religieux s'y obſerve généralement; les grand'meſſes, les ſermons, les confeſſionnaux réuniſſent des perſonnes de tous les états comme de tous les âges. Il y a, dit-on, peu de clergé auſſi régulier que celui de la province.

On a établi pour l'utilité publique, une école gratuite de deſſin & de ſculpture; mais le peuple eſt encore ſi loin de ſentir le prix de ces établiſſemens, qu'on n'y a jamais compté plus de trente écoliers à la fois.

Beſançon a une univerſité, où l'on profeſſe le droit françois & romain, la théologie, la médecine

médecine & l'anatomie. C'eſt au college que s'apprennent les langues mortes: il paroît qu'il a beaucoup perdu par l'expulſion des Jéſuites.

L'académie ne jouit d'aucune réputation; elle a cependant compté parmi ſes membres, MM. Chifflet & l'abbé Talbert; je ne parle point des ſavans étrangers, qui y ſont aſſociés ou honoraires. Mairet étoit natif de Beſançon; il compoſa une Sophonisbe; la coupe & la marche de cette tragédie ſervirent de modele au célebre Corneille. M. Dunod donne la liſte des gens de lettres, des magiſtrats, & des hommes d'état qui ont fait honneur à leur patrie. Beſançon a encore une académie, où les jeunes gens apprennent à monter à cheval; le talent de ſes écuyers y a de tout tems attiré des étrangers, & particuliérement des Allemands. La paume eſt auſſi un exercice en uſage parmi les jeunes Comtois.

Le chevalier de Soran a créé un cabinet d'hiſtoire naturelle, où regne infiniment d'ordre & de propreté; la collection des marbres y eſt à peu près complete, ainſi qu'un échantillon des différentes gravures & peintures connues; le morceau le plus précieux qu'il ait dans ce dernier genre, eſt une petite tête

de S. Jean en moſaïque ; il a fait exécuter d'après ſes plans, des tableaux raiſonnés des trois regnes, où l'on apperçoit facilement le rapport direct qu'ils ont entr'eux. Ce ſyſtême intéreſſant eſt expliqué manuſcrit dans un volume in-folio. M. de Vrugile, inſpecteur d'artillerie, poſſede auſſi un cabinet d'autant plus précieux, que ſa fortune & ſa nombreuſe famille ne lui permettent pas d'y employer beaucoup d'argent; c'eſt à ſa conſtance & à des recherches pénibles qu'il doit ſa collection. Il a imaginé & exécuté une table où les métaux ſont arrangés & claſſés de maniere à faciliter l'étude de la métallurgie.

Le cabinet de la ville le plus complet en hiſtoire naturelle, ſe trouve chez les Capucins; c'eſt l'ouvrage du pere Tiburce, longtems gardien de la maiſon: il ne l'a quittée que pour ſe rendre à Rome, où il eſt aujourd'hui procureur-général de l'ordre.

La province fournit aux naturaliſtes mille objets précieux ; pour vous en donner une idée, je vais faire ici l'extrait de l'état fourni par M. de S. Ange à M. de Calonne, lors de l'établiſſement du cabinet de minéralogie à la monnoie de Paris, ſous la direction de M. Sage. On y compte ſoixante échantillons

de marbres, Près de S. Claude on trouve une eſpece d'albâtre qui approche de l'oriental; les granites de S. Breſſon ſont comparés pour leur beauté à ceux d'Egypte. Les géodes ou melons de Syrie y ſont très-variées; on en diſtingue de ſulfureuſes, de ſablonneuſes, de cryſtalliſées, ainſi que différentes eſpeces de ſélénites & ſpaths calcaires.

Les pierres de ſoufre ſont très-communes près de l'abbaye de la Charité.

Dans le nombre des pierres vitrifiables, on remarque l'ardoiſe friable, la pierre à aiguiſer, des ſchiſtes, des cailloux tranſparens & opaques, des jaſpes, porphyres & granites roulés. Les pierres réfractaires y ſont auſſi fort abondantes.

Il y a treize ſources d'eau ſalée en Franche-Comté; il y en a auſſi de thermales, de ſulfureuſes & de ferrugineuſes.

On y trouve de la terre bitumineuſe, du charbon de terre, des pyrites, des mines de fer très-multipliées, d'autres de cuivre, de plomb & d'argent; dans les environs de Veſoul, on dit même que le Doux roule des paillettes d'or.

Les grottes ſont remplies de ſtalactites & d'incruſtations; les matieres pierreuſes qui ſe

trouvent dans l'eau de la fontaine de Mouthier, produiſent des concrétions & des incruſtations. La province eſt riche encore en os pétrifiés, en échénites, en empreintes de coquilles, & en grand nombre de pétrifications, dont les noms ſcientifiques vous feroient peur ainſi qu'à moi; c'eſt aſſez & peut-être trop d'avoir employé les génériques. Les pétrifications les plus précieuſes ſe ramaſſent dans le bailliage d'Orgelet. Sur les confins du Jura, on trouve des madrépores & des étoiles de mer foſſiles. Le parc de Moutonne offre aux recherches des naturaliſtes, des bancs entiers de roches calcaires jaunâtres; M. de Marneſia, à qui il appartient, a lu à l'académie des belles-lettres, un mémoire ſur la minéralogie de la Franche-Comté, rempli d'éloquence. Mais c'eſt aſſez parler des productions de la nature, paſſons à un de ſes jeux.

Le frais-puits, ſitué près de Veſoul, eſt ſujet à des débordemens ſi conſidérables, que l'on voit dans l'hiſtoire de la province, que les habitans de la ville, ont dû en tems de guerre leur ſalut à cet accident qui força les ennemis à la retraite. On croit que les débordemens de cette cavité naturelle n'ont d'autre

cauſe que les pluies abondantes qui rempliſſent quelque réſervoir ſupérieur, avec lequel le frais-puits a ſans doute une communication; quelle qu'en ſoit la cauſe, il eſt certain qu'après des pluies longues ou violentes, ce goufre au niveau de terre vomit des eaux avec une telle abondance que les environs en ſont bientôt couverts.

Indépendamment des productions naturelles à la terre, & dont je crains d'avoir fait un trop long détail, on trouve fréquemment dans ſon ſein des moſaïques, des bronzes & des médailles; il y a même eu des collections conſidérables de ces dernieres, que le tems a diſperſées: en réuniſſant les bronzes épars chez différens particuliers, on pourroit en former une intéreſſante. M. d'Annoire en poſſede près de quatre-vingt, qui tous n'ont pas le même mérite; les plus grands, qui ſont en même tems les plus beaux, peuvent avoir un pied de haut. Ils repréſentent Antinoüs, Vitellius, Hercule, Claude, Tibere, Caligula, Néron, deux Veſtales, & Mars caſqué; il a perdu d'une maniere étrange & peu commune, un bouctin & une plume d'Ovide, qu'il regardoit comme ſes morceaux les plus précieux.

M. le duc de..... enfermé à la citadelle il y a environ vingt ans, entendant parler des bronzes de M d'Annoire, eut fantaiſie de les connoître : il ſe rendit chez lui en ſon abſence ; mais comme il étoit accompagné d'un aide-major de la place, on ne fit point de difficulté de lui ouvrir le cabinet. M. le duc, fort connoiſſeur, eut à peine jeté un coup-d'œil, qu'il trouva le moyen d'écarter ſon argus pendant quelques inſtans; cet intervalle lui ſuffit pour s'emparer des objets qu'il convoitoit : après avoir examiné les autres en préſence de ſon guide, ils ſortirent : le propriétaire à ſon retour ne tarda pas à s'appercevoir de la ſouſtraction ; il s'informe & apprend qu'un inconnu, ſous les auſpices de M. ****, s'eſt introduit chez lui : déjà il ne ſait que penſer, quand un billet fixe ſon irréſolution ; en voici la ſubſtance : Un étranger qui ſait que M. d'Annoire a tel, tel & tel bronze, & qui voudroit les acquérir, le prie de lui mander s'il veut s'en défaire, & dans ce cas d'en fixer le prix. Le commiſſionnaire, auquel on avoit recommandé de taire le nom & la demeure de celui qui l'envoyoit, lui porta ſur-le-champ cette réponſe : " Si l'é-
» tranger qui eſt venu voir mon cabinet a

„ voulu s'amuſer en emportant mes bronzes,
„ il eſt tems que la plaiſanterie finiſſe ; & s'il
„ compte les garder, il doit être perſuadé que
„ je n'ai rien à traiter avec lui. „

M. le duc offenſé, ripoſte, nie l'enlevement, & prie M. d'Annoire de venir lui rendre raiſon de ſes doutes à la citadelle. Pour cette fois il ne garda pas l'anonyme. M. d'Annoire ſentant les conſéquences du défi, ſoit qu'il fût vainqueur ou vaincu, répondit qu'il connoiſſoit trop le reſpect dû aux ordres de S. M. pour aller chercher un priſonnier détenu dans un de ſes châteaux ; & que puiſqu'il avoit la permiſſion de ſortir, il étoit bien plus ſimple que l'affaire ſe terminât en ville, dans le lieu qu'il lui plairoit de choiſir.

M. le duc, qui malgré ſa diſgrace apprécioit la vie, fit beaucoup de bruit : le commandant de la province inſtruit, réprimanda le grand ſeigneur, qui en avouant ſes torts, promit de les réparer par une prompte reſtitution ; mais au lieu de tenir parole, il profita de la liberté qu'on lui rendit, pour quitter la ville, après avoir cependant fait part à M. d'Annoire, par un nouveau billet, qu'il partoit pour l'Epypte, d'où il auroit ſoin de lui envoyer ſes antiques. On ſent aſſez le mérite

de cette gentilleſſe, & il n'eſt pas beſoin de la commenter.

M. Chifflet poſſede un dieu Apis, qui a quinze à dix-huit pouces de hauteur, ſur deux pieds de longueur; les jambes en ſont mutilées; il a auſſi un buſte en marbre, de Luther, qu'il eſtime beaucoup. On voit dans ſa bibliotheque, des portraits de famille qui méritent l'attention des connoiſſeurs. La plupart de ſes ancêtres ſe ſont diſtingués dans les lettres; les uns ont travaillé ſur l'hiſtoire, d'autres ſur la juriſprudence & ſur la médecine; il eſt rare de trouver autant d'hommes célebres de même nom. La galerie qui précede la bibliotheque, eſt décorée d'un bon choix de tableaux flamands. Son jardin, le plus beau de la ville, eſt orné d'une orangerie dans le goût moderne, très-bien meublée.

Le préſident de Vezet conſerve, dans ſa bibliotheque, un Jupiter, une Vénus, & un Mercure de ſept à huit pouces de haut, qui paſſent pour des chefs-d'œuvres de l'antiquité. On y voit auſſi des Druides fort eſtimés. Ce que M. de Vezet conſerve de plus précieux & de plus étonnant dans le moment actuel, c'eſt la conſidération & l'eſtime générale, quoiqu'il ſoit d'un ordre & d'un état prof-

crit, & qu'il ſe faſſe gloire de ſa maniere de penſer, très-oppoſée au ſyſtême régnant. Dans les circonſtances préſentes, je n'aurois pas l'indiſcrétion de faire ſon éloge, s'il n'avoit fait connoître lui-même ſon opinion, avec autant de nobleſſe que de fermeté, quand il fut nommé & exclus des états-généraux. (*a*)

Je ne finirois pas, ſi je citois tous les morceaux iſolés, chez différens particuliers. Les bénédictins ont une belle tête d'Apollon. Leur bibliotheque eſt publique; elle eſt pauvre & ancienne; on y conſerve près de quatre-vingt volumes de lettres orignales du cardinal de Grandvel & de leurs réponſes: la plupart ont été écrites pendant ſes ambaſſades, à Charles-Quint & à Philippe II.

Le bibliothécaire me montra un ouvrage latin, ſur la médecine de Valetius, imprimé

(*a*) M. de Vezet avoit été choiſi par la nobleſſe de Franche-Comté, pour un de ſes repréſentans aux états-généraux. Mais ce n'étoient pas de tels hommes qu'on deſiroit d'y voir. On prétendit que la nomination étoit illégale, & l'on procéda à une nouvelle. Les deux députations ſe rendirent à Verſailles; car chacune avoit un parti. La queſtion fut ſoumiſe au ſénat, dont vous devinerez le jugement, ſi par haſard vous l'avez oublié.

à Lyon en 1401, date faite pour augmenter les doutes ſur l'origine de l'imprimerie, que les villes de Mayence & de Harlem ſe diſputent. Lyon en auroit la gloire, ſi véritablement il eſt prouvé que l'ouvrage le plus anciennement imprimé à Mayence par Guttemberg, ne remonte pas plus haut que vers le milieu du quinzieme ſiecle; les autres villes ne fourniſſant pas des dates plus éloignées.

Les droits d'entrée & de ſortie du royaume, dont la province, regardée comme étrangere, eſt toujours chargée, empêchent les habitans de faire venir du dehors, les productions que ſon ſol ne fournit point, pour les mettre en œuvre. D'un autre côté, le Doux n'étant pas par-tout navigable, le commerce ſe réduit à Beſançon, à celui de conſommation; il y a des magaſins de draps & de mouſſelines bien fournis. Celui du ſieur Pochet, en meubles & en bijouteries, rappelle les prix fixes de Paris; il vend auſſi des gravures & des tableaux, parmi leſquels on rencontre des originaux.

Il y a à Beſançon des bureaux de confiance aſſez accrédités.

On a établi aux portes de la ville, une

papeterie & une fabrique de papiers peints: on travaille dans l'intérieur, des couvertures & des étoffes de laine communes, ainſi qu'une grande quantité de beaux bas de fil & de coton, à très-bon marché.

Beſançon paſſe pour une ville de bonne chere. Le bœuf, le gros gibier, la volaille que l'on tire de Breſſe, & le poiſſon que les rivieres fourniſſent en abondance, y ſont d'une qualité parfaite; le coq de bruyere & la gelinotte ſont indigenes dans les montagnes. Le laitage, les fruits, aux ceriſes près, & les légumes y ſont très-bons. Mais les jardiniers ne s'attachent point à en devancer la ſaiſon: tout y croît à ſon tour ſauf exception, par la ſeule impulſion du ſoleil, & ils n'ont pas trouvé juſqu'à préſent l'art d'y faire croître des champignons.

*

LETTRE L.

DOLE, à dix lieues de Beſançon, eſt après cette ville, la plus conſidérable de la province, où elles eurent alternativement la prépondérance, ce qui par fois excita de la jalouſie entre elles. Ce fut long-tems la réſidence du parlement & de la chambre des comptes. La premiere de ces cours fut transférée par Louis XIV à Beſançon en 1696, & ſon ſucceſſeur a ſupprimé la ſeconde.

Charles-Quint bâtit les fortifications, pour ſe tenir en garde contre les François, ſur leſquels il diſoit qu'il ne falloit pas trop compter, malgré la neutralité. Louis XIV les a fait démolir, ainſi que celles de Gray, après la conquête de la province.

La ville de Dole eſt ſituée dans une plaine appellée le Val-d'amour, à cauſe de ſa beauté: elle eſt ſur les bords du Doux. On y trouve de jolies promenades, une belle maiſon qui appartenoit autrefois aux Jéſuites, (elle ſert toujours de college) & une mauvaiſe ſtatue de Louis XVI. Une des deux hoſties conſacrées, qui furent préſervées du feu dans l'incendie qui conſuma l'égliſe de Favernay, eſt conſervée dans le tréſor de la collégiale;

On dit à ceux à qui on la montre, qu'elles s'éleverent toutes deux & ſe ſoutinrent en l'air juſqu'au moment où les religieux, inſtruits du prodige, vinrent au-devant d'elles en proceſſion. L'un d'eux portoit un ſoleil, devant lequel elles s'abaiſſerent & ſe placerent ſans aucun ſecours.

Dole eſt la réſidence d'une grande partie de la nobleſſe de la province. Je ne vous parlerai point des autres villes de Franche-Comté; elles ſont peu conſidérables, & ne renferment rien d'intéreſſant, à l'exception de celle de Salins; c'eſt par cet article que je terminerai ma lettre.

Dans le nombre des châteaux, pluſieurs mériteroient d'être cités. La plupart viennent d'être pillés, comme un des moyens propres à accélérer la conſtitution. Cé-ſur-Saône au prince de Beaufremont, ſuperbe habitation d'un grand ſeigneur, n'a point été reſpectée; celle de Beaujeu a été traitée de même. Heureuſement les brigands n'ont pas ſongé aux jardins, où il n'y avoit rien qui leur convînt; de maniere que les ferres & la ſuperbe orangerie qui ont été bâties par M. le comte d'Henezelle, n'ont pas ſouffert. Elles ſont meublées avec profuſion, d'arbuſtes &

de plantes rares, qu'il a tirées des quatre parties du monde.

Salins doit ſon nom & ſon origine à ſes ſources d'eau ſalée, connues depuis douze cents ans. Il paroît que les premiers habitans furent des ouvriers qui y bâtirent quelques cabanes. Elle eſt ſituée à ſept lieues au midi de Beſançon, dans une vallée reſſerrée par deux montagnes; ce qui rend ſa poſition peu agréable. L'extérieur des maiſons eſt modeſte, les rues ſont aſſez larges, & des fontaines décorent ſes petites places. Elle eſt défendue par un fort, nommé S. André.

Les Jéſuites y firent bâtir, peu de tems avant leur expulſion, une belle maiſon, occupée aujourd'hui par les Oratoriens, qui même de leur tems étoient à la tête du college de la ville; ils n'ont fait que changer d'habitation.

Selon d'anciens auteurs, les eaux précieuſes des ſalines (car on les diviſe en grande & petite) en avoient fait un domaine important par ſes revenus. Sigiſmond, roi de Bourgogne, en dota le monaſtere d'Agaune au ſixieme ſiecle. En 943, Meinier, abbé de cette maiſon, le donna en fief à Alberic de

Narbonne, comte de Bourgogne; depuis il ne s'eſt plus ſéparé de cette province.

On peut comparer l'extérieur des ſalines, à une place forte, ſituée au milieu de la ville. Elles occupent une ſurface de deux cents quarante toiſes de longueur, ſur quarante-ſix de largeur. La voûte ſouterraine qui ſert de communication aux deux ſalines, a deux cents ſix pieds de longueur, ſept pieds de hauteur & cinq de largeur. On y deſcend par une rampe de pierre, qui peut avoir quarante à cinquante marches.

Les voûtes ſouterraines, qui renferment les ſources des puits connus ſous les noms d'Amont & d'Agray, regnent ſous le pavé de la grande ſaline. Leur longueur eſt de cent toiſes ou environ; elles furent conſtruites par Alberic de Narbonne, comte de Bourgogne & ſire de Salins, dont je viens de parler.

Sept ſources d'eau ſalée, & deux d'eau douce, ſortent du même rocher; on leur a tracé des ſillons dans de l'argille, pour éviter le mêlange. Les eaux ſalées ſe raſſemblent dans une grande cuve, où elles ſont élevées par des ſeaux de bois, enlacés les uns aux autres, autour d'une grande roue qu'un

cheval fait tourner ; tandis que les uns en paſſant puiſent leur charge, les autres arrivés au-deſſus de la roue verſent l'eau dont ils ſont remplis, dans un baſſin qui aboutit au réſervoir, d'où elles ſont diſtribuées dans des cuves ou chaudieres poſées ſur des fourneaux ; un feu ardent hâte l'évaporation.

La plus chargée des ſources contient dix-ſept livres de ſel par quintal d'eau : il faut dix-ſept à dix-huit heures pour chaque cuite.

Avant que le fond de la chaudiere ne ſoit entiérement cryſtalliſé, on enleve légérement, avec des eſpeces de rateaux, le ſel déjà formé ſur les bords : c'eſt celui que l'on nomme trié, & que l'on envoie en grains aux Suiſſes. Comme il ne ſuffit pas pour leur conſommation, eſtimée quatre-vingt-dix mille quintaux, pour ſatisfaire au traité qu'ils ont fait avec Louis XIV, au même prix que le leur donnoit l'Eſpagne, (traité onéreux & que ſes ſucceſſeurs tiennent) le reſte leur eſt fourni, ainſi que les demandes particulieres, que font différens cantons, en pains du poids de quatre livres. Celui-là eſt un peu moins blanc ; en ſortant de la chaudiere, on le preſſe dans des moules

pour

pour le faire enſuite ſécher ſur des braſiers.

Le puits à muire, renfermé dans la petite ſaline, eſt ce qu'il y a de plus curieux à voir pour les voyageurs, qui ſouvent n'ont pas le tems d'examiner un établiſſement auſſi conſidérable. Ce puits a ſoixante pieds de profondeur, depuis la voûte ſupérieure, juſqu'au fond du récipient qui reçoit les eaux ſalées ; il eſt quarré, ſa largeur eſt de trente pieds ; on trouve au fond deux belles ſources d'eau ſalée. Les détours des eſcaliers par où l'on deſcend, ſont longs & étroits ; le jour n'y pénetre point & les vapeurs y ſont tellement condenſées, que la lueur des flambeaux a peine à percer.

L'homme le moins timide, s'il n'eſt pas prévenu, ne pourra, en deſcendant dans ce gouffre, ſe défendre d'un mouvement d'effroi, en croyant entendre les gémiſſemens de quelques êtres ſouffrans. Ce bruit eſt produit par les eaux qui y tombent en coulant de toutes parts, par le fracas des rouages qui les élevent, & par celui des pompes ſans ceſſe en mouvement. Le réſultat de ces différens ſons combinés avec le défaut de lumiere, ou avec la lueur pâle de celle qui ſemble n'y brûler qu'à regret, offrent aux amateurs de la my-

thologie, une juſte idée de la deſcente d'Hercule aux enfers, quand il y pénétra pour rendre à Admete, roi de Théſſalie, Alceſte le digne objet de ſon amour.

Ces ſalines ne ſont pas les ſeules intéreſſantes de la province. Les bâtimens de graduation de celle de Montmorot attirent également la curioſité. Celle-là eſt ſituée dans une petite plaine, entre la ville de Lons-le-Saunier, & le village dont elle porte le nom. Les ſources les plus chargées ne donnant que neuf livres par quintal d'eau, & les autres n'en produiſant que depuis deux juſqu'à ſept, pour abréger le tems de la cuiſſon, & diminuer les frais, on a établi en 1744 les bâtimens de graduation conſtruits, ainſi que les puits, à différentes diſtances de la ſaline. Il y a des ſources qui parcourent une demi-lieue dans des canaux ſouterrains, avant de parvenir aux bâtimens de graduation.

Dans le nombre des puits, celui connu ſous le nom de puits de Lons-le-Saunier, eſt le ſeul qui renferme des ſources chaudes, légérement à la vérité, puiſqu'elles ne font monter le thermometre qu'à quatre degrés au-deſſus de zéro.

Les bâtimens de graduation ſont formés par trois ailes, dont la longueur eſt prodigieuſe. La plus grande, ſituée plus bas que les autres, reçoit leurs eaux déjà graduées. Elles achevent d'y acquérir le degré de ſalure convenu avant de paſſer à la cuiſſon.

Le niveau de chaque bâtiment eſt différent : le plus grand en a deux ; ils communiquent l'un à l'autre, par des canaux de bois qui y conduiſent les eaux. Ils ſont traverſés dans leur longueur par un réſervoir en bois de vingt-quatre pieds de largeur. Le réſervoir eſt garni de deux haies d'énormes épines, dont les faiſceaux ſont poſés à trois pieds de diſtance l'un de l'autre.

Les eaux ſalées qui ſont élevées au-deſſus des épines, parcourent la même longueur, dans des conduits que l'on nomme chenaux, auxquels ſont adaptés des robinets qui diſtribuent l'eau goutte à goutte ſur les ſurfaces que préſentent les épines. L'air qui parcourt les bâtimens de graduation, auquel ils ſont expoſés, diſſipe par l'évaporation l'eau douce qui eſt plus légere, tandis que l'autre, plus peſante par le ſel qu'elle contient, ſe précipite dans le baſſin, d'où elle eſt encore enlevée pour être de nouveau expoſée à l'air ;

ce qui ſe répete juſqu'à ce qu'elle ait acquis le degré de ſalure qu'on lui deſire, pour être portée dans les chaudieres. Il y a de ces chaudieres ou poëles, qui ont juſqu'à vingt-ſix pieds de longueur, ſur vingt-deux de largeur.

La nature, qui ne fait rien en vain, a placé ces ſources dans des territoires couverts de bois. Malgré leur abondance, la conſommation eſt ſi grande que les forêts qui entourent Salins à quatre lieues à la ronde, ſont conſervées pour la fourniture des ſalines. Les propriétaires de la partie qui n'appartient pas au roi, ne peuvent en diſpoſer; on leur laiſſe le bois néceſſaire à leur chauffage, le reſte ſe paie par la cour, au prix fixé d'après l'eſtimation.

Le revenu annuel des ſalines de Salins, eſt évalué ſept cents mille francs tous frais faits; & celui de Montmorot, trois cents cinquante.

Les eaux qui reſtent au fond des poëles quand le ſel eſt formé, ſe nomment eaux graſſes: elles ſont ameres, pleines de graiſſe, de bithume & fortement chargées, ſur-tout à Montmorot, de ſel d'Epſom & de Glauber, dont vraiſemblablement on tire parti.

On a établi en Franche-Comté une troi-

ſieme ſaline, il y a environ douze ans. Ses ſources d'eau, qui viennent de Salins, ſont aſſez chargées pour n'avoir pas beſoin de bâtimens de graduation : cette derniere ſe nomme Arc.

Il me reſte encore à vous entretenir de la glaciere naturelle, des grottes d'Oſſelles, du ſaut du Doux & de la ſource de la Loue ; mais je ne puis vous parler de ces objets intéreſſans & curieux, qu'après les avoir examinés. Ce moment, j'eſpere, n'eſt pas éloigné ; la ſaiſon des voyages s'approche, & ceux-ci ſont trop courts pour vous en faire attendre longtems les détails, puiſqu'ils vous intéreſſent. Croyez que vous recevrez bientôt ce nouveau témoignage de mon attachement & du deſir que je conſerve de ſatisfaire votre curioſité ſur les beautés multipliées que renferme cette province.

LETTRE LII.

Le 20 mai 1790.

J'ARRIVE de la glaciere naturelle, & je vais eſſayer de vous en faire la deſcription, tandis que mon imagination eſt encore remplie des beautés que cette journée a offertes à ma vue.

La glaciere naturelle eſt à ſept lieues de Beſançon, & à une demie de l'abbaye de la Grace-Dieu, où on laiſſe les voitures pour faire le reſte du chemin à pied. On ſuit un ſentier pratiqué dans une vallée étroite, bordée d'eau & de bois, terminée par des montagnes à pic richement habillées juſqu'à une petite diſtance de leur ſommet; alors le rocher, taillé comme par la main des hommes, offre l'image d'une fortification flanquée de baſtions & de tours.

De l'une des montagnes ſe précipite un torrent qui, par la diſpoſition des rochers, forme trois caſcades conſidérables. Arrivé à ſon ſommet par de jolis ſentiers, bientôt on parvient à une étoile où aboutiſſent pluſieurs chemins pratiqués dans le taillis. En ſuivant

celui de la glaciere, l'on arrive à un bois de haute-futaie qui couvre entiérement la caverne ſituée dans le lieu le plus élevé de la montagne. L'idée que les païens, les poëtes & les peintres ſe ſont formée de l'antre de Pluton, n'a jamais approché de cet étonnant ſpectacle que rien n'annonce ; l'abyme eſt ſous vos pas quand vous l'appercevez.

Depuis un petit pré qui ſe trouve à ſon ouverture ſituée au levant, juſqu'au premier pilier de glace, la deſcente auſſi courte que rapide a quatre cents huit pieds. On compte deux cents vingt-huit pieds perpendiculaires, depuis le deſſus du rocher juſqu'au pavé de glace; la voûte, à l'ouverture, peut avoir ſoixante pieds de hauteur. L'intérieur de la caverne eſt orné d'énormes pyramides de glace, qui portent ſur un pavé de même nature; d'autres pyramides ſont ſuſpendues à la voûte & ſemblent vouloir ſe réunir aux premieres dans le ſens contraire.

La caverne a ſoixante pieds de longueur ſur quarante de largeur. Une petite cavité remplie d'eau qui ne s'y gele point, fait croire qu'il s'y trouve une ſource, que rien d'ailleurs n'annonce, & qui fournit en partie l'eau dont la glace ſe forme. La pluie & la neige

qui tombent abondamment l'hiver ſur cette montagne, trouvent ſans doute des réſervoirs où leurs eaux ſe conſervent & ne filtrent que petit à petit à travers le rocher, d'où elles s'échappent pour tomber en groſſes gouttes.

On dit dans le pays, que la glace ſe forme en été, & qu'elle diminue en hiver; on donne pour preuve de ce phénomene, que dans cette ſaiſon le pavé eſt entiérement dégelé, & que les hautes pyramides ſeules s'y conſervent, en perdant même quelque choſe de leur volume. Cette verſion paroît fauſſe: M. Dunod, qui s'y eſt tranſporté à différentes époques de l'année, & qui y a obſervé exactement ſon thermometre, aſſure qu'il regne en toute ſaiſon un froid continuel dans la grotte, & même un peu moins pendant les grandes chaleurs, mais toujours plus que ſuffiſant pour geler toute l'eau qui y tombe, quoiqu'avec moins de promptitude qu'en hiver. Il me ſemble que ſon aſſertion doit inſpirer plus de confiance que des traditions populaires.

La premiere entrée de la glaciere eſt, comme je l'ai déjà dit, ſituée au levant; & la ſeconde, formée par un grand cintre, regarde le nord; l'ouverture eſt ſi vaſte, que

malgré le tournant, on apperçoit d'en-haut le fond de la glaciere & les éminences de glace dont elle eſt meublée. Moitié de la rampe eſt couverte par le rocher qui fait ſaillie au-devant de l'entrée de la grotte. La caverne eſt dans toutes ſes parties, ainſi que la rampe, priſe dans le roc vif. Quelques grains de terre ayant été entraînés dans ſa partie ſupérieure, il y croît de diſtance en diſtance des primes-veres, de la fumeterre vivace, du gremille à fleur violette, & de l'aſperule odorant. A deux cents pas j'ai trouvé un ſeul pied de trolle d'Europe, dont Linné a fait une eſpece particuliere. Cette plante, rare en France, ne ſe trouve que ſur les hautes montagnes. La glace, qui par l'effet du priſme paroît dans la caverne du plus bel azur du monde, eſt très-blanche; elle ſe tranſporte dans le moment actuel à Beſançon & s'y conſerve près de quinze jours. On compte en faire uſage tout l'été, l'hiver ayant été trop doux pour remplir les glacieres de la ville.

Je n'aurai pas ſur le ſort de cette lettre, mes inquiétudes ordinaires : ſi le ſujet ne vous en plait pas, du moins il n'aura pas le tems de vous ennuyer, & cette certitude me conſole de ne pas cauſer plus long-tems avec

vous. Adieu, madame; ſouvenez-vous que je ne promets pas d'être toujours auſſi diſcrette.

LETTRE LIII.

Le 3 juillet 1790.

Je vous ai promis une deſcription des grottes d'Oſſelles. Des pluies continuelles m'ont empêchée de remplir plus tôt cet engagement: enfin j'en arrive, & je me hâte de ſatisfaire votre curioſité, ſur un jeu de la nature auſſi extraordinaire qu'intéreſſant.

Les grottes d'Oſſelles, ſituées à trois lieues ſud-oueſt de Beſançon & à une de Quingey, ont leur entrée dans une montagne, dont la baſe eſt baignée par le Doux; la partie cultivée produit du bled, il ne croît ſur le reſte que des brouſſailles. De l'autre côté de la riviere, le payſage, quoique ſauvage, eſt aſſez agréable. On apperçoit une vallée, des montagnes & quelques villages.

La partie connue des grottes a au moins un quart de lieue de profondeur, ſur une largeur & hauteur très-inégales; dans certaines ſalles les voûtes ont juſqu'à cent pieds, tandis que le paſſage qui conduit de l'une à

l'autre, eſt par fois ſi bas que l'on eſt obligé de ſe courber au point d'avoir la tête au niveau des genoux. Le chemin eſt aſſez pénible, & quelquefois effrayant: d'abord on marche ſur des pierres couvertes d'eau, enſuite ſur une terre glaiſe conſtamment détrempée par les gouttes d'eau qui filtrent à travers les voûtes; ce qui la rend extrêmement gliſſante. Le terrain eſt montueux; on y rencontre fréquemment des marches groſſieres & inégales, près deſquelles ſe trouvent des trous dangereux. Un ruiſſeau aſſez conſidérable a néceſſité un pont, ſur lequel on paſſe en ſûreté. Il eſt ſolide ainſi que ſes gardes-foux.

Le jour ne pénétrant dans la grotte par aucun endroit, l'air eſt épais & ne s'y renouvelle point. Nous en ſouffrîmes d'autant plus, qu'ayant perdu en route les flambeaux dont ma ſociété & moi nous nous étions pourvues, nous fûmes obligés de prendre pour nous éclairer, quatre lampes dans un moulin: leur odeur nous occaſionna de violens maux de tête. Cette lueur pâle permettoit aux chauves-ſouris qui y ſont en grand nombre, de s'approcher & de planer ſur nos têtes.

Les ſtalactites ou concrétions, dont les

voûtes ſont tapiſſées, ainſi que celles qui s'élevent de terre, offrent une imitation de tout ce que l'architecture gothique & moderne réunit de rare & de précieux, tant pour la variété des objets que par la fineſſe de l'exécution. Ici, c'eſt un temple antique dans toute l'immenſité de ſes proportions; là, un amas de colonnes diſpoſées avec goût, offre aux yeux trompés un périſtile moderne: plus loin l'on croit voir les ruines d'un édifice qui tranſporte l'imagination dans la nuit des tems. Si vous détournez la vue, elle eſt frappée d'une nouvelle erreur, en diſtinguant ſur une éminence les détails qui compoſent un charmant payſage. Çà & là des grouppes d'enfans s'offrent ſous la forme de bas-reliefs; on rencontre à chaque pas des ſtatues coloſſales, des guerriers armés, des hermites en contemplation, des kioſtes, des pavillons turcs, des colonnes torſes, des tombeaux, des urnes funebres poſées ſur d'énormes pyramides, des trophées, des feſtons & des draperies dont l'élégance eſt extrême.

Ces concrétions pierreuſes doivent leur formation à des eaux qui, après avoir détrempé & diſſous des terres ou des pierres calcaires, ſe filtrent au travers des rochers &

tombent goutte à goutte. Ces gouttes, après que la partie terreuſe a été ſéparée par l'évaporation & le contact de l'air, s'épaiſſiſſent & forment en tombant ſur diverſes figures, les différens objets dont je viens de vous entretenir.

J'invite les voyageurs à ne point paſſer en Franche-Comté, ſans viſiter les différentes merveilles qui s'y trouvent réunies. Les amateurs de la nature ſeront ſûrs de l'y contempler dans un de ſes plus beaux temples. Qu'ils ſe gardent bien de croire ce que l'on ne manquera pas de leur débiter. On leur dira que ces grottes ne méritent plus la peine d'être vues, depuis que M. le marquis de Toulongeon les a dégradées pour orner ſes jardins. A la vérité, il a fait enlever pluſieurs petites colonnes; mais dans une forêt s'apperçoit-on qu'il manque quelques baliveaux?

Je n'ai plus à décrire des beautés de la province, que la chûte du Doux, & la ſource de la Loue que j'ai entendu vanter, mais que je ne connois point encore; l'une & l'autre ſe trouvent ſur le chemin de Morteau, où je paſſerai peut-être en me rendant en Suiſſe. Je compte y retourner inceſſamment; deux

motifs m'y engagent : je voudrois parcourir les comtés de Neuchatel & de Valengin, le Vallais, les ſalines de Bex, la petite république de Bienne, & voir le pied des glaciers de Chamouni. Je voudrois, & c'eſt le principal but de mon voyage, oublier s'il ſe peut, dans un climat paiſible, les convulſions qui déchirent ma triſte patrie ; je voudrois oublier la France & ſa ſplendeur paſſée ; je voudrois ſous un ciel tranquille, ceſſer de répandre des larmes ſur ſon ſort. O deſir ſuperflu ! Non, jamais je n'oublierai mon roi : ſes vertus, ſa patience le rendent digne de l'amour de ſes ſujets. Et vous, grande reine, qui avez montré un courage que les circonſtances & vos malheurs n'ont pu abattre, courage qui vous a élevée au-deſſus de la couronne que vous portez, vous ſerez peut-être la ſeule qui bénirez un jour cette odieuſe révolution, à laquelle vous devez déjà une place dans l'hiſtoire, que peu de femmes avant vous avoient ſu remplir ! Quel exemple pour les reines à venir ! Il ferme la bouche aux François ſur leur propre ſort ; en eſt-il un qui oſeroit ſe plaindre, ſans qu'on lui rappellât tout ce que vous eûtes à ſouffrir ? Vos peines ſont préſentes à leur mémoire, leurs cœurs

ſaigneront long-tems des déchiremens du vôtre, & ils tremblent encore au ſouvenir de cette nuit fatale, où vos jours furent en danger, & où ſans doute vous auriez perdu la vie, ſi votre auguſte préſence n'eût glacé d'effroi vos lâches aſſaſſins.

Vous me pardonnerez, j'eſpere, de rappeller ici un événement qu'on ne peut comparer à aucun autre, & dont les étranges circonſtances ne ſeront pas crues de nos neveux.

Le 5 octobre, quatre jours après le repas que les Gardes-du-Corps donnerent au régiment de Flandres & à la milice de Verſailles, dans la ſalle des ſpectacles du château, des filles de joie, des forts de la halle habillés comme elles, mêlés à des eſpeces de ſauvages portant de longues barbes, des bonnets pointus, des piques & des bâtons ferrés, tous ſoudoyés par la cabale d'Orléans, ſe rendirent en foule à Verſailles, traînant avec eux du canon. (Le prétexte étoit d'y demander du pain, dont Paris manquoit au ſein de l'abondance. Depuis la révolution, ce moyen fut ſouvent employé, & toujours avec ſuccès, par le côté gauche de l'Aſſemblée, pour ſoulever le peuple & tourner ſa rage contre les amis de la monarchie.) Mais

le but étoit de forcer le roi en l'effrayant, à accepter les articles de la conſtitution qui venoient d'être décrétés ; décrets qui excluoient le monarque de la ſouveraineté, & que cependant il ſigna à la demande de M. Mounier, préſident alors de l'Aſſemblée. (*a*) Le préſident ſe rendit au château, accompagné d'une députation de l'Aſſemblée & d'un grand nombre de ces femmes & de leurs acolites, qui en arrivant à Verſailles, avoient pris place à l'Aſſemblée parmi les députés. On craignoit auſſi les ſuites du repas où le roi & ſa famille furent vivement applaudis. Un membre, nommé Péthion, le dénonça. On avoit vu paroître à l'œil de bœuf quelques cocardes blanches ; on ne doutoit plus que ce ne fût le ſignal d'une conſpiration. Le roi, diſoit-on, devoit s'enfuir à Metz, ſous l'eſcorte

---

(*a*) Si M. Mounier eut quelques torts dans cette coupable nuit, il ne tarda pas à les abjurer & à les réparer, en quittant une aſſemblée illégale, ſur les vues de laquelle il ne pouvoit plus ſe méprendre. En s'éloignant, il chargea M. de Blacon, député de la nobleſſe, de dire à l'Aſſemblée, qu'il partoit, pour n'être plus ni complice ni témoin des horreurs qui s'y commettoient.

du régiment de Flandres & de ſes gardes fideles.

L'étrange & nombreux cortege dont les députés étoient ſuivis, fut pris, dit M. Mounier lui-même, pour un attroupement que les Gardes-du-Corps chercherent vainement à diſſiper. Ce fut le ſignal de leur perte; ils avoient ordre de ne point tirer, & pluſieurs ſe laiſſerent bleſſer impunément; la cohorte ſe rallia & parvint aux pieds du trône, où les uns demanderent l'acceptation pure & ſimple, de la conſtitution & de la déclaration des droits de l'homme, & les autres du pain.

Je ne finirois pas, ſi j'entrois dans le détail de ce qui ſe paſſoit à la fois chez le roi, à l'Aſſemblée Nationale & à Paris.

A neuf heures du ſoir, Sa Majeſté apprit que M. de la Fayette craignant de perdre la confiance du peuple, ſa place de commandant de la Garde Nationale, & peut-être la vie, arrivoit à Verſailles à la tête d'une armée formidable, qui venoit demander le renvoi du régiment de Flandres, & prier le roi de dire quelques mots en faveur de la cocarde patriotique.

Les Gardes-du-Corps, au nombre de ſix cents (car le quartier de juillet étoit encore

à Verſailles) s'étoient rangés en partie devant la grille de la cour royale; les autres, avertis trop tard, furent pourſuivis & aſſaillis dans les rues comme des bêtes féroces en ſe rendant à ce poſte; quelques-uns furent tués, & d'autres bleſſés dangereuſement. Le roi apprenant que la Garde Nationale arrivoit avec intention d'achever de les égorger, leur fit dire de ſe replier ſur la terraſſe de l'Orangerie, & peu de tems après à Rambouillet, où le duc de Guiche les conduiſit; de maniere qu'il ne reſta pour la défenſe du château, que la garde de ſervice.

Le roi n'ayant aucune force à oppoſer à l'armée de Paris, fit prier l'Aſſemblée Nationale de ſe ranger autour de lui; mais ne croyant pas qu'il fût de ſa dignité de ſe déplacer, elle envoya ſeulement le préſident, ſuivi de quelques membres. Pendant qu'elle traitoit cette queſtion, M. de la Fayette arriva, quitta ſon armée ſur la place d'armes, monta au château, & raſſura Sa Majeſté qui fit alors remercier le préſident & les députés, & reſta ſeulement entourée de ſa famille, de ſes miniſtres & d'un petit nombre d'amis.

Le duc d'Orléans faiſoit alors diſtribuer au peuple dans les cabarets, dans les cafés,

dans les écuries, ſous les portes & dans les cours des maiſons, du vin, des viandes & des liqueurs fortes.

Le marquis de la Fayette, témoin de cette abondance, n'en redouta point aſſez les ſuites ; il ſe contenta de garnir à la hâte quelques poſtes avec les ſoldats de ſa nombreuſe armée, puis il monta chez le roi, auquel il communiqua une partie de ſa ſécurité. Paſſant enſuite à l'œil de bœuf, il tranquilliſa auſſi la foule inquiete ; il étoit alors deux heures : elle ſe diſſipa & fut, ainſi que la famille royale, ſe livrer au repos. De là paſſant à l'Aſſemblée Nationale, après quelques momens d'entretien avec le préſident, il le décida également à lever la ſéance, qu'il tenoit depuis dix-huit heures, & à aller ſe coucher.

Bientôt les membres de l'Aſſemblée ſe diſperſerent. " Il ne reſta dans la ſalle, que
„ MM. Barnave, le comte de Mirabeau,
„ Péthion, & quelques autres démagogues
„ zélés, qui ne pouvant empêcher les crimes
„ du matin, les conſacrerent de leurs re-
„ gards. „ (*a*)

Tandis que la cour, l'Aſſemblée [illegible]tionale

(*a*) Journal politique national, duquel j'ai emprunté ce paſſage & quelques-uns des ſuivans.

& M. de la Fayette dormoient, les brigands, les poiſſardes, mangeoient, buvoient & s'évertuoient autour de grands feux qu'ils avoient allumés ſur la place d'armes & dans l'avenue de Paris.

Vers ſix heures du matin cette troupe effrénée força l'hôtel des Gardes-du-Corps; on en tua deux, on en bleſſa pluſieurs, & quinze qui ſe ſauvoient furent faits priſonniers par la garde de Paris & de Verſailles. L'hôtel dévaſté, ils ſe jeterent dans les cours du château, & pénétrerent dans les ſalles, ſans que les ſentinelles poſées par le marquis de la Fayette fiſſent la moindre réſiſtance; deux Gardes-du-Corps en faction furent égorgés & leurs corps palpitans traînés ſous les fenêtres du roi.

Parvenu au haut de l'eſcalier de marbre, on demanda à grands cris la tête de la reine. Les Gardes-du-Corps ſe barricaderent dans les ſalles; mais leur courage étant impuiſſant, les portes furent forcées, ils ſuccomberent, on les pourſuivit d'appartemens en appartemens. Celui qui étoit en ſentinelle à la porte de la [redacted], ſe défendit en héros, & n'expira qu'après avoir donné l'alarme à ſa ſouveraine. Elle lui doit la vie.

La reine avertie à tems, ſortit du lit & s'enfuit à demi nue, par un petit paſſage qui communique à l'appartement du roi. A peine avoit-elle quitté le ſien, qu'une bande d'aſſaſſins, dont *deux étoient habillés en femmes*, y entrerent, pénétrerent juſqu'à ſon lit, & ſouleverent les rideaux avec leurs piques.

On ne ſait juſqu'où cette ſcene d'horreurs auroit été portée, ſi le marquis de la Fayette déſeſpéré de ſon ſommeil & de ſa crédulité, n'eût repréſenté avec véhémence aux grenadiers des Gardes-Françoiſes incorporés dans la Garde Pariſienne, les dangers du roi, & ſi pour le ſauver il ne ſe fût offert en victime.

Les grenadiers volerent au château, diſperſerent la foule, chaſſerent les aſſaſſins qui s'étoient jetés dans la galerie, & qui tentoient de forcer l'œil de bœuf; ils délivrerent enſuite les quinze Gardes-du-Corps retenus priſonniers, ſur le ſupplice deſquels on déliberoit; puis ils s'emparerent des poſtes.

Pendant ce tems, le roi inſtruit du danger de ſes Gardes, oubliant le ſien, ouvrit ſes fenêtres & demanda du haut de ſon balcon leur grace au peuple. Le petit nombre de Gardes-du-Corps refugiés près de ſa perſonne, mirent bas les armes, jeterent leurs

bandoulieres au peuple, & crierent, vive la nation! pour ſauver leurs camarades. Combien ce cri dut leur coûter!

Tout étoit en pleurs, tout étoit conſterné; Mad. Eliſabeth & les femmes de la reine crioient, ſanglottoient; le Roi & Monſieur paroiſſoient abattus; les miniſtres ne ſavoient à quel parti s'arrêter. M. Necker, naguere l'idole du peuple, plongé, dans un coin du cabinet du roi, dans d'ameres réflexions, oublia de ſe montrer, ou n'en eut pas le courage: reproche que les amis de la monarchie s'accordent à lui faire. La reine ſeule reſta maîtreſſe d'elle; ſon viſage ne parut pas s'altérer un moment. Quel ſublime courage!

Le peuple, en ceſſant de s'occuper des Gardes-du-Corps, ſe rappella le principal objet de ſon entrepriſe, & demanda à grands cris que le roi vînt fixer ſon ſéjour à Paris. Sa Majeſté, ſollicitée d'ailleurs & effrayée des ſuites que l'on lui faiſoit entrevoir, s'il ſe refuſoit aux vœux de la capitale, promit de partir à midi. Son auguſte parole, qu'elle vint confirmer ſur le balcon, vola de bouche en bouche; & au défaut d'échos, on chargea le canon d'apprendre au loin une nouvelle que le bruit des fuſils & les accla-

mations ne pouvoient y porter.

Alors, disent les journalistes, la joie du peuple n'eut plus de bornes ; elle se manifesta sous les formes les plus hideuses. On s'empara des Gardes-du-Corps auxquels on avoit accordé la vie, leur uniforme fut arraché, & on leur fit endosser celui de la Garde Nationale ; car on les conservoit pour orner le triomphe des vainqueurs.

Jusqu'à midi il falloit s'occuper : tandis qu'un des sauvages à bonnet pointu & à longue barbe montroit avec ostentation son visage & ses bras couverts du sang qu'il avoit versé, & qu'il se plaignoit qu'on lui eût fait faire quatre lieues pour ne couper que deux têtes, des poissardes assises sur le tronc d'un Garde-du-Corps, dépecerent son cheval tué avec lui, & s'en nourrirent après l'avoir préparé. Les milices & les Parisiens dansoient autour de ce festin.

A peine ce sanglant banquet est-il terminé, qu'une autre scene s'apprête ; la reine en est l'objet, on la demande à grands cris. D'abord elle hésite ; mais M. de la Fayette lui ayant assuré que cette démarche est nécessaire pour calmer la multitude, elle s'élance

en disant : dussé-je aller supplice, ce motif me décide. (*a*)

Aussi-tôt qu'elle parut sur le balcon, accompagnée de monseigneur le Dauphin & de Madame Royale, mille voix se firent entendre, criant, point d'enfans! Elle s'éloigne & dépose son fils dans les bras de Mad. la marquise de Tourzel sa gouvernante. Comme elle se rapprochoit, le chevalier de ***** qui ne perdoit pas de vue son danger, en appercevant trente fusils dirigés vers le balcon, se précipita au-devant de Sa Majesté pour l'empêcher d'approcher; mais devinant son motif, elle lui dit: chevalier, votre intention n'est pas perdue, j'en sens tout le prix; je sais que c'est à moi qu'ils en veulent, il est tems qu'ils assouvissent leur rage.

En achevant ces mots, elle se présenta sur

(*a*) Elle étoit alors debout dans le cabinet du roi, embrassant d'un de ses bras Madame Royale, placée devant elle dans la même attitude; monseigneur le Dauphin également debout, monté sur un fauteuil, étoit appuyé contre son sein, passant ses petits doigts dans les boucles de sa sœur & interrompant par fois ce jeu pour demander à manger à sa mere, en se servant de ces mots: maman, j'ai faim. Quel tableau!

le balcon, avec cet air de déeſſe, fait pour charmer les humains ; les aſſaſſins en ſont étonnés. Ils conſervent, la même attitude, mais ils manquent de forces pour exécuter leur lâche projet. En vain ils s'excitent, en vain ils répetent, tire donc, tire donc ! Inacceſſibles à tout autre ſentiment qu'à celui de l'admiration qu'inſpirent les graces & le courage de notre ſouveraine, les armes leur tomberent des mains, & des applaudiſſemens univerſels lui furent prodigués. " Son génie, dit le jour-
„ naliſte, redreſſa tout-à-coup l'inſtinct de
„ la multitude égarée ; & s'il fallut à ſes en-
„ nemis, des crimes, des conjurations & de
„ longues pratiques pour la faire aſſaſſiner,
„ il ne lui fallut à elle, qu'un moment pour
„ ſe faire admirer. „

Pour raiſonner ſur de ſemblables événemens, il faudroit en avoir été témoin : c'eſt pourquoi j'emprunte encore les réflexions du même journaliſte.

" On demande quel étoit le plan de la
„ faction. Il eſt difficile de le dire avec pré-
„ ciſion. On ne doute pas que les brigands
„ & les poiſſardes n'aient eu le projet d'aſ-
„ ſaſſiner la reine ; mais y avoit-il eu une

„ main gagnée pour tuer le roi ? Voilà le
„ problême. Pourroit-on dire en effet ce
„ qui fût arrivé, ſi les brigands euſſent
„ pourſuivi & atteint la reine dans les bras
„ du roi ? Et ſi la famille royale eût été
„ maſſacrée, auroit-on pu arrêter le duc
„ d'Orléans, ſecondé par une faction puiſ-
„ ſante, à Paris & dans l'Aſſemblée Natio-
„ nale ? Ce prince eût été porté au-delà même
„ de ſes eſpérances; car on n'eût pas héſité
„ à déclarer M. le comte d'Artois & les autres
„ princes fugitifs ennemis de l'état. „

A une heure, le roi partit de Verſailles, précédé des troupes Pariſiennes; chaque ſoldat emportoit un pain au bout de ſa baïonnette. Les poiſſardes les ſuivoient, ivres de vin & de joie, aſſiſes ſur les affûts des canons & ſur les bagages de la cour; les unes ornées de rubans, couronnées de pampres & de lauriers; les autres coëffées des chapeaux des Gardes-du-Corps, armées de ſabres, de fuſils, portant des cuiraſſes devant & derriere, apoſtrophant la reine, chantant des chanſons infames, ſe proſtituant devant trente mille curieux qui accompagnoient la marche.

Venoient enſuite des chariots remplis de

bled, que l'on avoit enlevés à Verſailles; & recouverts de branches d'arbres. Ils étoient entourés de Cent-Suiſſes & de ſoldats de Flandres. Les Gardes-du-Corps priſonniers, nue tête, ou coëffés de bonnets de grenadiers & à pied, étoient conduits un à un par les Gardes-Françaiſes; le carroſſe du roi, renfermant toute ſa famille, marchoit au petit pas au travers de cette foule, dans laquelle on diſtinguoit deux de ces monſtres encore couverts de ſang, portant ſur de longues piques les têtes de deux Gardes aſſaſſinés; têtes qui pour être offertes plus décemment aux Pariſiens, furent coëffées dans la boutique d'un perruquier en paſſant à Seves. Vingt fois pendant la route elles furent apportées aux portieres du roi avec des éclats inſultans; la reine & ſes malheureux enfans furent réduits à contempler cet odieux ſpectacle; de peur qu'ils n'en perdiſſent quelque choſe, les poiſſardes, ces mégeres forcerent à coups d'épingles & de pointes de ciſeaux d'honnêtes officiers de la Garde Pariſienne d'abandonner les portieres du carroſſe, dont ils s'étoient emparés pour raſſurer Leurs Majeſtés. (*a*)

(*a*) On dit que le duc d'Orléans que l'on avoit

Enfin, à ſept heures du ſoir ce convoi, qui n'eut jamais ſon pareil, fit ſon entrée à

---

vu à ſept heures du matin à l'œil de bœuf, au fort de la mêlée, ſe trouva ſur le chemin de Paſſy, lorſque la cour y paſſa, contemplant d'un air agité l'arrivée du roi; ſans doute ſon cœur n'étoit pas plus tranquille.

" L'attentat du 5 au 6 octobre a été conſidéré par „ l'Europe entiere, comme le plus grand crime du „ ſiecle, quand M. Mounier en eut révélé les effroya- „ bles circonſtances. „ (Mercure de France, N°. 33.)

Les doutes que l'on pouvoit avoir ſur les noms des coupables, déſignés à haute voix par le public, ſe changerent en certitude, lorſque l'on eut connoiſſance de la procédure du Châtelet, où étoient nommés le duc d'Orléans, le duc d'Aiguillon, le marquis de Mirabeau, & M. Barnave, de compagnie avec la Dlle. Théroigne & l'homme à la grande barbe, connu encore ſous le nom de coupe-tête.

Les nations attendoient avec impatience que ce tribunal jugeât les coupables, quand l'Aſſemblée, ſûre que rien ne pouvoit l'intimider, le déclara incompétent, & ſe réſerva de prononcer; ce qu'elle vient de faire, en décrétant avec autant d'équité que l'on en a toujours attendu d'elle, que conformément à l'avis du comité chargé de l'examen de ce gouffre d'iniquités, il n'y avoit pas lieu à accuſation contre le duc d'Orléans, M. de Mirabeau, &c.

Les nouvelles ajoutent, qu'il eſt permis au public d'en

Paris que l'on avoit illuminé, non pour honorer le chef de la nation, mais pour éclairer le triomphe des habitans. Arrivé à l'hôtel-de-ville, le roi y fut harangué par M. Bailly. " Cet éloquent académicien, en rendant au „ peuple la réponſe du roi, oublia quelques „ mots que la reine toujours maîtreſſe d'elle-„ même lui rappella avec grace, & dont le „ maire tira parti pour faire un compliment „ aux ſpectateurs. „

Rendue aux Tuileries, la reine ne put, en ſe livrant au repos, y cacher ſa douleur, & gémir en paix ſur le ſort d'un peuple qui l'intéreſſoit toujours. Pendant les premiers jours qui ſuivirent ſon inſtallation dans la capitale, appellée de quart d'heure en quart d'heure, tantôt par la multitude, tantôt par une femme iſolée, elle étoit obligée de ſe montrer à ce peuple effréné, encore avide, malgré ſon erreur, de l'aſpect de ſes maîtres. Quelques femmes lui demandoient avec autorité ſa main à baiſer, d'autres la fermon-

---

croire ce qu'il voudra. (*) Hélas ! pour être convaincu, il ſuffira de lire l'abrégé de la procédure criminelle inſtruite au Châtelet de Paris, imprimée depuis quelques jours.

(*) *Note très-poſtérieure au tems où la lettre fut écrite.*

noient : mais la foule l'applaudiſſoit en l'admirant; & l'on eſt près d'aimer les princes, quand on les admire. O mon roi ! puiſſe votre peuple vous manifeſter bientôt des ſentimens qui peut - être pouvoient s'altérer, mais qui n'auroient jamais dû s'éteindre ! Puiſſe-t-il, par un prompt réveil & par un retour volontaire ſur lui-même, arracher le voile dont ſe couvrent les fourbes qui profitent de ſon erreur ! Puiſſe-t-il par un repentir utile & ſalutaire, éloigner les nouveaux malheurs qui le menacent ! Puiſſiez-vous lui pardonner, l'aimer & régner long-tems !

Que ces vœux s'accompliſſent, que j'en apprenne la nouvelle ; & quel que ſoit mon ſort, je ne me plaindrai pas.

Adieu, madame ; après cette profeſſion de foi, il ne me reſte rien à ajouter. Répéter que je vous aime ſeroit inutile : celui qui eſt fidele à l'amour qu'il doit à ſes maîtres, ne trahit point l'amitié ; l'un & l'autre ſeront toujours ſacrés pour moi.

SUPPLÉMENT

Au voyage d'une Françaiſe depuis la révolution.

LETTRE LIV.

A la Brevine, le 20 juillet 1790.

En vous annonçant, madame, le 3 de ce mois, mon départ pour la Suiſſe, je ne croyois pas cependant qu'il fût ſi prochain. Mais les apprêts de la fédération, les ſuites que cette pompeuſe cérémonie doit, dit-on, entraîner, l'horreur du parjure, auquel tout François honnête répugne, malgré la multiplicité des ſermens que l'on exige de lui; ces raiſons, dis-je, ont fait deſirer à MM. de .... & du..... qui devoient m'accompagner, que nous partiſſions plus tôt. L'eſprit de vertige eſt ſi contagieux, il gagne ſi facilement les provinces, que ne pouvant arrêter la révolution, il eſt prudent de s'en éloigner, quand on ne peut pas partager les acclamations d'une joie factice, qui un jour ſe changeront en cris de douleur. L'erreur de la capitale, que l'on entretient à force

d'argent, eſt encore ſi grande, que ſi M. Mallet du Pan n'étoit pas connu pour être un journaliſte auſſi exact que modéré, on auroit peine à y croire. Voici comme il s'explique dans le vingt-huitieme numéro du Mercure de France.

" Il eſt peu aiſé de peindre le tableau extraordinaire, qu'a offert le Champ-de-Mars la ſemaine derniere : douze mille ouvriers à trente ſols par jour, n'accélérant pas aſſez les travaux de cette vaſte enceinte qui ſervira de théatre à la cérémonie du 14, les diſtricts y envoyerent des travailleurs patriotes : bientôt les diſtricts entiers ſe mirent en mouvement : chaque jour on voyoit paſſer de nombreuſes proceſſions, armées de pelles, tambour battant & bannieres déployées : les femmes partagerent bientôt l'enthouſiaſme, & le propagerent ; il paſſa à toutes les corporations ; on l'inculqua aux moines, aux féminariſtes, aux ſœurs converſes. Les Chartreux, dont pluſieurs avoient vieilli dans la ſolitude de leur cloître, en furent tirés, promenés dans les rues, la pelle ſur l'épaule & conduits au Champ-de-Mars. Sur cette arêne, la courtiſanne échevelée ſe trouvoit à côté

de

„ de la citoyenne pudibonde ; le Capucin
„ traînoit le haquet avec le chevalier de S.
„ Louis ; le porte-faix avec le libertin du
„ Palais-royal ; la robuſte harengere rouloit
„ la brouette remplie par une élégante. Le
„ peuple aiſé, le peuple indigent, le peuple
„ vêtu, le peuple en haillons, vieillards,
„ femmes, communautés religieuſes, acadé-
„ mies, comédiens, &c. formoient cet at-
„ telier immenſe & mobile, dont chaque
„ point offroit un grouppe curieux, une
„ ſcene de carnaval, ou une ſcene de l'am-
„ phithéatre d'Athenes, & par-tout ce ſen-
„ timent qui réſulte d'un concours d'hommes
„ animés par l'enthouſiaſme & par l'alégreſſe,
„ & rivaliſant d'émulation. Les ſpectateurs
„ étoient auſſi nombreux que les acteurs.
„ Des tavernes ambulantes, des boutiques
„ portatives garniſſoient les dehors ; les voi-
„ tures dépouillées de leurs armoiries, cou-
„ vroient les approches de l'enceinte ; la
„ muſique & les cris de joie ſe mêloient
„ aux lieux-communs contre les ariſtocrates ;
„ le refrain de la plupart de ces chanſons
„ étoit, *ça ira*, *les ariſtocrates à la lanterne !*
„ *crevent les ariſtocrates !* & autres facéties fra-
„ ternelles, que les dames éperdues de la

„ démocratie & les journaliſtes à l'eſprit-de-
„ vin nomment des hymnes patriotiques. „

Notre voyage décidé, nous partîmes de Beſançon le 12 de ce mois, (deux jours avant l'anniverſaire de la priſe de la Baſtille, ſi bruyamment & ſi généralement célébré) pour aller coucher à Pontarlier. Nous eſſuyâmes dans cette journée à tort & à travers, les injures des citoyens actifs, couverts de guenilles, qui auroient mieux fait d'exciter notre compaſſion, dont ils auroient reſſenti les effets, que notre pitié ſur les inſolences qu'ils ſe permettoient. Heureuſement nous étions munis de paſſe-ports; quoique l'Aſſemblée Nationale, en décrétant les droits de l'homme, ait dû rendre cette précaution inutile, la Garde nationale de Pontarlier, moins indulgente, (ou ſoumiſe à des ordres dictés ſous main) continue à y vexer les paſſans.

Non-ſeulement les habitans de cette ville exercent leur rage ſur les vivans; mais les morts n'en ſont pas exempts. Ce fut en vain que je cherchai la pyramide qui décoroit la place, & que j'y avois vue l'an paſſé. Les armes de France, & le nom de M. de Vanol, intendant de la province de Franche-Comté,

qui, ainſi que je l'ai déjà dit, ſollicita les bienfaits de la cour pour cette ville lorſqu'elle fut incendiée, étoient placés ſur le monument; il n'en fallut pas davantage pour le faire proſcrire. Dans un moment d'enthouſiaſme, il fut abattu, & juſqu'au piédeſtal tout a diſparu. Malheur au peuple qui de ſang-froid, & ſans regrets, ſacrifie juſqu'à la reconnoiſſance! (*a*)

Le lendemain après deux heures de marche, j'apperçus les bornes de France: en les voyant, mon cœur ſe ſerra, mes yeux ſe rem-

---

(*a*) Cela me rappelle une converſation que Mlle. Contat eut derniérement avec M. Charles de Lameth, dans laquelle l'actrice lui reprochoit ſon manque de reconnoiſſance. Il eſt un tems, lui dit le héros avec emphaſe, où la juſtice donne du pied dans le cul à la reconnoiſſance. J'ai cru, lui répondit Mlle. Contat, que c'étoit à l'ingratitude.

Pour l'intelligence de la choſe, il faut ſavoir que Mrs. de Lameth furent de tous tems comblés des faveurs de la cour, & particuliérement des bienfaits de la reine. Quand Charles partit pour la guerre d'Amérique, cette princeſſe pria M. de Rochambeau, qui commandoit l'armée, de lui compter tous les ans une ſomme qu'elle lui fixa, en exigeant que ſon nom reſtât inconnu. Il eſt délicat, dit Sa Majeſté, & je veux lui épargner la reconnoiſſance.

plirent de larmes. Étoit-ce plaiſir, étoit-ce regret ? Je ne pus m'en rendre compte. Si les limites de France m'avoient permis d'ignorer que j'euſſe quitté ma patrie, je m'en ſerois doutée en traverſant le beau village des Verrieres, ſi différent des nôtres, & où commence le comté de Neuchatel : je m'en ſerois doutée encore, aux révérences de ſes habitans & à leur air gracieux, comme s'ils euſſent été bien-aiſes de me voir. O bon peuple ! votre réception a été vivement ſentie ; puiſſe-t-elle m'inſpirer le courage de venir m'établir parmi vous !

Arrivés ici, avant d'y dépoſer mes compagnons de route pour en prendre d'autres qui m'y attendoient, nous réſolûmes d'y paſſer quelques jours à herboriſer & à viſiter ce que cette mairie & ſes environs offrent de curieux.

La vallée de la Brevine peut avoir cinq lieues de longueur ; elle renferme environ quatre mille habitans : les maiſons bâties en bois ſont diſperſées ; le chef-lieu en contient à peine trente. C'eſt la partie la plus élevée du Jura ; il y neige & gele à glace dans tous les mois de l'année. Ses productions ſe bornent à l'herbe qui croît dans les pâturages, à une grande quantité de ſapins qui ombragent

les montagnes, desquels on voit découler avec abondance la résine, que les montagnards laissent perdre, n'en connoissant pas le prix. Parmi les sapins on trouve çà & là des hêtres, des sycomores & des sorbiers.

Le climat y est si froid, que l'on n'y cultive que quelques champs d'orge & d'avoine, qui rarement viennent en maturité. Dans toute la contrée on ne trouve pas un arbre fruitier. La fraise des Alpes, que l'on ne cultive point, est la seule qui puisse y mûrir; mais on ne la mange qu'au mois d'août. On voit languir dans de petits quarrés de terre, que l'on nomme jardins, des laitues & des choux qui ne pomment jamais; les petites raves, & même les pommes-de-terre, refusent d'y croître: toutes ces productions, ainsi que les légumes d'hiver, se tirent de Neuchatel. Vous imaginez bien que le rosier y est inconnu, ainsi que le rossignol, qui ne chanta jamais dans ce pays que l'on peut appeller disgracié de la nature.

A l'exception du lievre, les forêts sont dépourvues de quadrupedes; sans doute on leur a fait soigneusement la guerre; les petits oiseaux y sont rares; la grive des bois, plus grosse, mais moins bonne que celle des

plaines, paroît s'y plaire ; les corbeaux y ſont auſſi très-communs ; ils y livrent par fois de vigoureux combats aux aigles, dont ceux-là ſont toujours la dupe ; car ce roi des airs, fier & préſomptueux, ſe bat ſeul contre un nombre infini de ſes lâches ennemis.

Le lac de la Brevine n'exiſte que depuis un ſiecle ; ſi l'on en croit la tradition, ce fut l'effet d'un tremblement de terre ; il s'eſt formé dans une nuit, par l'enfoncement du terrain, qui avant étoit couvert de ſapins ; on aſſure que quand on y pêche, les filets s'embarraſſent par fois dans les branches ; on y prend de la tanche & du brochet ; ſa longueur eſt d'environ une demi-lieue.

Ses eaux ſe perdent dans une cavité que l'on eſtime avoir quatre-vingts pieds de profondeur, c'eſt peut-être un peu exagéré. Pour tirer parti de cette chûte d'eau ; l'on a pratiqué ſous terre, trois moulins à différentes hauteurs ; l'eau qui fait mouvoir la roue la plus élevée, tombe dans un conduit en bois qui peut avoir quinze pieds de long, ainſi que la voûte ſur laquelle il eſt poſé ; à l'extrêmité du conduit, l'eau ſe précipite ſur la ſeconde roue, ainſi du reſte.

On parvient au fond de ce précipice à

l'aide d'eſcaliers droits comme une échelle, & beaucoup plus dangereux, n'ayant pour rampe qu'une perche qui n'eſt pas fixée. Les marches peuvent avoir dix pouces de largeur : elles ſont mouillées & extrêmement gliſſantes; ſi l'on s'en écartoit, on ſe briſeroit infailliblement les os.

J'avoue que l'aſpect de cet abyme m'effraya, que j'héſitai long-tems pour y deſcendre, & que je ne m'y déterminai que pour n'avoir point à me dire que la vue du danger avoit pu m'étonner; de maniere que cet acte fut plutôt l'effet de la vanité que celui du courage. Le danger étant moins conſidérable en montant, j'en revins avec beaucoup d'aſſurance, rapportant de la boue au lieu de crainte.

Le commerce & l'induſtrie de la vallée conſiſtent en bétail, en horlogerie & en dentelles; le fil néceſſaire à la fabrication des dentelles s'y file: les hommes ne dédaignent pas ce travail en hiver, & par contre-coup les femmes s'occupent à faire & à polir différentes pieces d'horlogerie.

Le fond de la vallée eſt mouvant; il abonde en tourbieres que les habitans exploitent, pour chauffer les poëles. C'eſt moins

pour économiſer le bois, dont ils ne ſavent que faire, que parce que le feu de tourbe eſt plus chaud que celui de ſapin, & qu'il ſe conſerve plus long-tems.

La ſurface ſpongieuſe des tourbieres eſt couverte de bruyere, de bouleau nain, d'andromede, de canneberge, & de pluſieurs autres ſortes de mirtyles. Les montagnes ſont d'une richeſſe extrême pour les botaniſtes : dans le nombre de plantes dont les eſpeces ſont variées, on en trouve quelques-unes, connues ſous le nom générique de plantes alpines.

La Brevine a une ſource d'eaux martiales, peu abondante, dont cependant les habitans de Neuchatel & quelques Comtois font uſage; on les dit chargées d'une ochre ferrugineuſe; elles ſont ſtomachiques & déſagréables à boire, ayant une odeur de vitriol.

Nous ne nous ſommes point encore éloignés du village; nous avons projeté de viſiter la vallée & celles qui l'avoiſinent. Ce ſera l'objet d'une autre lettre : auſſi bien faut-il ménager votre patience & mes plaiſirs. Parcourir le monde en eſt un, décrire ce que j'y vois en eſt un autre. Vous en amuſer en ſeroit un troiſieme que je préférerois à tous; mais celui-là peut-être ſurpaſſe ma volonté & mes talens. L'indulgence doit être votre

deviſe, comme le courage ſera toujours ſa mienne. Adieu.

LETTRE LV.

A la Brevine, le 26 juillet 1790.

Tous mes jours ſont marqués par quelques différentes promenades: on me mena d'abord à la montagne connue ſous le nom du Chatelot; elle paſſe pour une des plus élevées du Jura; ſa diſtance de la Brevine eſt d'environ une lieue. Les voitures même, les chars-à-bacns étant obligés d'arrêter à ſa baſe, on eſt forcé de la gravir à pied; ce qui n'eſt pas une petite entrepriſe. Le deſir d'y ramaſſer des foſſilles eſt l'objet qui y conduit : elle en eſt couverte en partie depuis ſon ſommet juſqu'au bas; mais du côté oppoſé à celui par où nous étions venus, elles ſont placées dans des bancs de marne bleue très-dure. En parcourant cette montagne, on me fit remarquer que la partie qui regarde la France eſt en pierres calcaires, tandis que celui de la Suiſſe eſt en pierres réfractaires. On m'aſſura que cette ſingularité exiſtoit ſur les

différentes chaînes du Jura ; on m'assura même qu'elle avoit été constatée par d'exactes recherches : mais cela me paroît si difficile à croire, qu'avant d'en être persuadée, il faut que cela me soit répété par une seconde autorité.

Une montagne encore célebre dans le Jura, est celle nommée Chasseron ou Creux-du-Vent par les Suisses, & Roche-Blanche par les François. Elle appartient au vallon de Sainte-Croix : située entre Pontarlier & Yverdun, elle limite trois états ; au midi & au levant, elle borne le Pays-de-Vaud ; au nord, elle touche les terres de Neuchatel, & à l'oueſt elle s'étend jusqu'en Franche-Comté.

Cette montagne est terminée par trois cônes ; celui du nord est remarquable par sa hauteur, & par la hardiesse avec laquelle il semble s'élancer sur un ravin profond qui sépare la Roche-Blanche de la montagne appellée la Côte-aux-Fées.

La vue magnifique que l'on se procure en montant sur la Roche-Blanche, n'est pas la seule chose qui y attire les voyageurs ; un phénomene qui lui est particulier, la met encore en réputation : on vous dira qu'en

jetant en avant du précipice, un paraſol, un chapeau, un mouchoir, ou quelqu'autre corps léger, ils en ſeront rapportés à l'endroit d'où ils étoient partis; mais il arrive auſſi, & c'eſt ce que l'on ne vous dira pas dans le pays, que par fois ils tombent au fond de l'abyme. Pour qu'ils en ſoient rapportés, il faut que le vent vienne en face, & par conſéquent qu'il ſoit nord; alors il s'engouffre dans la partie concave du précipice, s'y réfléchit en tourbillon, & ramene ſur le ſommet, où il peut ſeul s'étendre, les objets qui en étoient partis. Si le vent change, ou qu'il ne ſoit pas fort, adieu l'expérience.

Je crains bien que cette deſcription phyſique ne ſoit au-deſſus de mes forces, & que vous n'y compreniez rien. Si cette crainte ſe réaliſe, convenez-en de bonne foi, je n'en ſerai pas étonnée.

Les pâturages qui croiſſent ſur la Roche-Blanche, ſont d'une excellente qualité.

Cette journée a été employée à parcourir le Val-de-Travers, dont je reviens enchantée. Son entrée, du côté de la France, peut être comparée aux défilés des Thermopiles; il eſt pratiqué entre des rochers, d'où pendent de groſſes chaînes, dont on fait uſage en

tems de guerre, pour barrer le chemin. Cette défenſe feroit inſuffiſante, ſi elle n'étoit ſoutenue par un fort détachement de la milice de la vallée; car dans le comté de Neuchatel, ainſi que dans celui de Valengin', tout homme eſt ſoldat depuis dix-huit ans juſqu'à ſoixante. Chaque vallée fournit, ſelon ſes forces, une ou pluſieurs compagnies commandées par des officiers qui avancent en grade, mais qui ne rétrogradent pas, ainſi que cela a lieu en France depuis l'invention de la milice nationale. Les ſeuls officiers de l'état-major ſont payés par le roi; le ſervice des autres eſt déſintéreſſé.

Les compagnies s'exercent ſéparément deux fois par mois; la revue générale a lieu tous les ans. On vante celles du Locle & de la Chaux-de-Fonds, qui réuniſſent chacune douze cents hommes. L'uniforme n'eſt pas d'obligation; malgré cela, peu de ſoldats s'en diſpenſent. Ils ſont habillés & font l'exercice à la Pruſſienne.

Chaque compagnie a des grenadiers, des travailleurs & une forte muſique, compoſée de jeunes gens de bonne volonté, qui ſe montrent réciproquement, s'exercent & acquierent de l'enſemble à la longue.

Des perſonnes du pays, qui nous accompagnoient, nous montrerent la Côte-aux-Fées, où l'on trouve une grotte nommée Temple-des-Fées ; elle eſt légérement tapiſſée de ſtalactites ; nous n'en approchâmes pas, ſon abord étant difficile, & l'intérieur peu intéreſſant : ſans ſon nom, elle n'auroit rien de merveilleux.

Nous paſſâmes, avant d'arriver, à S. Sulpice, premier village de la vallée du côté des Verrieres, au pied d'un rocher fort eſcarpé, où l'on nous dit que des jeunes gens ayant remarqué un nid d'aigle, détruiſirent facilement le pere & la mere à coups de fuſils. Encouragés par les premiers ſuccès, ils auroient voulu faire ſubir le même ſort aux aiglons ; mais leur nid ne pouvant être atteint par cette arme meurtriere, & d'aucun côté ne pouvant en approcher, ils s'aviſerent de lier fortement l'un d'eux, avec une corde qu'on lui paſſa ſous les bras. Les apprêts faits, on le deſcendit doucement le long du rocher. D'abord cela ſe paſſa à merveille, & l'on s'applaudiſſoit du ſtratagême, quand à une certaine diſtance, le poids du corps fit tourner la corde, qui non-ſeulement tourna juſqu'à ce qu'elle fût

détorſe, mais qui retourna pour ſe retordre avec la vîteſſe d'un tauton.

L'imprudent jeune homme, parvenu au but, s'accrocha avec bien de la peine à des branches, qui ſuſpendirent un jeu qui ne lui plaiſoit guere. Quand il fut en poſſeſſion de l'objet des vœux communs, il fallut ſonger au retour. Son aſcenſion, ainſi qu'il le prévoyoit, fut ſujette au même accident que la deſcente ; il ſe frappa d'autant plus rudement à droite & à gauche des rochers, que ſes mains étant embarraſſées, il ne pouvoit éviter aucun coup ; de ſorte que le dénicheur arriva contuſionné, & tout étourdi de l'aventure.

Jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendroit plus. (*a*)

C'eſt du pied de cette montagne, que ſort avec abondance la ſource de la Reuſe. Par la tradition du pays, on apprend qu'elle eſt formée de l'écoulement des eaux du lac de la Brevine ; elles ſe ſont creuſé un paſſage à travers la chaîne du Jura qui ſépare les deux vallées.

(*a*) *Fable du Corbeau*, de la Fontaine.

On nous conduiſit à S. Sulpice, dans le cabinet d'hiſtoire naturelle de M. de Meuron, colonel au ſervice de la Compagnie Hollandoiſe. Sa collection de coquilles eſt nombreuſe ; nous vîmes des meubles, des habits & des armes à l'uſage des Indiens & des Chinois, que le propriétaire a rapportés de ſes voyages, ainſi que quelques plantes ſeches ; le talipo y eſt dans ſon entier. On me permit d'y mâcher du bétel : je lui trouvai un goût d'épice qui me déplut, & qui me feroit rejeter ce parfum, quand même il n'auroit pas l'inconvénient de noircir les dents.

J'examinai avec plaiſir une collection de quadrupedes extrêmement réduits dans leurs proportions, mais imités à merveille, poſés avec grace & naturel ; ils ſont d'ailleurs revêtus des peaux des animaux qu'ils repréſentent. On m'a dit qu'ils venoient de Straſbourg.

On fait à S. Sulpice un commerce conſidérable d'épicerie par commiſſion.

Le Val-de-Travers, arroſé de jolis ruiſſeaux, eſt plus bas, plus ouvert, moins long & moins froid que celui de la Brevine. On y cultive du bled ; les pruniers & les

cerisiers y réussissent, mais leurs fruits y mûrissent tard. Le fond de son commerce est le même que celui de la Brevine ; il faut y ajouter quelques tanneries & papeteries ; on y fait aussi des ustensiles de bois & de fer.

Notre premier soin en arrivant au village de Motiers, fut de nous faire conduire à la maison que Jean-Jaques Rousseau habita pendant quelque tems. On nous montra les rayons qui formoient sa bibliotheque, le tournebroche qu'il faisoit mouvoir lui-même, la galerie extérieure qu'il avoit fermée de planches, & où il avoit ménagé des jours pour voir les passans sans en être vu. Nous vîmes aussi le dessous de porte où il faisoit des lacets qu'il donnoit aux jeunes filles, recevant en retour la promesse qu'elles nourriroient leurs enfans de leur lait : promesse à laquelle elles furent fidelles ; car les nourrisses étrangeres, à moins d'accidens, sont inconnues dans cette contrée, habitée par un grand nombre de personnes aisées.

Enfin, on nous montra jusqu'à la croisée par où Mlle. le Vasseur lui persuada qu'on vouloit le lapider, quand une querelle de commeres lui fit naître le desir de quitter le pays.

pays. Comme il falloit auſſi dégoûter le crédule Jean-Jaques, elle lui rendit des propos qu'elle avoit inventés, puis elle caſſa un carreau, & lui apporta toute eſſoufflée, des pierres qu'elle prétendit avoir ramaſſées dans ſa chambre. Rouſſeau, qui croyoit la nature entiere conjurée pour ſa perte, montra les pierres à ſon hôte, & aux perſonnes qui s'intéreſſoient à lui, leſquelles ne purent parvenir à lui prouver que c'étoit une ruſe de ſa gouvernante, même en lui faiſant voir qu'aucune des pierres ne pouvoit paſſer par le trou fait au carreau: A des preuves ſi fortes, il ſe contentoit de répondre : il faut bien que cela ſoit; Mlle le Vaſſeur ne m'a jamais trompé.

En admirant ſa candeur, que la vertu ſeule inſpire, on eſt fâché que la crédulité l'ait emporté ſur l'évidence, & qu'elle lui ait fait abandonner auſſi légérement l'aſyle qu'il avoit trouvé dans cet état : ce qui l'expoſa à déménager ſans ceſſe pour ſe ſoumettre aux ordres des différentes puiſſances chez leſquelles il s'établiſſoit.

En reliſant ſes Confeſſions & la deſcription des dangers qu'il a courus à Motiers, je ne pouvois me perſuader que ce fût une fiction.

Depuis mon ſéjour ici, j'ai été obligée de changer d'avis, en entendant répéter par vingt perſonnes, que ſa terreur n'avoit eu d'autre fondement que quelques petites pierres jetées par des enfans, à ſon chien qui les aboyoit de deſſus la terraſſe. Il eſt vrai que ces enfans & leurs huées l'accompagnoient dans le village, quand il y paroiſſoit, parce qu'ils ne pouvoient s'accoutumer à l'habit arménien qu'il y fit faire : dans la campagne il entendit par fois les mêmes cris ; c'eſt un uſage du pays, qui délaſſe & amuſe les jeunes filles qui travaillent dans les champs, & qu'elles pratiquent pour chaque objet nouveau. Ces jeux pouvoient impatienter Rouſſeau ; mais comment prenoit-il des accents dériſoires pour ceux de la fureur ? (*a*)

(*a*) M. Watelet voyageant en Suiſſe, fut voir Jean-Jaques à Motiers, qui vint dîner avec lui à l'auberge, où il apporta d'excellent vin de Baune. Dans le journal de ce voyage, il eſt dit qu'il fut gai, qu'il ne ſouffrit pas, & qu'il dit des choſes charmantes; car, ajoute l'abbé ***, auteur du manuſcrit, il eſt auſſi éloquent dans ſes diſcours que dans ſes écrits. Au moment où la converſation étoit le plus animée, le ſouvenir de deux perſonnes excita ſa bile à différentes repriſes; c'étoient M. Joli de Fleury, procureur-général du parlement de Paris, & Voltaire.

Mad. de B..... qui habite une campagne dans le voiſinage de la Brevine, vint avec nous au Val-de-Travers; elle nous conta en chemin, que née dans le tems où parut Emile, ſes ſœurs & elles avoient été élevées d'après ce ſyſtême: elle paſſa pour ſon compte les neuf premieres années de ſa vie dans les bois, preſque nue, où elle ſe nourriſſoit en partie de genievre & de fruits ſauvages. Le ſoir, au bruit d'un inſtrument champêtre, les petites filles ſe raſſembloient & accouroient à la maiſon, où leur pere avoit ſoin qu'elles ne parlaſſent qu'à lui. Ignorantes ſur tous les points, brûlant de s'inſtruire, elles faiſoient par fois des queſtions fort extraordinaires, auxquelles M. Rouſſel (c'étoit le nom de leur pere) répondoit ſcrupuleuſement; & il eſt des choſes où l'inſtruction augmente le deſir de ſavoir.

M. Rouſſel, homme d'eſprit & de mérite, mais trop enthouſiaſte d'un ouvrage dont tous les principes n'étoient pas applicables ſur le même ſujet, fier de les avoir mis un des premiers en pratique, partit de Dole, où une charge de maître-des-comptes le fixoit, pour venir à Motiers apprendre à Jean-Jaques le cas qu'il faiſoit de ſes écrits.

Mais au lieu des félicitations qu'il attendoit, le misanthrope lui répondit assez brusquement: Ce n'est pas, monsieur, ce que vous pouviez faire de mieux; j'en suis fâché pour vos filles.

M. Rousſel, qui sans son aveugle confiance dans les productions de ce grand homme, se seroit apperçu du danger d'une semblable éducation, n'hésitant point à en croire l'auteur, se hâta de réparer le tems perdu, en supposant qu'il se répare.

Mad. de B..... a conservé de sa premiere éducation, une telle habitude de marcher, qu'elle voyage toujours à pied, faisant sans se fatiguer, huit à dix lieues par jour, soit par le froid, la pluie, ou les grandes chaleurs. M. Rousſel, en fortifiant le corps de ses enfans, auroit également voulu fortifier leur esprit; mais il n'y réussit pas de même. Pour bannir en eux toute espece de terreur, chaque jour il s'avisoit d'un nouvel expédient. Enfin il finit par les envoyer chercher le soir, dans une chambre écartée, des joujoux qu'il avoit placés dans les yeux d'un squelette. Mad. de B..... qui ne se le faisoit pas répéter alors, convient qu'elle est aujourd'hui l'être le plus poltron qui existe,

craignant à la fois les hommes, les animaux & les morts. L'intérêt a donc ſur les hommes, même dès l'enfance, plus d'empire que le naturel ?

Couvet eſt un autre village du Val-de-Travers : il eſt bâti ſi agréablement, qu'au premier abord on ne ſait auquel donner la préférence ; mais comme les promenades ſont comptées pour quelque choſe quand on habite la campagne, on préfere le ſéjour de Motiers, ſes environs offrant de tous côtés des ſites charmans. Ces villages ſont habités en partie par des Neuchatelois, qui y paſſent l'été, pour éviter les chaleurs auxquelles leur ville eſt ſujette, par la proximité du lac & des montagnes ; la ſociété y eſt alors ſi nombreuſe, qu'un ſeul ſallon ne ſuffit pas pour la contenir. Le château de Motiers ſert aujourd'hui de priſon.

C'eſt à Couvet que l'on prépare ce fameux digeſtif, connu ſous le nom d'extrait d'abſynthe ou d'eau verte. Il ſe fait avec de l'abſynthe, de la mélisſe, de l'anis & d'autres aromates que l'on fait infuſer au ſoleil dans de forte eau-de-vie.

Le Val-de-Travers fit partie, juſqu'au treizieme, ſiecle de la baronnie de Grandſon.

ainſi que la Brevine & les Verrieres. A cette époque, Berthoud, comte de Neuchatel, l'acheta du ſeigneur d'Orbe, de la maiſon de Vienne, auquel Grandſon appartenoit. C'eſt aujourd'hui une des plus conſidérables châtellenies du comté de Neuchatel. (*a*) On y compte quatre à cinq mille habitans. Aux trois villages dont j'ai déjà parlé, il faut ajouter ceux de Boveresſe, Travers, Fleurier, Buttes, & les maiſons éparſes dans la vallée & ſur les montagnes.

Travers eſt une terre ſeigneuriale, appartenant à M. de Sandoz, châtelain de Thielle, d'une famille noble & ancienne. Au commencement du ſiecle, on découvrit à Travers une mine d'aſphalte, dont on ſe ſervit avec ſuccès dans les baſſins de Verſailles, au lieu de ciment: depuis elle a été abandonnée; mais on dit qu'on va l'exploiter de nouveau. Dans le voiſinage, il y a auſſi des mines de fer, dont on ne tire pas parti, les habitans préférant à ce travail pénible, celui des arts

---

(*a*) Le territoire de Neuchatel eſt partagé en quatre châtellenies & quinze mairies. Les fonctions des châtelains & des maires ſont les mêmes, le titre ſeul differe, les premiers ont le pas ſur les autres.

méchaniques, auxquels ils ſont entiérement livrés.

Le climat du Val-Travers, ainſi que je l'ai déjà dit, n'eſt pas chaud; mais il eſt ſain, & l'on aſſure que l'on y vit plus long-tems qu'ailleurs. Je ne ſais ſi cette raiſon donne l'amour du pays, qui y eſt porté très-loin, ou bien ſi c'eſt celui de la liberté, qui s'y eſt conſervé comme dans le premier âge du monde, s'il eſt vrai que le ſamedi, ainſi que je l'ai entendu dire, les payſans vont ſans ſe cacher paſſer la nuit avec leurs maîtreſſes; mais on ajoute auſſi, que ce n'eſt que pour le plaiſir de cauſer: l'on en donne pour preuve, que cette exceſſive licence laiſſe rarement des traces.

De la Brevine à Couvet, nous avions ſuivi la plaine: nous prîmes les montagnes au retour. Après les avoir gravies pendant trois heures, tantôt à pied, tantôt dans les chars-à-bancs, ſeules voitures du pays qui puiſſent y paſſer, nous retrouvâmes notre vallée: chemin faiſant nous vîmes un étang; les eaux qui s'en échappent font tourner un moulin: ſa poſition eſt étrange; il eſt ſuſpendu au-deſſus d'un précipice, entre deux rochers, contre leſquels il eſt appuyé; des chaînes le

ſoutiennent en-deſſous. En contemplant ſa ſtructure, la nuit vint & nous força de continuer notre route. Nous arrivons ; il eſt tard : malgré cela, mon premier ſoin eſt de vous écrire, voulant ajouter aux plaiſirs de la journée celui de cauſer avec vous.

LETTRE LVI.

A la Brevine.

Le Locle & la Chaux-de-Fonds offrent un but de promenade, auſſi agréable que celui qui fit l'objet de ma derniere lettre. Auſſi m'empreſſé-je de vous en faire le détail ; après une route de deux heures, ſur un chemin doux & agréable, nous deſcendîmes en traverſant un bois, dans la petite vallée où ils ſont ſitués, à une lieue de diſtance l'un de l'autre. Ces bourgs que l'on nomme villages, ſont bâtis à merveille, plus grands & plus peuplés que beaucoup de villes ; on compte deux mille cinq cents habitans au Locle, & à peu près autant à la Chaux-de-Fonds. Quoique ce dernier ſoit moins enfoncé dans la vallée, je préfere le Locle. Ils ſont pavés l'un & l'autre, ornés

de fontaines, éclairés la nuit, & jouiſſent de tous les avantages des villes, tels que juſtice, marchés & foires publiques. Indépendamment des ouvrages en fer & en acier, qui s'y travaillent, les ouvriers en horlogerie ſont ſi nombreux, qu'année commune on y fabrique quinze mille montres. Cette évaluation a été fort augmentée par certains voyageurs, qui l'ont portée juſqu'à quarante mille. L'influence d'un état comme la France, eſt tel que tout ce qui l'entoure, ſe reſſent de la révolution : depuis cette époque, le commerce de ces vallées eſt preſque entiérement ſuſpendu. Pour le remonter, les commerçans en gros qui y ſont établis, ont été obligés de diriger leurs ſpéculations vers les cours du Nord, & de changer les formes & le goût de ces ſortes de bijoux.

Dans le nombre des commerçans, il y en a qui achetent les montres & pendules toutes faites, d'autres qui ſe fourniſſent ſeulement des pieces néceſſaires à leur compoſition. Ceux-là les font retravailler & monter ſous leurs yeux. Il y a peu d'ouvriers en horlogerie, capables de faire ſeuls les différentes parties d'une montre : les uns font des reſſorts, d'autres des aiguilles, tandis que

les voiſins s'occupent des ſpirales, des chaînes, des roſettes, des cadrans & des boîtes, qui ſont également travaillés par différentes mains.

C'étoit à la Chaux-de-Fonds qu'habitoit le célebre Jaquet-Droz, auſſi bon méchanicien que fameux horloger. Dans le nombre de ſes admirables ouvrages, on cite une pendule où l'on voyoit un petit homme appuyé ſur un bureau, écrivant la phraſe que le premier-venu lui dictoit, pourvu qu'il obſervât de prononcer fortement chaque ſyllabe. On en voyoit d'autres dans ſon cabinet touchant du claveſſin & deſſinant des payſages. Le pere & le fils ont quitté leur patrie; l'un habite Paris, & l'autre Londres. En 1679, une montre apportée de cette capitale dans la vallée, où l'on n'en avoit point encore vu, donna l'idée à un nommé Richard dit Breſſel, de l'imiter. Il mit un an à créer des outils; moitié lui ſuffit pour commencer & achever la montre. Il avoit cinq fils, auxquels il donna les premieres leçons de cet art, qui occupe tant de monde aujourd'hui dans le pays. On y aime la lecture, c'eſt un des délaſſemens des habitans; auſſi y trouve-t-on un cabinet littéraire. J'ai lu quelque part

qu'on eut envie d'y attirer une troupe de comédiens; mais que la crainte qu'ils n'influaſſent ſur les mœurs, dérangea le projet. S'il avoit eu lieu, je crois qu'à la longue elle auroit eu peine à s'y ſoutenir.

Les mairies du Locle & de la Chaux-de-Fonds, ainſi que les territoires qui en dépendent, ne furent habités que vers le milieu du quatorzieme ſiecle, cette partie de montagne n'ayant point été défrichée juſqu'alors. Voici comme s'exprime l'auteur du Dictionnaire de la Suiſſe, pour peindre la hardieſſe d'une entrepriſe auſſi rebutante:

" Des monts & des abymes, des bois & „ des marais, des rochers & des précipices, „ des hivers de ſept à huit mois, & des bêtes „ ſauvages en grand nombre, telle étoit cette „ portion de la contrée „ quand un habitant d'un village peu éloigné entreprit, avec l'aide de ſes quatre fils, le défrichement de ce dangereux défert, après s'être muni de l'approbation du ſeigneur de Valengin, dont il étoit vaſſal. L'exemple de ce courageux payſan fut bientôt ſuivi: que ne peut-il quand il eſt ſecondé par l'intérêt, & ſur-tout par l'induſtrie dont ce petit peuple eſt animé!

Le moulin des Roches, aſſez ſemblable à

celui de la Brevine, mais moins dangereux, & dont l'abord eſt plus extraordinaire, mérite d'être vu. Il eſt ſitué à un quart de lieue du Locle, dans une chaîne de montagnes, où la nature a creuſé une énorme caverne. Un ruiſſeau qui parcourt le vallon, s'y précipite, & fait mouvoir auſſi trois roues, placées dans différens enfoncemens de cet antre, dont l'aſpect eſt majeſtueux. Des eſcaliers taillés dans le roc, rendent ce voyage ſouterrain facile; il ne s'y rencontre d'ailleurs aucune eſpece de danger. Deux moulins ſervent à la mouture des bleds, le troiſieme au ſciage des planches.

Pour procurer aux habitans de la vallée une communication plus courte avec la Franche-Comté, dont ils ne ſont ſéparés que par les montagnes qui limitent les deux territoires, les états de Valengin avoient entrepris d'ouvrir une route à travers des rochers d'une grande élévation. L'entrepriſe étant trop diſpendieuſe, ne s'eſt point achevée; peut-être eût-elle été plus facile, ſi l'on ſe fût borné à creuſer un paſſage : le roc eût ſervi de voûte, & ſa ſolidité auroit raſſuré contre les accidens.

D'autres perſonnes m'ont dit que les plus

grands obſtacles à ce projet, venoient des Neuchatelois, qui craignoient, ſi le chemin s'achevoit, que le paſſage de leur ville ne fût abandonné. Ce motif eſt aſſez puiſſant pour n'en pas chercher d'autre: car en politique, l'intérêt particulier paſſe ſouvent avant le général.

En voyageant dans les montagnes de cette vallée, on trouve un cabinet au village de la Ferriere, ou plutôt un magaſin de morceaux relatifs à l'étude de la botanique & de l'hiſtoire naturelle. Le docteur Gagnebin qui en eſt poſſeſſeur & créateur, n'ayant pas voulu s'arrêter, ou faire un choix parmi cet amas conſidérable, a été obligé d'abandonner ſa maiſon, n'y trouvant plus de place; il habite l'auberge de ſon village. On ne doute point que s'il ſe décidoit à élaguer les productions communes, ou les objets étrangers à l'hiſtoire naturelle, ſa collection ne devînt intéreſſante: elle eſt conſidérable en foſſiles du mont Jura; celle dont il fait le plus de cas, eſt une étoile de mer incruſtée dans un morceau de marbre.

Si tous chemins conduiſent à Rome, pluſieurs auſſi menent au ſaut du Doux, que je comptois voir en venant en Suiſſe, ſi j'euſſe

pris la route de Morteau; mais ayant ſuivi celle de Pontarlier, ce fut du Locle que je m'y rendis. Arrivée aux Brenets, village ſitué ſur les confins de la Franche-Comté, je commençai à jouir des fruits de cette courſe, à l'aſpect du vallon qui ſe trouve de l'autre côté de la montagne.

Le Doux, après avoir traverſé une partie de l'évêché de Basle, coule ici dans un lit très-reſſerré, & dont les bords ſont eſcarpés. Il eſt navigable juſqu'à la cataracte. Rien n'empêche de faire ce trajet en bateau. Dans ce court eſpace, ſi l'on eſt muni de quelques inſtrumens de muſique ou d'armes à feu, on peut, en en faiſant uſage, multiplier & prolonger leur bruit à l'infini, par la quantité d'échos qui les répetent.

La cataracte eſt évaluée quatre-vingt pieds par les voyageurs amis de la vérité; les autres l'ont portée juſqu'à deux cents. N'étant point perpendiculaire, on peut la comparer à une caſcade; ce qui empêche que ſon effet ne ſoit auſſi frappant. Les eaux, que la chûte a rendu blanches & écumantes, ne tardent point à reprendre paiſiblement leur cours.

LETTRE LVII.

A Neuchatel, le . . .

J'ai quitté le vallon tranquille de la Brevine, ſes promenades ſur le lac, ſes montagnes couvertes de plantes, & ſes goûtés champêtres, pour me rendre ici. La diſtance eſt de ſept lieues ; la marche des quatre premieres fut ſouvent interrompue pour ouvrir & refermer les barrieres, chaque propriété étant cloſe & le bétail y paiſſant en liberté. On nous fit arrêter à la Tourne, pour donner aux chevaux le tems de ſe repoſer. Ce hameau eſt cité pour la beauté des points de vue qu'on ſe procure en graviſſant la montagne devant laquelle il eſt ſitué. On y découvre les lacs de Neuchatel, de Bienne & de Morat, le Mont-Blanc, le Gemmi, par conſéquent une chaîne des Alpes, & un horiſon immenſe.

En ſortant de la Tourne, nous prîmes un ſuperbe chemin, taillé en corniche dans le flanc d'un rocher très-eſcarpé à gauche, & bordé d'un précipice effrayant à droite, dont on n'apperçoit pas toujours le fond, la pente

étant couverte de brouſſailles épaiſſes & d'arbres antiques. Il arrive fréquemment aux voyageurs de marcher entre des nuages, qui ſe forment au-deſſus & au-deſſous de cette route.

Neuchatel décore les bords du lac; il eſt bâti en partie en amphithéatre. Son abord de ce côté eſt très-difficile. La ville eſt peu conſidérable, mal percée, mal pavée; la plupart des rues y ſont ſans alignement; mais elle eſt décorée de fontaines, de pluſieurs belles maiſons (qui n'ont ni cours ni jardins, défaut qui tient à la rareté du terrain) & d'une petite place beaucoup plus longue que large, ouverte du côté du lac.

Neuchatel, connu autrefois ſous le nom de *Neocomum*, a changé de place après avoir été ravagé par les Allemands. Le motif de ce déplacement fut de mettre entre eux & la ville un torrent qui raſſuroit les habitans contre de nouvelles incurſions. Les bords du lac, où la ville étoit autrefois, ſe nomment à préſent Vieuxchatel: le neuf a été incendié à différentes repriſes; la derniere a eu lieu au commencement de ce ſiecle, ce qui fait qu'on y voit peu d'anciennes maiſons. Il y a ſi long-tems que l'on dit qu'à quelque choſe

malheur

malheur eſt bon, qu'il faut bien que cela ſoit. Il me tarde de pouvoir appliquer ce proverbe pour mon compte : ce jour heureux ne viendra-t-il jamais ?

Les Neuchatelois doivent un beau monument à un de leurs concitoyens : c'eſt un hôtel-de-ville à peine achevé & conſtruit d'après les plans, mais non ſous les yeux de M. Ledoux, architecte de Paris. M. Purry les adopta & fit paſſer de Lisbonne, où il étoit établi, les fonds néceſſaires à ſa conſtruction. A part le périſtile, dont la hauteur n'eſt pas proportionnée à ſes volumineuſes colonnes, l'intérieur eſt beau, ſimple & noble ; l'eſcalier eſt grand, facile & d'une hardieſſe étonnante ; il ſera orné de figures en griſailles peintes à freſque, & d'une belle grille ſervant de rampe : on la travaille à Strasbourg.

En tout, la partie de la ferrurerie eſt traitée à merveille par des ouvriers de Paris. Toutes les ſalles ſont boiſées, & plus ou moins décorées.

La ſalle du Conſeil-Général eſt très-chargée de ſculpture ; mais elle eſt légere & de bon goût : elle a été faite par un artiſte de Beſançon.

On a placé dans cette piece les portraits en

pied d'énorme proportion, de Frédéric II, & de Frédéric-Guillaume II, troiſieme & quatrieme ſouverains de Pruſſe. C'eſt, comme vous ſavez, où ſe borne la chronologie de ce nouveau royaume. Ils ſont poſés à contre-jour, & l'on ne peut juger de leur mérite; les bordures en ſont magnifiques, ainſi que celle qui encadre un grand tableau de M. Purry, fait par un peintre Anglois nommé Hichey. Il eſt placé dans la ſalle des Quatre-Miniſtraux. La vie & le coloris dont ce portrait eſt animé, l'attitude aiſée dans laquelle paroît M. Purry, que l'on a peint aſſis dans un fauteuil, déployant une carte du comté de Neuchatel; l'architecture de l'appartement, & un payſage que l'on apperçoit dans le lointain : ces différens détails, dis-je, compoſent un tableau précieux.

L'hôtel-de-ville eſt un bâtiment trop conſidérable en raiſon de la grandeur & de la population de Neuchatel, qui contient au plus quatre mille habitans. Il eſt iſolé & préſente quatre façades, auxquelles on peut faire le même reproche qu'au périſtile : il eſt écraſé, lourd, & l'ouverture des croiſées beaucoup trop étroite; une corniche qui regne autour, ſupporte au milieu de grandes

façades, deux figures d'une odieuſe exécution : elles doivent repréſenter Minerve & la Liberté ; elles ſont ailées & environnent un aigle déployé, portant trois chevrons de gueule ſur un champ de ſinople. Ce ſont les armes de la ville.

Ce monument fait face à une petite place irréguliere, dont les bâtimens le couvrent en partie ; & comme ils ſont ſolides & preſque neufs, il y a lieu de craindre qu'ils ne durent long-tems. L'un ſert d'hôpital : on y reçoit les vieillards des deux ſexes, qui ne peuvent plus pourvoir à leurs beſoins. Cette fondation, dictée par l'humanité, n'eſt point exempte d'inconvéniens : l'artiſan qui n'eſt pas en peine de l'avenir, diſſipe légérement ce qu'il gagne, & cela entretient, ſinon le goût de la bonne-chere, du moins celui de la table, qui eſt pouſſé loin en Suiſſe, car on y mange ſouvent.

Cette maiſon ſert encore d'auſpice aux pauvres paſſans : ils y reçoivent en outre, quelques pieces de monnoie pour les aider à continuer leur voyage ; en cas de maladie, ils y ſont ſoignés aux frais de la maiſon. Il eſt rare d'y trouver d'autres malades, les habitans les moins aiſés préférant de ſe faire traiter chez

eux, où ils reçoivent des ſecours, non ſeulement de l'hôpital, mais d'une ſociété particuliere qui ſe charge de la diſtribution de l'argent qui provient de legs pieux & des charités journalieres. Ces ſecours ſont ſi abondans, qu'à la honte près, ceux qui y participent peuvent vivre commodément chez eux. Cette maiſon abandonnée aux ſoins d'entrepreneurs & de gens ſalariés, ne peut être comparée à nos hôpitaux tenus par des hoſpitalieres.

La maiſon de Charité touche l'hôpital ; c'eſt où l'on éleve les orphelins & les enfans des pauvres bourgeois. Ils reçoivent juſqu'à l'âge de quinze ans, les inſtructions communes aux autres écoles publiques ; puis on les met en apprentiſſage pendant trois ans.

Les enfans élevés dans cette maiſon conſervent les droits attachés à la bourgeoiſie ; ils peuvent également parvenir à toutes les places de l'état, on ne leur impoſe pour cela qu'une condition : c'eſt de rembourſer à la maiſon les frais qu'elle a faits pour eux, & dont on tient un regiſtre exact.

J'ai trouvé dans cet établiſſement deux défauts faciles à corriger. Le premier eſt une odeur infecte, que l'on peut diſſiper en tranſportant au fond du jardin, un petit bâtiment

placé dans le corridor. Le ſecond également phyſique, tient à l'adminiſtration; c'eſt un entrepreneur qui eſt chargé de nourrir, de chauffer & de blanchir chaque enfant à raiſon de dix ſols par jour. En ne doutant point de l'honnêteté de l'entrepreneur, on peut croire qu'il ne ſe dévoue pas à un métier auſſi aſſujettiſſant, ſans y trouver un profit; & ſi cette modique penſion eſt encore rognée, elle doit être inſuffiſante.

Les orphelins qui ſe deſtinent aux arts, trouvent dans la maiſon une grande reſſource: on y a établi depuis deux ans, une école de deſſin, à laquelle ils peuvent participer. Les enfans mâles de la ville s'y rendent chaque jour, ainſi que les jeunes demoiſelles, à des heures différentes. Le maître eſt Italien, & me paroît avoir un grand talent pour le deſſin; il feroit ſeulement à deſirer qu'il adoptât pour ſes écoliers, les crayons tendres qui ſont en uſage en France: ce qui donneroit à leurs ouvrages un moëlleux qu'ils ne peuvent acquérir avec les crayons ſecs, dont ils ſe ſervent, & que l'on nomme pointes de Rome; on les préfere parce qu'ils ne ſaliſſent ni les doigts, ni les habits: raiſon bien légere, comparée à ſes inconvéniens.

Le profeſſeur eſt penſionné par la ville ; & ſi l'école n'eſt pas entiérement gratuite, le ſupplément eſt ſi peu conſidérable, que l'économie n'empêchera jamais les parens d'y envoyer leurs enfans.

Un maître de langue françoiſe, la ſeule que l'on parle dans le comté, eſt payé par l'adminiſtration pour l'enſeigner aux orphelins, ainſi que dans les écoles. On y apprend le latin juſqu'à la rhétorique, le grec & les premiers élémens de l'hébreu, pour les étudians qui veulent ſe conſacrer au miniſtere.

La ville n'a point de college : c'eſt un établiſſement digne de ſes vues bienfaiſantes, qui s'étendent juſques ſur les plus petits objets ; car elle paie une maîtreſſe de dentelle qui, ainſi que le profeſſeur de deſſin, donne des leçons à raiſon de trente ſols de France par mois.

Les miniſtres ſont chargés de l'inſtruction de la jeuneſſe, pour ce qui concerne la religion : non-ſeulement ils montrent le catéchiſme, mais ils expliquent la Bible, que les proteſtans ſavent mieux que nous.

L'art de nager fait auſſi partie de l'éducation ; les premieres leçons ſe donnent à l'aide du ſcaphandre, ou à ſon défaut avec

des veſſies. Les jeunes gens s'amuſent ſur les bords du lac à cet exercice, que nous trouverions bien dangereux.

Le château eſt ſitué dans la partie la plus élevée de la ville ; des eſcaliers en abregent & en facilitent le chemin. Ce fut autrefois la demeure des comtes de Neuchatel ; & ce ſeroit celle des gouverneurs, ſi Sa Majeſté y croyoit leur préſence néceſſaire : ils ne s'y rendent que dans les grandes occaſions. En 1786, après la mort de Frédéric II, M. de Béville gouverneur actuel, vint prêter & recevoir le ſerment accoutumé entre le prince & ſes ſujets ; cérémonie qui ſe répete en plein air dans pluſieurs vallées. Après la formule d'uſage, ils s'engagent réciproquement à conſerver neuf articles que l'on regarde comme la baſe de la conſtitution, dont je joins ici la liſte.

Le premier concerne la religion : il renferme cinq paragraphes qui ont pour objet de la conſerver & de la maintenir dans ſon état actuel. Ces articles, dont le détail ſeroit ennuyeux, interdiſent principalement le mêlange des cultes.

Le ſecond regarde les étrangers qui s'établiſſent dans le pays, afin qu'ils ne puiſſent

y posséder aucune place que préalablement ils ne se soient fait naturaliser. Le gouverneur & les ministres sont exceptés de cette loi.

La liberté des individus, qui se conservent le droit de sortir de l'état & d'entrer au service des puissances étrangeres, forme le troisieme; il leur assure encore la neutralité dans le cas où leur prince seroit en guerre, à moins que ce ne soit pour leur propre défense, ou que le Corps Helvétique, auquel ils sont alliés, ne leur demande des secours, dans lesquels cas les Neuchatelois s'armeroient.

Le quatrieme prescrit la célérité à la justice, la tenue des états, & priere au prince de faire éclaircir, corriger & même augmenter où il sera besoin, la coutume du pays, sans toucher à ses franchises, afin qu'on puisse la lire & la rendre plus intelligible.

Dans le cinquieme, le prince s'engage, en envoyant des brevets aux officiers de justice & autres qui sont à sa nomination, de substituer à la formule d'usage, *tant qu'il nous plaira*, celle-ci, *tant qu'ils se comporteront bien*; de maniere que le prince ne peut les destituer à volonté, ou les garder s'ils étoient convaincus de malversation.

Le ſixieme abolit les diſpenſes de mariage ; excepté pour les couſins germains. Ici le roi fait les fonctions du pape, car c'eſt lui qui les diſtribue.

Le ſeptieme concerne le ſerment des notaires, qui doit être conforme à l'ancienne formule : il avoit éprouvé quelques innovations.

Le roi eſt autoriſé par le huitieme, à faire prendre connoiſſance des changemens qui peuvent avoir lieu dans les propriétés ſujettes à la dixme, pourvu que les frais que cet examen entraîne, ſoient payés par ſon tréſorier.

Par le neuvieme, le ſouverain s'engage à prêter le ſerment accoutumé, tant dans la ville de Neuchatel que dans les différentes juſtices de l'état.

Le juſte deſir que les Neuchatelois ont de conſerver le régime ſous lequel ils ſont gouvernés, ou plutôt ſous lequel ils ſe gouvernent, les empêche d'enfreindre, même du conſentement du prince, les articles ci-deſſus, qui leur ſont onéreux : ils craindroient que cette infraction ne fût le ſignal de quelques changemens qui intéreſſent leur liberté ; & ils préferent de regarder leur conſ-

titution comme invariable. Sans cette raiſon, ils établiroient une chapelle où l'on célébreroit le rite romain : tolérance importante à leur commerce, puiſqu'elle attireroit des catholiques dans leurs nombreuſes manufactures, où par fois on manque d'ouvriers.

Mais avant de parler du commerce de cette province, de ſes franchiſes, en un mot de ſon hiſtoire, je veux vous ramener au château & terminer cet article, ainſi que ceux qui concernent les différens détails de cette ville ; mais ma lettre eſt déjà longue, trouvez bon que je les réſerve pour le premier courier.

LETTRE LVI.

A Neuchatel le . . .

Le château fut bâti dans le douzieme ſiecle par Berthe épouſe d'Ulrich qui poſſédoit alors ce pays en ſouveraineté ; il eſt vaſte, mais il n'a rien d'agréable que ſa poſition. C'eſt où ſe tient le conſeil d'état, dans une ſalle qui ſeroit belle ſi elle étoit plus élevée : elle eſt ornée des portraits des quatre rois de Pruſſe & des armes de ſes différens ſouverains.

La monnoie eſt placée au château ; on y frappe des pieces de peu de valeur, dont la ſubdiviſion eſt à l'infini, ce qui rend le change très-facile: elle eſt d'ailleurs propre & jolie, étant faite avec de l'alliage.

Les jardins peu conſidérables ſont ſéparés du château par pluſieurs cours. La beauté de la vue fait leur ſeul mérite.

Avant la réformation, Neuchatel avoit une collégiale bâtie contre le château, dont les cloîtres ſubſiſtent encore, ainſi que l'égliſe qui ſert aujourd'hui de temple. On y fait le ſervice alternativement avec celui que l'on a conſtruit dans le bas de la ville; c'eſt-à-dire, que l'on prêche le dimanche matin dans l'un, & l'après midi dans l'autre; car les fideles ne ſont pas diſperſés comme chez nous, & les paſteurs ne confient à perſonne le ſoin de leur troupeau.

L'égliſe du bas eſt moderne; elle n'a rien de curieux ; celle du haut, d'architecture gothique, eſt grande & belle. On garde ſoigneuſement dans une niche fermée de volets & placée dans le mur de l'ancien chœur, un monument que le comte Louis de Neuchatel, dernier de ſa maiſon, fit élever à ſes aïeux au-deſſus de leur tombeau ; il conſiſte en

treize figures de pierre, de grandeur naturelle, dont neuf hommes, le casque en tête, & cinq femmes vêtues des différens costumes des tems où elles vivoient Ce monument, qui fut toujours mal exécuté, est mutilé au point de n'y pas trouver une figure entiere : elles sont serrées l'une contre l'autre & entiérement dépourvues de grace. Une inscription latine, placée au bas, apprend qu'il fut édifié l'an 1373.

Sur le pourtour de la partie supérieure de la chaire, on trouve un chronogramme, genre assez usité en Suisse ; je l'ai copié pour me le faire expliquer. Le voici, ainsi que la signification.

oCtobris QVVM soL IVIt ter qVIntVs In
oCto,
LVX VItæ CastrI LVXIt In Vrbe noVI.

« Au mois d'octobre, lorsque le soleil avoit
» fourni quinze fois sa carriere, la lumiere
» de la vie brilla dans la ville de Neucha-
» tel. »

Pour que le chronogramme soit juste, il faut que toutes les lettres des deux vers latins, qui sont en même tems chiffres romains, étant additionnées ensemble, forment le nombre de 1530, année de la réformation.

L'égliſe eſt précédée d'une terraſſe plantée de tilleuls antiques ; c'eſt où fut enterré Farel, apôtre zélé de Calvin : il naquit à Gap d'une famille noble ; il étoit ſavant en différentes ſciences, qu'il profeſſa à Paris au college du Cardinal-le-Moine. Il fut enſuite miniſtre à Geneve. Ayant été renvoyé de ce poſte, il ſe retira à Basle, & de là à Neuchatel, où il termina ſa carriere.

Le fauteuil dans lequel il enſeigna le nouveau dogme, eſt ſoigneuſement conſervé à la bibliotheque des miniſtres du comté. Cette bibliotheque eſt pauvre & en aſſez mauvais état, les miniſtres ayant le droit, non ſeulement d'emporter, mais de garder aſſez longtems les livres dont ils ont beſoin ; ce qui rend l'ordre & l'intelligence du bibliothécaire à peu près inutiles. Il me fit voir une Bible ſupérieurement imprimée ; c'eſt une édition du Louvre. Je vis auſſi un alphabet de toutes les langues, dont le commentaire eſt latin. Puis on me montra des tables anatomiques fort bien peintes, & qui étoient très-utiles pour les démonſtrateurs de cours particuliers, avant les figures en cire de Mlle. Biron & de M. Pinſon, chirurgien de feu M. le marquis de Courtanveaux ; on doit à l'un & à l'autre des

collections précieuſes en ce genre, & mille fois préférables à tous les deſſins enluminés puiſqu'elles ſuppléent parfaitement à la nature, ſans en avoir le révoltant.

D'après une vieille hiſtoire, dont on ne ſait où placer la ſcene, on ſuppoſe que cette collégiale remplace un couvent de moines, dont les religieux furent expulſés par le comte Ulrich, qui porta le reſſentiment contre eux & leur ordre, juſqu'à inſérer dans des chartres une très-plaiſante reſtriction. En laiſſant à ſes ſujets le droit de diſpoſer de leurs biens en faveur de qui bon leur ſembleroit, il en exceptoit à jamais les moines blancs. Voici comme on explique la cauſe de ſa haine.

Un couvent de filles étoit ſitué ſur la montagne près de celui des Prémontrés. (On dit que les ſouterrains par leſquels ils communiquoient, ſubſiſtent encore.) L'abbé devint amoureux de l'abbeſſe, fille d'Ulrich, qui partagea un ſentiment que la nature plaça ſans diſtinction dans tous les cœurs; ſe livrant imprudemment à leur paſſion, elle ne tarda pas à avoir des ſuites que l'abbeſſe ne put cacher. Ulrich inſtruit de leur déſordre & du ſcandale qui en réſultoit, au lieu de ſonger à l'arrêter, chaſſa dans ſa colere & moines &

religieuſes. Dieu ſait ce qu'ils devinrent, & ſi dans leur fuite ils édifierent le public: la chronique n'en parle pas.

Ce fut après cette expédition qu'il donna la chartre ſur laquelle on a imaginé, avec le tems, l'anecdote que vous venez de lire. Mais laiſſons en paix les cendres des morts, & quittons le lieu où ils repoſent, pour errer encore dans la ville & le long de ſes promenades.

La rue la plus agréable à habiter eſt celle du fauxbourg, qui conduit au chemin de Bienne; c'eſt le ſeul de la ville. A travers de fort belles maiſons qui dominent le lac, on diſtingue celle de M. du Peyrou, environnée de grands & beaux jardins; elle a été bâtie à grands frais ſur la pente de la montagne, où il a fallu faire ſauter des rocs & tranſporter des terres. Le propriétaire réunit de grandes connoiſſances en littérature: on lui doit une nouvelle édition des Lettres & Confeſſions de J. J. Rouſſeau, plus vraie & plus correcte que celle de Geneve. On y a inſéré une longue diſcuſſion entre Jean-Jaques & le miniſtre Vernes; je ne ſais ſi le public prendra un intérêt bien vif à ce morceau.

Plus haut on apperçoit la Rochette, mais

ſon remarquable par la ſurface qu'elle occupe, par la variété qui regne dans ſes jardins en terraſſes, & par ſes caves immenſes creuſées dans le roc; on dit qu'elles ſont à la fois les plus belles & les plus conſidérables de la Suiſſe. Cette maiſon fut bâtie par feu M. Boſſet, que le commerce des Indes avoit enrichi; elle appartient aujourd'hui à M. Pourtalès.

M. Pourtalès paſſe pour un des plus riches négocians de l'Europe, où il a différens comptoirs. Sa fortune, & c'eſt bien rare, ne lui fait point d'envieux; ce qui prouve à la fois ſa modeſtie, & le bon uſage qu'il en ſait faire.

Quelques allées d'arbres plantés çà & là ſur le bord du lac, compoſent les promenades de la ville, qui ne ſont point agréables : des môles & des jetées en élargiſſent chaque jour le terrain. Dans le nombre des projets formés pour l'embelliſſement de Neuchatel, celui des promenades eſt compris; alors elles s'étendront ſur le baſſin ſervant de port, qui a lui-même beſoin de réparations, ſes eaux vertes & croupiſſantes exhalant la plus mauvaiſe odeur. Il en eſt de même du lit du torrent ou riviere qui tra-

verſe

verſe la ville, & qui a été conſtamment à ſec pendant l'été. Cette riviere, que je n'ai pas encore vue, ſe nomme Seyon; on dit qu'elle eſt par fois ſi abondante, qu'elle ſubmerge alors les maiſons qui l'avoiſinent. En creuſant ſon lit, on remédieroit peut-être à ces deux inconvéniens, qui tiennent moins à la négligence des magiſtrats, qu'au médiocre revenu dont ils avoient à diſpoſer : mais un puiſſant héritage l'ayant quadruplé, on ne doute point que ſous peu de tems, ces défauts ne diſparoiſſent. Leur premier ſoin a été d'améliorer le ſort des perſonnes attachées à la ville, d'après le vœu du donateur.

On ne doute point auſſi que le Conſeil ne s'empreſſe d'abolir une loterie en cinq tirages, à ſix ſemaines de diſtance l'un de l'autre, de maniere que l'on en fait trois en deux ans. Chaque loterie eſt compoſée de huit mille billets, à trois livres la premiere miſe. Il ne ſort à chacun des quatre premiers tirages que cinq cents billets, portant tous des lots; ils ſont gradués & augmentent à chaque tirage: le gros eſt de 24000 liv. Pour conſerver leurs droits, les propriétaires des billets qui ne ſont pas ſortis au premier tirage, ſont obligés de les nourrir au ſecond, troiſieme, quatrieme

& cinquieme ; de maniere que les ſix mille qui reſtent pour le dernier tirage, coûtent deux louis. Les lots ſont fréquens ; il y en a un ſur cinq ; ils ne ſont payés qu'au bout d'un mois, & la loterie retient 10 pour 100 de leur valeur : c'eſt ce qui forme ſon bénéfice évalué, tous frais faits, à 15000 liv. par loterie.

Si modique que ſoit cette ſomme, on ne pardonneroit point à un gouvernement auſſi ſage, étant devenu riche, de profiter de l'erreur ou de la cupidité du peuple. J'eſpere que Meſſieurs du Conſeil me pardonneront cette réflexion, que je ne me ſerois pas permiſe, ſi j'étois moins leur admiratrice.

A préſent que vous ſavez que les revenus de la ville ſont augmentés, vous me demanderez comment s'eſt opéré ce changement. Je vous apprendrai qu'un citoyen de Neuchatel, nommé David Purry, voulant entreprendre, dans ſa jeuneſſe, le commerce chez l'étranger, s'adreſſa à ſes parens pour qu'ils lui prêtaſſent des fonds, car il étoit orphelin & peu riche ; ſa demande n'ayant point été accueillie, il trouva dans la caiſſe de la ville les ſecours qu'il avoit vainement ſollicités ailleurs. La bonne conduite de M. Purry, ſon

intelligence, & ſon bonheur l'ayant bientôt mis dans le cas de ſe paſſer des autres, il s'acquitta envers ſes créanciers, ſans oublier à qui il devoit ſes ſuccès; & traitant ſes parens comme il en avoit été traité, il laiſſa ſa fortune à la ville par ſon teſtament. On dit qu'elle ſe monte de trois à quatre millions. Si cette preuve de reconnoiſſance eſt la plus forte, nous avons vu plus haut, qu'elle n'étoit pas de la premiere; & il eſt plus facile & plus ordinaire de donner beaucoup après ſoi, que médiocrement de ſon vivant.

Les fabriques & le commerce de Neuchatel ſont très-conſidérables, en raiſon de la population; celui-là conſiſte en toiles peintes, papier & fil-de-fer, en épiceries & en toutes ſortes de marchandiſes des Indes, qu'on y tranſporte. La banque y eſt auſſi fort en vogue. Il ſe tient à Neuchatel trois foires conſidérables par an, dont la durée eſt de huit jours. Le vin eſt encore une branche de commerce importante pour la ville. Son territoire montueux eſt entiérement couvert de vignes. Ses vins ſe gardent long-tems; on compare le rouge à celui de Bourgogne : il en a la couleur & le velouté, mais jamais il n'en aura le bouquet. Son plus grand défaut, &

dont les Neuchatelois paroiſſent tout conſolés, c'eſt qu'il ne ſoutient pas l'eau.

Les enfans ſont inoculés de bonne heure: auſſi trouve-t-on dans cette ville beaucoup de jolies perſonnes; on dit qu'elles paſſent vîte: elles ont un ennemi formidable à combattre & difficile à vaincre; c'eſt un vent du nord-eſt, connu ſous le nom de joran: il n'eſt ſenſible que pour les riverains du lac; il attaque à la fois le teint, les dents & la gorge; il s'éleve preſque tous les ſoirs, ſurtout en été: alors il balaie les nuages; & ſi couvert que ſoit le tems, on eſt ſûr, quand il ſe fait ſentir, d'une belle journée pour le lendemain. Au ſurplus, ſi les aquilons maltraitent les dames, elles ont pluſieurs motifs de conſolation, l'eſprit, les graces & l'amabilité étant généralement leur partage; elles s'habillent à la françoiſe avec élégance, ſimplement cependant, quoiqu'il n'y ait pas de loix ſomptuaires; le peuple n'a pas d'autre coſtume.

On accuſe les Neuchatelois d'aimer un peu l'argent; mais comme on n'eſt pas parfait, autant vaut ce défaut qu'un autre. Ils ſont gais, bons peres, bons maris, attachés à leurs ménages & à leurs devoirs; en tout,

les mœurs paroiſſent s'y être conſervées aſſez pures, & il ne leur manque, je crois, aucune des vertus ſociales.

Neuchatel n'a ni concert, ni ſpectacle établis, ce qui n'empêche pas les habitans de ſe procurer par fois ce plaiſir; une comédie de ſociété, moins dangereuſe que des acteurs de profeſſion, les amuſe tout autant. Mais comme elle eſt ſubordonnée à la ſanté ou à la volonté des femmes, les lacunes ſont quelquefois longues. Le concert, auquel on ajoute quelques muſiciens de Berne, n'eſt pas mieux réglé dans ſa marche.

La ſalle appartient aux amateurs qui l'ont fait bâtir en commun. C'eſt où les bals & les redoutes ſe donnent l'hiver. A part ces plaiſirs qui ſont paſſagers, la vie doit y être monotone. Les femmes ſe raſſemblent, prennent du thé & jouent ſouvent entr'elles, le ſervice étranger & ſur-tout le club les faiſant manquer d'hommes.

Les demoiſelles ont des ſociétés particulieres, où les jeunes gens ſont admis quand une d'entr'elles ſe marie; car alors elle eſt cenſée ſervir de mentor aux autres. Elles ne connoiſſent point cet air d'hypocriſie & de réſerve, que les filles poſſedent chez nous au ſuprême

degré, maſque ſous lequel elles ont attrapé tant de maris. Elles ſortent ſeules, ſans que perſonne y faſſe attention ; elles ſont gaies, familieres avec les jeunes gens qu'elles connoiſſent depuis leur enfance, ſans que cela nuiſe aux mœurs ni même à l'apparence de la modeſtie. Accoutumées de bonne heure au ménage, aucun détail économique ne leur eſt étranger quand on les marie, & on ne les marie guere qu'entre vingt & vingt-cinq ans.

On m'avoit vanté la ſalle du club ; je pris pour la voir, l'heure du dîné, la ſeule où elle ſoit vacante. Elle eſt grande & bien ſituée pour la vue ; un beau billard eſt placé à côté, & près du billard une troiſieme piece eſt conſacrée aux fumeurs. Oh ! pour celle-là, on n'en approche pas impunément ; les meubles & les murs y ſont tellement imprégnés de l'odeur du tabac, que non-ſeulement j'en fus ſuffoquée en y entrant ; mais quoique j'en ſortiſſe bien vîte, la mouſſeline dont j'étois habillée la conſerva. Les pipes ſont numérotées & poſées horizontalement les unes ſur les autres, ainſi que l'on range les fuſils. Je crois cet arſenal plus conſidérable que celui de la ville, dont je n'ai point entendu parler.

Le jeu ſur lequel le Conſeil n'a pas prononcé, ne ſert que de délaſſement dans les ſociétés; c'eſt le tarot qui y eſt en vogue: au club, où il eſt défendu par ſes ſtatuts, on dit que l'hiver il eſt ruineux; faut-il en accuſer le plaiſir que l'on trouve à enfreindre une défenſe, ou bien eſt-ce l'abſence des femmes? Eh, meſſieurs! vivez parmi elles, formez leur eſprit comme elles formeront vos cœurs. Sans vous, leur ſociété languit; loin d'elles, vous contractez des habitudes ou des beſoins dangereux.

On envoie des Anglois à Neuchatel pour y apprendre le françois, où il ſe parle dans la bonne compagnie aſſez purement, à l'exception de quelques mots comtois qui y ſont en uſage, & d'une affectation à prononcer toutes les lettres, & à trop appuyer ſur certaines liaiſons, ce qui par fois le rend dur à l'oreille; mais on y fait moins de fautes contre le fond de la langue que dans la plupart de nos villes de provinces: ce qui m'étonna d'autant plus quand j'arrivai, que je venois de lire les Lettres Neuchateloiſes, où l'auteur accuſe les habitans de parler patois, même au barreau. Ce n'eſt pas le ſeul reproche injuſte qu'il m'ait paru leur faire. Au ſurplus, la dix-

neuvieme lettre de ce petit ouvrage eſt un chef-d'œuvre de ſenſibilité; elle eſt d'ailleurs remplie de détails & de tableaux charmans.

On mange à Neuchatel d'excellent poiſſon, de la volaille médiocre & d'aſſez mauvaiſe viande, à l'exception du bœuf. Le gibier eſt ſi rare qu'on ne peut point en parler, l'abus de la chaſſe en ayant privé ſes habitans; on trouve dans les marais & ſur les bords du lac, des canards, des bécaſſines, & quelques autres oiſeaux d'eau. Les gros légumes y ſont communs & de bonne qualité; les plus recherchés ſont rares, ainſi que les beaux fruits; l'abondance des autres eſt extrême. Des bateaux qui en ſont remplis couvrent le lac les jours de marchés; ils viennent du Pays-de-Vaud. Indépendamment de la conſommation de la ville, c'eſt où s'approviſionnent les pourvoyeurs des vallées dont je vous ai parlé. La ville a des greniers publics, où les boulangers ſont obligés de ſe fournir; il arrive par fois qu'on leur livre du bled de médiocre qualité, dont le pain ſe reſſent.

Le climat de Neuchatel, ſans être auſſi froid que celui des montagnes, eſt cependant très-retardé par la longueur des hivers; les étés y ſont chauds, & les automnes belles,

On peut regarder le tems des vendanges comme le carnaval du peuple: non-ſeulement on s'amuſe aux vignes, où l'on mange une partie de la récolte; mais au retour on s'aſſemble dans les auberges, où les maſques abondent; ils y danſent & s'y divertiſſent de toute maniere une partie de la nuit.

Le mot auberge me rappelle qu'elles ſont déteſtables à Neuchatel, & qu'il ſeroit à deſirer que les adminiſtrateurs des revenus de la ville, dont l'auberge du Faucon fait partie, en conſtruiſiſſent une nouvelle; il ſeroit auſſi à deſirer qu'ils la louaſſent à quelqu'un qui prît la peine de s'en occuper, & qui ne chargeât pas de tous les détails un ſommelier peu entendu & un cuiſinier déteſtable: ce qui me l'a fait déſerter promptement. Voulant paſſer quelque tems ici, j'ai été aſſez heureuſe pour trouver à me loger chez M. & Mad. d'Ivernois. (*a*) La douceur de leur ſociété, leurs prévenances, leurs ſoins obli-

(*a*) M. d'Ivernois eſt frere de cette Iſabelle, encore exiſtante au Val-de Travers, où Jean-Jaques l'a connue. C'eſt d'elle qu'il dit dans ſes Confeſſions, que les agrémens de ſon eſprit ſavoient abréger les longues ſoirées d'hiver, qu'elle venoit paſſer avec lui & ſa Théreſe.

geans ſeroient faits pour adoucir mes longs ennuis, ſi quelque choſe pouvoit les alléger jamais.

LETTRE LVIII.

A Neuchatel.

La religion n'eſt pas le dernier des devoirs auxquels les Neuchatelois ſoient attachés : auſſi le rempliſſent-ils avec exactitude. J'aſſiſtai il y a quelques jours, à une de leurs communions, dont je fus édifiée. Cette cérémonie n'a lieu que quatre fois par an, à noël, à pâque, à la pentecôte, & en automne lors du jeûne. Ces quatre fêtes, qui ne durent qu'un jour, ſont les ſeules qui ſe chomment pendant le cours de l'année.

On eſt admis à la communion les deux dimanches & le vendredi qui précedent les fêtes ci-deſſus nommées. Le premier de ces jours arrivé, je fus ſurpriſe de voir déjeûner ceux qui s'y préparoient, ignorant encore que ce fût l'uſage. Je les ſuivis à l'égliſe, où la modeſtie les accompagnoit : après les prieres uſitées & un ſermon ſur l'euchariſtie, le miniſtre deſcendit de chaire, s'approcha

d'une table couverte d'une nappe, ſur laquelle étoient rangés de petits morceaux de pain longs & étroits, ſemblables à des mouillettes; on voyoit à côté, deux calices qu'un aſpirant au miniſtere rempliſſoit à meſure qu'ils ſe vuidoient. Le miniſtre communia, ainſi qu'un de ſes confreres qui l'aidoit dans ſes fonctions. En lui préſentant le pain & le vin, il dit à haute voix : *faites ceci en mémoire de moi; ceci eſt le ſigne, la figure, mais non la réalité du corps & du ſang de Jéſus-Chriſt, mort pour nous ſur la croix. Que chacun s'approche & prenne garde de manger ſa condamnation.*

Alors les fideles marchant l'un après l'autre, s'avancerent; les femmes les ſuivirent; ils s'arrêterent à l'un des bouts de la table, où ils prirent des mains d'un des miniſtres un petit morceau de pain, qu'il rompoit d'un plus grand : le ſecond miniſtre, placé au milieu de la table, leur préſentoit en paſſant, le calice, dont ils buvoient quelques gouttes, obſervant chacun de le remettre au paſteur.

Cette cérémonie, qui ſe fait dans le plus grand ordre, au ſon des pſeaumes, que le peuple chante en partie & que l'orgue accom-

pagne, eſt extrêmement impoſante. L'habit noir & le recueillement ſont les coſtumes phyſiques & moraux du jour.

Dans ce banquet pieux & fraternel, je ne trouve qu'un inconvénient : c'eſt de boire tous dans la même coupe, ſans qu'elle ſoit lavée, ni même eſſuyée. Pendant le cours de la vie, il y a bien peu de gens après leſquels on ſe ſouciât de boire ; & ſi la dévotion permet d'examiner la bouche, ou les maux apparens des perſonnes qui précedent à la communion, la répugnance qu'elles inſpirent doit être extrême.

Chez nous, c'eſt le jeûne qui prépare à la communion ; ici c'eſt la communion qui prépare au jeûne. Cette fête, la plus ſolemnelle des proteſtans, eſt inſtituée pour demander à Dieu pardon de leurs péchés. J'avois tant entendu parler, depuis mon arrivée, de ce jour d'abſtinence, & je le croyois ſi pénible, que ſans y être ſoumiſe, j'en étois effrayée. Enfin il arriva hier : quoiqu'on eût bien ſoupé la veille, pour éviter une foibleſſe en public, ce qui diſtrait les auditeurs, on crut prudent, avant d'aller au prêche, de ſe pourvoir de thé, ou de café à la crême, accompagnés de quelques tranches de pain,

Il étoit alors neuf heures; on ſe rendit à l'égliſe, où l'on reſta une heure & demie; exténué de fatigue & de beſoin quand on en ſortit, deux taſſes de chocolat remirent les fideles en état d'y retourner à onze heures; un nouveau prédicateur les y attendoit. Après avoir occupé leur attention près de deux heures, il leur rendit la liberté. Ceux qui étoient trop incommodés du jeûne, en profiterent pour ſe ſoutenir avec une croûte de pain & un verre de vin d'Eſpagne; car à deux heures la cloche les rappella pour entendre une troiſieme fois la parole de Dieu. Enfin à quatre heures, tous les exercices de piété étant finis, on ſe mit à table, & l'on mangea copieuſement un dîné gras; car dans aucun cas le maigre n'eſt preſcrit.

Ce repas, les jours de jeûne, ſe prolonge pour l'ordinaire plus que de coutume. La ſoirée eſt employée à la promenade; car on s'abſtient de toutes eſpeces de viſites. A neuf heures, quelques eſtomacs foibles ſont obligés de prendre une nourriture ſolide: on dit cependant qu'il y a peu de perſonnes qui, au riſque d'êtré incommodées, ne ſe privent du ſoupé; les robuſtes ou les courageuſes ſe contentent de fruits, de pâtiſſeries, & de

quelques taſſes de thé. Voilà comment ſe paſſe ce terrible jour, trop fatigant même pour les ſpectateurs, pour qu'il me ſoit poſſible de vous écrire plus longuement. Si mes forces reviennent, je les emploierai à parler de la conſtitution de Neuchatel & de ſes différens ſouverains; ouvrage qui demande auſſi du tems & des recherches.

Hélas ! je plaiſante les proteſtans parce qu'ils adouciſſent leur jeûne. Cela nous va bien à nous autres François, dont la plupart ignorent quels ſont les jours d'abſtinence que nous impoſe notre religion ! Auſſi, me direz-vous, nous n'en parlons pas. Soit; mais ils adorent l'Etre ſuprême; ils reſpectent ſes temples & ſont fideles à leur culte. Eh, nous !..... Mon Dieu, faites que je ne jeûne jamais, & que je vous ſerve comme eux!

LETTRE LIX.

A Neuchatel.

SELON Moréri, l'origine ancienne & illuſtre des comtes de Neuchatel remonte à la ſeconde race des rois de Bourgogne, dont ils ſortirent, & qui leur donnerent cet apanage en fief.

En conſultant la chronologie des ſouverains, on voit que le comte Amé de la maiſon de Neuchatel le poſſédoit en 1016 en ſouveraineté. Sa poſtérité maſculine ayant fini en 1383, par la mort du comte Louis (le même qui éleva un monument à ſes ancêtres), ſa ſœur, épouſe d'un comte de Nidau, ne laiſſant point d'enfans, le comte de Fribourg leur neveu en ligne féminine en hérita en 1475.

Cette branche s'éteignant encore, le comté paſſa par teſtament à Rodolphe de Hochberg, de la maiſon de Baden, dont la mere étoit tante du comte mourant. La principauté reſta dans cette maiſon juſques en 1504, époque où Louis d'Orléans, duc de Longueville, deſcendant du brave Dunois, fils

naturel de Jean d'Orléans & de la comteſſe d'Enguien, épouſa Jeanne de Hochberg, héritiere du comté de Neuchatel.

Deux cents ans s'écoulerent, ſans qu'il changeât de maîtres légitimes; car on ne peut donner ce nom aux Suiſſes qui s'en emparerent en 1512, tandis que le duc de Longueville ſervoit dans les armées de Louis XII, alors en guerre contre l'Italie; les Suiſſes ſoutenoient le parti des ennemis du monarque françois. A la paix, on rendit au duc ſes états: il en jouit, lui & ſes deſcendans, juſqu'au commencement du ſiecle. Il changea de ſouverains, quand Marie d'Orléans fille d'Henri, après la mort de ſes freres, le comte de S. Pol & l'abbé d'Orléans, porta en dot la principauté de Neuchatel à Henri de Savoie duc de Nemours. La ducheſſe étant morte ſans enfans en 1707, ſa ſucceſſion fut vivement diſputée par grand nombre de concurrens. Les titres des prétendans furent portés aux états de Neuchatel, ſeuls juges compétens dans ſemblables cauſes. Ils déciderent en faveur de Fréderic I, roi de Pruſſe, comme héritier des droits de la maiſon de Châlons ſur le comté.

Pour ſentir l'équité de ce jugement, il faut

ſe

ſe rappeller qu'à l'extinction du dernier royaume de Bourgogne, les ſeigneurs de Neuchatel releverent des empereurs d'Allemagne; que cette ſuzeraineté paſſa à Jean de Châlons, beau-frere de l'empereur Rodolphe, enſuite à la maiſon de Naſſau-Orange, puis à celle de Brandebourg.

Il paroît que la conſtitution de Neuchatel n'a pas éprouvé de révolution, & que ſes premiers ſouverains, pour encourager le défrichement d'un pays inculte & preſque déſert, renoncerent non-ſeulement à la féodalité, mais qu'ils accorderent à leurs vaſſaux des franchiſes auxquelles leurs ſucceſſeurs ne firent qu'ajouter, ſoit par humanité, ſoit qu'ils craigniſſent pour leur état l'exemple de la Suiſſe, ſi leur joug étoit trop ſenſible.

Non-ſeulement les Neuchatelois ne ſont ſoumis à aucun impôt (car leurs biens ſitués dans l'enceinte de la mairie ſont exempts de dixmes), on ne peut non plus les empriſonner ſans être autoriſé par un décret de priſe de corps. Ils peuvent commercer ſans déroger, & ils ne ſont pas nés ſoldats, comme dans le reſte du comté. Ils ont pour leur police une vingtaine d'hommes qui mon-

tent la garde alternativement, & qui avertiſſent à chaque heure de la nuit les habitans, de leur exactitude. Cette garde, que l'on nomme guet, eſt auſſi chargée de faire taire les gens qui feroient du bruit, & de prêter ſecours à ceux qui le réclameroient.

Un des droits auxquels les bourgeois tiennent, c'eſt celui qu'ils prétendent avoir d'entrer dans le palais du ſouverain à telle heure de nuit ou de jour que cela leur convient. Quoique ce droit leur ſoit conteſté, ils le conſtatent tous les ans le 2 novembre, à l'entrée de la nuit, par une marche guerriere, que forment ſeize cuiraſſiers à pieds, couverts d'armures ſuivant l'antique uſage : ils ſont précédés de flambeaux & de muſique, & ſuivis d'un grand concours de peuple. Arrivés au château, le capitaine adreſſe un compliment au doyen des conſeillers d'état, en l'abſence du gouverneur. Le repréſentant du roi doit être perſuadé, pendant qu'il reçoit cette députation, que c'eſt un hommage du peuple : ſi le diſcours, qui eſt preſque toujours fait dans l'eſprit oppoſé, n'eſt pas aſſez ambigu pour flatter ſon erreur, il fait avec la tête un mouvement d'improbation qui dure autant que la harangue. L'ora-

teur, qui ſait que ce mouvement veut dire non, ce n'eſt pas cela, fait de ſon côté, ſans perdre le fil du diſcours, des ſignes dans le ſens contraire : ce qui rend cette ſcene très-plaiſante pour les ſpectateurs.

Le comté de Neuchatel eſt borné par l'évêché de Basle, le canton de Berne, le Pays-de-Vaud & la Franche-Comté.

Neuchatel eſt allié des cantons de Berne, de Soleure, de Fribourg & de Lucerne : dans le traité de Weſtphalie, on lui donna le titre d'allié des Suiſſes ; (*a*) par un article du traité de combourgeoiſie que les habitans ont fait avec Berne, ils ſe ſont ſoumis à s'en rapporter au jugement du conſeil de cette ville, ſur les différends qui pourroient s'élever entre eux & leurs ſouverains. La querelle la plus importante qu'il ait eu à appaiſer, eſt celle qui s'éleva en 1768, lorſque Frédéric le Grand voulut faire un changement dans la perception de ſes revenus. Les bourgeois s'en alarmerent, refuſerent de reconnoître les fermiers, & redemanderent les régiſſeurs.

(*a*) Henri II, pere de la ducheſſe de Némours, y aſſiſta à titre de miniſtre plénipotentiaire du roi de France.

Le roi, qui ſe crut maître de percevoir ſes revenus comme bon lui ſembloit, perſiſta. La queſtion fut portée à Berne.

L'avocat-général du roi, avant d'employer ſon éloquence à plaider la cauſe du ſouverain, propoſa au peuple de ſe démettre de ſa place, & de ſe charger des fonctions de médiateur.

Sa généreuſe propoſition n'ayant point été écoutée, il ſe rendit à Berne, où il gagna la cauſe du roi. Les mots de rebelles & de ſéditieux s'étant fait entendre dans ſon plaidoyer, les Neuchatelois, irrités d'ailleurs de la ſentence, & échauffés par des écrits incendiaires, menacerent l'avocat-général. En vain à ſon retour, des gens ſages lui conſeillerent de s'éloigner; loin de profiter d'un avis auſſi prudent, il brava le public, en faiſant parade de la place de vice-gouverneur, que l'on venoit de créer pour lui. A cette nouvelle, le peuple excité par des gens mal intentionnés, aſſaillit ſa maiſon; d'un coup de piſtolet il étendit mort le premier qui s'offrit à ſa vue; puis il s'enferma dans ſa chambre: au moment même, pluſieurs coups de fuſils partirent de l'appartement ſitué au-deſſous du ſien; il en fut atteint, & expira ſur-le-champ.

A l'iſtant ſa porte fut enfoncée : mais le peuple n'eut pas plus tôt connoiſſance de ſon forfait, qu'il en eut horreur ; & loin d'inſulter au cadavre de celui qu'il avoit traité en ennemi, des cris de vive le roi ſe firent entendre ; l'attroupement ſe diſſipa, & les citoyens rentrerent dans l'ordre. Hélas ! il étoit trop tard ; le crime étoit conſommé. Le procès fut fait aux plus coupables, qui s'évaderent : les uns furent condamnés à perdre la vie, ſentence qui s'exécuta en effigie ; les autres, au banniſſement perpétuel.

Auſſi-tôt que les cantons alliés eurent connoiſſance de ce malheureux événement, ils envoyerent des troupes à Neuchatel, aux frais de la ville, pour y maintenir l'ordre & faire exécuter la ſentence que le ſénat avoit prononcée en faveur du roi. Depuis, les fermiers n'ont point été inquiétés.

Pour un petit état, la conſtitution de Neuchatel eſt peut-être la plus heureuſe du monde. Soumiſe par le mot à un gouvernement monarchique, elle eſt république par le fait, puiſqu'elle n'éprouve d'autre influence de la royauté, que de repoſer paiſiblement tandis que ſon roi veille pour elle. Un point non moins important à la tranquillité des

habitans, c'eſt qu'ils ſont en politique, indépendans du royaume dont ils ſont partie, & que n'étant point obligés d'embraſſer ſes querelles, ils ne ſont pas inquiétés quand leur ſouverain eſt en guerre.

Si quelqu'un doutoit que le bonheur ne ſoit une chimere que chaque individu habille à ſa guiſe, qu'il vienne paſſer quelque tems ici; qu'il examine pourquoi des hommes qui devroient être heureux, puiſque tout ſemble concourir à leur félicité, s'y détruiſent plus qu'ailleurs, & qu'il me diſe pourquoi il s'y commet annuellement un auſſi grand nombre de ſuicides. Il y a peu de tems que j'y ſuis, & j'entendis parler ce matin du troiſieme. Le premier ſe commit au Val-de-Travers: un jeune homme de bonne famille alloit épouſer une demoiſelle dont il étoit amoureux & aimé; peu de jours avant les noces, il ſe brûla la cervelle, ſans qu'on en pût deviner la cauſe.

Le ſecond, bon ſujet, étoit domeſtique à Neuchatel: il ſe diſputa avec les ſervantes de la maiſon, dont il ſe plaignoit depuis longtems, & le lendemain de ſang-froid il fut ſe noyer, laiſſant dans ſa chambre un écrit qui rendoit compte du motif, non de ſon

déſeſpoir, mais du parti qu'il prenoit.

A l'heure près où ſe commit le troiſieme, il ſeroit moins étrange : un aubergiſte, dont la tête étoit dérangée depuis long-tems, ſe leva cette nuit ; & malgré la gaieté qui régnoit dans ſa maiſon, où il y avoit bal, il fut ſe précipiter dans le lac, où l'on vient de le retrouver.

La légéreté avec laquelle on quitte la vie dans ce pays, tient, je crois, à la religion & à la paix de l'ame. Nulle part on ne trouve écrit, diſent quelques proteſtans, que Dieu ait défendu à l'homme d'attenter à ſes jours. D'un autre côté, leur dogme étant moins ſévere, il leur eſt plus facile de le ſuivre, ſans être, ainſi que nous, accablés de péchés que l'on peut commettre journellement, en étant ami de l'humanité & très-honnête homme. Les mœurs auſſi ſont plus pures & plus douces : confians en Dieu & en leur innocence, quand ils ſont dégoûtés de la vie, ils s'en défont ſans ſcrupule ; tandis que, plus réellement malheureux, le François qui craint, réfléchit ; & croyant entrevoir l'éternité dont il eſt effrayé, il conſent à vivre, non pour réparer ſes fautes, mais pour en augmenter le nombre : de ſorte

que, s'il vieillit, il devient chaque jour & plus malheureux & plus coupable; il meurt, mais ſans être ni préparé, ni raſſuré. Quelle effrayante perſpective!

Sans doute les législateurs ne ſe ſont pas occupés du ſuicide, aucune peine n'étant infligée à leurs cadavres, qui reçoivent également les honneurs de la ſépulture, après avoir été expoſés ſur leurs lits pendant trois jours, à viſage découvert, puans ou non, ainſi que cela ſe pratique pour tous les morts. Il eſt encore d'uſage de les parer de linge blanc & de rubans noirs, & de les enterrer ainſi vêtus. Un grand banquet ſuit la cérémonie, dont quelques perſonnes ne ſortent pas ſans être conſolées, du moins pour quelques heures.

Les Neuchatelois n'étant ſujets à aucun impôt, le revenu actuel de ce comté, joint à celui de Valengin, rapporte au plus au tréſor royal du prince la modique ſomme de cent mille livres: c'eſt le produit des dixmes, des cenſes & des lods & ventes.

Les prérogatives du ſouverain conſiſtent à accorder des lettres de nobleſſe, à créer des conſeillers d'état, à nommer aux mairies vacantes, qui ſouvent paſſent du pere au fils, & à nommer également à quelques

charges de l'état. C'eſt encore lui qui eſt chargé de la conſtitution militaire pour la garde du pays : elle eſt diviſée en quatre départemens, ſoumis à la police de leurs différens états - majors. Mais le plus bel attribut de cette ſouveraineté eſt de commuer la peine infligée aux coupables, & même de leur faire grace : quand le gouverneur réſide, c'eſt à la fois la plus noble & la plus importante de ſes fonctions ; *car*, comme l'obſerve fort bien M. Coxe, *il jouit d'une très-grande conſidération, & d'une très-petite autorité.* Il eſt remplacé par les quatre plus anciens conſeillers d'état, qui préſident tour-à-tour, chacun pendant trois mois, le conſeil d'état & le tribunal des trois états, à ſa place.

Le tribunal des trois états eſt compoſé des quatre plus anciens conſeillers d'état nobles, des quatre châtelains qui, en cas d'abſence, ſont remplacés par des maires (*a*) & d'un nombre égal de conſeillers de ville ; ceux-là, qui repréſentent le peuple, changent chaque année. Ce tribunal examine les pro-

---

(*a*) Lors de la réformation, les châtelains ont remplacé le clergé aux états.

cès jugés, prononce en dernier reſſort, & fait les différentes autres fonctions de légiſlateur; il ne ſe tient qu'une fois par an, dans la grande ſalle du château, à moins qu'il ne ſurvienne des cas extraordinaires: ſa durée n'étant point limitée, il reſte aſſemblé autant que les affaires l'exigent.

La magiſtraure de Neuchatel eſt ſi nombreuſe & ſi compliquée, qu'aucun voyageur n'en a rendu compte dans ſon entier: je vais en mettre pluſieurs à contribution pour compoſer cet article. M. Coxe parlant du conſeil d'état, dit que le nombre eſt, ainſi que le choix de ſes membres, ſoumis à la volonté du prince. *Ce conſeil*, dit-il, *eſt ſaiſi de l'adminiſtration ordinaire du gouvernement; il a la ſurintendance de la police générale & l'exercice de la puiſſance exécutrice.* Mais ſes décrets ne ſont valables qu'autant qu'ils ont été approuvés préalablement par les trois états de Neuchatel & de Valengin. Son origine remonte à Conrad, comte de Fribourg & ſouverain de Neuchatel, qui en partant pour une croiſade, créa un conſeil d'état qu'il chargea de gouverner ſes ſujets en ſon abſence. La chambre des comptes eſt tirée de ſon ſein; c'eſt un comité chargé d'examiner la geſtion des

receveurs, & les comptes du tréſorier pour le roi.

Indépendamment du maire, de ſon lieutenant, des quatre maîtres-bourgeois, que l'on nomme miniſtraux, de deux maîtres-des-clefs, auxquels on confie la garde du tréſor, & du banneret, la ville a encore trois conſeils; ſavoir, le petit, compoſé de vingt-quatre membres, le grand formé par quarante, & le conſeil-général qui réunit le grand & le petit.

C'eſt l'almanach du pays qui m'apprend que les quatre-miniſtraux ne reſtent en place que deux ans; qu'ils préſident le conſeil-général l'un après l'autre pendant ſix mois, & que le petit eſt préſidé par le maire.

Les maîtres des clefs, qui changent auſſi tous les deux ans, préſident le grand-conſeil. Pour que l'on faſſe des élections dans celui-là, il faut qu'il manque trois membres: alors le conſeil des quarante choiſit dans le corps de la bourgeoiſie neuf individus qui ne ſont chargés d'aucun emploi par le roi; les quatre miniſtraux en ajoutent trois; de ces douze, le conſeil-général en retient ſix par le ſcrutin, le ſort fait le reſte. (*a*)

(*a*) On peut être long-tems à Neuchatel ſans

Les maris mécontens & les femmes malheureuſes ont pour ſe plaindre, une juſtice matrimoniale : elle eſt compoſée du maire qui la préſide, de deux miniſtres, d'un nombre égal de conſeillers d'état, & de quatre membres du petit-conſeil. Soit que ce tribunal prononce le divorce ou la ſéparation, ſes jugemens ne ſont valables qu'autant que l'on n'en appelle point au ſouverain tribunal des trois états.

A ce nombre de juſtices, il faut ajouter la prévôtale, dont le pouvoir arbitraire eſt cependant limité. La maréchauſſée eſt à pied; elle eſt chargée d'arrêter les bandits & même les gens ſuſpects. Le prévôt, qui eſt le ſeul officier, examine les paſſe-ports, & envoie en priſon ceux qui n'en ont pas, ou qu'il croit factices. Il les retient juſqu'à ce qu'il ait pris des informations; & ſi elles ne ſont

---

connoître les noms des habitans, par l'uſage où l'on eſt de donner aux honoraires, aux titulaires & même aux femmes, la qualité de l'emploi que chaque particulier occupe, ou a occupé; de ſorte que l'on n'appelle les gens en ſociété, ainſi que quand on parle d'eux, que M. le maire, le banneret, le châtelain, le conſeiller, &c. titres que portent la plus grande partie des individus.

pas ſatisfaiſantes, il a le droit de les faire marquer au front, de les priver d'une oreille, & de leur faire diſtribuer une certaine quantité de coups de fouet: cette derniere punition eſt la ſeule qu'on leur inflige; on les conduit enſuite ſur la frontiere, qu'ils ont rarement envie de repaſſer.

Qui croiroit qu'avec cette quantité de tribunaux & de magiſtrats, les loix civiles & ſur-tout les criminelles de Neuchatel ne ſoient point encore rédigées en code, quoique depuis près d'un ſiecle ce travail ſoit ordonné? Auſſi reproche-t-on à leur législation civile de n'avoir d'autre baſe qu'un amas informe d'anciennes coutumes.

L'extrême douceur des jugemens criminels ſembleroit devoir encourager les crimes; loin de produire ce malheureux effet, rien d'auſſi rare que les aſſaſſinats: auſſi-tôt que les coupables ſont arrêtés, ils ſont jugés. Eh! pourquoi ce peuple ſeroit-il méchant? Il eſt le plus heureux de la terre.

L'humanité qui caractériſe les conſeils, & qui leur fait tant d'honneur quand il s'agit de verſer le ſang humain, a été regardée comme foibleſſe dans le jugement de délits moins graves; il eſt rare que l'on en faſſe

juſtice autrement que par un léger empriſonnement, après lequel l'accuſé reçoit avec la liberté, des aumônes aſſez conſidérables pour pouvoir ſe paſſer de travail pendant quelque tems. Par fois on les bannit du pays, & dans ce cas là ce ſont autant de préſens faits à la France, dont en vérité elle ſe paſſeroit bien.

On raconte d'un gouvernement qui eſt à peu près le même, que dans un cas aſſez grave on infligea la peine des galeres au délinquant, après en avoir préalablement obtenu la permiſſion de la cour de France; car le pays dont je parle n'a point de galeres. Quand il fut queſtion d'y conduire le malfaiteur, les juges trouvant les frais du voyage trop chers & fort au-deſſus de la valeur du coupable, lui firent grace des galeres, quoiqu'on l'envoyât en France; mais comme il y fut ſur ſa parole, il n'eſt pas problable qu'il s'y ſoit rendu de lui-même. Vous croirez de cette anecdote ce que vous voudrez: je me garde bien de la donner pour certaine.

LETTRE LX.

Neuchatel.

Les bois qui couvrent les ſommets des montagnes, offrent des promenades charmantes ; mais la pente des chemins qui y conduiſent eſt ſi rapide, que l'on n'en revient jamais ſans ſe promettre de n'y plus retourner ; à moins de s'y faire conduire en voiture, en ſuivant le nouveau chemin du Locle, chemin ſuperbe, coupé & tourné dans la montagne, au milieu de forêts de ſapins. Il domine le Val-de-Ruz, canton le plus habité des montagnes. Dans une étendue peu conſidérable, on compte vingt-deux villages ; Valengin en eſt le chef-lieu : il eſt ſitué le premier du côté de Neuchal, dont il n'eſt éloigné que de trois quarts de lieue.

Le château, bâti dans le douzieme ſiecle, & que l'on entretient, eſt ſéparé du bourg : c'eſt où s'aſſemblent les états de Valengin. L'hiſtoire du comté eſt peu intéreſſante. Il fut ravagé par les Allemands en 1033, en même tems qne celui de Neuchatel, auquel il étoit réuni. Cent ans après, il

devint l'apanage d'un cadet de cette maiſon; il changea pluſieurs fois de maîtres, ayant été donné en dot aux filles de ſes ſouverains. Les bourgeois jouiſſent d'aſſez grands privileges, moins étendus cependant que ceux accordés aux Neuchatelois.

La juſtice de Valengin eſt auſſi moins conſidérable: ſi elle varie dans les formes, le fond en eſt le même. Le corps de la magiſtrature eſt formé par les artiſans, qui ôtent leur bonnet de coton, pour affubler une perruque. Je ne ſais quel eſt le voyageur qui obſerve que tout en buvant au cabaret avec ſon hôte, on peut terminer ſes affaires, dont à raiſon de ſes dignités, il s'offre d'être juge ou arbitre.

Le Val-de-Ruz eſt fertile en bled; la récolte s'en fait tard; il produit auſſi du bois & des pâturages. Des fabriques de bas, une de toiles peintes, grand nombre d'ouvriers en horlogerie, ferrurerie & autres méchaniſmes attirent dans cette vallée aſſez de numéraire pour y rendre riches ſes induſtrieux habitans.

L'égliſe de Valengin eſt bâtie ſur une longue voûte qui traverſe le bourg, ſous laquelle coule une petite riviere que l'on nomme la Sauge.

Sauge. Un vœu donna lieu à cette étrange conſtruction. On trouve dans un manuſcrit que l'on conſerve dans le pays, qu'un comte d'Arberg ayant eſſuyé une tempête violente au retour d'une croiſade, promit à la ſainte Vierge, ſi elle avoit pitié de lui, de lui élever un temple ſur les eaux, & de le choiſir pour le lieu de ſa ſépulture. Echappé au naufrage, il fut exact à remplir ſon premier vœu: une épitaphe prouve que le ſecond s'accomplit également; elle eſt placée contre une boiſerie qui cache, dit-on, des figures décorant ſon tombeau. L'inſcription eſt d'une tournure & d'un françois ſi étrange, que je ne puis m'empêcher de la rapporter; la voilà mot pour mot:

" Ci-gît Claudo, comte d'Arberg, baron
„ & ſeigneur de Valengin & de Boffermond,
„ premier fondateur de cetta Egliſa, laquell
„ fut dédié le premier jour de jung, en l'an
„ mil Vc & V. & trépaſſa le dernier jour
„ de mars en l'an mil cins cens dix-cept;
„ & auſſi y gielt dame Guillemette de Ver-
„ gey ſa femme, laquell demoura veuve
„ après lui, & ont laissté leurs héritiers
„ Reignoy conte de Chalant, fils de leur

„ fille, l'année 1523. Meiſter Jacob Gaſſer „ Goſ mich. „

Cette égliſe ſert aujourd'hui de temple aux proteſtans, qui ſe gardent bien d'en faire la dédicace, ne croyant point à la ſainteté de la Vierge; ils regardent ſon culte comme une erreur: quand ils en parlent, ils la comparent à une femme qui a perdu ſon crédit en vieilliſſant.

Valangin a une petite ſource d'eau minérale, à laquelle perſonne ne ſonge. Mais c'eſt aſſez s'arrêter à un pays dont on ne parleroit pas, ſans l'induſtrieuſe activité de ſes habitans.

Une promenade non moins agréable, eſt celle de Fontaine-André, dont l'éloignement de Neuchatel eſt le même, mais ſur une autre direction. Fontaine-André étoit une riche abbaye de Prémontrés, fondée dans le douzieme ſiecle, par Rodolphe & Mangold, freres & co-ſeigneurs du comté de Neuchatel. Ces religieux, qui furent long-tems les ſeuls du pays en état de dreſſer des actes, rempliſſoient encore les fonctions de notaires lors de la réformation; époque où ils ſe retirerent en Souabe. On dit qu'ils emporterent avec eux les généalogies & les matériaux

épars dont ils étoient dépositaires, & qui seroient si nécessaires pour compléter l'histoire de Neuchatel, dont la premiere partie est inconnue.

Les revenus de l'abbaye sont aujourd'hui partie des domaines du roi. Elle étoit située dans un joli plateau qui se trouve sur le sommet d'une montagne, où croissent d'excellens pâturages ; des bois de chênes & de châtaigniers forment le fond du tableau. En avançant, la scene change : un corps-de-logis, que le tems a respecté, sert d'habitation au fermier ; il est entouré de décombres, de croix & de saints renversés, de quelques piles, reste de l'ancien cloître, de portes, de souterrains encore aux armes des abbés, & de la tour du clocher, appuyée contre un pan de mur, seul reste de l'église. Un parterre charmant & bien cultivé, dont l'émail des fleurs offre un contraste assez piquant à ce ravage du tems & à l'instabilité des choses humaines, n'est pour l'œil du contemplateur que le dernier objet auquel il s'arrête. La pente de la montagne est couverte de pampres & d'arbres fruitiers ; le lac de Neuchatel est au bas ; celui de Bienne s'apperçoit sur la gauche ; S. Blaise, Mont-

mirâl, le pont de Thielle & pluſieurs autres points de vue rapprochés, donnent à cet aſpect le charme qui manque à ceux qui ne dominent que l'immenſité.

Quand je ne conſidere que la majeſté du lac, ſes rives éloignées, les habitations qu'on diſtingue à peine, les montagnes de Suiſſe, & derriere elles le ſommet toujours blanchi des Alpes, cet horiſon immenſe que l'on admire, que l'on vante, parce qu'il eſt ſuperbe, ne paroît pas fait pour l'homme : il faudroit être Dieu pour en jouir! Il porte, dit-on, à la méditation. Je conviens qu'à de ſemblables aſpects, mille idées m'aſſailliſſent à la fois: mais quand rien ne fixe mon imagination, elle erre, elle s'égare ; & ſi par haſard je reviens à moi, c'eſt pour être accablée de mon inſuffiſance. Je cherche à admirer encore; mais ce ſentiment ne peut me ſuffire, & je reſte convaincue que, pour plaire, il faut encore autre choſe. Je ſens qu'un aſpect plus rapproché que la vue d'un buiſſon, d'une chaumiere, où je pourrois raſſembler mes idées, me deviendroit néceſſaire; alors je détourne la tête, & mes yeux inquiets ſe fixent ſur le premier objet qu'ils rencontrent.

Après m'être plongée de la terraſſe de Fontaine-André, dans un abyme de réflexions que, ſelon ma coutume, la vue du lac de Neuchatel m'inſpiroit, quel délice, quel raviſſement n'éprouvai-je pas, quand en détournant la tête, mes yeux ſe poſerent ſur les rives agréables de la Thielle, ſur le joli lac où elle ſe perd, & ſur les payſages variés qui l'entourent ! C'eſt alors que je ſentis qu'avec de ſemblables points de ralliement, on pouvoit long-tems rêver ſans s'ennuyer.

Il y a cependant dans la journée un moment où la ſeule vue du lac eſt raviſſante, c'eſt lors du coucher du ſoleil ; alors les bords ſemblent ſe rapprocher & devenir mobiles. Tandis qu'ils ſe réfléchiſſent dans les eaux, où leur ombre avance à meſure que le ſoleil diſparoît, les montagnes des Alpes rougiſſent, ſe deſſinent & paroiſſent ſous mille formes diverſes.

Sur l'autre rive on voit en oppoſition les montagnes du Jura, derriere leſquelles le ſoleil ſe cache ; elles s'obſcurciſſent & ſemblent ſe charger d'un épais brouillard.

Ce tableau, qu'il faut voir pour l'apprécier, ne peut être rendu, ni par le peintre, ni par le poëte, & moins encore par votre

amie, qui ne fait cas des deſcriptions qu'autant qu'elles ſont exactes. Venez à Neuchatel, attendez-y un beau jour, & vous me direz ſi vous aviez jamais rien vu, qui pût vous donner une idée du ſpectacle que je vous promets.

LETTRE LXI.

A Neuchatel.

UNE promenade plus longue que celles des environs de la ville, ſur leſquelles je reviendrai encore, vient de m'occuper : c'eſt d'un voyage ſur le lac, que je vais vous parler.

Le lac de Neuchatel ou d'Yverdun, car l'une & l'autre de ces villes prétendent à l'honneur d'être ſa marraine, a en tout huit lieues de longueur, ſur deux au plus de largeur : (*a*) je m'y embarquai avec quelques perſonnes qui m'y accompagnerent, ſur un bateau peu commode, quoiqu'il fût commandé de la veille. Après avoir vogué deux heures ſur le lac, nous entrâmes dans la riviere de Thielle, qui lui ſert

(*a*) Yverdun eſt ſitué à la pointe de la partie méridionale, & Neuchatel au nord-eſt, à deux lieues de l'endroit où il finit.

d'écoulement, & qui forme en partie le lac de Bienne, par lequel finit notre premiere navigation. Elle dura environ quatre heures; mais elle auroit pu ſe prolonger ſans me cauſer d'ennui, les vues étant extrêmement variées. Les bateliers ne s'étant pas écartés de la rive gauche du lac de Neuchatel, je diſtinguai grand nombre de villages & de maiſons de campagne. L'aſpect de Montmiral me plut; & quand je ſus par qui il étoit habité, je ne pus réſiſter à l'envie d'y débarquer: étant ſitué preſqu'à la tête du lac, le trajet à pied fut court.

Montmiral eſt une campagne iſolée. Des Bernois, à qui elle a appartenu, l'ont abandonnée il y a vingt-cinq ans, pour en faire une maiſon d'éducation. L'air en eſt pur, la vue ſuperbe, les bâtimens vaſtes & commodes, les jardins circonſcrits, mais bien tenus & en rapports; des arbres antiques couvrent la maiſon du côté du chemin, & la dérobent en partie aux paſſans; elle eſt environnée d'immenſes vergers, dont le territoire eſt couvert; ce qui offre chaque jour de nouvelles promenades. En un mot, cette maiſon paroît faite pour l'uſage auquel elle eſt conſacrée.

Trente jeunes perſonnes y ſont élevées par un maître de penſion qui, à l'aide de ſa femme & de quelques filles qui y font leur réſidence, leur enſeigne indépendamment des connoiſſances d'uſage, la muſique, le deſſin & des ouvrages non ſeulement utiles, mais d'autres agréables, tels que la broderie & la dentelle.

La nourriture eſt bonne & ſolide ; les chambres, trop petites pour la quantité de lits, ſont propres, aérées & éclairées la nuit ; les inſtitutrices y couchent ; elles ſont chargées d'y entretenir l'ordre & le ſilence. La friſure n'eſt point interdite ; mais pour la commodité des penſionnaires, preſque toutes portent leurs cheveux coupés & ſe coëffent d'un grand chapeau. Non ſeulement l'habit uniforme n'eſt pas preſcrit, mais on en déſapprouve l'uſage. On eſt convaincu, dans ce pays de liberté, que la naiſſance & la fortune diſtinguent les hommes, & qu'il faut les accoutumer à porter les marques qui doivent les ſéparer un jour. Je ne ſais ſi ce raiſonnement eſt juſte ; je ſais ſeulement qu'ayant eſſayé de le combattre, le maître de penſion me répondit, que dans les établiſſemens de ce genre, où l'on avoit confondu les états, loin d'étouffer

l'orgueil, il avoit pris plus d'eſſor, & que des éleves y témoignoient par des dédains leur ſupériorité : ce qui étoit plus dangereux pour les uns, & plus humiliant pour les autres, que la diſtinction que l'on laiſſoit ſubſiſter dans les vêtemens.

Le prix de la penſion eſt de 22 L. 10 ſ. par mois argent de Berne ; ce qui revient à 33 liv. 15 ſols de France. Il faut en outre payer le blanchiſſage, l'entretien, & pluſieurs autres petits objets, dont l'enſemble forme un total de 1000 à 1200 liv. par an.

Je vous juge d'après moi, & ſur l'apperçu de la penſion, je vous en vois charmée. Je croyois effectivement n'avoir rien vu d'auſſi ſéduiſant, quand je m'aviſai d'examiner les talens des plus anciennes : alors je vis qu'ils n'étoient qu'ébauchés ; que leur maintien en-deſſous n'étoit ſoutenu d'aucune converſation ; j'appris depuis que leur génie étoit rétréci par une éducation myſtique, conforme aux principes des moraves, dans leſquels on éleve les enfans de cette penſion.

Les moraves ſont à la religion proteſtante, ce que les janſéniſtes ſont à la catholique romaine ; ils l'épluchent, la raffinent, prient plus que les autres, & voudroient atteindre

un degré de perfection qui ſe trouve rarement parmi les hommes. Un miniſtre auſſi complaiſant qu'inſtruit, m'a donné quelques renſeignemens ſur cette ſecte, aſſez multipliée dans le pays; je vais les partager avec vous.

Les moraves, connus également ſous les noms de freres unis & de herrenhuts, ſe diſent deſcendre des freres de Boheme & de Moravie, qui, lorſque ces provinces ſecouerent le joug de Rome, ſe diſtinguerent en ajoutant réforme ſur réforme. En 1722, ils ſe rendirent, les uns en Pruſſe, d'autres en Siléſie, & d'autres enfin dans une partie de la haute Luſace, où le comte de Zinzendorf, qui en étoit ſeigneur, leur permit de s'établir. Ils donnerent au village qu'ils bâtirent, le nom de Herrenhut, mot allemand qui veut dire, à la garde du Seigneur. La colonie a tellement proſpéré, que bientôt devenue trop nombreuſe, elle a été obligée de ſe diſperſer. Ce fut alors que les eſſaims qui en partirent, ſe répandirent ſur la ſurface du globe.

Les gens mariés, ainſi que les célibataires, y vivent en communauté, (*a*) où une ſociété

(*a*) C'eſt ſans doute ce qui a trompé pluſieurs auteurs, particuliérement celui qui a traité cet article

douce & toujours libre les retient. Ils exercent différens arts & profeſſions, au profit général de la communauté. Les enfans y ſont élevés aux dépens de la maiſon, où on les occupe de bonne heure d'une maniere édifiante & fructueuſe.

Quant aux dogmes, les moraves ne different des réformés qu'en ce que les expreſſions dont ils ſe ſervent dans leur confeſſion de foi & dans leurs cantiques, ſont extrêmement myſtiques. Ils choiſiſſent pour miniſtres ceux qui d'entre eux ſe diſtinguent par une connoiſſance plus approfondie de l'Ecriture ſainte, & que la nature a doués d'une facile élocution.

La communauté de Montmiral, où quelques vieilles femmes ſe ſont retirées, aſſiſte ſouvent au prêche de la paroiſſe dont elle fait partie. En tout, les mœurs y ſont ſi pures qu'il ſeroit à ſouhaiter, dit-on, que cette ſecte s'étendît. Les colons ſont en correſpondance ſuivie avec la métropole, & ils n'agiſſent que d'après les principes approuvés de leurs chefs.

De Montmiral le bateau ne mit que quelques minutes à gagner le pont de Thielle,

---

dans l'Encyclopédie, quand il a avancé qu'ils vivoient d'après les principes de la loi naturelle.

conſtruit à peu de diſtance de l'endroit où la riviere ſort du lac. Le château bâti auprès eſt dans le nombre des belles poſitions que je connois, une de celles qui me plairoient le plus ; car ſi d'un côté la vue eſt ſublime, de l'autre elle n'eſt qu'agréable : & c'eſt cette abſence de perfection qui me fait lui trouver tant de charmes. Cette demeure eſt abandonnée au châtelain de Thielle, qui n'y réſide point.

Le péage du pont appartient au roi de Pruſſe & à l'état de Berne. Chacune de ces puiſſances y tient un receveur établi ſur chaque rive ; car la riviere ſert, ainſi que le lac, de ligne de démarcation à différens états.

Quoique les péages des ponts ſoient, ainſi que je l'ai déjà dit, en uſage en Suiſſe, je ne puis m'empêcher de parler de celui-ci, qui differe des autres par la forme de ſon tarif, auquel on ne peut s'accoutumer; car il eſt affreux de voir un malheureux juif accollé avec un âne, devant également deux ſols & demi chacun, tandis que les autres paſſans ne paient qu'un ou deux deniers : je doute que l'abolition de ce ridicule & humiliant uſage ſoit prochaine, le conſeil de Neuchatel venant d'interdire aux brocanteurs de cette

nation l'entrée de leur ville. On les accuſe de vendre de mauvaiſe marchandiſe & d'augmenter le nombre des vols; non qu'ils les commettent eux-mêmes, mais parce qu'ils les recelent en les achetant à vil prix. Les Neuchatelois & leurs marchandiſes ſont francs; c'eſt encore un de leurs privileges.

Nous paſſâmes au pied des murs de l'ancienne abbaye de S. Jean, réſidence aujourd'hui d'un baillif de Berne. Plus loin nous apperçûmes le château de Cerlier, élevé & ſitué à la tête du lac de Bienne; c'eſt encore l'habitation d'un baillif de Berne.

Le lac de Bienne, de forme ovale, a trois lieues de longueur ſur une de largeur. "Ses » rives, dit Jean-Jaques dans une des Rêve» ries du Promeneur ſolitaire, ſont plus fau» vages & plus romantiques que celles du lac » de Geneve, parce que les rochers & les bois » y bordent l'eau de plus près; mais elles ne » ſont pas moins riantes: il y a moins de cul» ture de champs & de vignes, moins de » villes & de maiſons. Il y a auſſi plus de ver» dure naturelle, plus de prairies, d'aſyles » ombragés de bocages, des contraſtes plus » fréquens & des accidens plus rapprochés. » Comme il n'y a pas ſur ces heureux bords,

„ de grandes routes commodes pour les voi-
„ tures, le pays eſt peu fréquenté par les
„ voyageurs; mais il eſt intéreſſant pour de
„ contemplatifs ſolitaires, qui aiment à s'eni-
„ vrer des charmes de la nature, & à ſe re-
„ cueillir dans un ſilence que ne trouble au-
„ cun bruit que le cri des aigles, le ramage
„ entrecoupé de quelques oiſeaux, & le rou-
„ lement des torrens qui tombent de la mon-
„ tagne. „

L'isle de S. Pierre, qui a trois quarts de lieue de tour, eſt ſituée dans le milieu; de ſorte que de tous côtés on jouit de charmans points de vue variés & très-rapprochés; elle eſt entourée d'un mur qui la défend du ravage des eaux. " L'isle dans ſa petiteſſe, eſt
„ tellement variée dans ſes terrains & dans
„ ſes aſpects, dit le Promeneur, qu'elle offre
„ toutes ſortes de ſites & ſouffre toutes ſortes
„ de cultures. „ Effectivement, il y a des vignes, qui forment ſon principal revenu; on y récolte du bled, du fourrage, des légumes, & une grande quantité de fruits. L'isle eſt de tous côtés en amphithéatre; ſa partie la plus élevée eſt couverte de bois.

Avant la réformation, l'isle de S. Pierre étoit habitée par des religieux de l'ordre de

Cluny. En changeant de maîtres, la maiſon n'a point changé de forme, le cloître & les dortoirs y ſubſiſtent toujours. Elle appartient à l'hôpital de Berne, que la dépouille des moines a ſervi à fonder. Le fermier de l'isle, que l'on nomme receveur, y fait ſa réſidence. C'eſt un point de promenade où les habitans des villes voiſines abondent, ainſi que les étrangers. Nous y trouvâmes trois différentes compagnies : le haſard y raſſemble quelquefois cinquante à ſoixante perſonnes. Dans le tems des vendanges, c'eſt encore plus conſidérable : les baillifs & les autres Bernois qui ont des campagnes dans le voiſinage, s'y réuniſſent pour danſer. Quand la nuit approche, on quitte l'isle, mais c'eſt pour ſe retrouver dans une de ces jolies campagnes, où l'on danſe de nouveau; un ſoupé ſuccede au bal, & quelquefois un feu d'artifice termine la fête.

Le receveur eſt attentif : ſa femme fait la cuiſine, & l'on nous y ſervit de bon poiſſon & beaucoup de mauvais plats, qui ne nous coûterent pas cher.

Quand on voyage, il y a toujours quelque choſe à gagner à manger à table d'hôte. Sans ce repas, je n'aurois peut-être jamais entendu

parler du nouveau vaiſſeau de bibliotheque, que l'on vient de conſtruire à Berne. L'intérieur en eſt d'une richeſſe extrême, les colonnes & toutes les parties apparentes étant revêtues en ſtuc de couleurs très-précieuſes. On parla enſuite des réjouiſſances qui doivent avoir lieu dans cette ville l'année prochaine; réjouiſſances qui ſe célebrent tous les cent ans le 17 août, jour de la fête de Berthold, en mémoire de la fondation de la ville & des quatre époques les plus importantes & les plus glorieuſes à l'hiſtoire de ce canton. Voici le plan de la fête.

Trois jours avant le terme fixé, ceux qui en font partie ſortent ſéparément de la ville, & ſe rendent dans un camp formé dans un endroit nommé *Kirchenfeld*. Tout leur tems n'eſt point employé aux préparatifs de la ſolemnité : des danſes & de ſomptueux banquets en abregent la durée.

Le 17 arrivé, le duc de Zéringuen, qui eſt repréſenté par un des plus beaux & des plus riches ſeigneurs Bernois, ſort du camp, précédé d'une nombreuſe muſique militaire & de héraults d'armes; des pages le ſuivent, & ſa nombreuſe nobleſſe l'entoure; elle

elle eſt à cheval ainſi que lui. (*a*) Après eux marchent les familles qui ſe ſont diſtinguées dans les deux victoires de Schoſſalden & de Jammerthal, que les Bernois remporterent, l'une en 1289 contre les troupes de l'empereur Rodolph de Habsbourg, & l'autre dix ans après, contre pluſieurs princes voiſins.

Viennent enſuite les vainqueurs de Laupen, bataille très-meurtriere, où la nobleſſe des environs fut défaite en 1339. Rodolph d'Erlach commandoit les Bernois; il paroît à cheval à leur tête, & ſuivi de pelotons Suiſſes des différens cantons qui vinrent alors au ſecours de celui-ci. Ils ont tous le coſtume ſuiſſe; les couleurs les diſtinguent.

Ceux qui s'immortaliſerent en 1476 aux batailles de Morat & de Grandſon, paroiſſent alors en triomphateurs, conduits ſur des chars entourés de trophées, & ſuivis des dépouilles & des canons pris ſur le téméraire & malheureux duc de Bourgogne.

(*a*) Le repréſentant du duc de Zéringuen pour l'année 1791, a fait venir un cheval d'Eſpagne, qu'il a payé, dit-on, cent cinquante louis. On ajoute que ſon armure, travaillée en Angleterre, lui coûtera vingt-quatre mille livres.

Enfin un nombre conſidérable de jeunes gens de douze à ſeize ans, en uniforme de cadets, dont l'âge & l'habit contraſtent à merveille avec les grandes culottes, le baudrier & le chapeau plat des Suiſſes, ferme la marche dirigée vers la ville, qu'elle parcourt. Enſuite on ſe ſépare, mais pour ſe retrouver encore, la centenaire étant terminée par une fête générale.

Une promenade aſſez ſinguliere, mais moins belle que celle-là, a lieu tous les lundis de pâques à Berne, lorſque les magiſtrats vont promettre au peuple de conſerver les loix. Je crois en avoir parlé en vous rendant compte de mon ſéjour dans cette ville; mais j'en ignorois alors les détails, que je ne fais que d'apprendre.

Le grand-ſautier (*a*) paroît le premier, couvert d'un manteau d'étoffe rayée; il eſt ſuivi d'une figure burleſque, que l'on eſt étonné de trouver en pareille compagnie; c'eſt un homme habillé en femme, que l'on choiſit dans le nombre des plus grands, des plus

(*a*) La place de grand-ſautier eſt une des premieres de l'état: il eſt rapporteur des procédures criminelles, & juge ſommaire dans les cauſes civiles de peu d'importance.

vieux & des plus laids. Il eſt ſurchargé de parures, de friſures, de rouge & d'ornemens, faiſant des grimaces & des contorſions avec un immenſe éventail, à faire rire ou enfuir les paſſans, ſelon qu'ils ſont diſpoſés. Le but de cette maſcarade eſt de tourner en ridicule & de dégoûter les Bernoiſes de l'attirail de la coquetterie. Dans le ſiecle de la ſimplicité, ce ſtratagême pouvoit réuſſir. Viennent enſuite des Suiſſes habillés à l'antique, portant les livrées & les bannieres des cantons & de leurs alliés, qu'ils ſont cenſés repréſenter. Les ſénateurs & conſeillers marchent les derniers.

Voilà des uſages qui m'ont fort éloignée de l'isle de S. Pierre, à laquelle je ne ſais comment revenir, & où je voudrois cependant vous ramener, pour vous apprendre à qui elle doit ſa célébrité. Jean-Jaques, plus malheureux par ſon imagination que par le fait, s'y retira quand de vaines terreurs que cauſoit une confiance mal placée, lui firent quitter le comté de Neuchatel, où le roi de Pruſſe lui avoit permis de ſe fixer. Séparé des hommes, c'eſt là qu'il comptoit finir ſes jours, quand la proſcription que lui avoient attirée ſes écrits, le força de quitter un aſyle que pluſieurs puiſſances refuſerent de lui donner.

Il en partit en 1765, paſſa l'hiver à Strasbourg, & fit un nouvel établiſſement en Angleterre, qui ne fut pas plus ſtable que les précédens.

Dans le nombre des étrangers qui viſitent l'isle, les uns croyant devoir des marques d'admiration & de ſenſibilité à cet écrivain ſublime, & les autres voulant également laiſſer des traces de leur apparition dans l'isle & de leur jugement ſur cet homme extraordinaire, les murs de la chambre qu'il a occupée ſont couverts, ainſi que la porte endedans & en-dehors, de ces triſtes élégies, dont la plupart ſont dépourvues de rime & de raiſon, & preſque toujours des premiers principes de la proſodie françoiſe; car Suiſſes, Anglois, Allemands, tous y riment en notre langue. Dans ce ſalmigondi poétique, on diſtingue ceux-ci:

Réduit fameux, par Jean-Jaque habité,
Tu me rappelles ſon génie,
Sa ſolitude, ſa fierté,
Et ſes malheurs, & ſa folie;
Toujours hélas! perſécuté,
Contemplons au flambeau de la philoſophie,
Un grand homme & l'humanité,

Non ſeulement ces poëtes ſont inſpirés en parcourant la chambre qu'occupa Rouſſeau, mais leur fureur rimante les pourſuit au grand air, où preſſés de nouveau par leur verve, ils tapiſſent impitoyablement le ſallon de bal, de toutes les idées qui leur paſſent par la tête. Après une longue recherche qu'accompagnoit le dégoût, j'ai trouvé quelques ſtances qui m'ont dédommagée. Elles ſont placées dans l'intérieur du ſallon ou belveder, que les Bernois ont bâti ſur une longue terraſſe plantée d'arbres, d'où l'on a pour point de vue Glereſſe, la Neuveville, &c.

A la ſeule raiſon docile
Heureux qui pourroit dans cette île
Couler ſa vie en doux loiſirs!
Tranquille, il verroit ſon rivage
Tour-à-tour battu par l'orage
Ou careſſé par les zéphirs;
Tandis que ſa vertu paiſible
Trouveroit dans un cœur ſenſible
Sa récompenſe & ſes plaiſirs.

Jours fugitifs de ma jeuneſſe,
Age aimable de la tendreſſe,
Du paſſé ſouvenir heureux!
Retracez-vous à ma penſée,

Soulagez mon ame affaiſſée
Sous les coups d'un ſort rigoureux;
Et pour ſoutenir ma conſtance,
Ah! bercez-moi de l'eſpérance
D'un avenir moins douloureux.

J'avois cru trouver dans un monde
Plus mobile hélas! que cette onde
Une ombre de félicité...
Mais cet âge qui nous détrompe
M'a fait voir à travers ſa pompe
Mon erreur & ſa fauſſeté;
Et ce n'eſt qu'en rentrant chez elle,
Qu'enfin la raiſon me rappelle
Du menſonge à la vérité.

Cette piece de vers eſt plus conſidérable; mais étant écrite au crayon, une partie en eſt effacée: j'ai choiſi dans le reſte les ſtances qui m'ont paru les plus agréables.

LETTRE LXI.

A Neuchatel.

Nous quittâmes le lac ſans viſiter l'isle où Jean-Jaques tranſporta des lapins; elle eſt ſi petite & ſi dégradée, que ſans les momens de délaſſement qu'elle lui procura, elle ne mériteroit pas l'honneur d'être nommée.

Bienne, où nous fûmes de là, ſe trouve à l'extrêmité orientale de ſon lac, près de deux petites rivieres qui rendent ſes environs auſſi agréables que fertiles. C'eſt la capitale d'un petit état libre, enclavé dans celui de Berne: il renferme au plus ſix mille habitans. Lors de l'extinction du royaume de Bourgogne, Ulrich III, comte de Neuchatel, le reçut en fief de l'empereur Frédéric. Les fils d'Ulrich IV à la mort de leur pere, ayant refuſé à un de leurs freres, chanoine de Basle, ſa part dans la ſucceſſion, l'évêque, pour appuyer ſes prétentions, fit marcher des troupes qui forcerent ſes injuſtes parens à céder Bienne au comte Henri le chanoine. Le même comte Henri étant devenu par la ſuite évêque de Basle, fit don de ſon patrimoine à ſes ſucceſſeurs;

donation qui fut confirmée en 1275, par l'empereur Henri IV.

L'origine de Bienne eſt perdue, mais on la croit fort ancienne; l'arſenal, la chancellerie & l'hôtel-de-ville ſont bâtis ſur un terrein qu'occupoit jadis un château fort, que l'on regarde comme ſon premier établiſſement, & que des nobles dont on ignore les noms, poſſédoient en fief. Il fut ruiné en 1367, époque où l'évêque Jean III ſurprit la ville, en brûla une partie, & retint priſonniers dans le château grand nombre de ſes habitans, qui le détruiſirent quand les troupes de Berne & de Soleure les eurent fait mettre en liberté.

On donne pour preuve de ſon ancienneté, une chartre de Charles-Magne qui en fait mention. Quelques auteurs croient qu'elle fut brûlée du tems de Jules-Céſar lors de l'émigration qu'entreprirent les Helvétiens.

La république de Bienne, comme alliée des cantons de Berne, de Soleure & de Fribourg, qui l'avoiſinent, envoie des députés à la diete générale des Suiſſes, qui l'ont ſoutenue dans les guerres particulieres qu'elle a eues contre ſes évêques : à cela près, ſon hiſtoire politique moderne eſt la même que celle des cantons qui la protegent.

Ces guerres, que les évêques de Basle ou princes de Porentrui lui ſuſcitoient, furent d'abord entrepriſes dans l'eſpoir d'augmenter, puis de ſoutenir leur autorité qui dans l'origine avoit été très - grande. Mais les Biennois étoient ſi bien ſecondés, que ces actes d'hoſtilité finiſſoient toujours de la part de leur ennemi, par ſa renonciation à quelques droits, qui ſe réduiſent aujourd'hui au titre de ſouverain, la puiſſance réſidant dans les conſeils. Le maire, repréſentant du prince, les préſide & prononce les arrêts pour leſquels il n'a pas même voix délibérative. Il eſt à la nomination du prince, & payé par lui ; quelques droits honorifiques qui compoſent le revenu de la ſouveraineté, ſuffiſent à peine à ſes honoraires.

Le prince peut cependant exiger que les Biennois prennent les armes pour ſa défenſe, & qu'ils le ſervent à leurs frais juſqu'à une journée de leur ville ; s'il les conduit plus loin, alors ils ſont à ſa ſolde : mais dans le cas où il ſeroit en guerre avec les Bernois, ils garderoient la neutralité.

Le grand & le petit-conſeil égalent en membres ceux de Neuchatel. Le premier eſt revêtu de la puiſſance législative ; le ſecond,

de l'exécutive. La paix & la guerre ſont leur ouvrage ; ils peuvent également créer de nouvelles taxes ſans l'aveu du prince. Leurs places ſont à vie, ainſi que celle du bourguemeſtre nommé par eux. Il faut être marié pour y prétendre.

Quoique l'évêque ſoit catholique, la religion du pays eſt la proteſtante. La langue allemande eſt la plus uſitée ; on y parle auſſi le françois.

Qui croiroit que ce ſouverain, dont la nullité en politique eſt conſtatée, reçoive, lors de ſon inſtallation, des honneurs & des marques de déférence que l'on pourroit regarder comme dériſoires, puiſqu'ils ſont ſans effet. Il eſt d'uſage qu'il faſſe ſon entrée à cheval en habit ſéculier, tenant à la main un fouet doré. Ses carroſſes ſont partie du cortege, que précedent ſes gens. C'eſt à l'égliſe qu'il reçoit le ſerment des habitans. Son chancelier lui préſente leurs lettres de franchiſes, qu'il remet aux magiſtrats avec un air d'approbation : comme s'il dépendoit de lui de les retenir, ou d'y changer quelque choſe. O vanité ! qu'il eſt aiſé de vous ſatisfaire !

On dit que les forces militaires de cette

république consiſtent en trois bataillons d'infanterie de neuf cents hommes chacun, en une compagnie de dragons, une autre de chaſſeurs, & une troiſieme d'artillerie : ce qui paroîtra bien fort pour ſa population.

Le territoire de Bienne eſt fertile en vin de médiocre qualité, en bois, pâturages & fruits ; on y trouve d'excellent miel. Il paroît que les habitans, modérés dans leurs deſirs & contens du partage que leur a fait la nature, ne cherchent point à améliorer leur ſort, dont ils ont l'inappréciable bonheur d'être contens ; car malgré l'avantage de leur ſituation, le commerce & l'induſtrie ſont morts pour eux.

Cette ville n'a rien d'intéreſſant que ſa poſition ; elle eſt bâtie en partie ſur une élévation qui ſe trouve au pied du mont Jura ; on l'a ornée depuis peu d'une jolie promenade plantée ſur les bords du lac. Il y a dans ſon voiſinage, un grand nombre de jardins potagers, cultivés par les habitans dans un terrain commun qu'ils ſe ſont partagé, d'après l'abandon que leur en a fait le conſeil.

Hartmann, peintre en payſages fort eſtimé, demeure à Bienne, ſa patrie.

A une demi-lieue de la ville, la Thielle ſort du lac près de la petite ville de Nidau, que cette riviere entoure. Nidau appartient à la république de Berne, qui y entretient un baillif. Il fait ſa réſidence dans un vaſte château, dont la poſition eſt ſuperbe. Nidau, bien percé & bien bâti, doit être agréable à habiter.

Nous ne fîmes que coucher à Bienne; le lendemain nous en partîmes, après avoir payé le compte très-enflé de l'aubergiſte de la Couronne, qui ſans doute met une grande valeur à ſes politeſſes, dont il accable les gens, ſur-tout ceux d'un certain ordre. On dit qu'il ne s'y trompe point, & leur demande l'accollade, qu'il eſt difficile de lui refuſer.

Nous retournâmes dîner à l'isle de Saint-Pierre; vers quatre heures le vent s'éleva, ce qui ne nous empêcha pas de nous embarquer. Il eſt rare qu'il ſoit aſſez fort ſur le lac de Bienne pour rendre la navigation dangereuſe. Comme il n'en eſt pas de même de celui de Neuchatel, qui devient en peu de tems très-orageux, nous fûmes obligés de débarquer, & de coucher à la Neuveville, faute de voitures.

Cette petite ville fait partie de l'évêché de Basle. Tout commerce lui eſt étranger ; ſes habitans, au nombre de cinq cents, vivent du ſeul produit de leur vignoble ; ils ne ſont ſoumis à aucune eſpece d'impôt.

La Neuveville fut bâtie en 1312 par un de ſes ſouverains. Ils y ont conſervé plus d'autorité qu'à Bienne, la nomination des conſeils & des chefs de la magiſtrature leur étant réſervée. On y parle françois, & l'on y ſuit le culte de Calvin.

Au-deſſus de la ville, on apperçoit les reſtes du château de Schloſsberg, qui lui ſervit long-tems de défenſe. Les évêques de Basle en furent également les fondateurs : lorſqu'ils voulurent s'oppoſer aux réclamations des comtes de Neuchatel, qui redemandoient l'héritage de leur frere, les empereurs ayant pris parti contre eux, ils furent obligés de renoncer à une propriété que l'évêque Henri n'avoit eue qu'à titre d'apanage.

Le lendemain nous prîmes le chemin de terre : il eſt ombragé d'arbres fruitiers, & extrêmement agréable ; il traverſe le Landeron, bourg catholique appartenant au comté de Neuchatel ; cette paroiſſe eſt voiſine de

celle de Creſſier : ce ſont les ſeules qui aient conſervé le rite romain. Le haſard décida de la croyance de ces bonnes gens. On raconte que quand le nouveau culte, prêché par Farel, y fut mis en délibération, le nombre des voix ſe trouvant égal, on conſulta le berger qui ramenoit ſon troupeau. Ayant opiné pour la religion de ſes peres, pour celle dans laquelle il étoit né, la réformation n'eut pas lieu. De tous tems, les petites cauſes ont produit de grands événemens.

On a renté les Capucins du Landeron, qui par conſéquent ne ſont pas fideles à leurs vœux ; car ils ne mendient point. Sans cette infraction à la regle, ils ne ſeroient pas ſoufferts. Ils ſont chargés de deſſervir deux fois par mois, une chapelle qu'on apperçoit du chemin, en regardant bien haut. Ce fut la ducheſſe de Nemours qui la fonda ſur le ſommet d'une des montagnes du Jura.

Quand les évêques de Basle bâtirent la Neuveville, les comtes de Neuchatel leurs ennemis, ainſi que je l'ai dit plus haut, conſtruiſirent le bourg du Landeron, pour leur oppoſer des forces proportionnées à celles qu'ils déployoient, les empereurs étant reſtés neutres juſques là.

Nous deſcendîmes à S. Blaiſe, village qui traverſe la route, pour voir une maiſon à vendre depuis le malheur arrivé au préſident Taſcher, qu'un laquais trouva mort dans ſa ſerre; une balle lui avoit fait ſauter le crâne. Le jardinier aſſure que le fuſil, qu'il rapporta lui-même, étoit appuyé contre le mur à plus de vingt pas de ſon infortuné maître. On n'a pas eu d'autre détail ſur ce funeſte événement.

M. Taſcher, ancien préſident du conſeil ſupérieur de S. Domingue, s'étoit retiré dans cette campagne qu'il avoit achetée de M. de Tulmont, fils de M. Bergeret, receveur-général des finances de Paris. Il eſt impoſſible de tirer un plus joli parti d'une maiſon qui n'a ni façade, ni niveau, ni plain-pied. Les bâtimens ſéparés ſe communiquent par des galeries tapiſſées de papiers unis, ſur leſquels on a collé une multitudes de belles gravures dégagées de leurs bordures. La diſtribution des appartemens, ſans ordre, ſans ſuite, eſt charmante; les tentures ſont fraîches, & les meubles du meilleur goût, ainſi que les peintures & ſculptures.

Les jardins ſont ſpacieux; la partie qui avoiſine la maiſon, (car ils regnent autour)

ſont plantés en boſquets & en allées ſombres.

M. de Tulmont, après une jeuneſſe longue & orageuſe, avoit épouſé à Neuchatel une demoiſelle raiſonnable, intéreſſante & d'une des premieres familles de la ville, qu'il ne rendit point heureuſe. Il étoit retiré avec elle dans ſa maiſon de Saint-Blaiſe, qu'il s'occupoit à embellir, quand pour le malheur du ménage, il fit connoiſſance avec une comteſſe de ********, ancienne maîtreſſe du prince de Brunſwick, qui venoit d'acheter le Chanet, autre campagne près de Neuchatel.

M. de Tulmont en devint amoureux; il plut à Mad. de ********, qui trouva tout ſimple de l'enlever à ſa femme. Elle le conduiſit à Paris; il vient de finir ſa triſte & courte carriere.

Le Chanet eſt également à vendre; il eſt ſitué de l'autre côté de Neuchatel, ſur le ſommet d'une montagne dont l'abord eſt difficile. La maiſon eſt petite; mais les promenades ſont agréables, & la vue de la terraſſe ſe perd dans un eſpace infini.

Au retour, je trouvai la conſternation répandue dans la ville: elle étoit occaſionnée par la bataille de Nanci, qui avoit eu lieu le 31 août, & dont on venoit de recevoir les détails;

détails : les uns pleuroient un pere, un fils, un époux égorgés par leurs freres & par ces nationaux, qui ne rougirent point de les aſſaſſiner par leurs fenêtres & par les portes des caves. (*a*)

Le régiment de Château-Vieux y eſt en horreur; on ne pardonne point aux ſoldats de s'être ſoulevés contre leurs officiers. C'eſt le ſeul régiment dont cette brave nation ait à rougir; & ce ſentiment eſt d'autant plus pénible pour elle, qu'elle n'y eſt point accoutumée. On y parle de M. de Bouillé avec les éloges dus à ſes talens, à ſa bravoure & à ſa courageuſe fermeté, qui en impoſe à ſes ennemis, puiſqu'il les force à lui déférer des remerciemens, quand ils voudroient l'exterminer. Ils ne comprennent pas la conduite du régiment du Roi infanterie, ni celle de la Meſtre-de-Camp cavalerie, qui chargés de tout l'odieux de la révolte, de l'arreſtation de MM. de Noue & de Malſeigne, poſerent les armes à l'arrivée de l'armée que commandoit M. de Bouillé, & ſe retirerent dans leurs caſernes, ſans entraîner après eux les Suiſſes

---

(*a*) A Nanci, les portes de caves ſont ſituées dans les rues, où elles font une ſaillie déſagréable.

du régiment de Château-Vieux qu'ils expoſerent ſeuls au feu de l'armée de Metz, qui marchoit également contre eux. Ils admirerent la prudence de la milice nationale, à laquelle d'après les décrets, on avoit déféré le pas, & qui ſe replia à la queue de l'armée dès la premiere décharge. Les honneurs rendus à leur mémoire, ainſi qu'à ceux qui furent tués en traverſant la ville, où les troupes de ligne qui les enveloppoient les forcerent à entrer, parurent bien placés; car de tels ſoldats devoient être immortels.

Ce ne fut pas ſans un ſentiment d'indignation qu'ils lûrent dans pluſieurs papiers publics, que quand on demanda aux officiers la liſte des morts, un capitaine outré contre ſa compagnie, inſcrivit ſur l'état qu'il préſenta au général, un mort de peur, & l'autre je ne ſais comment.

Cet événement ſi fâcheux, ſi honteux, ſi malheureux, ne ſeroit qu'un demi-mal, s'il pouvoit prouver à ces honnêtes gens, que pour être bien il faut ſe tenir à ſa place. Encore quelques échecs, & on les y verra rentrer.

LETTRE LXIII.

A Neuchatel.

QUOIQUE la ſaiſon ſoit avancée, le tems eſt ſi beau, & je trouve ſi doux d'en profiter, que chaque jour j'entreprends une nouvelle promenade que les chevaux & la complaiſance de M. V... de M..... ne laiſſent pas que de faciliter.

M. V... de M..... major de cavalerie, m'a précédée ici de quelques mois. Indéciſe ſur le lieu où je voulois m'arrêter, il fixa mon irréſolution, en vantant la cordialité & l'affabilité des Neuchatelois, parmi leſquels il compte vivre encore long-tems, pour tranquilliſer ſa femme & n'être plus témoin des déſordres qui ſe commettent impunément dans notre patrie, & dont il a ſouffert un des premiers : auſſi l'a-t-il fui deux jours après l'aventure qui lui eſt arrivée. Elle lui a fait regretter la Baſtille, les lettres de cachet, & même l'inquiſition, qu'il préfere à cette aurore de liberté. Ce ſont ſes termes; & pour n'y rien changer, je vais le laiſſer parler.

A la fin de l'été 1789, je renvoyai un

laquais, après m'être assuré d'une place pour lui dans la Garde de Paris. Cet homme devint en peu de tems très-national : voulant faire son chemin & se rendre recommandable, il écrivit une lettre au district de Bonne-Nouvelle, quartier dans lequel je venois de m'établir. Cette lettre étant remplie d'absurdités & d'injures contre moi, ce district se permit vers minuit d'enfoncer mes portes. Je sautai sur une paire de pistolets, me préparant à vendre chérement ma vie, lorsque je vis paroître une multitude de Gardes Nationales. La vue de mes pistolets ralentissant leur marche, j'eus le tems de les haranguer, non sans que ces messieurs par passe-tems ne me couchassent en joue.

Alors le capitaine du district, qui par prudence ne marchoit point à la tête de sa troupe, me montra de loin un ordre de la commune, qui l'autorisoit à venir chez moi. Il n'avoit pas fini de parler, que ces étranges militaires me pointillerent avec leurs baïonnettes, pour me punir de les avoir effrayés par mon appareil de défense.

Leur jeu fini, ils ouvrirent mes armoires, mon secretaire, & se passerent mes papiers de main en main. La visite faite, n'ayant

rien trouvé à ma charge, le capitaine me dit que j'étois coupable d'un tort dont la lettre avoit donné connoiſſance; elle leur avoit appris que j'avois fait ma cour au prince de Condé, en paſſant à Bruxelles. Loin de me juſtifier, je répondis que je m'honorerois toujours de rendre hommage à un héros que tout bon François doit aimer & reſpecter, & auquel, en le quittant, j'avois répété ces mots adreſſés à Metellus : " Si la vertu reprend „ ſes droits, vous ſerez rappellé; ſi au con„ traire elle reſte dans l'oubli, il eſt heureux „ de vivre loin de Rome. „

Comme M. V... de M..... finiſſoit ce récit, nous arrivâmes à Serrieres, village ſitué au couchant à une demi-lieue de Neuchatel: on y parvient par un chemin enfermé entre deux murailles; car les vignobles de ce pays ſont, ainſi que ceux de la Vaux, ſoutenus par de petits murs, de maniere que chaque propriété eſt encloſe, & que l'on n'y pénetre qu'à l'aide d'une clef.

La quantité de fabriques établies à Serrieres rendent le village intéreſſant: elles augmentent & ſe perfectionnent chaque jour, par les ſoins & l'intelligence de MM. Borel & Roulet. A côté d'une papeterie où l'on a

établi nouvellement un cylindre, on trouve une forge, une filiere & une fonderie de cuivre: toutes les pieces néceſſaires à ces trois fabriques, même les ſoufflets & les ciſeaux, ſont miſes en mouvement par l'eau. De l'endroit où elles ſont ſituées, juſqu'au lac, il y a cinq minutes de marche : vous aurez peine à croire que dans un eſpace auſſi court, on ait pu établir trente & quelques roues, dont la plupart ſervent à moudre du bled. Le ruiſſeau qui les fait mouvoir, ſe forme à cinquante pas au-deſſus des fabriques, par différentes ſources qui ſortent du même rocher; ces ſources ſont curieuſes à voir.

Les fabriques & la maiſon de M. Borel ſont ſituées dans un fond reſſerré par de hautes montagnes, dont la plupart ſont en jardins que cultivent les ouvriers, auxquels on les a abandonnés. Ce travail, qui auroit coûté des ſommes immenſes, & que peu de particuliers auroient oſé entreprendre, s'eſt fait aſſez vîte : car la propriété donne du courage ; & il en falloit, ou beaucoup d'argent, pour engager des hommes à élever des murs, à conſtruire des terraſſes, & à couvrir le roc de terre pour le rendre fertile. Cet endroit ſauvage & pittoreſque peut plaire à quelques

perſonnes, ſur-tout quand on les conduit dans les appartemens les plus élevés de la maiſon, ſur laquelle domine le vieux château de Beauregard. En ſuivant des yeux la gorge étroite, on découvre une partie du lac, & des montagnes d'argent ſituées derriere ſes rives.

Nous traverſâmes enſuite Auvernier, village conſidérable, embelli par pluſieurs maiſons de campagne. Ici, la plaine s'élargit, s'avance dans le lac, & y forme une eſpece de baie. Bientôt des routes ſuperbes & d'une grande longueur, annoncent l'habitation d'un grand ſeigneur; elles conduiſent à Colombier, terre ſeigneuriale, la ſeule qu'aient conſervé les ſouverains de Neuchatel. Le château eſt antique; il ſe préſente mal, & ne répond point à la magnificence des dehors. Ses allées furent plantées ſous Henri, duc de Longueville. Voici l'anecdote qui y donna lieu.

La communauté ayant cautionné le tréſorier de Henri pour une ſomme de près de cent mille écus qu'elle ſe trouva hors d'état de payer, elle vint en corps demander grace au duc, qui, pour donner à la fois une marque d'humanité & de ſon amour pour le bien

public, lui fit remiſe de la créance, à condition que les habitans planteroient les avenues qu'il leur indiqua. Les chroniques diſent même que voulant les encourager par l'exemple, ce bon prince ſe mit ſur-le-champ à travailler avec eux. Le ſouvenir de ce trait de généroſité ajoute au plaiſir que l'on trouve à s'y promener. Ces allées entretenues avec ſoin, rendront ſa mémoire éternelle. Milord Keith, maréchal d'Ecoſſe & gouverneur du comté, a habité long-tems le château de Colombier. (*a*)

Cette terre n'eſt pas la ſeule que l'on ait reſpectée; on en compte trois autres dans la principauté, dont deux ſituées dans le Val-Travers. Le village eſt charmant, & habité une partie de l'année par des Neuchatelois.

Près de Colombier commence l'intéreſſante chaîne de manufactures de toiles peintes. La premiere ſe nomme le Bied; elle appartient aux enfans de Mad. de Luze, dont le mari l'a fait bâtir peut-être un peu trop près d'une

---

(*a*) Milord Maréchal, c'eſt ainſi qu'on l'appelloit communément, fut protecteur, puis ami de Jean-Jaques, qui, pendant le ſéjour qu'il fit à Motiers, venoit réguliérement deux fois par mois paſſer quelques jours auprès de lui à Colombier.

vaſte & belle maiſon de campagne, que cette veuve a conſervée.

Les jardins, ſitués ſur la pointe de la baie, ſont de niveau avec le lac : ils ne ſont ni anglois, ni françois, ni ſuiſſes; mais ils ſont charmans, & l'on en rencontre rarement de plus jolis.

Du Bied nous fûmes à Reuſe; les manufactures appartiennent à M. Pourtalès. Ce village prend le nom d'une petite riviere dont je vous ai déjà parlé lors de ma lettre ſur le Val-Travers, ſa ſource étant près de S. Sulpice. Son embouchure eſt à Reuſe, où la pêche forme un objet important : la truite, à certaine époque de l'année, ſort du lac, y remonte, & s'y tient de préférence. La pêche appartient excluſivement au roi. Son fermier, indépendamment du prix de la loçation, eſt obligé de faire des préſens conſidérables en poiſſon au gouverneur, aux conſeillers d'état, & à différentes autres perſonnes en place. Le poids en eſt fixé, & proportionné aux dignités.

Les fabriques de Boudry furent le *nec plus ultra* de cette promenade. De là nous apperçûmes celles de Cortaillods, qui, je crois, ſont les dernieres.

La petite ville de Boudry eſt moins agréable

que les villages qui la précedent ; la Reuſe, la traverſe avant de ſe perdre dans le lac. C'eſt le chef-lieu de la ſeconde châtellenie du comté. Son vignoble & ſes toiles peintes compoſent ſon revenu. Les boulangers y jouiſſent d'une grande réputation, qu'ils n'ont point uſurpée; il eſt impoſſible de manger de meilleur pain que celui qu'ils font, & que par fois on vient vendre à Neuchatel.

Les habitans de Boudry ſont, je crois, les ſeuls de la Suiſſe encore aſſujettis à la ſervitude de la glebe, reſte de féodalité que le prince n'exerce point. S'il étoit en vigueur, ſes vaſſaux ne pourroient s'abſenter ſans ſa permiſſion ; autrement, il auroit droit de s'emparer de leur bien. Ils ont en échange un privilege dont ils uſent: il conſiſte à donner des ſujets au roi ſans ſon agrément, étant les maîtres d'accorder des lettres de bourgeoiſie aux étrangers qui viennent vivre parmi eux.

Je revins enchantée de cette promenade faite à travers un pays fertile, & dont les nombreuſes habitations annoncent l'abondance. Les vues en ſont agréables & variées; les promenades faciles & multipliées. Ce pays, en un mot, eſt tel que je voudrois que fût celui où je paſſerai le reſte de ma vie.

LETTRE LXIV.

A Neuchatel.

ON ne m'avoit point trompée: j'ai fait hier avec quelques dames de la ville, un ſecond voyage à l'isle S. Pierre ; & quoique je fuſſe prévenue, j'ai été étonnée du ſpectacle. C'étoit le dernier dimanche des vendanges, & il eſt toujours plus brillant que les autres. Le tems étoit beau, tout concouroit à rendre cette promenade charmante : étant arrivée tard, on comptoit alors près de cent barques en rade. Les appartemens, les cellules même étoient ſi remplis, que beaucoup de perſonnes furent obligées de manger dans le bois les morceaux que l'on s'étoit diſputés en riant à la porte de la cuiſine; jugez s'ils étoient rares. Le deſſous des anciens cloîtres étoit garni de tables & de bancs, où le peuple buvoit & s'égayoit. Dans la piece où nous eſpérions dîner, il y avoit une table de vingt couverts, près de laquelle on nous en mit une très-petite ; ce fut tout ce que l'on accorda à nos importunités. Las d'attendre, nous quit-

tâmes la table avant qu'on eût ſongé à la ſervir. Pour ſortir de la maiſon, nous traverſâmes une ſalle remplie de muſiciens qui, plus heureux que nous, mangeoient & exécutoient alternativement quelques morceaux d'une muſique gaie. Nous trouvâmes dans tous les coins, des villageois qui crioient & chantoient plus fort à meſure qu'ils buvoient.

A trois heures, la bonne compagnie ſe porta vers le ſallon; le peuple qui s'en étoit emparé, l'abandonna ſans qu'il fût beſoin de l'en prier; l'allée qui y conduit étoit obſtruée, malgré ſa longueur, comme la porte d'une égliſe quand on ſort de l'office. Le pavillon ſe trouva tellement rempli, quoique par d'autre monde, que les danſeurs n'ayant pu obtenir qu'un cercle étroit, dont le milieu étoit garni, ſe virent reſtreints à valſer toute la durée du bal. Cette danſe, beaucoup moins froide que les angloiſes, ne dut pas déplaire à tout le monde: auſſi ai-je remarqué, que quand les demoiſelles aux yeux baiſſés, les levoient timidement ſur les cavaliers, dans les bras deſquels elles étoient preſſées & qu'elles enlaçoient des leurs, rarement le coup-d'œil étoit ſévere. Si jamais le monde ſe dépeuple, je conſeille aux légiſlateurs de

donner des fêtes, & d'ordonner à l'orcheſtre de n'y jouer que des Valſes.

Les dehors de la ſalle offroient auſſi un ſpectacle intéreſſant; devenu alors le point de ralliement général, c'eſt où ſe firent grand nombre de reconnoiſſances; des meres embraſſoient leurs fils qui rendoient ces careſſes à leurs ſœurs. Ces démonſtrations de tendreſſe étoient également prodiguées entre parens plus éloignés, tandis que de jeunes perſonnes ſe contentoient de faire la révérence, en rougiſſant à la vérité à la vue d'objets bien intéreſſans pour elles, qui ſans doute ſavoient apprécier ces ſignes extérieurs d'émotion.

Des grouppes d'Allemands coupoient ce tableau mouvant, en s'entretenant long-tems ſans remuer. Çà & là on entendoit différens patois auxquels je ne comprenois pas plus qu'au baragouin de quelques Anglois, quand ils ne parloient pas leur langue. La quantité de François étoit étonnante: leur abord fut moins tendre, ſur-tout parmi les dames; mais la converſation en revanche fut plus vive & plus animée. Les uns arrivoient de Fribourg, de Berne; d'autres, de Soleure & de Bienne. Si les graces des femmes char-

merent les Suiſſes, car leur empire eſt irréſiſtible, s'ils virent avec vénération M. le comte de R.... & pluſieurs officiers dont la France s'honore & dont la Suiſſe fourmille, ils ne furent pas également édifiés des cravattes brodées en roſe, qui diſtinguoient quelques jeunes gens; ils auroient préféré de leur trouver, ainſi qu'aux autres, de l'énergie ſous un coſtume plus ſimple, & ils diſoient que le tems de la futilité devoit être paſſé pour eux. O jeune nobleſſe! profitez de cet avis. Voyez ce que furent vos ancêtres. Le germe eſt dans vos cœurs; qu'il ſe développe, devenez des hommes, & alors...

Mais c'eſt aſſez moraliſer; ſortons de l'isle, d'où les approches de la nuit chaſſerent tout le monde. Bientôt les barques & leurs voiles en ſe diſperſant couvrirent le lac; de tous côtés on entendoit de la muſique & des chants. Les bateliers prudens étoient occupés à éviter des bateaux chargés d'ivrognes: beſogne d'autant plus pénible, que les pilotes auſſi peu de ſang froid, faiſoient leurs efforts pour les approcher, afin de leur tirer de plus près des coups de piſtolets à poudre, qui ne leur plaiſoient pas plus qu'aux paſſagers.

Nous débarquâmes à la Neuveville. Comme

nous attendions ſur le port, que le cocher fût trouvé & les chevaux mis, nous vîmes venir à nous quatre Prémontrés, qui le plus obligeamment du monde, nous engagerent à entrer chez eux, pour nous mettre à l'abri de l'air, qui commençoit à devenir froid. Etonnée de les trouver établis dans un pays proteſtant, je leur en demandai la raiſon : ils me répondirent qu'ils étoient religieux à l'abbaye de Bellelay ; que la maiſon ayant conſervé les biens qu'elle poſſédoit avant la réformation ſur le territoire de la Neuveville, ils y avoient un vendangeoir, où quelques-uns d'eux venoient paſſer une partie de l'automne. La taille de ces religieux me frappa ; il ſeroit difficile de trouver de plus beaux hommes. Je fus moins étonnée de la collation qu'ils nous firent ſervir, & de l'extrême politeſſe qui l'accompagna ; j'avois déjà entendu vanter leur urbanité.

L'abbaye de Bellelay, à neuf lieues environ de la Neuveville, eſt ſituée près du Val-Saint-Imier ; elle fait partie du bailliage de Delémont, dans l'évêché de Basle. La fondation de ce couvent, dans le douzieme ſiecle, fut encore la ſuite d'un vœu. Un chaſſeur égaré, qui, dit-on, étoit prévôt

de la collégiale de Moutiers, étant prêt de mourir de beſoin & de peur, promit à Dieu, s'il le ſecouroit, de lui bâtir un temple & d'en loger les deſſervans à l'endroit même où il ſe trouvoit. Ses prieres ne furent point perdues; exact de ſon côté à remplir ſa promeſſe, les bâtimens s'éleverent dans un fond d'où par conſéquent on eſt privé de vue. Bientôt cette fondation obtint le titre d'abbaye, & s'enrichit des privileges & des dons qu'elle reçut des empereurs.

Les dépendances & les bâtimens de l'abbaye ſont grands & beaux; les jardins vaſtes, utiles & bien tenus; les caves, les greniers, & l'économie rurale établie dans cette maiſon, y ſont très-vantés. On y fait beaucoup de fromages qui ont de la réputation, le produit en eſt regardé comme un des plus conſidérables de leur immenſe revenu, dont ils font le meilleur uſage. Non-ſeulement ils diſtribuent des aumônes conſidérables en pain & en argent, non-ſeulement ils donnent l'hoſpitalité à tous les étrangers honnêtes qui paſſent chez eux; mais ils ont fondé des établiſſemens qui leur font grand honneur. Le plus ancien eſt une école de petites filles choiſies parmi les pauvres des

villages,

villages, dont ils ſont décimateurs ; elles ſont inſtruites par des femmes dans un bâtiment ſéparé, d'après les principes de l'éducation qui leur convient; elles y ſont également nourries & entretenues aux frais de la maiſon.

Il y a vingt ans ou environ, que l'abbé de Luce y forma un ſecond établiſſement, digne auſſi des plus grands éloges, & pour lequel il bâtit un corps-de-logis iſolé. C'eſt une penſion qui, par ſon prix modique, devint d'un grand ſecours ſur-tout à la pauvre nobleſſe Suiſſe & Alſacienne. Je crois que, tout compris, elle n'excede pas la ſomme de dix-huit à vingt louis par an. Les religieux ſont très-nombreux, & ſelon leurs facultés ils enſeignent les ſciences, ou ils donnent des leçons de talens utiles ou agréables. L'exercice militaire ne leur eſt point étranger, la maiſon fournit les armes & l'uniforme (car ſur cette foible rétribution elle ſe charge même de l'entretien), & les Prémontrés en ſoutanne retrouſſée marchent à la tête de leurs éleves, ou s'eſcriment avec eux.

Une ſalle meublée de grand nombre d'inſtrumens, eſt deſtinée certains jours de la ſemaine à faire de la muſique : c'eſt où les maîtres s'exercent, & où les écoliers pren-

nent de l'émulation ; car c'eſt une récompenſe d'y faire ſa partie. Sous tous les rapports, on ne peut trop louer l'adminiſtration de la maiſon, les vues bienfaiſantes des ſupérieurs, les connoiſſances & la douceur des religieux.

Dans l'origine, les proteſtans envoyoient leurs enfans dans ce college, ainſi que les catholiques ; mais depuis qu'un d'eux troqua, en grandiſſant, ſa religion contre la romaine à l'inſtigation des précepteurs, les calviniſtes ſe ſont privés volontairement des avantages que cette maiſon leur offroit.

On vante l'exactitude & l'harmonie du chant, avec leſquels on y célebre le ſervice divin.

Le fond de la bibliotheque eſt ancien, chaque jour on y ajoute, & elle commence à ſe bien compoſer. Le vaiſſeau en eſt beau, bien éclairé, & orné de peintures à freſque. On y trouve quelques anciens tableaux, parmi leſquels on diſtingue une nativité, où le peintre a chargé un Capucin de l'auguſte fonction de recevoir Jéſus entre ſes bras.

Tandis qu'en regardant par la fenêtre ſi le carroſſe venoit, j'apprenois des religieux une partie de ces détails : un bruit nou-

veau frappa mes oreilles ; c'étoit le berger qui, en ramenant ſon troupeau, jouoit avec un cornet fait avec de l'écorce d'arbre, le ranz des vaches ; air célebre dans le pays, & que depuis long-tems je brûlois de connoître : non que je le cruſſe mélodieux, mais à cauſe de ſa réputation & de l'effet qu'il produiſoit ſur les Suiſſes aux ſervices étrangers, qui ne pouvant l'écouter ſans regretter les montagnes paiſibles où ils étoient nés, & où tant de fois ils l'avoient entendu jouer, déſertoient ou mouroient de conſomption. Pour arrêter les maux que produiſoit un ſouvenir qui avoit tant d'empire ſur eux, les chefs de corps furent obligés de l'interdire aux muſiciens des régimens.

Je fus ſurpriſe de le trouver à la fois, chantant, rempli d'expreſſion, & de ces accens qui portent au cœur ; en un mot, il m'attendrit. Vous le trouveriez joint ici, ſi j'avois pu me le procurer noté.

Il exiſte pour les François, un morceau de muſique, que l'on peut comparer à celui-là, & que les ennemis de la monarchie n'entendroient pas encore ſans émotion ; ce ſont les *Tricottets*. O François

malheureux, qui chériſſez vos rois, apprenez-le à vos enfans, chantez-le à tout ce qui vous entoure, qu'il devienne votre marche, votre refrain, votre point de ralliement; & vous verrez comme on ſe rangera ſous vos étendards! Puiſſai-je apprendre bientôt qu'il ſe joue dans tous les coins de la France, & expirer de plaiſir à ces accords céleſtes!

FIN.

3 DF 66